

COLLECTION

DE

DISCOURS ADMINISTRATIFS ET ACADÉMIQUES,

DE NOTICES HISTORIQUES,

MÉMOIRES, RAPPORTS,

ET AUTRES OEUVRES LITTÉRAIRES

DE M. LE COMTE DE VILLENEUVE,

CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE, COMMANDEUR DE
L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR, CHEVALIER DE PLUSIEURS ORDRES ÉTRANGERS;

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MARSEILLE; PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE
DE LA MÊME VILLE; MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'AGEN;
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE; DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE;
DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES SCIENCES, DES LETTRES, DE L'AGRICULTURE ET DES
ARTS, SÉANTE A AIX; CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE TURIN.



Tombe Première.



MARSEILLE.

IMPRIMERIE D'ACHARD, RUE ST-FERRÉOL, N° 64.

1829.

COLLECTION

DE

DISCOURS ADMINISTRATIFS ET ACADÉMIQUES,

DE NOTICES HISTORIQUES,

MÉMOIRES, RAPPORTS,

ET AUTRES ŒUVRES LITTÉRAIRES

DE M. LE COMTE DE VILLENEUVE,

CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔ,
COMMANDEUR DE

L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR, CHEVALIER DE
PLUSIEURS ORDRES ÉTRANGERS ;

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MARSEILLE ; PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA
SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE LA MÊME VILLE ; MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS
D'AGEN ;

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE ; DE LA SOCIÉTÉ DE
GÉOGRAPHI ;

DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DES SCIENCES, DES LETTRES, DE
L'AGRICULTURE ET DES

ARTS, SÉANTE A AIX ; CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE TURIN.

Tome Premier,

MARSEILLE.

IMPRIMERIE D'ACHARD, RUE S^t-FERRÉOL, N^o 64.

1829.

Avertissement de l'Editeur.

LA plupart des discours contenus dans cette Collection ont été imprimés dans les feuilles publiques ou dans les procès-verbaux des cérémonies auxquelles ils se rattachaient : mais ils n'existaient que séparément et souvent, lorsqu'on nous les avait demandés, on avait exprimé le regret de ne pas les voir réunis en corps d'ouvrage. La chose nous était d'autant plus facile que presque tous ces discours sont sortis de nos presses et que nous concevions l'espérance d'obtenir de l'auteur la communication du petit nombre de morceaux dont l'impression n'avait jamais été effectuée. Nous avons pensé qu'il était convenable d'y joindre non-seulement les discours prononcés par M. le Comte de VILLENEUVE comme Président de l'Académie de Marseille, mais encore les morceaux qu'il a lus dans diverses Sociétés savantes auxquelles il appartient. Sur ce dernier objet, nous ferons remarquer qu'il n'est aucun de ces écrits qui n'ait rapport à l'étude et à la connaissance des pays que l'auteur a administrés : il pense en effet, et avec raison, que le goût des lettres, des sciences et des arts, que les recherches historiques ou archéologiques doivent, chez un fonctionnaire de cet ordre, porter exclusivement sur des objets d'intérêt local.

La Collection que nous formons se divise actuellement en deux parties : 1^o les discours administratifs prononcés dans les départements de *Lot-et-Garonne* et des *Bouches-du-Rhône* ; 2^o les discours et travaux académiques. Les premières de ces pièces sont intéressantes en ce qu'elles se rattachent à

des circonstances dont on aime à se retracer le souvenir, et qu'elles peuvent intéresser des administrateurs appelés à parler en public. Les secondes participent aux mêmes avantages ; étant d'ailleurs toutes littéraires ou circonscrites dans des contrées dignes d'être étudiées sous plus d'un rapport, elles sont empreintes de cet intérêt qui accompagnera toujours le goût des lettres et l'amour de son pays.

Nous avons espéré pouvoir compléter cette Collection par la réimpression d'une *Notice sur la ville de Nérac* et d'un *Voyage dans la vallée de Barcelonnette* ; ouvrages publiés par l'auteur, l'un en 1807, l'autre en 1815. Les bornes données aux deux volumes que nous avons annoncés ne nous permettant pas de réaliser cette intention, nous pourrions accueillir les vœux qui nous sont adressés à ce sujet, en ajoutant un troisième volume dont nous aurons soin de publier le prospectus.

En dernière analyse, le but de notre entreprise a été d'être utile et agréable à diverses classes de lecteurs. La publication de ce recueil, dont la partie typographique a reçu tous nos soins, justifiera, nous aimons à le croire, les espérances que nous avons conçues sur le succès qu'elle doit obtenir.

COLLECTION
DE DISCOURS
ADMINISTRATIFS ET
ACADÉMIQUES,
DE
NOTICES HISTORIQUES,
MÉMOIRES, RAPPORTS ET
AUTRES ŒUVRES LITTÉRAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

SECTION I.
Préfecture du Département de Lot-et-Garonne

Nº 1. Discours prononcé par le Préfet, en recevant la décoration de la
Légion d'honneur, dans le sein de la Cour d'appel,
A Agen, Le 8 Septembre 1808.

Monsieur Président,

LORSQUE l'immortel Montesquieu établissait en principe que l'honneur est le ressort des gouvernements monarchiques ; lorsqu'il proclamait, dans chaque ligne de ses écrits, que l'amour de la patrie est le premier devoir des hommes réunis en société, il était loin de penser que ces mots, *honneur*, *patrie*, seraient la devise d'un Ordre destiné à-la-fois à encourager le développement de toutes les vertus, de tous les talents, à récompenser les services de tout genre rendus à l'Etat, et à former, dans le sein de l'empire, une institution conservatrice du trône et du pacte social.

Pour peu que ce rapprochement ait frappé les esprits, on concevra facilement combien nous devons être honorés d'une distinction si flatteuse. En l'accordant à celui à qui il a daigné confier l'administration de ce département, le Souverain a voulu reconnaître le dévouement que lui ont manifesté ses peuples de Lot-et-Garonne pendant les instants qu'il a passé parmi nous ; aussi, j'aime à l'avouer, cette circonstance la rend doublement précieuse.

Deux militaires partagent cette faveur ; tous deux recommandables par leurs vertus civiles et privées : ils reçoivent, et en leur personne tous les membres de la garde d'honneur dont ils ont fait partie, le témoignage le moins équivoque d'une honorable satisfaction. L'un a commandé avec distinction une de nos phalanges¹ ; l'autre porte un nom illustre dans toute l'Europe², révérend dans toute la France et plus particulièrement dans cette contrée, à laquelle tant de liens l'attachèrent ; et en sa personne, il vient d'être rendu un nouvel hommage à la mémoire de l'auteur de *l'Esprit des lois*.

Vous venez de recevoir nos serments, Monsieur, soyez également le dépositaire de nos sentiments de reconnaissance et de dévouement, et de

l'engagement que nous prenons de redoubler de zèle et d'efforts pour justifier cette marque de bienveillance Après cette faveur elle-même, rien ne pouvait nous être plus agréable que de sceller les obligations qu'elle nous impose, en présence de plusieurs confrères à qui des services militaires et civils ont depuis long-temps mérité la distinction qui leur était si bien acquise, au milieu de collègues et collaborateurs qui nous sont chers à tant de titres ; de les sceller enfin devant un tribunal respectable dont le chef suprême, le digne magistrat qui le représente en ce moment, dont tous les membres donnent journellement de si grands exemples d'honneur et d'attachement à la patrie.

N^o 2. Discours improvisé au mariage d'un ancien militaire ;

A Sos, (Lot-et-Garonne) Le 28 Octobre 1808,

Messieurs,

LE moment le plus doux pour un administrateur est celui où, en parcourant les diverses parties du territoire confié à ses soins, il trouve des citoyens dévoués à l'Etat et au prince, et où il recueille pour lui-même des témoignages d'estime et d'affection rendus, du moins, à ses intentions.

Dans toutes les Communes du département, j'ai eu le bonheur de recueillir l'expression de semblables sentiments, mais l'heureux hasard qui m'amène dans celle de Sos, pour présider à une fête de famille, semble donner lieu à des circonstances toutes particulières.

C'est à Sos que mon respectable prédécesseur³ venait, presque chaque année, goûter quelque repos ; et le bonheur qu'il y avait éprouvé était souvent le sujet de ses conversations ; aussi, loin de nous, je ne crains pas de l'affirmer devant des personnes qui me savent quelque gré de consacrer un souvenir si précieux, loin de nous, il se rappelle souvent ces heureux moments.

Et moi aussi, plus d'une fois, j'ai trouvé à Sos les douceurs d'un accueil amical auprès d'un collaborateur cher à tant de titres⁴ à tout ce qui tient à l'administration ; auprès d'un militaire⁵ qui, après avoir servi avec distinction, se délasse des fatigues de la guerre en faisant jouir ses

compatriotes des bienfaits d'une administration ferme, sage et paternelle ; dans le sein d'une famille qui a donné tant de défenseurs à l'Etat ; au milieu de citoyens qui, dans toutes les circonstances, ont fait preuve de dévouement et de zèle pour le bien public.

C'est sous les plus doux auspices, Monsieur et Mademoiselle, que vous allez signer l'engagement le plus solennel. Le Souverain, en décorant un défenseur de la patrie de ce signe que je m'honore de porter comme lui, a acquitté la dette de l'Etat : vous allez compléter son ouvrage, vous que ce guerrier choisit pour compagne, vous à qui un de nos braves confie le bonheur des jours qu'ont respecté les périls de la guerre. Songez quelquefois à celui qui vous a conduit devant M. le maire, si digne organe de la loi, devant ce magistrat qui vous offrira lui-même le précepte et l'exemple d'une union parfaite.

Nº3. Discours prononcé à l'installation du Tribunal de commerce d'Agen,

Agen, le 3 Juillet 1810.

Messieurs,

Vous venez d'entendre la lecture du décret qui institue MM. les juges et suppléants du tribunal de commerce, et du procès-verbal de la prestation du serment des membres nommés pour le composer.

La ville d'Agen jouit depuis long-temps d'une juridiction commerciale, et les avantages de cette institution ont été trop bien démontrés par la manière distinguée avec laquelle s'est acquitté de ses fonctions le tribunal que vous allez remplacer, pour qu'il soit nécessaire de vous entretenir des services qu'elle est destinée à rendre à la société et de l'importance des obligations qui vous sont imposées. Comment douter d'ailleurs que les exemples de sagesse, d'intégrité, de lumières et d'équité ne se perpétuent parmi vous, lorsqu'on remarque, dans vos rangs, plusieurs des anciens membres pour lesquels l'honorable suffrage de leurs concitoyens et le choix

d'un Gouvernement qui sait distinguer le mérite, sont la plus noble des récompenses, l'encouragement le plus flatteur, en même temps que ceux qui entrent pour la première fois en étaient depuis long-tems jugés dignes par l'opinion publique ?

Vous auriez désiré, sans doute, Messieurs, et j'aime à joindre mes regrets aux vôtres, voir encore à votre tête le magistrat que deux fois vos suffrages y .avaient appelé. Mais si des raisons trop légitimes le forcent à refuser la présidence, du moins il fera encore partie de ce tribunal dans lequel ses talents, l'excellent esprit qu'il ne cessa d'y déployer, ont laissé de si bons souvenirs et de si précieux exemples. Qui mieux que son digne successeur pourrait apprécier ses exemples et en perpétuer la tradition : lui, qui, j'en suis assuré, fera toujours, de l'amitié qui le lie à son prédécesseur, un de ses titres à votre confiance et à votre estime !

Messieurs, une nouvelle carrière semble commencer pour vous C'est en effet aujourd'hui que le code de commerce reçoit ici son complément : remarquez que c'est aussi dans ce moment que le Souverain, en créant un Conseil composé de tout ce que l'empire a de grand et d'éclairé, vient de donner une preuve éclatante du désir qu'il a de vivifier le commerce, et de le protéger, en attendant que des circonstances plus heureuses permettent d'élever cette branche de la fortune publique au point de prospérité que tout semble lui promettre. Voyez, en même temps, combien de distinctions flatteuses sont accordées au commerce et à l'industrie ; combien de récompenses et d'encouragements sont décernés aux découvertes nouvelles qui tendent à nous affranchir des tributs que la France payait à l'Etranger.

Vous vous associez, Messieurs, à la gloire et aux travaux du monarque qui préside aux destinées de tant de millions d'hommes, et à qui seul il appartient de concevoir et d'exécuter de si grandes choses, en faisant exécuter les sages lois données au commerce, en vous attachant surtout, par l'équité de vos décisions, à rendre aux transactions commerciales cette antique confiance dont elles jouissaient, et à ramener les négociants à cette bonne foi qui distinguait si éminemment le commerce français ; en poursuivant l'agiotage et l'usure, ces deux fléaux du commerce et de la société, dont le résultat ne se manifeste que trop souvent à vos yeux ; en

consacrant enfin le principe et l'exemple du dévouement et de l'obéissance aux lois de l'Etat, lors même qu'elles paraissent froisser l'intérêt particulier.

Une organisation nouvelle en donnant des attributions, des pouvoirs plus étendus et le titre de Cour impériale aux tribunaux d'appel, va rendre son ancien lustre à l'administration de la justice, et votre réorganisation se rattache à cette intéressante époque qui formera une ère nouvelle dans l'ordre social.

Vous n'aviez nul besoin de ces rapprochements, Messieurs, pour sentir toute la dignité et l'importance de vos fonctions. Mais pourquoi ne vous l'aurais-je pas offert, puisqu'il démontre que les tribunaux de commerce doivent former un des plus utiles degrés de la hiérarchie judiciaire ? Cette idée vous donnera sans doute de nouvelles forces pour parcourir la carrière que vous allez commencer, et vous assurera par conséquent la plus douce récompense qu'un magistrat puisse obtenir, l'estime publique et la satisfaction du chef du Gouvernement.

N^o 4. Discours prononcé à, l'ouverture du Collège d'Agen,

A Agen, Le 3 Novembre 1811.

Messieurs,

ILS s'accomplissent enfin les vœux que je n'ai cessé de faire depuis que l'administration de ce département m'a été confiée ! Grâce à la munificence du Gouvernement, un local éminemment convenable à son objet a remplacé l'ancien collège, berceau de tant de réputations honorables, qui faisait jadis l'ornement de cette Cité ; et tous les trésors de l'instruction sont ouverts, dès ce moment, à la jeunesse ; ainsi une main puissante rétablit, par un seul acte de sa volonté, les monuments que des circonstances terribles avaient vu s'écrouler tour-à-tour.

Et sous quels heureux auspices, Messieurs, se fait l'inauguration de notre nouveau collège !

Un des principaux officiers de l'Université, à la bienveillance duquel nous sommes si redevables, fait trêve à ses importantes occupations, brave une saison rigoureuse, et franchit une grande distance, pour venir donner lui-même la première impulsion à cet Etablissement, qui lui doit en partie son existence et sur lequel reposent tant d'espérances. C'est à lui, c'est à M. le Recteur de l'académie de Cahors, j'aime à le proclamer, jeunes élèves, que vous devrez l'avantage d'avoir pour guide, dans la carrière que vous allez parcourir, l'un de ces maîtres habiles dont s'enorgueillissait l'ancien collège d'Agen⁶. L'affection qu'il portait à vos pères lui a fait abandonner une existence honorable dans la capitale delà France, au centre des sciences et des arts ; elle lui a fait sacrifier des affections de famille au plaisir de transmettre, aux enfants de ses anciens élèves, les connaissances et les sages principes qui leur ont ouvert depuis la route des dignités et des emplois publics, ou mérité la considération générale.

Pères de famille qui assistez à cette imposante solennité, que ne vous est-il pas permis d'attendre de l'émulation de vos enfants, lorsque celui qui se charge de la diriger assume si généreusement sur sa tête tous les devoirs de la paternité ; lorsque encore vous le voyez entouré de collaborateurs si bien faits pour captiver votre estime ?

Quel que soit le degré d'instruction de ces chers objets de votre juste sollicitude, vous êtes certains d'avance, qu'ils trouveront dans leurs professeurs, dans celui surtout qui est appelé à les initier aux secrets de l'éloquence, les talents unis à une expérience consommée dans l'art difficile de l'enseignement, un dévouement sans bornes et une moralité à toute épreuve.

Que de garanties de prospérité pour le collège d'Agen, Messieurs ! Il en est cependant encore de plus puissantes. Les institutions sociales portent l'empreinte du Gouvernement qui les créa et du siècle qui les vit naître : et qu'ai-je besoin d'aller chercher dans l'histoire des autres peuples des exemples propres à confirmer cette vérité ?

Charlemagne fonde l'ancienne Université, et cette fille aînée des rois de France, qui eut à lutter contre les préjugés barbares qui obscurcirent la raison de plusieurs générations successives, conserva l'empreinte du règne du nouvel empereur d'occident. Oui, la puissance du génie de son fondateur

se manifesta dans la longue vie de l'ancienne Université ; ce fut elle qui lui donna la force de résister à tant de secousse, et qui la conserva presque intacte jusqu'à ces temps qui, grâce au génie de la France, sont déjà si loin de nous.

Mais si l'œuvre de Charlemagne a formé les grands hommes qui ont fait l'honneur et la gloire du siècle de Louis XIV, que n'enfantera-t-elle pas l'Université actuelle, qui, dès sa naissance, hérite des traditions et de la doctrine de la noble institution qu'elle remplace ? cette Université, dont le berceau est ombragé des palmiers de la gloire et des lauriers de la victoire. C'est-elle, Messieurs, qui est destinée à produire l'Homère qui transmettra aux races futures les prodiges de nos guerriers et de leur chef, le Tacite qui doit développer un jour tous les résultats des plus grandes vues et des secrets d'une profonde politique ; c'est elle qui doit lui procurer des magistrats dignes de ce nom et capables de conserver des conceptions d'un ordre si élevé...

Telle est la noble mission de l'Université régénérée : elle la remplir, Messieurs, n'en doutez pas ; j'en atteste les trophées des arts, des sciences qui immortalisent ce siècle, et qui dans tous les lieux, dans tous les temps, ont eu le pouvoir d'enflammer l'imagination et d'inspirer le génie ; j'en atteste l'illustre chef que l'Université voit avec orgueil à la tête de son Conseil, ce poète privilégié, qui sut toujours prêter aux muses le langage de la raison : cet orateur vraiment français qui, dédaignant les tournures banales de la flatterie, a su prouver que la véritable éloquence savait seule produire les éloges les plus nobles et les plus délicats : qui pourrait ici désavouer ce tribut de reconnaissance, quand vous saurez, Messieurs, que le collège d'Agen doit sa création à l'illustre personnage que je viens de vous peindre, et qui a protégé avec tant de bienveillance les efforts du respectable maire qui administre cette Cité, ceux de ses dignes collaborateurs, les membres du Conseil municipal, ceux encore du Conseil général, avec lesquels il m'est si doux d'être toujours uni d'intention quand il s'agit de l'intérêt public ?

Et vous, jeunes élèves qui m'écoutez, vous concurrez aux succès de la grande institution à laquelle vous devrez une bonne éducation.

Puissent de vos rangs sortir plusieurs de ces hommes distingués qui semblent maîtriser la fortune et les événements, soit que le destin les appelle dans les camps, soit qu'ils se vouent aux travaux paisibles du cabinet ! Puisse du moins le collège d'Agen, où les principes religieux seront toujours placés en première ligne, ne produire que des citoyens vertueux et utiles à leur pays, ne fût-ce que par l'exemple d'une vie sans reproche ! et si, lorsque l'âge vous aura fait parvenir au poste que doivent vous assigner vos talents et votre position sociale, vous conservez encore les souvenirs si chers de l'enfance ; si vous ne perdez pas la mémoire de cette intéressante cérémonie, peut-être alors vous rappellerez-vous mon nom, et j'aurai reçu la récompense de toutes les sollicitudes que m'a donné le désir constant de remplir envers vous un des premiers devoirs qu'ayent pu m'imposer mes fonctions.

N°5. Discours prononcé à la pose de la première pierre du pont d'Agen, sur la Garonne⁷,

A Agen, Le 7 Novembre 1812.

Messieurs,

CES rives retentissaient naguères des cantiques d'actions de grâces pour les triomphes de nos armées, et on y célébrait la bravoure française surmontant tous les obstacles que semblaient lui opposer un ennemi formidable, des distances immenses, des climats inconnus, des lieux hérissés de toutes sortes de difficultés ; rien n'avait pu les empêcher de planter leurs drapeaux sur les murs de l'antique capitale de la *Moscovie*.... De toutes les parties de l'empire français s'étaient fait entendre les accents de l'admiration pour les guerriers qui, animés d'un courage extraordinaire, allaient, dans le palais même d'un ennemi puissant, conquérir la paix à laquelle se rattachaient tous les vœux, toutes les espérances.

Dans cette Cité, les sentiments que nous partageons avec la France entière avaient pris un caractère tout particulier, puisque, par ce concours de

circonstances heureuses, cette journée avait aussi été consacrée à l'inauguration d'un des plus beaux monuments de l'industrie humaine, d'une des plus utiles constructions que la munificence d'un Souverain puisse accorder à ses peuples.

C'est sous de tels auspices que va se fonder le pont d'Agen.

Que de souvenirs, que de sentiments se rattachent à cette grande entreprise ! et quoique tous ceux qui m'écoutent en soient profondément pénétrés, comment résister aux mouvements qui m'entraînent à retracer l'époque à jamais mémorable dans nos annales, où ces travaux furent conçus et ordonnés ?

Quatre ans sont à-peine écoulés depuis que l'empereur parcourait les contrées qu'arrose le beau fleuve sur les bords duquel nous rassemble aujourd'hui la plus intéressante cérémonie, et qu'il réalisait la promesse qui nous avait été faite de nous accorder une journée...⁸

Partout retentissaient les acclamations de nos voisins, reconnaissants des décrets qui leur accordaient les améliorations réclamées, et dont le résultat devait aussi se faire sentir jusqu'à nous... Ici, c'étaient des ponts sur l'Adour et le canal de jonction de cette rivière et de notre fleuve... là, les eaux thermales des Pyrénées, restaurées, embellies, soumises à une administration plus régulière et plus générale... plus près de nous, des recherches ordonnées sur la possibilité de la navigation du Gers ; la Baïse rendue navigable, et la restauration du plus beau monument d'architecture de ce diocèse⁹ assurée par des fonds annuels... A Toulouse, d'après de nombreuses demandes toutes locales, des travaux étaient ordonnés pour perfectionner la navigation de la Garonne... Des ponts sur la Dordogne, sur l'Aveyron, sur le Tarn, étaient décrétés ; et le monarque marquait par des faveurs signalées chaque pas qu'il faisait vers le Lot et la Garonne.

A-peine est-il dans nos murs, que bientôt un décret, dont l'influence se fera si long-temps ressentir, consacre à la-fois la puissance et la sagesse du chef de l'Etat, sanctionne les vœux de l'Administration et des Administrés, et met le comble à la gratitude de tous.

C'est par ce décret que les travaux les plus actifs peuvent faire prévoir l'époque où l'espace compris entre Périgueux et Bergerac présentera non-seulement une route plus courte d'un quart de la distance totale, mais

évitant encore trois passages de rivières pour aller d'Agen dans la capitale, et en outre, offrant, dans son ensemble, une ligne commode et directe entre deux Etats si bien faits pour être unis¹⁰.... Déjà, l'utile communication d'Agen à Condom, commencée dans sa totalité, est presque achevée pour la partie qui nous concerne. Des cales d'embarcation sont construites à Laspeyres, à Boé, au Port-Sainte-Marie, au Mas, à Coutures, à Meilhan ; et la campagne prochaine verra continuer ces utiles ouvrages à Layrac, au Port-de-Pascau, à Nicole, à Marmande ; le marais de Brax desséché et rendu à l'agriculture, n'est plus pour les campagnes voisines un foyer de corruption et de maladies.... La restauration des prisons et l'agrandissement des prétoires pour les Cours et tribunaux de justice sont ordonnés, et bientôt ces Etablissements vont jouir de ces améliorations ; des concessions intéressantes par elles-mêmes et par leurs résultats, faites à la ville d'Agen, et des actes de bienfaisance aussitôt exécutés que prononcés, semblent enfin attester qu'aucun genre des besoins des peuples n'a échappé aux regards du chef de l'Etat.

Mais au milieu de ces utiles dispositions, s'élève celle qui ordonne la construction de deux grands ponts, l'un sur la Garonne, à Agen, l'autre sur le Lot, à Aiguillon.

L'idée de construire un pont sur la Garonne, devant une ville intéressante par sa situation, son commerce, ses relations et ses établissements, dans un pays industriel et fertile, dut *naturellement* et *constamment* se présenter aux magistrats chargés de l'administration de l'Agenois. Aussi les voyons-nous, dès l'an 1189, s'attacher avec une constance digne d'éloges, à projeter, à demander cette construction, à réunir les moyens de la terminer, à vaincre tous les obstacles qui devaient entraver leur zèle patriotique.

Je voudrais qu'il me fût possible de retracer ici ces efforts généreux : vous verriez, pendant plus de deux cents ans, se succéder alternativement des requêtes instantes aux ducs d'Aquitaine, aux rois de France, aux rois d'Angleterre même, lorsque des alliances ou les résultats de la guerre les rendaient maîtres de la Guienne, et des lettres-patentes de ces Souverains, portant au— torisation de s'imposer extraordinairement ou d'établir des péages ; vous liriez avec intérêt plusieurs marchés passés avec des entrepreneurs, tantôt pour construire et pour achever le pont, tantôt pour

réparer les ravages des eaux de la Garonne ; vous apprendriez avec reconnaissance qu'Amanieu, évêque d'Agén, prélat administrateur et ami du bien public, dans un siècle qui comportait si peu des idées d'utilité publique, appliquait, en 1352, aux dépenses du pont d'Agén, le produit du legs fait par un Agenois qui avait voulu que son *entière hérédité fût employée à des Œuvres pieuses* ; vous verriez un nouvel entrepreneur s'obliger, en 1381, à terminer ces grands ouvrages en dix ans ; vous partageriez les regrets de vos ancêtres, lorsque la grande inondation de 1435 vint détruire le résultat de tant et de si grands sacrifices, et d'une manière tellement désespérante, qu'ils ne purent recommencer les travaux qu'en 1514, dans des temps où des guerres étrangères et des dissensions intestines semblaient leur interdire toute espérance de succès : en vain exposent-ils à Louis XIII, dans la 3^{me} année de son règne, que, par l'injure *des guerres anglaises, leur pont a été démoli et abattu*, et qu'ils demandent à le rétablir ; le temps n'était pas encore venu où des améliorations aussi importantes devaient s'étendre sur toutes les parties de l'empire ; le règne de Henri IV n'avait encore pu cicatriser les plaies de la France ; et le moment d'une minorité orageuse, où un ministre ambitieux n'était occupé qu'à affermir son autorité en abaissant les Grands, n'était pas favorable à de telles entreprises.

Elles étaient réservées au gouvernement de l'homme extraordinaire qui, par son génie et son courage, a su faire passer sa patrie de l'anarchie la plus complète à un état de choses dont l'ordre établi dans toutes les parties de l'administration fait la base principale ; et d'un aveugle système de destruction, à des vues qui embrassent tout.

Vos vœux ont été entendus, un pont vous a été accordé ; et, par un bienfait inappréciable, ce grand ouvrage sera construit tout entier aux frais du trésor public.

Le peu de durée des constructions et les fréquentes tentatives faites pour les perfectionner, les réparer ou les prémunir contre le ravage des eaux, prouvent que l'emplacement n'avait autrefois été mal choisi, et les travaux dirigés sans solidité, sans intelligence, sans prévoyance. Aujourd'hui, les procédés d'un art porté presque à sa perfection, vont être employés par des ingénieurs également distingués par leurs lumières, leurs talents et leur

zèle ; et le local choisi par le Gouvernement, sur les cinq projets proposés, est disposé de manière à être toujours au dessus des plus hautes eaux : il complètera l'embellissement de ces magnifiques promenades qui font l'objet de l'admiration de tous les Etrangers.... Pourquoi même ne verrait-on pas, dans l'avenir, la ville d'Agen, reprenant l'antique place de la capitale des *Nytiobrige* se grouper peu-à-peu au tour de ces beaux et utiles édifices qui en font l'ornement, et se rapprocher ainsi de ce pont qui va l'agrandir d'un vaste faubourg sur la rive gauche !

Vos ancêtres tenaient essentiellement à l'utilité locale et à la communication entre l'Agenois et le Condomois, entre les habitants de la ville et leurs propriétés situées dans la plaine opposée : vous jouirez de tous ces avantages ; mais la pensée de l'Administration a su les rattacher à des aperçus plus vastes, plus généraux : ce pont va devenir essentiel au service de la route de Paris en Espagne, soit qu'à la suite du pont on ouvre un embranchement qui aille joindre Layrac et Astafort, soit qu'elle se dirige vers Condom, et de là sur Bayonne : ainsi, dans un Etat bien ordonné, l'intérêt local et l'intérêt général savent se fortifier l'un par l'autre, et marcher de concert vers le même but.

Si je poussais plus loin le parallèle entre les efforts de nos ancêtres et les résultats que nous allons obtenir, combien ne trouverais-je pas de nouveaux motifs de reconnaissance pour le grand œuvre dont nous jetons les fondations ! Nous en devons une bien vive au ministre de l'intérieur¹¹, et à M. le directeur-général des ponts et chaussées¹², dont la sollicitude s'est manifestée d'une manière si particulière pour l'exécution des ouvrages ordonnés ! C'est ici que j'aime à leur en offrir l'expression.

Combien j'ai moi-même à me féliciter de voir commencer, sous l'administration qui m'est confiée, une si vaste entreprise !

Habitants du département, et vous, citoyens d'Agen, auxquels je puis plus particulièrement m'adresser en ce moment, vous à qui je tiens par des liens et des sentiments tellement vrais que je ne saurais vous séparer, dans mes affections, des lieux où j'ai reçu le jour ! vous me rendrez la justice de penser que tout ce qui peut tendre à votre prospérité fut toujours l'objet de ma sollicitude et de tous mes vœux... Jugez donc de ce que j'éprouve en voyant jeter les fondements d'un monument si grand, si beau, si utile, qui

fut si long-temps désiré par tant de générations, et dont le bienfait se perpétuera parmi toutes celles qui se succéderont dans la suite des siècles.

Nº 6. Discours prononcé à la pose de la première pierre du pont d'Aiguillon,
sur le Lot¹³,
A Aiguillon, Le premier Août 1813.

Messieurs,

LE règne d'un Souverain à-la-fois guerrier, régénérateur et législateur d'un grand empire, se compose de tant de circonstances importantes, de tant de bienfaits ; il se lie à tant de belles institutions, que chaque jour devient un anniversaire glorieux et cher au peuple qu'il gouverne.

Aussi n'essayerai-je pas de rappeler ici les événements mémorables que nous avons célébrés avec la France entière, et surtout les présages d'une paix honorable. Tous nos sentiments doivent, aujourd'hui et dans ces lieux, nous reporter plus particulièrement vers cette journée à jamais célèbre dans les fastes du département, où nous vîmes en quelque sorte signer ce décret important dont les bienfaisantes dispositions consacrent à jamais tous les perfectionnements réclamés depuis si long-temps.

Dans une circonstance récente et semblable à celle qui nous réunit aujourd'hui, une réunion de fonctionnaires publics et une population reconnaissante entendirent le récit fidèle de tous les biens que nos neveux et nous devons attendre de l'exécution du décret du 30 juillet 1808 ; et la construction du pont d'Aiguillon y occupait une place importante.

Il n'est personne ici qui ne sente combien sont utiles à l'agriculture et au commerce, les ouvrages qui vont réunir les deux rives du Lot. Encore quelques années, et deux vastes et belles provinces, deux grandes capitales renommées par leur commerce, et, dans l'intérieur du département, des contrées fertiles, des villes intéressantes et réunies sous la même Administration, verront disparaître, ou du moins s'aplanir, ces obstacles qui tant de fois ont contrarié les communications les plus pressantes.

Heureuse cité d'Aiguillon ! vous jouirez la première de ces avantages inappréciables, et vous deviendrez pour le voyageur une station à laquelle il

était forcé de renoncer par les difficultés que lui opposent la rivière dont vos murs sont baignés. Située au confluent d'un des beaux fleuves de la France et d'une de ses grandes rivières, au centre d'une plaine riche, fertile en toutes sortes de productions, vous allez être encore embellie par le magnifique monument dont nous jetons aujourd'hui les fondations, et dont la situation choisie par d'habiles ingénieurs, dont les talents et l'activité éprouvés depuis long-temps se manifestent chaque jour à un plus haut degré, vous donnera des avenues tellement belles, que la réalité surpassera l'idée que l'imagination pourrait se faire d'une telle perspective ; et lorsque la navigation de la Baïse sera complète, lorsque le canal de jonction de l'Adour à la Garonne sera achevé, vous allez encore devenir le point central du commerce, dans un département dont les communications fluviales présenteront l'ensemble le plus complet. On aime à se transporter, par la pensée, dans ces mêmes lieux, et au temps où les projets conçus et arrêtés par le monarque seront exécutés. Voyez s'écouler devant vous, sur la Garonne, toutes les denrées, tous les produits que Marseille et Bordeaux reçoivent de la Méditerranée et de l'Océan, pour se les transmettre réciproquement ; le Lot vous apporter les vins, les grains du Quercy, les charbons de terre, les bois que fournissent les montagnes où naît cette rivière, dont la navigation va aussi se perfectionner ;... les vins, les eaux-de-vie de l'Armagnac, les blés du Condomois arriver par la Baïse.... Voyez enfin les Landes vivifiées et leurs produits utilisés et transportés sur le canal de jonction, avec tous les objets que nous fournirons à l'Espagne et que nous en retirons.... Un coup d'œil si imposant, des résultats si grands n'ont pas besoin de commentai ; ils doivent assurer au Gouvernement qui sait si bien perfectionner les dons que la nature a faits à cette contrée, les sentiments d'une reconnaissance aussi vive, aussi étendue, que le sont les sentiments qu'éprouve toute la nation française.

Que S. Exc. le ministre de l'intérieur, et M. le directeur-général des ponts-et-chaussées¹⁴ reçoivent ici l'hommage de toute notre gratitude pour la bienveillante protection qu'ils ont accordée à ces utiles ouvrages, et nos vœux pour qu'ils viennent, en parcourant ce département, se convaincre qu'il est digne d'appartenir à la France. Avec quelle satisfaction ne leur rappellerai-je pas que le meilleur esprit a toujours animé les habitants

d'Aiguillon, et qu'ils en reçoivent aujourd'hui dans cette belle journée une récompense bien flatteuse ! Toujours le même dévouement au bien public se fit remarquer dans cette Commune ; et il est honorable d'être cité pour exemple dans un département qui en offre chaque jour de si remarquables.... Recevez l'expression de ma reconnaissance et de ma satisfaction, dignes fonctionnaires municipaux, dont le zèle ne se dément et ne se ralentit jamais ; et vous surtout, M. le maire¹⁵, dont la famille semble appelée, depuis un temps immémorial, à faire jouir les lieux qui vous ont vu naître de tous les avantages d'une bonne administration : plus d'une fois, vous avez recueilli les expressions de l'estime, de la confiance, de l'affection de vos concitoyens ; et les sentiments que je vous porte depuis long-temps ne sauraient rendre mon suffrage suspect ; car j'aime à penser que toute mon administration a convaincu les habitants du département de Lot-et-Garonne, que je considère *la justice* comme l'une des vertus les plus essentielles aux magistrats.

Et vous, Messieurs les gardes d'honneur, qui avez bien voulu embellir une solennité chère au département qui vous vit naître, vous êtes les témoins de la reconnaissance qu'inspirent des bienfaits qui se montrent à chaque pas. Elevés par des parents qui ont su et qui savent si bien servir leur Souverain, vous vous montrerez dignes d'eux, vous que votre zèle et le rang que vous occupez dans la société ont appelés à l'honneur de faire partie d'un Corps si distingué. Vous vous ferez remarquer, j'en suis assuré, parmi vos braves compagnons d'armes et parmi vos compatriotes qui vous ont devancés de quelques jours sous les drapeaux du 3^{me} régiment. Le bon esprit qui vous distingue, les conseils et les exemples de vos parents, et les nobles sentiments qui animent les habitants de cette intéressante contrée, en offrent d'irrécusables garanties.

N^o 7. Discours prononcé à l'ouverture du Dépôt de mendicité d'Agen,

A Agen, Le 2 Janvier 1813.

Messieurs,

LES annales de notre économie politique, les écrits de tous les amis de l'humanité, constatent les projets, les tentatives, les essais faits dans tous les

temps pour parvenir à éteindre la mendicité en France ; mais il était réservé au Gouvernement sous lequel nous avons l'avantage de vivre, de voir réaliser ce vœu universel dont les résultats doivent être si importants.

Les décrets à la proclamation desquels s'élèvent de toutes parts des établissements destinés à cette grande entreprise, attestent que tous les obstacles vont être successivement vaincus par cette volonté ferme, par cette unité de vues tout-à-la-fois généreuses et grandes qui attaquent le mal jusques dans ses racines.

Cette contrée, cette ville, offrent un exemple frappant de ces tentatives, Je la part d'un homme distingué par de grands talents et de nobles vertus : la ville d'Agen méritait donc de jouir une des premières des bienfaits d'une institution que cette journée va développer d'une manière éclatante.

C'est à Mascaron, personne ici ne doit l'ignorer, qu'est due la première pensée de la construction de l'édifice dont nous faisons aujourd'hui la seconde inauguration.

A-peine ce prélat comptait-il quelques années d'épiscopat à Agen¹⁶ ; à-peine avait-il satisfait aux soins les plus chers de son ministère, par la construction du séminaire¹⁷, que son ame bienfaisante tourne toutes ses sollicitudes vers l'amélioration du sort des pauvres ; « il considère qu'un des premiers devoirs de sa charge épiscopale est de pourvoir aux moyens de soulager les pauvres, et d'empêcher les désordres que l'oisiveté et la mendicité causent parmi eux. » Après diverses conférences avec les Corps ecclésiastiques, les officiers du sénéchal et les principaux habitants de la ville, le plan général est arrêté. M. Delas, un de ses diocésains, et sans doute de ses amis, consacre une somme de 24,000 fr., que le prélat accroît de ses épargnes, à l'établissement d'un hôpital général, qui deviendra un asile où *les pauvres mendiants seront logés, enfermés, instruits, nourris et élevés à la piété et religion chrétienne et aux métiers dont ils pourraient se rendre capables, sans qu'il leur soit permis de divaguer, sous quelque prétexte que ce fût*¹⁸ : il met encore le comble à sa prévoyance, puisqu'il en confie le soin aux filles de la Charité¹⁹.

Des lettres-patentes sont obtenues par le prélat zélé qui tant de fois fit entendre les accents de la religion et de la morale à la Cour de Louis xiv : la première pierre de l'édifice, auquel la reconnaissance publique a consacré le

nom de Delas, est posée par Mascaron, *à la tête de son clergé, des magistrats, de tous les Ordres réguliers et séculiers de la ville*. Ecoutons le prélat lui-même nous initier à toutes ses pensées, à tous ses vœux, à toutes ses espérances, dans l'inscription rédigée par lui, et qui, gravée sur une planche de cuivre, fut déposée dans les fondations de l'hôpital Delas²⁰.

« A DIEU TRÈS-GRAND ET TRÈS-BON.

« Afin que la ville d'Agen ne fût pas plus long-temps infestée par ces pau-vres qui préfèrent la mendicité au travail, le noble Marc-Antoine DELAS DE GAYON, maréchal-des-camps et armées du roi, a fait, par testament, un legs de 24,000 fr. pour la fondation d'une maison publique, destinée à renfermer et à nourrir les véritables pauvres de la Cité. Que cet hôpital, monument de la libéralité de son pieux fondateur, tant que nous aurons des pauvres parmi nous, (et, selon la parole de Jésus-Christ, nous en aurons toujours) soit, pour les personnes riches, un encouragement à faire des aumônes vrai-ment utiles ; pour les enfants dépourvus d'industrie, une école d'apprentissage des moyens de gagner leur vie ; pour l'artisan pauvre, un atelier ouvert pour exercer son métier ; pour les invalides et les vieillards, un lieu de soulagement des infirmités de leur âge ; pour tous, une école de religion et de piété ; et pour les seuls vagabonds qui se livrent à la mendicité sans pudeur, sans honte, un sujet d'aversion et de terreur.

« Jules DE MASCARON, évêque et comte d'Agen, a posé la première pierre des fondations de cet édifice, avec la pompe la plus imposante, le 8 avril 1686, etc. »

En lisant ces mots, qui ne se sent vivement touché de ce que les mêmes intentions, le même but, les mêmes moyens qui avaient dirigé Mascaron, sont aussi les principes constitutifs et fondamentaux du dépôt de mendicité d'Agen²¹ ? Si, du sein de la divinité, où ses vertus, où sa piété ont fixé sa belle ame, notre éloquent prélat reporte sa sollicitude pastorale sur une Cité, sur un diocèse qui lui furent si chers, quelle douce satisfaction ne goûtera-t-il pas en voyant son ouvrage couronné et ses vœux exaucés par un monarque qui rappelle celui auquel il consacra une grande partie de ses travaux évangéliques !

Celui qui, en ces mêmes lieux, reposa tant de fois son esprit, des ouvrages dans lesquels il avait célébré les Turenne, les Segulier, et y médita les belles et touchantes instructions qui conquièrent tant de cœurs à sa doctrine ; celui dont l'affection paternelle et éclairée embrassait tout ce qui pouvait être utile à ses diocésains, éprouverait la joie pure qu'inspire le souvenir du bien qu'on a fait, en voyant l'un de ses successeurs²², si recommandable par ses vertus ecclésiastiques, appeler et répandre les bénédictions du ciel sur cette institution naissante. Et, si les hommes doués d'une ame grande et forte conservent encore plus particulièrement l'amour des lieux où ils reçurent le jour, pourquoi Mascaron ne verrait-il pas avec satisfaction, un de ses compatriotes²³ appelé à faire exécuter les ordres du prince, qui a voulu que l'hôpital Delas fût achevé et s'élevât comme un monument de sa munificence et de sa bonté pour les pauvres ?

Des talents dignes d'un tel sujet, des circonstances plus favorables, se présenteront sans doute un jour pour élever à Mascaron un monument de la reconnaissance agenoise, et nous nous empresserons du moins de placer son image révéérée, parmi les premiers bienfaiteurs de cet Etablissement... Laissons aujourd'hui la voix du peuple perpétuer la tradition qui nous a transmis le souvenir de Mascaron, nous apprendre qu'il fut affable, doux, gracieux, bon citoyen, bon ami ; que son extérieur aimable appelait la confiance et ne la trompait jamais ; qu'il était accessible, prévenant même, et qu'il ne refusa jamais des conseils, des consolations, des services à ceux qui s'adressaient à lui ; qu'il aimait à se dépouiller de sa dignité pour jouir des charmes de la société intime ; qu'en chaire, il captivait l'attention par une prestance majestueuse, un son de voix agréable, des gestes faciles et vrais ; et que son éloquence naturelle, cultivée par beaucoup d'études, soutenue d'un esprit solide et d'un goût excellent, lui attira, dans les provinces, à Paris et à la Cour, des applaudissements justement mérités²⁴ ; qu'il affectionna particulièrement les pauvres et répandit sur eux d'abondantes aumônes, tellement qu'il laissa le tiers de ses biens aux indigens malades ; qu'il appela à Agen, les filles de la Charité et y établit une société de dames pieuses pour le soulagement des pauvres honteux²⁵. Terminons le tableau de toutes ces belles et bonnes qualités en disant qu'il sut se vaincre lui-même ; car la religion et la raison réprimaient

constamment les premiers mouvements d'un caractère naturellement vif et bouillant²⁶. Mais rendons surtout à sa mémoire l'hommage qui peut lui être le plus agréable, en favorisant l'œuvre de charité qu'il conçut, et qui va se réaliser aujourd'hui. Cette reconnaissance, à laquelle doit aussi participer ce respectable Agenois qui, après avoir honorablement servi son pays, consacra sa fortune et ses derniers moments à l'intérêt des pauvres, sera solennellement proclamée sur le marbre qui tracera en peu de mots les bases sur lesquelles reposera cet Etablissement : *Ici, par la prévoyance des lois, le travail et la charité répriment la mendicité*²⁷. Tel fut le but que se proposa le monarque législateur dans son décret général du 5 juillet 1808, et dans les lettres-patentes du 9 octobre 1810, par lesquelles il crée le dépôt de mendicité du département de Lot-et-Garonne.

Distinguer le véritable pauvre de celui qui ne l'est point ; assurer au premier des secours et du travail, et forcer le second, par la réclusion, à renoncer à un genre de vie qui est l'opprobre, la honte, le fléau de la société, seront les résultats auxquels nous allons tendre invariablement.

Cette journée doit donc commencer une ère nouvelle, pour l'impulsion que recevra désormais la charité publique et particulière. Personne, sans doute, ne pratique avec plus de zèle cette belle vertu, que les habitants de cette contrée, et j'en vois chaque jour les plus honorables exemples ; mais le moment est venu, de régler cette bienfaisance de manière à marcher de concert vers le but que se propose le Gouvernement. Que les aumônes locales se concentrent, qu'elles redoublent même pour les indigents malades, infirmes, pour les vieillards et invalides ; qu'une charité bien entendue fasse refluer, sur ces infortunés, les dons peu réfléchis qu'on croyait accorder à l'indigent et qu'on prodiguait trop souvent à des vagabonds aimant mieux tendre servilement la main, que de l'employer à l'honorable travail qui les ferait vivre en hommes ; que le propriétaire, en s'interdisant ces distributions abusives qui ne remédient à aucune souffrance, calcule sagement ses travaux agricoles de manière à appeler dans ses champs tous ceux qui ont des bras et de la force, et à leur assurer des moyens de subsister pendant la saison rigoureuse ; que des ateliers de charité, ouverts dans toutes les localités qui en sont susceptibles, viennent au secours de l'indigent laborieux, et lui enlèvent tout prétexte de mendier..

Que les Bureaux de bienfaisance, auxquels la religion vient prêter son salubre appui, puisque partout les Curés et Desservants sont comptés parmi leurs membres, se pénètrent enfin de l'importance et de l'utilité de leurs fonctions... Ce ne sont point ici de nouveaux sacrifices qu'on demande, c'est un bon emploi, c'est un emploi combiné avec les mesures générales, des aumônes que chaque famille est dans l'usage de faire ; et s'il fallait même les accroître, quel est l'ami du bien public, quel est l'homme sensible qui ne se les imposerait pas pour soulager utilement ses semblables, pour voir disparaître ce fléau hideux qui dégrade notre civilisation, et pour user avec plus de satisfaction des biens que la Providence lui a dispensés ?

Mais, après avoir appelé la pitié publique sur les vrais malheureux, il est temps de faire entendre la sévérité des lois pour ceux qui voudraient désormais enfreindre celle que réclamaient depuis long-temps la morale publique et le perfectionnement de l'ordre social.... Sans doute, le dépôt de mendicité servira aussi d'asile à quelques infortunés qui, n'ayant ni ressources, ni parents, ni moyens de vivre, demanderont, dès l'ouverture, la faveur d'y être admis ; des femmes en couche y trouveront les soins que commande leur intéressante situation, et des orphelins viendront apprendre à travailler et à devenir par la suite de braves et fidèles soldats... En même temps, une discipline sévère, un régime rigoureux, l'obligation expresse de travailler et une réclusion déterminée, sont réservés aux *vagabonds qui se livrent à la mendicité sans pudeur et sans honte*.

Que ne puis-je vous développer ici toutes les dispositions prescrites par les règlements et les instructions les plus sages, pour rendre à eux-mêmes, à la société, à une vie honorable, les malheureux qui formaient une classe à part dans la grande famille !... Régime sanitaire ; distribution bien entendue des locaux ; nourriture appropriée aux sexes, aux âges, aux tempéraments ; promenades dans les cours, heures du lever, du coucher, des récréations, du travail ; instructions religieuses et morales ; récompenses, punitions : tout est prévu, rien n'est oublié pour le bien-être moral et physique des reclus, qui ne quitteront la maison qu'avec de meilleures mœurs et quelques ressources pour les premiers besoins de leur rentrée dans le monde. Vous admirerez même la bonté paternelle du Gouvernement, qui, pour corriger,

pour punir même des individus à qui la société pourrait adresser le grave et juste reproche de méconnaître l'obligation sacrée qui prescrit le travail à l'homme, consacre à cette œuvre, à-la-fois politique et philanthropique, le local le plus beau, le plus vaste, le mieux situé ; et élève à grands frais un édifice qui, indépendamment de son utilité réelle, sera encore un des plus beaux ornements de la ville d'Agen²⁸.

Tels sont les principaux traits qui caractériseront l'institution qui va commencer ; telles sont les grandes vues que vont mettre en pratique les officiers auxquels est confiée l'administration de cette maison.

Votre zèle, Monsieur le Directeur²⁹, votre intégrité, votre capacité, votre dévouement à tout ce qui est utile et bon, sont connus depuis long-temps. Je ne doute pas que votre esprit n'anime tous les collaborateurs que vous êtes appelé à diriger ; et, unis entre vous par les mêmes intentions, vous tendrez d'un commun accord vers un succès qui fera toujours l'un des principaux objets de ma sollicitude.

Vous avez mesuré l'étendue de vos obligations ; vous les remplirez, j'en suis assuré, et je l'ai promis en votre nom à S. Exc. le Ministre de l'intérieur, de qui vous tenez votre mission, et qui fait de l'organisation des dépôts de mendicité, le sujet de ses soins particuliers : je m'en rends encore le garant devant cette imposante réunion de magistrats et de citoyens, dont les vœux s'associent à vos travaux.

Je vous confie donc, dès ce moment, l'honorable dépôt qui vous était destiné, et vous déclare installés dans vos fonctions respectives.

C'est maintenant au successeur de Mascaron et aux ministres des autels, qui l'accompagnent, à sanctifier, à consacrer, par leur intervention, les premiers pas de cet utile Etablissement, qui, sous de tels auspices, doit marcher à grands pas dans la route qui vient de lui être tracée.

N^o 8. Discours adressé à S. A. R. Mgo. le duc d'Angoulême,

A Agen, Le 7 Mai 1814.

Monseigneur,

COMBIEN j'ai à me féliciter de pouvoir toujours et partout présenter à votre Altesse Royale une population toute fidèle, toute dévouée et ivre du bonheur de revoir ses anciens, ses légitimes et ses bien-aimés Souverains !

Oui, Monseigneur, la partie de Lot-et-Garonne qui a déjà eu le bonheur de vous posséder, ne vous a pas présenté des hommages plus vrais, plus sincères, plus purs, plus respectueux que ceux qui éclatent et se pressent autour de vous.

Les peuples que la division territoriale range avec nous sous la même bannière administrative, furent naguères nos interprètes : aujourd'hui nous sanctionnerons ce qu'ils promirent pour nous... Nous les surpasserons même, s'il est possible, sans craindre la moindre rivalité ; car ils savent bien, et nous savons tous, qu'il n'y a qu'un même cœur, qu'un même esprit dans tout le département, pour révéler et chérir l'illustre Maison de Bourbon...

Eh ! comment en serait-il autrement, lorsque tant de bienfaits, de sentiments, de souvenirs, de malheurs, de regrets, de vœux secrets disaient sans cesse à tous les bons Français (et nous nous honorons de l'être dans la force du mot), qu'il n'y avait de salut pour nous qu'en revenant à ceux qui nous rendirent heureux pendant tant de siècles ?

S'il fallait rappeler à V. A. R. des traits qu'elle connaît mieux que moi, je lui montrerais la seconde de nos villes rebâtie par l'un des frères de St-Louis... je lui présenterais, pour ainsi dire, à chaque pas, des monuments et des souvenirs de Henri IV, qui affectionna aussi les habitants de la rive droite, et les compta toujours parmi ses braves et fidèles Gascons. Je lui dirais que nous possédâmes plusieurs fois Louis XIII, et que le plus bel édifice dont s'honore la ville d'Agen, celui dont l'institution se rattache à de si grandes vues de charité, fut érigé sous Louis XIV, par les soins de Mascaron. je lui dirais enfin que nulle part, peut-être, des larmes plus abondantes, plus sincères, plus prolongées ne coulèrent sur l'événement affreux qui mit un terme à la vie terrestre de Louis XVI.

C'est à ces titres que j'ose encore supplier V. A. R. de vouloir bien porter aux pieds du trône de Louis XVIII, notre auguste Monarque, le tribut de tous les sentiments de respect et d'amour, de reconnaissance et de fidélité, de confiance et de dévouement, que j'ai l'honneur de lui offrir au nom de

tous les fonctionnaires publics et des habitants de ce département. C'est uniquement de sa haute sagesse, de sa bonté paternelle pour ses peuples, de sa piété si éclairée, de sa générosité si reconnue, de son expérience mûrie par de si nobles malheurs, que nous aimons à attendre le bonheur, la paix, l'ordre public et des institutions sages, libérales, bienfaisantes, immortelles comme le trône de St-Louis, comme la loi salique, comme l'antique tige des lis que la Providence, touchée de nos maux et de nos regrets, vient de relever si miraculeusement.

Vous êtes devenu le protecteur immédiat, le père des habitants de cette vaste contrée, Monseigneur ; et nos cœurs conserveront en caractères ineffaçables, non-seulement tout ce qui se rapporte à votre entrée dans notre métropole, dont le dévouement et le courage méritent notre admiration et notre reconnaissance, mais encore toutes les circonstances de votre heureux passage dans nos belles plaines, si heureuses maintenant de vous avoir possédé...

Nous osons donc espérer que vous agréerez nos vœux et nos hommages ; et que vous répondrez toujours de notre inviolable fidélité. Daignez entretenir de nos respectueux sentiments l'auguste compagne de vos jours, cette princesse grande par ses vertus, ses malheurs et son caractère, non moins que par sa naissance : vous accueillerez enfin, avec cette bonté qui vous caractérise, les témoignages de l'alégresse qui se manifeste de toutes parts.

Nº 9. Discours prononcé par le Préfet à l'occasion de la prestation du serment de fidélité au Roi,

A Agen, le 11 Septembre 1814.

Messieurs,

QUEL Monarque eut jamais des droits plus réels à notre amour, à notre reconnaissance, à notre fidélité, que celui que la nation saluait du nom de LOUIS-LE-DÉSIR, en même temps que la Providence le rendait à nos vœux !

Pendant les orages de cette longue révolution qui nous a successivement fait ressentir les maux de l'anarchie et de toutes sortes de despotismes, ce

prince toujours bon et généreux ne cessait de faire des vœux pour la France, et, mettant à profit ses loisirs et les leçons de l'adversité, il méditait la charte qu'il nous a donnée, en même temps qu'il recueillait de nouvelles lumières dans l'art si difficile de gouverner les hommes ; mais il faut le dire aussi, un grand nombre de Français, douloureusement affectés des maux de leur patrie, tournaient souvent leurs regards attendris vers celui auquel nous rattachaient des souvenirs de gloire, d'honneur et de prospérité, d'augustes malheurs supportés avec une âme vraiment royale, et enfin ces sentiments d'amour envers le Souverain qui distinguèrent si long-temps notre nation. C'était en vain qu'on cherchait à envelopper son existence d'épaisses ténèbres et qu'on évitait même de prononcer son nom magique : une voix plus forte que toutes les mesures prises pour comprimer la manifestation de ces pensées, disait hautement que la France ne pouvait jouir de la paix, d'une véritable liberté et du bonheur intérieur, que sous son roi légitime. Aussi, dès qu'ils furent arrivés, les temps marqués par la Providence, tous les cœurs, tous les esprits volèrent spontanément au-devant du Monarque qui n'avait jamais cessé de régner sur eux par l'ascendant le plus irrésistible, celui des vertus et de l'opinion.

Mais notre amour devait encore se renforcer par la reconnaissance : elle sera portée à son comble, si l'on considère tout ce qu'a fait le roi depuis cinq mois qu'il tient les rênes de l'Etat, dans les circonstances les plus difficiles, après une guerre longue et désastreuse, suite elle-même des plus terribles circonstances. La paix est conclue et cimentée par cette modération et cette bonne foi qui seules rendent les traités sacrés pour les nations ; une charte constitutionnelle fondée sur les principes les plus sages, et émanée d'une bonté toute paternelle, promet déjà au peuple français tous les biens pour lesquels il a fait tant de vœux et de sacrifices ; l'Armée se réorganise, et nos braves défenseurs, qui ont si bien soutenu la gloire du nom français, jouissent des récompenses et du repos qu'ils ont acheté par tant d'exploits ; les plaies de la révolution et de la guerre se cicatrisent partout ; l'ordre et la confiance renaissent dans nos finances, et les dettes de l'Etat se payent avec exactitude ; toutes les parties de l'administration reprennent leur équilibre par les soins d'un Gouvernement sage et réparateur ; l'esprit et l'honneur français renaissent sur ces antiques bases qui les firent si long-temps

admirer de l'Europe entière. Certes, j'en appelle à tous les bons esprits, à tous les cœurs droits, que ne devons-nous pas attendre des éminentes qualités qui caractérisent le roi, lorsque le temps, ses efforts et notre dévouement auront dissipé jusqu'au dernier de ces nuages qui peuvent encore entraver la marche du Gouvernement, et retarder la consolidation des grands et utiles travaux auxquels il se livre !

Il est doux de prononcer envers un tel Souverain le serment de fidélité qu'il nous demande aujourd'hui ; mais que nos cœurs lui avaient si spontanément prêté dès l'instant où, rentrant dans la plénitude de nos droits, nous pûmes suivre l'impulsion de nos affections les plus chères, et arborer les couleurs et le signe sacré de notre régénération.

Heureux, certains désormais de n'avoir jamais à séparer le bien public de la personne du chef de l'Etat, nous vouons à notre roi l'amour et le respect, le dévouement et la confiance, la reconnaissance et la fidélité que nous lui devons à tant de titres et que son auguste personne sait si bien inspirer. A son exemple, nous éloignerons jusqu'à l'apparence de ces ressentiments, de ces restes d'esprit de parti qui pourraient affliger son cœur, nous ne dévierons jamais de la ligne de nos devoirs, qui tendront à faire respecter son autorité et les lois dont il nous prescrira l'exécution ; aucun sacrifice ne nous coûtera pour consolider ce trône, qui ne sera jamais occupé que par des princes chers à la France, autour duquel nous nous rallierons dans toutes les circonstances ; ce trône sur lequel nous voyons briller la charte immortelle devenue le gage de notre régénération politique...

Et vous, habitants du département de Lot-et-Garonne, que je voudrais tous réunir dans ce moment solennel, soyez les dépositaires de nos serments, comme à notre tour nous nous rendrons garants de votre inébranlable fidélité.

Non, jamais vos magistrats n'auront à craindre de votre part aucune de ces menées qu'ils vont s'obliger de dévoiler, et vous rendrez leur tâche aussi douce qu'honorable à remplir.

Fiers de l'affection que Henri IV portait à vos pères, du bon esprit qui vous a toujours distingués, et surtout de l'élan généreux qui vous porta à vous prononcer des premiers pour notre Souverain légitime, vous lui serez toujours dévoués et fidèles ; vous obéirez sans réserve aux institutions dues

à une sagesse éminente et qui réunissent tous les éléments d'un bonheur et d'une gloire assurés à la France... Vos cœurs vont s'unir à moi pour prononcer et tenir à jamais cet engagement sacré que j'ose aussi prendre en votre nom, puisque vous m'avez donné tant de fois des preuves de la plus honorable confiance.

N° 10. Adresse du Préfet aux habitants de Lot-et-Garonne, à sa rentrée en fonctions,

A Agen, Le 23 Juillet 1815.

Habitants de Lot-&-Garonne,

LORSQUE la volonté du Roi me rappelle parmi vous, faveur dont je sens tout le prix, mon premier besoin est de vous exprimer les sentiments dont je suis pénétré, et de vous témoigner surtout ma sensibilité pour l'accueil que vous avez bien voulu me faire. Le souvenir en est déjà profondément gravé dans mon cœur, et je reconnais toutes les obligations qui me sont imposées par l'opinion que vous manifestez sur mon ancienne administration. Je vais donc consacrer de nouveau toutes mes facultés au service du meilleur et du plus sage des rois, et au bonheur d'un département qui m'est cher à tant de titres.

Pour remplir ce double but, je serai sans cesse guidé par les principes de cette charte constitutionnelle qui doit être le point de ralliement de tous les bons Français, et sans laquelle on pourrait presque dire qu'il n'y a plus de salut pour l'Etat. C'est par elle seule que nous pourrons réparer et prévenir les maux qui ont pesé sur notre patrie : sa stricte exécution rassurera tous les intérêts, réunira toutes les opinions, tous les sentiments, toutes les pensées : par elle seule, enfin, la France maintiendra son illustration et son indépendance. Rallions-nous autour de ce centre commun et offrons au roi l'hommage le plus digne de lui, en rejetant loin de nous les souvenirs amers, les divisions intestines, et ces haines déplorables qui doivent disparaître avec les circonstances qui les avaient fait naître.... Et vous, bons

habitants des campagnes, vous qu'on a tant trompés, en parlant sans cesse du rétablissement des dîmes et des rentes féodales ; non, jamais le roi ni aucun des pouvoirs qui concourent à la formation de la loi, ne concurent, ni ne pourront concevoir une pensée que réprouvent les simples lumières du bon sens : ils connaissent trop bien le vœu national, l'intérêt de tous les propriétaires : la parole royale, autant que la force des choses, vous donnent toutes les garanties possibles sur ce point, comme sur l'inviolabilité de toutes les espèces de propriétés.

Louis XVIII a su commander l'estime des Souverains : lui seul peut nous faire jouir des bienfaits d'une paix solide, nous maintenir dans notre indépendance, et nous placer au rang que nous assure la bravoure d'une armée dévouée désormais à la véritable gloire de notre belle patrie. Dans l'intérieur, nous devons à ce Monarque de bonnes institutions propres à nous faire jouir d'une sage liberté et d'une parfaite égalité de droits : des lois protectrices de l'ordre public, du commerce et de l'agriculture seront son ouvrage : nous lui devons, en un mot, tous les bienfaits d'un Gouvernement juste, fort et vraiment paternel.

Que sous le beau drapeau de la paix ; que sous l'empire des lois, disparaissent à jamais les provocations, les récriminations, les injures, les haines et les vengeances particulières : ne conservons de mémoire que pour la reconnaissance ; ne formons d'espérance que pour la réconciliation et le bonheur de tous les Français.

Nº 11. Discours à S. A. R. *Madame*, Duchess d'Angoulême,

A Ageu, Le 2 Septembre 1815.

Madame,

LE département de Lot-et-Garonne reçoit en ce moment la récompense de son dévouement à votre auguste famille, et le dédommagement de tous les maux qu'il a soufferts avec toute la France. Oui, *Madame*, tous nos

vœux sont remplis, puisque nous pouvons offrir à Votre Altesse Royale l'hommage de tous les sentiments qu'elle sait si bien inspirer.

Votre auguste époux reçut nos premiers serments de fidélité au roi, et nos témoignages d'affection, dès l'instant où la Providence, touchée de nos maux, lui ouvrit les portes de Bordeaux : les jours des plus fortes épreuves ont prouvé à Son Altesse Royale que nous savions être fidèles à des engagements sacrés ; nos cœurs les dictaient, l'honneur, le bien public et le devoir en étaient les garants.

Daignez, Madame, jeter les yeux sur ces belles contrées, sur cette immense population qui accourt de toutes parts ; voyez tous les âges, toutes les classes, toutes les conditions, tous les rangs se confondre pour contempler l'auguste fille de nos rois, ange de paix et de consolation, et pour lui offrir le tribut d'un amour et d'un respect que nos infortunes auraient encore accrus, si ces sentiments pouvaient s'accroître. Croyez, Madame, que le roi ne compte parmi nous que des sujets dévoués et prêts à se sacrifier pour son bonheur et celui de la France. Ils éprouvent une inexprimable satisfaction à vous supplier de devenir leur interprète auprès de ce Monarque. Daignez aussi vous souvenir quelquefois de tout ce qu'ils ont manifesté dans les moments du danger et de l'oppression, comme dans l'enthousiasme qu'inspire votre présence.

SECTION II.

Préfecture du Département des Bouches-du-Rhône.

N^o. 12. Discours prononcé à l'installation des Intendants de la santé publique, nouvellement nommés,

A Marseille, Le 30 Décembre 1815.

Messieurs,

C'EST dans cette enceinte qu'est née, que s'est fortifiée, qu'a acquis toute la perfection dont sont susceptibles les choses humaines, une institution citée partout comme un modèle de sagesse et de dévouement.

En maintenant avec la plus honorable indépendance tous les règlements sanitaires, et en les faisant exécuter avec une inflexible sévérité, vous êtes devenus, en quelque sorte, les sentinelles avancées, à la vigilance desquelles sont confiés les plus chers intérêts d'une population active, industrieuse, essentiellement livrée à cette noble et utile profession qui fait fleurir les Etats, et honore les Particuliers lorsqu'ils l'exercent avec les qualités nécessaires ; d'une population qui, dans les circonstances les plus difficiles, a acquis de nouveaux droits à la bienveillance du roi et à l'estime publique, par cette fidélité que n'ont pu ébranler ni les menaces ni les promesses.

Si tout ici retrace à l'imagination effrayée ce fléau destructeur qui fit verser tant de larmes et vit développer de si éminentes vertus, tout, jusqu'aux précautions salutaires dont vous êtes entourés, atteste vos services, vos travaux et vos succès. Quand le ciseau du Puget et un pinceau non moins habile ont rivalisé de génie pour tracer sur ces murs les tableaux déchirants de la calamité contre laquelle nous sommes toujours en garde, ils sont ainsi devenus les fidèles interprètes de la reconnaissance publique, qui peut juger à chaque instant les maux dont nos pères ont été frappés et vos constantes sollicitudes pour éloigner de nous jusqu'à la moindre crainte.

Cet état de sécurité est le résultat naturel et infaillible de votre scrupuleuse exactitude à remplir les devoirs qui vous sont confiés,

La transgression des lois et règlements est ici inconnue ; aucune puissance n'oserait en émettre la pensée, et ce n'est pas en vain qu'on y prend un engagement solennel ; vos annales l'attestent et toutes les voix s'élèveraient pour vous rendre ce témoignage.

Heureuse la Cité qui peut ainsi compter sur les dépositaires de sa confiance ! Heureux l'administrateur assuré d'avance que le serment d'être fidèle au roi, d'obéir à la charte constitutionnelle et de remplir des devoirs sacrés, est déjà gravé dans le cœur des collègues qu'un choix honorable,

sanctionné par l'opinion publique, va associer à vos fonctions toutes paternelles.

La confiance de vos concitoyens est en partie votre ouvrage, Messieurs ; qu'elle soit aussi votre récompense : c'est la plus digne qui puisse être offerte à vos utiles services, quand, surtout, vous vous direz qu'elle est inséparable de la satisfaction de ce bon roi que la Providence nous a rendu après tant d'alarmes, et de l'estime de ce sage ministre³⁰ qui portant à la ville de Marseille un intérêt si vrai, lui en donnera des témoignages dès qu'il pourra mettre en œuvre les connaissances locales qu'il a recueillies parmi vous.

N^o 13. Discours prononcé à l'installation de la Commission du port-franc
de Marseille,

A Marseille, Le 6 Janvier 1816.

Messieurs,

UNE mission intéressante sous tous les rapports vous est aujourd'hui déléguée ; elle en prépare, elle en présage de plus importantes encore, pour l'époque où il sera donné à Marseille de jouir complètement du bienfait que lui assure la promesse du roi.

Le choix des membres qui composent la Commission dont j'ai l'honneur de faire l'installation, annonçait seul le prix que le Gouvernement attache à vos fonctions : vous y arrivez d'ailleurs investis de la plus honorable confiance, et par l'Autorité, et par vos concitoyens.

Vous saurez rejeter loin de vous toute idée de favoriser les intérêts locaux de préférence à ceux de l'industrie générale du royaume ; vos yeux seront toujours ouverts sur les substitutions de marchandises à la place de celles que l'ordonnance du roi admet seules, bien convaincus que la moindre tolérance serait au détriment de *l'importante ville* dont les intérêts vous sont confiés ; on puiserait infailliblement dans le moindre acte de complaisance de nouveaux motifs contre les concessions qui nous sont accordées et celles que nous aurions encore à solliciter.

Vous retracer ces obligations, d'après les propres expressions du ministre éclairé dont je suis l'organe en ce moment³¹ ; mettre sous vos yeux le règlement qui détermine la nature de vos fonctions ; recevoir enfin de vous le *serment d'être fidèle au roi, de remplir loyalement des fonctions que vous vous imposez par votre acceptation*, c'est être d'avance assuré de votre zèle, de votre dévouement, de votre intégrité, de votre esprit d'équité, de toutes les qualités enfin que le Gouvernement attend de vous.

Ajouterai-je, Messieurs, que cette assurance à laquelle on peut se livrer en toute confiance, quand c'est la ville de Marseille qui en est l'objet, me fait envisager avec encore plus de sécurité tout ce que j'ai à faire moi-même pour concourir à l'accomplissement des intentions du roi ?

En favorisant le commerce et l'industrie, qui, semblables à une sève bienfaisante portent la vie et le bien-être dans toutes les branches du corps social, j'obéirai non-seulement à l'une de mes premières obligations, mais encore à mes propres inclinations. De la réunion constante de nos efforts, guidés par les lumières et les travaux de la Chambre de commerce, naîtront, n'en doutons pas, les heureux résultats qui sont l'objet des méditations et des vœux de tous les hommes dévoués à leur roi et à leur patrie : j'en ai pour garants ces sentiments nobles et désintéressés qui savent toujours faire céder l'avantage des individus au bien général, et le principe si généralement professé que, sans la morale publique et sans une probité aussi sévère envers le trésor public que dans les opérations commerciales entre Particuliers, il ne saurait y avoir pour le commerce de prospérité véritable et de longue durée.

N° 14. Discours prononcé à la remise d'une Médaille d'encouragement
pour la Daccine,

Marseille, Le 26 Fevrier 1816.

Messieurs,

LA gloire la plus solide, celle qui laisse des souvenirs exempts de tout regret, qu'il est permis à tout homme de rechercher avec une ardeur et une ambition également louables, est sans contredit celle qui résulte des

bienfaits répandus sur l'humanité, en général, et sur ses membres en particulier.

Les victoires, les expéditions et les conquêtes d'Alexandre-le-Grand, toutes brillantes qu'elles soient, ne peuvent arriver jusqu'à nous qu'avec le souvenir des calamités qu'elles ont causées et de tous les fléaux qu'elles ont entraînés ; tandis que la réputation d'Hippocrate s'avance d'un pas modeste vers l'immortalité, entourée des hommages des contemporains reconnaissants, appuyée sur la tradition d'une foule de cures, de pratiques, d'observations étonnantes, non moins que sur des écrits dont nos écoles modernes reconnaissent toujours l'éminent mérite et l'utilité journalière.

Que de réflexions ne doit pas faire naître ce court parallèle entre deux hommes illustres à qui l'antiquité a dressé des autels ! parallèle qui, suivi à travers les siècles qui nous séparent de ces temps reculés, nous amènerait jusqu'à l'époque où nous sommes, sans rencontrer peut-être de puissants motifs de rien changer à l'opinion que nous venons d'émettre.

Honneur et reconnaissance, sans doute, au guerrier armé pour la défense commune et qui verse son sang pour le service de son roi et de sa patrie : quand toutes ses opérations sont dirigées par la loyauté, qui doit toujours être son principal caractère, et par le désir constant d'épargner la vie des hommes dans les crises inévitables de la guerre, son dévouement a quelque chose de sublime ; mais quel est celui d'entr'eux qui n'a pas gémi sur des triomphes scellés par la mort de tant de ses semblables !

L'homme qui se consacre au soulagement de l'humanité a le grand mérite de se vouer à des études, à des expériences, à un genre de vie qui ont quelque chose de rebutant : le désir de faire le bien peut seul lui donner le courage de surmonter toutes les difficultés qu'il rencontre à chaque pas : il a aussi des dangers à braver, dans des circonstances qui ne se présentent que trop souvent ; moins brillantes que les chances des combats, elles n'en sont pas moins périlleuses.

L'histoire recueillera un jour les importants services rendus aux armées, aux hôpitaux, aux prisons, dans nos villes, dans nos campagnes, par les estimables praticiens qui se sont consacrés à l'art de guérir. Si nos calamités sont marquées par de grands désastres, elles ont aussi fait briller de grandes vertus et des talents non moins remarquables dans cette noble profession,

qui semblait s'attacher à diminuer les fléaux de la révolution et de la guerre, à mesure qu'ils devenaient plus terribles.

C'était aussi dans ces mêmes temps, que la Providence inspirait à l'immortel Jenner, comme un dédommagement et une consolation également nécessaires, la découverte de cet étonnant préservatif dont les résultats, aujourd'hui hors de toute atteinte, ont été soutenus dès le premier moment, avec tant de courage, par les médecins les plus éclairés.

Si l'expérience de tous les lieux, de tous les temps ; si les observations des hommes les plus savants et les plus respectables ; si le témoignage de toutes les autorités ne parvenaient pas à convaincre les plus incrédules, qu'ils jettent les yeux sur nos états de population ; ils se convaincront que la mortalité parmi les enfants devient infiniment moindre dans les lieux où la vaccine est pratiquée ; que l'on y voit disparaître ces difformités et ces fâcheuses affections que la variole laissait trop souvent après elle, et que la population s'accroît enfin dans la proportion la plus satisfaisante.

Honneur donc aussi et reconnaissance à MM. les médecins, chirurgiens, officiers de santé et à tous ceux qui, dans leurs sphères respectives, ont propagé la vaccine à travers tous les obstacles dont devait être entourée une semblable amélioration ! Que ne sont-ils présents tous ceux qui, dans ce département, ont concouru à cette œuvre de bienfaisance, et que ne puis-je, en leur adressant les témoignages de la satisfaction du Gouvernement, les récompenser tous en la personne d'un confrère recommandable à tant de titres³² !

Votre triomphe, Monsieur, honorable témoignage des services rendus par vous, est le gage de l'estime et de la gratitude de notre roi, de ce monarque que ses vertus, sa sagesse, sa générosité, sa clémence, son courage dans les plus augustes infortunes, que l'amour de son peuple, placent déjà parmi les plus illustres de ses prédécesseurs. Vos sentiments, votre fidélité à son auguste personne, sont ceux d'un bon et vrai Marseillais, et ils vous rendent digne de la faveur que vous recevez : oui, Monsieur, cette médaille que je vous offre de la part d'un ministre dont la trop courte administration vivra si long-temps parmi vous, et dont je suis si heureux d'être l'organe en ce moment, cette médaille porte l'effigie de Louis XVIII, et votre nom s'y trouve gravé comme pour unir indissolublement le service et la récompense.

Jouissez long-temps de vos succès et de la reconnaissance publique : jamais ils n'auront une source plus pure, et j'éprouverai moi-même une véritable satisfaction quand j'aurai à les mettre de nouveau sous les yeux d'un Gouvernement juste appréciateur de tous les genres de mérite.

N° 15. discours prononcé à l'installation des Membres du Tribunal de commerce de Marseille,

A Marseille, Le 4 Mars 1816.

Messieurs,

JE remplis un devoir bien honorable, en venant installer parmi vous les dignes collègues que vous ont donnés le suffrage de vos concitoyens et le choix du roi.

Que d'émotions, que de souvenirs viennent se presser en foule autour de moi, en entrant dans ce temple de la magistrature commerciale ! C'est à Marseille, que je viens m'initier en quelque sorte à vos travaux ; à Marseille, cette métropole du commerce, que le génie de Colbert rendit si florissante pendant un siècle, qui souffrit des maux incalculables pendant cette terrible révolution où fut anéantie toute espèce de transaction ; dans cette ville qui sembla renaître de ses cendres, dès que la Providence nous eut rendu le monarque qui régnait sur les cœurs des vrais Français, mais particulièrement sur les bons et fidèles Marseillais.

Le commerce est l'ame de la société : il est le lien qui unit toutes les nations entr'elle : par lui, fleurissent les Etats et, avec l'agriculture à laquelle il sert d'appui, il est la base de toutes les sortes de prospérités auxquelles les peuples peuvent prétendre. Mais aussi, que de qualités, que de connaissances n'exige pas cette noble et utile profession, quand on veut en apprécier toute l'étendue ! Il est consolant de penser que la loyauté dans les transactions, que l'inviolabilité dans les promesses, qu'une probité à toute épreuve, qu'un esprit sage et modéré, que l'amour de la justice, que la réunion de toutes les vertus publiques et privées, qu'une réputation sans tache enfin, sont les moyens les plus sûrs de réussir dans cette carrière.

Marseille antique nous offre d'illustres exemples de cette incontestable vérité : ils se sont maintenus à travers tous les désastres de la révolution, pour conserver dans cette belle et intéressante Cité ce feu sacré qui doit la porter au plus haut degré de gloire et de prospérité, quand la paix générale et la sagesse du roi auront cicatrisé toutes nos plaies et effacé jusqu'à la moindre empreinte de ces entraves qui ont si long-temps contrarié la population toute entière et le commerce en particulier.

Bientôt, livrons-nous à cette douce espérance, ces navires qui encombraient notre port, et dont le dépérissement accusait les vues qui les réduisaient à l'inaction, iront faire flotter, dans toutes les mers, le pavillon marseillais protégé par le pavillon blanc, et renouer nos antiques relations commerciales avec toutes les parties du monde : l'industrie locale née pour ainsi dire de la nécessité, et forcée d'acquiescer un perfectionnement acheté à si haut prix, mais dont on ne peut s'empêcher de reconnaître les importants résultats, recevra un nouveau débouché : le travail, ce premier besoin des hommes réunis en société, viendra porter la vie, la santé, l'aisance et le bonheur dans une classe de citoyens intéressante dans tous les temps, mais surtout après les circonstances où elle a montré une fidélité et un dévouement si généralement reconnus.

Cet heureux état de choses, Messieurs, est dans la volonté du roi, nous ne saurions en douter : que faudrait-il donc pour que nous le voyions se réaliser dans toute cette intensité que nos espérances se plaisent à lui donner ? Le temps de consolider l'œuvre de la pacification générale ; de faire renaître la confiance ; de cimenter les institutions fondamentales de l'ordre social si fortement ébranlé, et enfin, de faire disparaître, par un bon règlement sur la franchise, toutes les difficultés qui jusqu'ici ont retardé et découragé l'élan du commerce.

Reconnaissons, toutefois, que les Chambres, et la sagesse du Ministère, ont fait, en peu de mois, ce qu'on n'aurait osé attendre des travaux de plusieurs années. Aussi, toute espérance d'amélioration peut-elle se concevoir, quand les destinées de l'Etat sont réglées par une charte constitutionnelle où sont réunis tous les éléments de la prospérité publique, et lorsque le pouvoir est confié à des hommes animés d'un dévouement éprouvé ; titre réel à la confiance publique.

Quant aux règlements sur la franchise, objet qui intéresse si essentiellement Marseille et tout le midi, rapportons nous en aux lumières et à la bienveillante protection d'un ministre dont les intentions se manifestent dans tous ses rapports avec la Chambre de commerce, où tant d'hommes estimables et éclairés sont les défenseurs de vos droits et les interprètes de vos besoins. Croyez surtout à l'attention scrupuleuse avec laquelle l'administrateur que le Gouvernement vient d'honorer de sa confiance s'attachera à peser tous les intérêts, à entendre toutes les réclamations, à examiner toutes les opinions, à accueillir toutes les vues, à étudier tout ce qui peut être utile pour porter jusqu'aux pieds du trône les vœux de la ville et du commerce de Marseille.

En vous dévouant avec le plus louable désintéressement au soin pénible de rendre la justice à vos concitoyens, en consacrant ainsi au bien public les moments les plus précieux de vos journées, Messieurs, vous apportez un immense tribut à cette réunion d'efforts qui tendent tous à la prospérité du commerce. La manière simple et précise dont vous rendez vos jugements ; l'équité, l'impartialité qui les dictent ; la probité, la franchise qui sont les bases de votre jurisprudence, tout ici, jusqu'à la réputation personnelle des membres qui composent ce tribunal, concourt à raffermir les colonnes antiques autour desquelles semble se grouper le commerce de Marseille.

Achevez donc, Messieurs, et perfectionnez, par vos qualités et vos talents, des travaux que vous pouvez désormais continuer sous les plus heureux auspices. La reconnaissance et l'estime de vos concitoyens vous sont déjà acquises sans doute ; mais la satisfaction du roi y ajoutera un prix bien digne de vos sentiments.

N^o 16. Discours prononcé par le Préfet, en qualité de Commissaire du, Roi,
pour l'installation de la Cour royale d'Aix,

A Aix, Le 28 Mars 1816.

Messieurs,

LE Roi ne pouvait me donner un témoignage plus honorable et plus flatteur de sa confiance, que la mission de recevoir le serment des chefs de sa Cour royale d'Aix ; j'en sens tout le prix.

Mais je conçois aussi que vous ayez envié le bonheur dont a joui le respectable premier président de cette compagnie, quand il a prononcé dans les mains du monarque lui-même, l'acte solennel d'un dévouement, d'une fidélité à toute épreuve... Il offre, en effet, un spectacle imposant et touchant tout-à-la-fois, le magistrat qui reçoit, dans d'aussi graves circonstances, le noble mandat de rendre la justice aux hommes, de poursuivre le crime, de punir le coupable et d'assurer le règne des lois. C'est ainsi qu'il scelle l'acceptation de cette sorte de sacerdoce, par la promesse faite à Dieu, qui lit au fond des cœurs, *d'être e fidèle à son image sur la terre* ; c'est-à-dire de servir le Monarque et l'Etat avec dévouement, de remplir ses devoirs avec honneur, intégrité, fermeté, zèle et impartialité. Nous pouvons maintenant le dire avec autant d'orgueil que de vérité, servir le roi comme il veut être servi, lui porter les sentiments qui lui sont dus, c'est réunir en soi le germe de toutes les vertus publiques et privées

Heureux port de salut après de si violentes tempêtes ! Non, Messieurs, nous ne devons pas désespérer du salut de la France : elle peut même encore conserver des espérances de prospérité, quand la Providence, lui conservant l'illustre descendant du saint et grand Monarque qui dispensait la justice au pied d'un chêne, a rendu à la France un roi ; si sage, si bon, entouré d'une famille digne de son origine et de notre amour. Seuls ils pouvaient nous réconcilier avec nous-mêmes, comme avec toutes les nations, et reconstruire l'édifice social sur les bases désormais inébranlables de la religion, de la morale, de la paix, d'une sage liberté, et d'une charte constitutionnelle essentiellement conservatrice de tous ces biens.

Sous un conquérant, tout est sacrifié à la puissance des armes ; nous en avons fait la triste expérience. Sous un Gouvernement légitime et paternel, c'est surtout l'obéissance aux lois qui consolide les Etats ; le règne de Louis XVIII nous le prouve déjà par les plus heureux résultats, et par la réunion de tous les cœurs autour du trône... C'est sous ce rapport que les magistrats peuvent rendre d'éminents services. Notre probité, comme la bravoure du militaire, ne doit sans doute jamais être suspecté ; mais nous devons aussi rivaliser avec lui, non-seulement de cette inviolable fidélité qui fit si longtemps le caractère distinctif du chevalier et du magistrat français, mais encore de ce courage dont la magistrature peut aussi offrir tant de beaux

exemples. L'histoire n'a-t-elle pas consacré les noms de l'Hôpital, des de Thou, des Molé, qui, par leur fermeté, surent imposer aux factions au milieu desquelles ils avaient le malheur de vivre ?... Dans ces temps désastreux où la faulx révolutionnaire moissonnait les vertus, le mérite et les talents, allait-t-elle chercher ses plus illustres victimes ailleurs que dans les rangs de ces majestueux tribunaux, pendant tant de siècles l'appui et l'ornement de notre antique monarchie ? N'était-il pas magistrat, ce héros de courage et de dévouement qui défendit le roi martyr ? Et, quand l'un d'eux a surnagé sur le torrent dévastateur, quelle honorable récompense a-t-on crue plus digne de lui que la présidence du premier corps judiciaire de l'Etat ?... En citant ces illustres organes des lois, dans la Capitale de notre Provence, comment refuser à ces anciennes Cours souveraines, qui ont offert tant d'émules à leurs contemporains et de modèles à leurs successeurs, les témoignages de respect et de reconnaissance qui leur sont dus à tant de titres, et qu'il est aussi juste que doux de leur porter en la personne de tous ceux qui leur ont appartenu, ou qui succèdent à leur honorable magistrature ?

Ces sentiments, inspirés par la noble mission que je remplis, non moins que par les lieux où ma voix se fait entendre et par la présence des magistrats auxquels je m'adresse, amènent une réflexion douloureuse, mais vraie ; je dois l'émettre, puisqu'elle peut être utile, si toutefois il était possible que les leçons de l'histoire demeuraient sans fruit pour la postérité. Quand la Providence a résolu de punir les hommes par des révolutions, les factieux qui en sont les instruments commencent toujours par ébranler le temple de la justice et frappent ensuite ses ministres, comme pour prouver que les organes des lois sont les plus fermes soutiens du trône, et qu'ils doivent eux-mêmes lire, dans les arrêts célestes, la règle inviolable de leurs devoirs envers le Souverain, de qui émane toute autorité légitime.... S'il y a des dangers à courir, que peuvent-ils être au prix des récompenses d'une autre vie, de l'estime de soi et de ses contemporains, de la satisfaction du roi et des palmes de l'immortalité ? Qui de nous n'envierait le sort de Malesherbes tombant sous le fer assassin, le sort de Tronchet et de Desèze s'y dévouant sans crainte ?

Le roi, en vous choisissant pour être les principaux dépositaires de sa main de justice, c'est-à-dire d'une des plus imposantes émanations de la souveraineté, annonce assez sa confiance dans le zèle actif et éclairé avec lequel vous remplirez des devoirs dont vous connaissez toute l'étendue, et le prix qu'attache S. M. à ce que ses peuples jouissent de tous les bienfaits qu'ils ont droit d'attendre de son Gouvernement.

Quant à moi, Messieurs, fier d'avoir reçu vos serments au roi et aux lois du royaume, et de vous avoir ainsi rouvert le sanctuaire des lois, je n'arrêterai pas plus long-temps la juste impatience d'y rentrer et celle que j'éprouve moi-même de me ranger parmi les fonctionnaires invités à l'installation de la Cour. Qu'il me soit permis, cependant, de vous assurer que, dépositaire aussi d'une portion de l'autorité, je concourrai avec vous, de toutes mes facultés, à maintenir l'ordre public, à faire exécuter les lois et les ordres du roi, et à améliorer particulièrement toutes les branches de l'administration qui, communes à nos fonctions, se rattachent au service public. Il m'est doux de lire, dans la délégation qui m'a été confiée, cette nouvelle obligation, et d'y trouver les nouveaux motifs d'une union plus intime avec des magistrats que j'honore et que je suis assuré de trouver toujours dans la ligne que nous devons tous suivre, sous la bannière des lis et sous l'égide de nos institutions.

N^o 17. Discours prononcé au moment où S. A. R. Madame la duchesse de Berry débarquait au Lazarer de Marseille,

A Marseille, le 21 Mai 1816.

Madame,

LA France entière nous envie le bonheur dont nous jouissons, au moment mille fois désiré où nous recevons l'auguste princesse que la plus heureuse alliance vient réunir à la famille de nos rois.

Votre Altesse Royale en faisait déjà partie : elle avait des titres chers et sacrés à notre respectueux intérêt, et tous nos souhaits ont été accomplis lorsque nous avons appris l'événement si bien fait pour mettre le sceau à la

félicité que le retour du Souverain légitime a fait luire sur la France, agitée jusque là par tant d'orages.

Recevez donc avec quelque bienveillance, Madame, l'hommage d'un peuple dévoué qui ne vous sépare pas, dans ses affections, des princes qu'il chérit, et auxquels, dans des moments critiques, il donna des gages de la plus courageuse fidélité.

Nous en recevons la récompense, puisque deux monarques grands dans le malheur ; dont la restauration calme tous les maux produits par les révolutions et les guerres ; tous deux révévés de leurs peuples, puisqu'ils appartiennent l'un et l'autre à la maison de Bourbon, ont choisi la ville de Marseille pour le lieu de votre entrée dans votre nouvelle patrie.

Votre Altesse Royale ne fera pas un seul pas dans le département des Bouches-du-Rhône, sans trouver l'expression aussi vive que profonde, aussi franche que respectueuse, des vœux que partout on forme pour votre bonheur, et de tous les sentiments dont je suis fier et heureux d'être le premier interprète.

Nº 18 Discours adressé à Madame la duchesse de Berry, au moment où S.

A. R. sortait de l'Hôtel-de-Ville, et était censée entrer sur le territoire français,

A Marseille, Le 30 Mai 1816.

Madame,

IL est enfin permis à un peuple aussi dévoué que fidèle à l'illustre maison de Bourbon de faire éclater, en ce jour doublement solennel, puisqu'il rappelle aussi la fête de votre Royal Aïeul, des transports trop long-temps contenus par l'observance des lois sanitaires, dont Votre Altesse Royale vient de donner un exemple si touchant et si méritoire !

C'est la ville de Marseille, à laquelle la bienveillance du roi a accordé un titre glorieux, ce sont les habitants du département des Bouches-du-Rhône, qui vont, les premiers, faire entendre les chants de l'alégresse commune, et vous offrir, Madame, les hommages les plus dignes de vous.

Cette auguste alliance, qui va réunir deux rejetons de St-Louis, de Henri IV et de Louis XIV, met le comble à notre satisfaction ; elle réalise toutes

nos espérances ; elle consacre à jamais cette légitimité que notre attachement pour nos rois, autant que l'expérience de nos malheurs, a rendu un dogme religieux et politique.

Nos vœux pour votre bonheur et celui du bon et brave prince que le ciel vous a donné pour époux, mais qui manque aujourd'hui à notre amour, avaient précédé votre heureuse arrivée sur ces rivages, si fiers aujourd'hui de vous avoir ouvert leurs ports. Nos sentiments fortifiés, s'il était possible, par les vertus et les grâces que la retraite la plus austère n'a pu dérober à nos yeux, vous accompagneront sur les bords de la Seine, dans le palais des rois, autour de ce trône révérend auquel vous allez ajouter un nouvel ornement. Si Votre Altesse Royale daigne penser quelquefois à ses premiers pas dans sa nouvelle patrie, si elle trouve quelque plaisir à entretenir ses augustes parents de tout ce qu'elle a vu, entendu, et éprouvé parmi nous ; si elle a la bonté d'être convaincue que tout ici émane du cœur, elle nous accordera la plus douce récompense à laquelle nous puissions aspirer ; nous avons le noble orgueil de nous en croire dignes.

N^o 19 Discours adressé à Madame la Duchesse de Berry, au pont de Nover, lorsque S. A. R. sortait du département,

A Mmes, Le 4 Juin 1816.

Madame,

CONFONDUS avec les sentiments d'amour et de respect que nous portons au roi, nos vœux suivront partout Votre Altesse Royale : ils avaient devancé son heureuse arrivée, et votre parfait bonheur sera, dans nos temples et dans toutes les familles, demandé et désiré comme le gage de celui de la France.

Le département des Bouches-du-Rhône, dont Votre Altesse Royale a vu accourir de toutes parts et se presser sur sa marche les bons et fidèles habitants, n'oubliera jamais les moments trop rapidement écoulés, pendant lesquels il a eu le bonheur de vous posséder.

Puissent-ils avoir inspiré à V. A. R. des souvenirs assez durables pour qu'un jour !... Ah ! Madame, rien ne manquerait à notre satisfaction, s'il nous était permis d'espérer qu'un illustre rejeton de deux tiges d'une famille aussi vénérée que chérie fût destiné à porter le nom de Comte de Provence. Il nous est cher à tant de titres !... Il serait une si douce récompense de notre dévouement, et un gage si précieux de la fidélité de la génération future !. Au moment où V. A. R. va s'éloigner de nous, elle daignera sans doute trouver une excuse à la témérité de ces vœux, dans la conviction qu'ils sont dictés par les respectueux et inviolables sentiments qu'elle a si bien su graver dans nos cœurs.

N° 20. Discours improvisé roté de l'Inauguration de l'image DLL, soleil placée sur l'Obélisque de la ville d'Arles,

A Arles, Le 28 Juillet 1816.

Messieurs,

IL est beau de voir la ville d'Arles, l'antique capitale d'une province Romaine et d'un vaste royaume, si riche de ses monuments et de ses souvenirs, si renommée par son inébranlable fidélité pour ses rois, inaugurer de nouveau le magnifique obélisque que la reconnaissance de nos pères avait consacré à la mémoire de Louis-le-Grand.

Le siècle qui porte ce nom se distingue par l'éclat de toutes les gloires : l'honneur et la bravoure militaire s'y sont unis aux triomphes littéraires, au progrès des sciences et des arts : l'urbanité française a su s'allier aux principes de la religion et de la morale. Aussi, son histoire présente-t-elle le beau spectacle d'un monarque grand dans ses prospérités comme dans ses revers, et justement confiant dans le dévouement de ses peuples.

Telles sont, Messieurs, les qualités des princes de la maison de Bourbon ; tels nous serons sous leur gouvernement, pour le bonheur et la prospérité de notre patrie.

La dédicace que nous célébrons aujourd'hui se rattache à une auguste alliance qui, en réunissant deux tiges de la famille de Louis XIV, est un gage de plus de cette perpétuité qui fera le bonheur de nos enfants.

Que nos vœux pour les illustres époux, que notre fidélité et notre dévouement au Roi et aux princes qui entourent son trône, survivent aux siècles comme cet obélisque, et scellons sa consécration par le souvenir de tous les sentiments que la ville d'Arles manifesta avec tant de courage dans les circonstances. les plus difficiles.

N^o 21. Discours prononcé à la Distribution des Prix aux Elèves du Collège royal de Marseille,

A Marseille, Le 2 Septembre 1816.

Jeunes Elèves,

DANS des circonstances difficiles, vous avez su vous montrer dignes d'appartenir à la ville de Marseille, en professant hautement cette courageuse fidélité, ce noble dévouement au roi qui, avec la religion, sont la base de toutes les vertus sociales, et vous n'avez pas démenti cette honorable réputation, depuis que ce Monarque, père de son peuple, a été rendu aux vœux de ses enfants.

Que la satisfaction et la gloire de vos parents, que le témoignage public qu'il m'est si doux de vous rendre dans ces lieux préparés pour vos triomphes scolaires, soient donc le prix décerné, avant tous les autres, à votre conduite !.

Mais plus elle a été digne d'éloges quand vous avez opposé un courageux silence, ou une dangereuse franchise aux satellites de la tyrannie usurpatrice, plus elle vous impose d'obligations sous le règne d'un Souverain légitime.

Un vrai Français, un fidèle serviteur du roi, doit être le vrai modèle de toutes les perfections possibles ; respectant, pratiquant la religion dans laquelle il est né, il ne s'écartera jamais des principes de la morale la plus sévère, de cet antique honneur, de cette loyauté qui firent la gloire, la force et le bonheur de nos pères, et de cette austère probité qui ne dévie jamais de la ligne droite : dans ses principes politiques, il regarde son roi comme l'oint du Seigneur et son représentant sur la terre ; il obéit à la charte donnée par le Souverain comme le gage de la paix et de la réconciliation

générale, aux lois qui émanent de lui et à celles auxquelles il concourt par suite de la constitution de l'Etat ; il lui est fidèle dans toutes les circonstances possibles, et jamais, pour interpréter son serment, il n'attend les chances de la bonne ou de la mauvaise fortune, ou des calculs personnels ; il est toujours prêt à faire tous les sacrifices, à dévouer sa vie et sa fortune pour la défense du trône, pour la gloire, la prospérité de son roi et de sa patrie, qui sont inséparables dans son esprit comme dans son cœur ; le murmure ou la plainte ne souillent point sa bouche ni sa plume, et si des malheurs publics l'ont atteint dans ses intérêts particuliers, il se résigne devant l'intérêt général et les intentions d'un Monarque qui offre un type parfait de sagesse et de bonté ; l'ambition, cette dangereuse passion, source de tant de désordres, ne sert pas de mobile à ses actions, et il n'en connaît d'autre que celle de remplir ses devoirs : il rejette loin de lui toutes ces discussions, toutes ces théories, tous ces sophismes politiques, qui ne tendent à rien moins qu'à obscurcir les questions les plus simples ; et, fort des leçons de l'histoire et surtout de celle d'une longue et terrible révolution, il regarde la légitimité et la perpétuité des dynasties comme l'unique base du bonheur des peuples et de la stabilité des empires... Heureux, mille fois heureux, d'être assuré, par le passé et le présent, que les princes de la maison de Bourbon réuniront toujours les qualités, les intentions et les sentiments qui doivent les rendre les objets de l'amour, du dévouement, de la reconnaissance de tout ce qui porte le nom de Français !

Ce langage, jeunes élèves, ne saurait vous être étranger ; vous avez reçu ces principes de vos parents, vous les entendez chaque jour professer par vos instituteurs, qui ont reçu du roi et de la confiance de votre famille la belle mission de présider à votre éducation, et vous les mettrez en pratique dans tout le cours de votre vie ; j'en atteste cette solennité dans laquelle vous allez recevoir la récompense de votre conduite, de vos talents et de votre application.

L'instruction que vous recevez ici réunit tout ce qu'on doit désirer pour votre avenir : une sagesse éclairée et protectrice a calculé tout ce qu'on pouvait perfectionner dans une institution belle en elle-même, puisqu'elle a été construite sur les fondements d'un antique édifice et régénérée par la sanction royale : elle a à sa tête et compte dans ses rangs des hommes d'un

mérite reconnu. Sous leur direction, vous apprendrez non-seulement tout ce qu'il n'est pas permis d'ignorer et tout ce qu'il est utile de savoir dans les diverses positions où le sort vous placera, mais vous recevrez encore les moyens d'orner et de cultiver votre esprit ; et si la nature a destiné quelques-uns d'entre vous à se distinguer dans les sciences, les lettres ou les arts, il porte déjà en lui, n'en doutons pas, les germes d'un talent que l'étude et le goût amèneront, quand le temps sera venu, à toute la perfection dont il peut être susceptible.

Pour arriver à ces heureux résultats, on ne vous demande qu'une constante application, qu'une confiance entière en vos maîtres et une subordination qu'ils aiment mille fois mieux devoir à votre raison qu'à la crainte des punitions. Ces qualités, que vous avez donné le droit d'attendre de vous, sont faciles à réaliser ; et si elles exigent quelques sacrifices momentanés, par combien de douceurs ces sacrifices ne sont-ils pas rachetés ?

Voyez les couronnes qui vous attendent, et vos magistrats, vos parents, vos amis, vos concitoyens jouir de votre satisfaction ; voyez même vos condisciples qui vous ont disputé la palme, applaudir, en rivaux généreux, à la décision qui vous la décerne. Les nuages de l'envie et de la jalousie ne viendront point obscurcir ce beau moment qui, plus d'une fois dans le cours de votre vie, excitera en vous de délicieux souvenirs et d'impuissants regrets.

Un général, modèle de l'honneur et de la bravoure, recommandable par l'exercice de toutes les vertus, et qui mérite si bien et sa renommée et l'honorable affection que lui porte un prince si cher aux Marseillais ; un maire, qui se dévoue sans réserve au bonheur de la ville dont l'administration lui est confiée, et que ses qualités rendent cher à ses concitoyens ; M. le recteur de l'académie d'Aix, dont le zèle, les lumières et les vertus justifient si bien ce que j'ai dit plus haut sur les hommes qui composent le corps de l'Université ; des magistrats, des ecclésiastiques respectables, des hommes distingués, viennent ou assister à vos triomphes, ou partager avec moi le plaisir de vous les décerner. Dites-vous bien, jeunes Eleves, que jamais une satisfaction plus douce, plus pure, plus réelle,

n'embellira les jours que la Providence vous a destinés et qu'elle vous ordonne de consacrer à votre Dieu, à votre Roi, à votre Patrie.

Nº 22. Discours prononcé à l'installation de la mairie de la ville d'Aix ;

A Aix, Le 8 Octobre 1816.

Messieurs,

JE viens remplir une mission aussi douce qu'honorable, en venant installer la mairie de la ville d'Aix dans les importantes fonctions que le Roi vient de lui confier pour la seconde fois.

Cette antique capitale de la Provence, si riche de ses monuments et de ses souvenirs, a su y ajouter un nouveau lustre par sa courageuse fidélité, et on a vu sa population toute entière devenir une armée royaliste quand il a fallu défendre la cause de la légitimité, le trône des Bourbons et le bonheur de la France, contre l'usurpation, le despotisme et les ennemis du roi et de la paix publique. Digne émule de Marseille, Aix a secondé ses efforts et s'est associée à sa gloire comme à notre reconnaissance. Honneur donc à cette brave garde nationale, à ses chefs, aux magistrats dont le courage, dans le moment de la crise, sait se transformer en un zèle sage et en une fermeté calme, quand il s'agit de maintenir l'ordre public ! C'est à cette conduite que la ville d'Aix doit de pouvoir être citée comme un modèle de dévouement au roi et d'obéissance aux lois ; et quand Sa Majesté daigne vous confier l'administration d'une telle Cité, vous sentez d'avance, M. le maire, j'en suis certain, tout le prix que les circonstances donnent à un tel choix : il récompense sans doute vos services, vos sentiments, votre conduite dans la première durée de votre administration ; mais il est aussi, pour la population à la tête de laquelle il vous appelle de nouveau, une preuve éclatante de la sollicitude qu'apporte le roi à tout ce qui peut concourir au bonheur de ses peuples et surtout à lui donner de dignes magistrats. C'est avec une vive peine qu'on ne voit pas auprès de vous ces estimables coopérateurs qui vous ont si puissamment secondé dans des moments difficiles, et se sont acquis des droits réels à la reconnaissance publique. S'il était vrai que l'un d'eux fût déterminé à jouir, dans la vie

privée, d'un repos qu'il a si bien mérité, combien je voudrais qu'il pût juger des regrets qu'exciterait cette retraite inattendue !

Ce n'est point à vous, Monsieur le maire, ni à vos collaborateurs, quels qu'ils puissent être, que je retracerai les devoirs de l'administrateur d'une Cité aussi importante que la ville d'Aix : vous les avez connus ces devoirs, vous les avez remplis de la manière la plus distinguée, et après des moments où tout semblait tendre à la désorganisation, je vois vos hospices, vos établissements de bienfaisance, vos temples, vos édifices d'utilité publique, vos chemins, vos fontaines, vos promenades, porter l'empreinte, si non de cette perfection dont ils seraient susceptibles, du moins de tous les soins qu'ont pu comporter des conjonctures que l'état de vos finances ont rendues et rendent encore si difficiles. Ce n'est point à vous que je rappellerai les obligations que vous avez contractées en prêtant un nouveau serment de fidélité au roi : quand on s'en est acquitté comme vous l'avez fait, ce ne sera qu'en vous-même que je chercherai un modèle digne de vous être offert, et je me bornerai à vous assurer que vous trouverez toujours en M. le sous-préfet, dont le zèle, les talents, le dévouement à la cause royale et les éminentes qualités vous sont connues ; en moi qui m'honore aussi d'être votre compatriote, dans les ministres d'un roi que nous portons dans nos cœurs, tout l'appui que doivent attendre des Magistrats recommandables et des Administrés si dignes de notre estime et de notre affection.

N^o 23. Discours prononcé à l'installation de Messieurs le Maire de la ville de Marseille et ses Adjoints,

A Marseille, Le 29 Octobre 1816.

Messieurs,

VOTRE confirmation dans les fonctions de Maire de la ville de Marseille, et de ses Adjoints, est pour vous un témoignage bien honorable de la bienveillance du roi. Ce choix si flatteur dans toutes les circonstances, dans tous les temps, le devient davantage quand il est l'ouvrage d'un

monarque tel que Louis XVIII, et quand il remet en vos mains l'administration d'une ville telle que Marseille.

Obtenir un tel suffrage et recueillir, en faisant le bien dans sa ville natale, la reconnaissance de ses compatriotes ; occuper des fonctions toutes de dévouement et de paternité, dans des lieux encore remplis et entourés des bienfaits du régime municipal ; servir le roi avec zèle et fidélité dans des conjonctures où tout bon Français doit se rallier plus particulièrement autour du trône légitime : tous ces avantages peuvent aussi présenter de grands motifs d'encouragement contre les écueils dont est semée cette carrière, et fournir de beaux instants dans la vie de celui qui a le bonheur de ne pas quitter les foyers de ses pères.

Cette nomination, Messieurs, prend donc aujourd'hui un caractère tout particulier ; elle est le garant de l'affection, de la sollicitude du roi pour son excellente ville de Marseille, et en même temps la récompense des services que vous avez rendus.

L'antique Cité des Phocéens fut grande dans l'histoire ; renommée sous le titre de sœur de Rome et d'émule d'Athènes, elle sut faire fleurir dans son sein le commerce et les arts, les sciences et les lettres : elle défendit avec un belliqueux courage l'indépendance qu'on osa lui disputer, et quand Pompée et César, se disputant l'empire, la forcèrent de se décider entr'eux, Marseille, toujours fidèle à ses engagements et à des principes dont elle ne devait jamais dévier, ne connut d'autre parti que celui de la justice³³.

Marseille, après une longue suite de guerres, s'était donnée aux comtes de Provence³⁴. Elle leur fut dévouée de la manière la plus constante et la plus courageuse ; et ce souverain dont le nom, comme celui d'Henri IV, ne se prononce parmi nous qu'avec un religieux sentiment, notre bon roi René, rendit à ses habitants des témoignages aussi glorieux, aussi durables que sa mémoire³⁵.

Dans le siècle suivant, Charles-Quint tentait en vain de soumettre ou de séduire des hommes qui avaient juré fidélité au roi de France³⁶, et l'on vit les dames marseillaises, aussi bonnes Françaises, aussi royalistes alors qu'aujourd'hui, ri valiser de zèle et de courage avec leurs maris, et laisser à la postérité un monument de leur héroïsme³⁷.

Lorsque Henri-le-Grand fut appelé sur le trône de France par les droits de sa naissance, et que son noble caractère, autant que sa bravoure et sa bonté, mit un terme aux fureurs de la ligue, Marseille donna le signal et l'exemple au reste de la province, et le Béarnais ne se crut vraiment roi de France que quand son autorité fut reconnue dans cette belle et bonne ville que ses petits fils devaient qualifier d'excellente³⁸.

Quelques dissensions intestines, inséparables du mode d'élection suivi alors, et les intrigues de certains hommes revêtus de l'autorité, forcèrent Louis XIV à venir dans ses murs avec l'appareil de la force³⁹ ; mais ce prince, doué d'un jugement si sain, reconnut qu'il avait été trompé par un ministre ambitieux, et que les Marseillais pouvaient être comptés parmi ses plus fidèles sujets. Les édits rendus, peu d'années après, sur la franchise du port, sont un honorable témoignage de cette confiance et de cette satisfaction⁴⁰.

L'année calamiteuse où se manifesta ce fléau dont on ne prononce jamais le nom sans frémir et sans invoquer la Providence, peut aussi être citée avec orgueil dans les annales marseillaises, et partout sont conservés avec vénération et reconnaissance les noms de ces magistrats, de ces ministres des autels, de ces militaires, de ces hommes voués à l'art de guérir, de ces fonctionnaires, de ces citoyens de toutes les classes, qui se dévouèrent pour le salut commun et le soulagement d'un peuple si intéressant dans ses souffrance, si admirable dans sa résignation⁴¹.

Marseille fut calomniée dans les premiers moments de la révolution, et de misérables sicaires osèrent se couvrir d'un nom glorieux et recommandable. La France et l'Europe savent comment fut démentie et repoussée cette injure. Les premières tentatives faites contre la tyrannie conventionnelle ; les tables de proscription où sont gravés les noms de tant d'hommes recommandables, la ruine du commerce, la dépopulation de la Cité ; la détresse, la douleur de tous ses habitants ; les décombres des principaux édifices ; la haine constante et la méfiance ombrageuse de celui pour qui les flots d'une tourmente politique avaient créé un trône que sa propre ambition sapait sans cesse dans ses fondements ; tout prouverait au besoin que Marseille fut toujours prononcée contre l'anarchie, et que jamais

elle ne courba son front sous le pouvoir despotique qui fit trembler l'Europe.

Mais pourquoi chercher des preuves ailleurs que dans l'espérance du retour du roi et de son auguste famille, qui perçait sans cesse à travers les calamités de ces longues années, comme un rayon consolateur sait se faire jour à travers les nuages amoncelés ? Et cette joie inexprimable dont l'explosion⁴², aussi pure que les sentiments qui la produisaient, se fit sentir dans toutes les classes, quand des événements tenant du prodige eurent réalisés ces honorables vœux ? Quelle page de nos fastes modernes n'atteste pas que l'amour pour leur roi légitime, que le courage, l'honneur et la fidélité, étaient, comme la probité et la charité, des vertus que les Marseillais se transmettaient d'âge en âge, et dans tous les rangs de la société⁴³ ?

Tel est, Messieurs, le peuple dont le roi vient de vous confier l'administration, et dont la prospérité sera, comme elle a toujours été, l'objet principal de sa sollicitude et par conséquent de la vôtre.

Pour atteindre à ce noble but, autant que pour conserver intact le précieux dépôt que je vais vous remettre, vous honorerez la religion et la morale publique, bases de l'ordre social ; les temples seront restaurés, entretenus, ornés ; les ministres des autels honorés et protégés ; vous saurez faire respecter l'autorité du roi, rallier tous les intérêts, tous les sentiments, toutes les opinions, à la charte que nous tenons de sa bonté paternelle, et assurer la stricte exécution des lois ; vous redoubleriez de fermeté, de vigilance, d'activité, pour maintenir l'ordre public, pour éteindre tous les ressentiments, pour contenir les malveillants s'ils osaient se montrer, pour démasquer et punir les malversations avec une inexorable sévérité, et vous ne négligerez aucun moyen pour retremper les ressorts d'une bonne police ; vous protégerez essentiellement le commerce, les manufactures et l'industrie ; les sciences, les lettres et les arts recevront de vous les encouragements qu'ils ont droit d'attendre ; la salubrité publique, la propreté intérieure fixeront aussi vos regards journaliers, et vous ne négligerez aucun moyen d'assurer à une ville déjà si remarquable, tous les embellissements, toutes les améliorations dont elle peut être susceptible, et surtout la conservation des monuments qu'elle possède ; les hospices, les

Etablissements de bienfaisance recevront les secours dont ils éprouvent de si impérieux besoins après les tempêtes qui leur auraient enlevé leurs principales ressources, si la charité n'était pas si active dans cette ville ; le pauvre trouvera en vous un protecteur, un appui, un père, et la connaissance de ses besoins et l'allégement de ses souffrances seront comptés parmi vos principales obligations ; les finances de la ville seront gérées avec cette économie, cet ordre, cette régularité, cette fidélité aux engagements contractés, et cette intégrité dans les comptes, qui deviennent plus que jamais nécessaires ; par vous enfin, Messieurs, Marseille jouira de l'inappréciable bienfait d'une administration sage et vraiment paternelle.

Les devoirs dont je viens de tracer le tableau imposent sans doute une grande responsabilité ; mais elle ne saurait décourager le zèle, ni affaiblir les moyens, les intentions dont vous avez déjà donné des preuves éclatantes. Sans doute, Messieurs, vous pouvez vous servir d'exemple à vous-même, mais vous aurez aussi des modèles dans plusieurs des magistrats qui vous ont devancés : ils avaient vu se perfectionner, se perpétuer, jusqu'à la destruction de nos institutions, ce régime municipal sous lequel avait prospéré Marseille à travers toutes les vicissitudes politiques qui lui avaient enlevé son indépendance primitive ; moins heureux qu'eux, nous n'avons à réunir que des débris et des ruines pour consolider l'édifice social, mais avec son roi et la paix, avec son bon esprit et une inviolable soumission aux lois, avec ses antiques souvenirs, sa brillante renommée, son admirable position et ses généreux sentiments, Marseille peut encore voir luire des jours de gloire et de bonheur, et ses magistrats espérer de voir leurs efforts couronnés par d'heureux résultats.

Et comment cette noble confiance ne présiderait-elle pas à vos actes, Monsieur le Maire, quand vos travaux sont partagés et allégés par des coopérateurs recommandables, ayant rendu d'éminents services à la cause royale, et qui seront toujours unis à vous et entr'eux par l'amour du bien public ? Et si l'un d'eux, que nous regretterions ici, si nous n'étions pas certain de le trouver partout où il y a du bien à faire, donne la préférence à d'autres fonctions, nous trouvons un dédommagement dans la manière dont Sa Majesté a daigné le remplacer.

Des avis judicieux, des lumières en tout genre, un puissant appui, une heureuse influence, vous sont promis par la composition de ce Conseil municipal où se trouvent réunis ce dévouement au roi et au pays, cette loyauté antique qui rappellent les beaux jours où Marseille s'administrait elle-même et qu'on se plaît toujours à nommer le Corps de ville.

Une brave garde nationale vous entoure : modèle de courage et de fidélité, elle a marché d'un pied ferme dans le sentier du devoir et de l'honneur, et elle ne connaîtra jamais ni péril ni fatigue quand il faudra servir le roi, maintenir l'ordre public et seconder les magistrats organes des lois.

Vos fonctions, Monsieur le Maire, vous donnent non-seulement l'avantage de présider l'administration sanitaire, celle des hôpitaux et Etablissements de bienfaisance, les fabriques de nos églises et les bureaux de nos collèges ; de surveiller les écoles ; d'être, si non comme autrefois le chef, du moins aujourd'hui l'appui de cette respectable institution dont l'origine se perd dans la nuit des siècles, et qui n'est jamais sortie de cette ligne de droiture, de simplicité, de probité et de sagesse que lui avaient tracée nos aïeux⁴⁴ ; ces fonctions vous attribuent enfin une intervention immédiate et une action utile dans toutes les parties du service public qui se rattachent aux intérêts de la ville. Comment ne vous féliciterais-je pas d'avance sur le bien que vous aurez à faire, lorsque je vous vois si puissamment secondé par les estimables fonctionnaires qui consacrent leurs veilles au maintien des lois conservatrices de la santé, au soulagement de l'infortune, au service des temples, à l'enseignement public, à l'administration d'une justice paternelle, et auxquels il m'est si doux de payer un tribut d'estime et de satisfaction dans cette grande réunion de famille.

Tous les fonctionnaires chargés sous vos ordres de l'action de la police, de la perception des revenus de l'Etat ou de ceux de la ville, et des autres parties du service, rivaliseront de zèle, n'en doutez pas, quand vous parlerez au nom du roi et du devoir, mots magiques qui, à Marseille, ne furent jamais prononcés et entendus en vain.

Un Général dont la présence est un des plus beaux ornements de cette fête municipale ; des militaires, des magistrats distingués par leurs

sentiments, leurs services et la confiance du roi ; les organes si éclairés et si recommandables des intérêts commerciaux et industriels, vous assurent, par ma voix, qu'ils seront toujours prêts à vous seconder de tous leurs moyens respectifs, dans votre honorable mission ; et les chefs d'administration qui ont bien voulu se réunir à moi, dans cette circonstance, sauront toujours concilier les intérêts de l'Etat avec ceux d'une ville qui est l'un de ses plus beaux ornements.

Ajouterai-je à ces motifs d'encouragement et de satisfaction, Messieurs, que je serai sans cesse disposé moi-même à vous prêter mon appui, et que je compterai parmi les plus beaux instants de ma vie ceux où je pourrai faire valoir les intérêts de Marseille, et rendre témoignage aux services de ses magistrats ? Un an s'est à-peine écoulé depuis que le roi a daigné me confier, dans ce beau département, les plus importantes fonctions ; mais si vous avez pu apprécier mes sentiments et mes principes, j'ose croire que vous m'accorderez cette confiance qui m'est si nécessaire pour faire le bien, et que j'ambitionne, de la part des Marseillais et des Provençaux mes compatriotes, comme l'une des plus douces récompenses que puisse recevoir mon dévouement à la cause royale.

N^o 24. Discours prononcé à l'installation des nouveaux Intendants de la
Santé publique,

Marseille, Le 31 Décembre 1816.

Messieurs,

L'ANNÉE qui vient de s'écouler est, comme toutes celles de votre utile administration, marquée par d'éminents services rendus à l'humanité, à la société au commerce, à la navigation, à la ville de Marseille et à toutes les contrées dont elle est la métropole ; mais des circonstances particulières viennent jeter un nouvel éclat sur cette période de vos annales.

En effet, nous avons vu votre active surveillance redoubler d'efforts et de zèle, lorsque des rapports qui, pour vous, devançant toujours la voix de la renommée, annonçaient que la contagion se manifestait sur les côtes de

l'Adriatique ; qu'elle continuait ses ravages dans plusieurs contrées du Levant, et que des maladies qui, pour n'avoir rien de commun avec la peste, n'en étaient pas moins à redouter, avaient pris la Sardaigne pour le théâtre de leurs désastres. Témoin de vos travaux, m'honorant de la part que m'y donne l'avantage inappréciable d'être votre président, je regarde comme une récompense flatteuse la possibilité de vous offrir, dans ces lieux et dans ce jour solennel, un témoignage de ma haute estime pour l'Institution en général et en particulier pour chacun des membres qui la composent.

Un hommage plus éclatant, sans doute, que toutes les expressions que je pourrais consigner ici, n'a-t-il pas été rendu, dans le cours de cette même année, aux lois sanitaires et à leurs fidèles dépositaires ? Une jeune princesse issue du sang de S^t Louis, de Henri IV, de Louis XIV, a choisi le port de Marseille pour diriger ses premiers pas vers son époux et sa nouvelle patrie : elle venait s'unir à un prince illustre par la même origine, cher à tous les Français par ses qualités personnelles, et dont l'union, en faisant le bonheur et la consolation de notre roi, devenait pour nous un nouveau gage de la paix générale de l'Europe, du bonheur intérieur de la France, et de la perpétuité de la race aussi chérie qu'illustre de la maison de Bourbon, de cette famille dont la légitimité, comme les vertus, est devenue le palladium de l'ordre social.

Nous avons vu, avec autant d'attendrissement que de reconnaissance, la fille des rois se soumettre à toutes les formalités d'usage ; assujettie à une rigoureuse et longue quarantaine, elle ne s'est montrée qu'entourée de surveillance et de précautions lorsqu'elle a reçu les personnes admises à lui présenter leurs hommages, ou qu'il lui a été permis de se faire voir à un peuple avide de contempler ses traits.

Mais ce qu'il n'a pas été donné à tout le monde de voir, ce sont les soins que vous avez pris, Messieurs, pour rendre l'intérieur du Lazaret digne d'une aussi auguste et en même temps si intéressante destination : la manière dont avait été divisée le local, l'élégante simplicité de l'ameublement, la recherche de tout ce qui pouvait flatter le goût ; les fleurs, la verdure qui ornaient toutes les avenues ; le produit de tous les arts agréables ou utiles, tout avait concouru à faire un séjour délicieux d'un local où tant de fois les âmes sensibles ont eu à gémir sur les misères

humaines et à bénir les sollicitudes d'une Providence préservative : tout enfin, Messieurs, annonçait que les magistrats sanitaires savaient allier à une soumission aux lois qui est partout et toujours le garant le plus sûr de l'ordre social, à une inébranlable sévérité, à une indépendance absolue, à une justice inflexible dans l'exécution de leurs devoirs, une urbanité française et un dévouement sans bornes à la famille de nos rois.

Marseille ancienne fut souvent comparée à Athènes ; Marseille moderne fut nommée la ville excellente par un roi digne d'apprécier tous les genres de mérite ; dans cette mémorable occasio, vous sûtes, Messieurs, vous montrer les dignes descendants des Phocéens et les fidèles interprètes des habitants d'une Cité à jamais célèbre par sa fidélité ; et le roi lui-même vous a accordé une récompense flatteuse en daignant vous promettre son portrait pour orner la salle de vos séances ; récompense digne en effet de vos nobles sentiments et de vos services ; récompense qui doit placer parmi des chefs-d'œuvre des arts l'image de celui qui les protège d'une manière si éclatante. Rien ne manquerait à nos vœux, si nous eussions pu, dans cette séance solennelle, inaugurer ce monument de la munificence du Monarque ; mais quand chaque jour de son règne donne l'essor à nos vœux, à notre respect et à notre reconnaissance ; quand l'image d'un bon prince est gravée dans tous les cœurs français et, marseillais, nous devons attendre avec une impatiente résignation le moment où s'accomplira une promesse dont nous sentons tout le prix.

Une loi sage, qui doit être religieusement exécutée, mais qu'il nous est peut-être permis en ce moment de trouver rigoureuse, vous enlève des collègues recommandables à tous les titres : ils étaient dignes de vous et par leurs sentiments et par leurs qualités : ils ont partagé vos travaux avec une assiduité qui a su se faire remarquer même parmi des fonctionnaires dont le zèle est si généralement reconnu : qu'ils reçoivent ici l'expression de nos regrets, de notre estime et de la reconnaissance publique ! Rendus à la vie privée, ils conserveront, j'aime à le croire, un souvenir précieux des fonctions, qu'ils ont remplies d'une manière si honorable ; l'affection qu'ils nous ont inspirée s'identifiera en eux au souvenir de tout le bien auquel ils ont concouru, et, pleins de cette abnégation de soi-même qui caractérise le vrai citoyen, ils trouveront quelque consolation à se voir remplacés par des

hommes qui justifient à-la-fois la confiance du Conseil municipal, celle de l'Administration, et le choix honorable dont ils ont été l'objet de la part de S. Exc. le ministre de l'intérieur.

Le serment que vont prêter dans mes mains les membres nouvellement élus, est un garant de plus de cette pureté, de cette unité d'intentions qui président à tous vos travaux ; je me hâte donc de vous y rendre, en me constituant, d'après la mission dont je suis investi, le dépositaire de ces engagements, et en vous renouvelant l'assurance de l'empressement que je mettrai toujours à concourir à vos succès par toute l'autorité dont le roi a bien voulu me confier J'exercice.

N^o25. Discours prononcé à ul'installation de la Commission créée pour la franchise du, pour de Marseille,

Marseille, Le 13 Mars 1817.

Messieurs,

LA question importante qui donne lieu à votre réunion se rattache éminemment à la prospérité de Marseille, à l'intérêt de toutes les provinces environnantes et par conséquent à celui du royaume : jamais un sujet plus vaste ne fut offert aux méditations des hommes qui considèrent, avec raison, le commerce et l'industrie comme le lien des nations et l'une des principales bases de la prospérité des Etats, et de ceux qui se sont voués à cette utile profession. Il faut le dire aussi, en consultant en votre personne le vœu public, comme un chef de famille réunit ses enfants quand il s'agit de délibérer sur des intérêts communs, le Roi donne à la ville de Marseille une preuve bien touchante des sentiments qu'il lui porte, et du désir qu'il a de la faire jouir enfin des bienfaits qu'il a daigné lui accorder dès son rétablissement sur le trône de ses pères.

Je ne retracerai point ici la pensée du ministre éclairé qui, honoré de la confiance de l'un de nos plus grands rois, conçut et réalisa le premier cette franchise par laquelle Marseille devint la métropole de la Méditerranée :

une prospérité dont le souvenir s'est transmis de génération en génération, et qui, en quelque sorte, empreinte dans toutes les pages de nos annales et gravée sur tout ce que l'on peut admirer de beau en parcourant notre Cité, fut la suite de cet acte immortel. Si, dans le cours des temps, il reçut des modifications, on vit aussi le commerce décliner, ou du moins suivre des chances diverses en raison des entraves dont on l'environnait, jusqu'au jour où la révolution vint tout bouleverser, les hommes comme les choses, les fortunes comme les idées ; mais parmi les observations que présente ce grand spectacle, il n'en est aucune, sans doute, de mieux démontrée, lorsque nous sommes enfin sortis de la tourmente pour respirer sous des institutions protectrices de l'ordre, social, que la nécessité, pour rendre le commerce florissant, de lui assurer la paix, une protection spéciale et la délivrance de toute la gêne et de toutes les entraves qui ne sont pas impérieusement commandées par les besoins de l'Etat.

Le retour du Souverain légitime nous assure pour long – temps la jouissance du premier de ces biens, et sa haute sagesse nous garantit le second : nous sommes, en dernier résultat, appelés à présenter nos vues sur les moyens d'entrer en jouissance du troisième, de cette franchise dont le nom fera toujours palpiter tous les cœurs vraiment marseillais, dont tous veulent le principe sous diverses modifications, dont tous désirent la réalité bien plus que l'apparenc ; de cette franchise que nous avons tant désirée et que le roi et les chambres ont eu l'intention formelle de nous donner par la loi du 20 décembre 1814.

Il serait inutile de vous entretenir ici de toutes les difficultés dont elle a été environnée ; il n'est aucun de vous, aucun habitant de Marseille, qui ne les connaisse, et qui, gémissant sur la gêne qu'en éprouvent toutes les parties du commerce, ne se demande, avec étonnement, comment il se peut que le droit et le fait se ressemblent si peu. De là, Messieurs, des réclamations sans fin, et une divergence d'opinions qui a dû retarder le moment où le Gouvernement aussi sage que mesuré, et attentif à concilier tous les intérêts, devait s'occuper enfin des moyens de faire cesser ce déplorable état de choses.

La lettre de S. Exc. le ministre de l'intérieur, dont je viens de vous donner lecture et dont je dépose des copies sur le bureau, vous fera connaître tout-

à-la-fois ce qui a été fait et tout ce qu'on se propose de faire. Les expressions sont si simples, si claires ; les vues qu'elle contient tellement faciles à concevoir et marquées au coin d'une telle loyauté ; elles sont de nature à inspirer tant de confiance, qu'il serait superflu de les environner du moindre commentaire.

Vous aurez donc à vous occuper de deux questions bien précises, et dont la réponse va éclairer le ministre d'une manière légale sur vos intérêts et sur des vœux qu'il a été jusqu'ici bien difficile d'apprécier, au milieu de tant d'écrits contradictoires et de plaintes d'accord sur un seul point, l'existence et les effets du mal.

Vous répondrez donc, Messieurs, à la double confiance qui vous est accordée et par le ministre et par vos concitoyens ; car si vous avez été appelés à cette noble et utile mission, c'est que l'opinion publique vous y portait. Je ne vous demanderai point ici un nouveau témoignage de votre dévouement au bien public ; chaque jour j'ai lieu de me convaincre par moi-même que ce sentiment est celui des Marseillais, et particulièrement celui du commerce. La sagesse de vos réponses ne m'est pas moins garantie par la connaissance de vos lumières et de votre expérience, et vous saurez, d'ailleurs, vous entourer de tous les documents qui peuvent intéresser particulièrement les diverses branches de commerce et d'industrie qui se font remarquer dans notre Cité. Puisque le nombre des membres de la Commission ne pouvait se prêter à les représenter toutes, il a bien fallu calculer que votre zèle saurait se multiplier pour suppléer ce que ne pouvait permettre la nature des choses. Dites-vous bien, surtout, qu'il n'est aucun genre d'industrie, de quelque peu d'importance qu'il paraisse, qui ne soit, aux yeux du Gouvernement, digne de protection et d'intérêt, et vos vues, dégagées de toute considération particulière, deviendront l'expression du vœu général. Il importe, pour cela, que la plus grande liberté, que la plus parfaite indépendance préside à toutes vos délibérations : une pensée utile est un bien précieux, et elle peut avoir les plus grands avantages ; le tort ne serait donc pas moindre dans celui qui n'oserait la manifester, que dans ceux qui en contrarieraient l'émission. C'est une opinion dégagée de toute prévention particulière que le ministre désire avoir de vous, Messieurs, et l'arrêté que j'ai dû prendre, d'après ses instructions, vous prouvera que rien

n'a été négligé, non-seulement pour vous assurer cette indépendance, mais encore pour vous garantir ce calme, cette sorte d'isolement, cette tranquillité d'esprit si nécessaires quand on a à discuter des intérêts aussi importants. C'est ici une réunion de famille de laquelle on attend la vérité tout entière, et cette vérité parviendra jusqu'aux pieds du trône, comme l'hommage le plus digne d'être offert au Roi. M. le maire de Marseille et moi compterons parmi nos plus beaux jours ceux où l'honneur de vous présider nous associera aux bienfaits qu'a droit d'attendre de Sa Majesté, une ville *si affectionnée, digne de tant de bienveillance*, et dont la position demande un régime spécial, un régime de faveur qui la maintienne à jamais dans la possession de son antique suprématie pour le commerce du Levant et la navigation de la Méditerranée.

Nº 26 Discours prononcé à l'installation du Tribunal de commerce de
Marseille,

Marseille, le 19 Mars 1817.

Messieurs,

C'EST avec une nouvelle satisfaction que je viens pour la seconde fois proclamer, dans ce temple de la justice, les noms des magistrats qui, choisis par leurs concitoyens et agréés par le roi, veulent bien se consacrer au soin pénible de prononcer sur des intérêts dont l'importance toujours réelle se rattache à l'opportunité du moment et à la position des individus ; choses toujours dignes de considération en matière de commerce, en même temps que les jugements émanés de votre tribunal portent le caractère particulier qu'ils tiennent non-seulement de son organisation, mais encore de la confiance personnelle que vous inspirez.

Le terme de deux ans assigné à vos pénibles et utiles fonctions vous prive des lumières de plusieurs membres recommandables, et comme moi sans doute, comme le commerce de Marseille, vous regretterez de ne plus avoir à votre tête le digne président dont la magistrature formera une époque si remarquable dans vos annales. Je vois partout l'expression des sentiments pénibles qu'inspire la cessation de sa mission, et c'est l'éloge le plus digne

de lui être offert, dans des lieux où son zèle et ses talents se sont tant de fois manifestés. Sans doute, il eût été dignement remplacé par celui qui avait déjà occupé ce poste d'une manière si distinguée, et ensuite par ce digne Marseillais qui aux mêmes titres joignait aussi un nom qui seul rappellera d'utiles services, une probité et des vertus antiques, et dont je puis juger tout le mérite, dans le poste qui lui ravit l'honneur d'être votre chef ; mais nos doubles regrets seront du moins adoucis, si celui qui vient d'être choisi se rend à nos vœux, et si, comme il est hors de doute, le roi sanctionne ce choix.

Dans ce mouvement continu de personnes et de choses, Messieurs, il est une pensée bien consolante : c'est que le même esprit d'équité, le même dévouement au roi et au bien public, la même intégrité, les mêmes lumières, se perpétuent parmi vous et y continuent la tradition respectable qui rendit le commerce de Marseille si digne d'être cité.... Témoin de l'heureuse influence qu'exerce la sagesse de vos jugements, j'éprouve une aussi vive satisfaction en vous rendant cet hommage public, qu'en mettant sous les yeux du Gouvernement un rapport si honorable, si encourageant pour tous ceux qui ont été ou sont appelés à occuper ces places.

Continuez donc, Messieurs, à remplir une mission partout si belle, mais particulièrement à Marseille, dans une ville que le Roi a qualifiée d'excellente, qui est l'objet de sa sollicitude particulière, et dont le reste de la France envie en ce moment la situation. Nous ne verrons vraisemblablement pas finir l'année qui marque cette installation, sans jouir enfin des bienfaits de ce régime si cher à tous les Marseillais et qui, fondé désormais sur des règlements propres à débarrasser le commerce et l'industrie de toute gêne inutile aux intérêts de l'Etat, doit garantir à Marseille cette spécialité et cette faveur qui lui assureront la suprématie sur la Méditerranée.

Personne n'ignore ici qu'il a été formé une Commission chargée de donner son avis sur cet objet si important, et nous voyons dans cette mesure non-seulement une nouvelle preuve de la bienveillance du roi et de ses ministres, mais encore la mise en pratique de ces grands et éternels principes qui font, de la connaissance et de l'amour de la vérité, la base des Gouvernements légitimes et représentatifs. Ainsi donc, pendant que ces

interprètes momentanés du vœu et des besoins du commerce délibèreront sur ces intérêts pressants, vous concurrez à ce but, Messieurs, en le faisant jouir du premier des biens, une prompte et bonne justice ; vous consolidez de plus en plus une institution que les orages de la révolution ont respectée, et que les modernes réformateurs ont essayé en vain d'introduire dans l'organisation de nos tribunaux ordinaires. Transmettez donc à vos successeurs le précieux dépôt qui vous est remis en ce moment, et, en vous dévouant à une pénible mission, trouvez quelque encouragement dans votre propre conscience, dans votre amour pour le bien public, dans l'exemple de vos collègues et de ceux qui vous ont précédés ; dites-vous bien surtout que la confiance, l'estime et la reconnaissance des gens de bien, soutiennent l'homme public dans toutes les chances de sa carrière.

Nº 27. Discours prononcé à l'installation du Conseil général des hospices
de Marseille,

Marseille, le 19 Mai ; 1817.

Messieurs,

L'ADMINISTRATION à laquelle vous succédez, ou, pour mieux dire, à laquelle vous venez vous associer pour compléter son organisation, a rendu d'éminents services.

Tout rappelle ici son zèle infatigable pour les pauvres : elle s'est montrée digne de faire fleurir et fructifier la branche la plus importante de la charité marseillaise, de cette vertu qui distingua nos pères dans les temps les plus reculés, et qui, nous pouvons le dire avec autant d'orgueil que de vérité, se perpétue parmi nous avec une persévérance dont les résultats se font chaque jour remarquer.

Quelle est la ville, en effet, qui pourrait présenter un hôpital dont la fondation remontât jusqu'au douzième siècle⁴⁵ ? Sur cette première base, on voit successivement s'accroître les dotations de l'Hôtel-Dieu : les Souverains de Provence lui donnent des marques de leur protection⁴⁶ ; la ville lui alloue des secours⁴⁷ ; les bâtiments s'augmentent ; toutes les

familles tiennent à honneur d'être associées à son administration ; les œuvres de miséricorde s'étendent, et Marseille, qui la première s'occupait du sort des enfants trouvés, ces victimes infortunées des vices ou des fautes de parents dénaturés auxquels ils ne demandaient pas l'existence, Marseille embrassait, dans sa charitable sollicitude, les malades civils et militaires, les nourrices, les filles enceintes, les vieillards et les orphelins, les incurables et les infirmes : la plus active charité s'étendait jusqu'aux filles qu'il importe de retirer du vice ; toutes les classes de malheureux enfin, les insensés, les lépreux, les pestiférés, repoussés ailleurs avec horreur, furent ici l'objet de ces Etablissements qu'on chercherait vainement dans d'autres villes et à des époques aussi reculées. Ils prospérèrent pendant une longue suite d'années, grâce aux magistrats, aux prélats, aux ministres des autels, aux recteurs qui s'étaient succédés dans leurs fonctions comme dans leur amour pour les pauvres ; grâce surtout à ces bienfaiteurs dont les images nous entourent, et dont je voudrais pouvoir consigner ici les noms à jamais vénérés. Mais hélas ! la tempête révolutionnaires anéantit la plupart de ces édifices qui avaient coûté tant de peine à fonder, dévora toutes les ressources que tant d'années d'économie et des dons si multipliés mettaient à-peine au niveau des besoins ; des novateurs, aussi audacieux qu'insensés, dilapidèrent les biens des pauvres en prononçant le nom de philanthropie, tout comme ils parlaient d'humanité en assassinant les hommes et surtout ceux qui s'étaient distingués par leur charité.... Je m'arrête, Messieurs : ce n'est point dans ces lieux de charité et de miséricorde qu'il faut rappeler d'aussi douloureux souvenirs ; mais comment contenir une juste indignation quand on se souvient que le domaine des pauvres, partout sacré et inviolable, ne fut pas à l'abri d'une sacrilège dévastation ! Rapportons plutôt nos pensées sur le temps où il fut permis de réunir les débris échappés au naufrage, où le zèle successif des magistrats et des administrateurs, auxquels on doit un juste tribut d'éloges et de gratitude, améliora progressivement les choses au point où vous les voyez aujourd'hui.

On l'a mille fois répété, le mal se fait avec rapidité : *le bien ne s'opère qu'avec une désolante lenteur*. D'après cette triste marche des choses humaines, (et tout en démontre la vérité), jugez combien il a fallu de peines et de soins, de travaux et d'efforts, pour que la détresse dans laquelle vous

vous souvenez d'avoir vu ces lieux pendant nos troubles, ait fait place à l'état actuel ; quoiqu'on ait encore à gémir sur tant de calamités que vous êtes appelés à connaître, comme à faire cesser. Honneur donc et reconnaissance à tous ceux qui ont concouru à l'administration et à l'amélioration de nos hospices ! Quand ce dépôt sacré est remis en nos mains par une organisation nouvelle et qui se rapproche de celle qui, sous nos pères, acquit tant de droits à la vénération publique, prenons avec Dieu, avec le Roi, avec nos concitoyens, avec les pauvres, l'engagement de remplir, dans toute son étendue, la noble et intéressante tâche que nous allons nous imposer en ce jour.

Si jamais un sentiment, naturel peut-être, si nous ne consultons que nos moyens, mais qu'il faut éloigner, parce que nous ne devons suivre que l'impulsion de notre zèle, nous portait au découragement et à la défiance, jetons les yeux sur les travaux et les succès de ces dignes collègues auxquels est due l'idée de l'institution qui va renaître en ce jour : ils demeurent heureusement parmi nous pour nous servir d'exemple et de modèle, afin de perpétuer la tradition des bonnes maximes ; comptons, surtout, sur la ferveur de ces respectables sœurs qu'une sainte vocation appelle particulièrement au secours des malades, des infirmes et des enfants abandonnés ; attendons la plus utile coopération des lumières et des talents des hommes habiles en l'art de guérir auxquels est confié le soin de cet hospice, et de ces Employés dont l'intégrité et l'intelligence font de cet Etablissement un modèle d'ordre et d'économie ; remarquons avec reconnaissance que l'intervention du prélat chef spirituel de ce vaste diocèse dont la viduité nous est en ce moment voilée, grâce à la piété éclairée, au zèle charitable, aux éminentes vertus qui distinguent son .représentant, nous prêtera infailliblement un nouvel appui ; soyons surtout soutenus, dans la pénible mais intéressante carrière que nous allons parcourir, par la certitude qu'en rendant à nos regrets et à nos vœux notre Souverain légitime, la Providence a couronné la bonté et la bienfaisance, ces vertus transmises, parmi les fils de St-Louis et de Henri IV, comme l'héritage dont ils savent se montrer les plus jaloux et les plus dignes.

N'habitons-nous pas enfin une ville où la bienfaisance est en quelque sorte indigène, où elle ne s'est jamais démentie, où notre zèle trouvera tant

de secours dans la tendre pitié pour le malheur, sentiment qui semble inspirer toutes les classes de citoyens ?

Le magistrat auquel Sa Majesté a daigné confier l'administration d'un département si intéressant à tous les titres, le digne maire de la ville de Marseille, qui tient aussi du roi la mission qu'il remplit d'une manière si distinguée, deviennent vos coopérateurs d'une manière plus particulière, par le vœu et l'acte d'un ministre en qui les pauvres ont un puissant protecteur. Ils s'honorent de cette association à vos œuvres ; ils s'en montreront dignes par leur zèle et leur dévouement ; ils vous offrent, comme à des collègues recommandables, leur concours, leurs soins, leurs pensées même ; ils vous assurent que, comme magistrats, l'autorité dont ils sont dépositaires ne sera jamais réclamée en vain par l'intérêt des infortunés et par votre voix, qui ne cessera d'en être le meilleur interprète.

Nº 28. Discours prononcé à la Distribution des Prix aux Elèves du Collège royal de Marseille,

Marseille, le 26 Août 1817.

Jeunes Eleves,

CES applaudissements que vous allez recueillir, cette couronne qui va orner vos fronts, ne sauraient vous faire éprouver une satisfaction plus réelle, plus vive, que celle dont sont déjà pénétrées les personnes appelées à l'honorable mission de vous décerner, en ce jour solennel, le prix de votre application et de vos talents.

Après tant de tempêtes politiques, dont trop long-temps encore les commotions se feront sentir sur les organes du corps social, il est doux, en effet, de voir une génération croissante, le plus cher espoir de la France, redoubler chaque année et d'efforts et de zèle, pour offrir au roi de fidèles serviteurs, de bons et vrais Français, et concourir ainsi à réparer les maux de tout genre dont nous avons été accablés.

Qui plus que vous, jeunes Elèves, avait à redouter ces déplorables calamités, et doit se féliciter de vivre désormais sous un régime paternel pour tous, mais plus particulièrement pour vous ? pour vous qui avez encore besoin, indépendamment des parents auxquels vous devez le jour, d'une seconde Providence pour vous protéger au moment de l'éducation, et guider vos premiers pas dans la carrière de la société dont vous êtes destinés à faire partie ! Certes vous étiez l'objet principal et constant des sollicitudes, des craintes des amis de l'humanité et du bien public, quand ils méditaient avec tant d'amertume sur les résultats infaillibles d'un système de guerre perpétuelle et de dépopulation, dont vous deviez être les premières victimes.

Aujourd'hui, ces sombres nuages ont été percés et dissipés par les rayons de l'espérance : c'est principalement pour vous que semble briller cette tutélaire et bienfaisante légitimité dont la Providence nous a conservé les rejetons, comme le gage de la fin de nos calamités et comme un rempart propre à nous garantir désormais de toute tourmente. Ainsi Louis XVIII nous réconcilie avec tous les peuples, par une paix que nul autre que lui ne nous eût peut-être obtenue. Cette gloire militaire si réelle et si belle, dont le roi a adopté tous les exploits, sera mise désormais à sa véritable place, et la défense de la patrie trouvera toujours dans nos Guerriers les élans de cet honneur national, de ce noble courage dont le germe existe si éminemment dans toutes les âmes françaises. Libres désormais d'embrasser la carrière à laquelle vous appellent les vœux de vos parents ou vos inclinations particulières, vous pouvez cultiver, suivant vos goûts, les connaissances nécessaires au ministre des autels, au militaire, au magistrat, au jurisconsulte, à l'agriculteur, au commerçant, au savant, au littérateur, à l'artiste ; aucun obstacle ne pourra entraver les succès auxquels votre mérite vous donnera le droit de prétendre ; partout vous voyez renaître et se fortifier les principes de religion et de morale, bases de toute éducation, sans lesquelles il ne saurait exister de bonheur ni de vertu sur la terre ; les saines doctrines, les bonnes études sont hautement professées et préconisées ; les langues anciennes, les lettres reviennent en honneur ; l'étude des sciences et des arts reprend sa véritable direction ; et, dans toutes les professions, comme dans toutes les positions, on semble enfin

s'attacher à acquérir une instruction solide, dont l'utilité ou l'agrément ne sauraient être contestés dans toutes les hypothèses possibles.

A-peine trois ans se sont-ils écoulés depuis que les princes de la famille de Bourbon nous ont été rendus, que déjà les améliorations qui viennent d'être succinctement énumérées peuvent être reconnues dans tous les Etablissements confiés à l'Université, qui, fille antique de nos Rois, a retrouvé aussi son père dans un monarque sage, instruit, protecteur éclairé des connaissances humaines ; ce Corps où brillent tant de vertus, de lumières, de talents, et qui, par les services rendus dans des temps malheureux, par ceux qu'il rend aujourd'hui, quoique environné de toutes sortes d'obstacles, peut donner la mesure de ce qu'il fera quand, par des soins régénérateurs, et placé sur d'inébranlables fondements, il pourra recevoir tout le perfectionnement dont son institution le rend susceptible.

Nulle part, peut-être, ces succès ne sont plus réels, plus évidents, plus incontestables que dans le collège royal de Marseille : je ne craindrai pas d'invoquer son état actuel, aussi bien que les preuves fournies par les exercices intérieurs qui ont précédé la solennité de ce jour, en témoignage de la pureté des principes, de l'étendue et de la solidité de l'enseignement, de l'excellente éducation, en un mot, que reçoit ici la jeunesse.

Nous regrettons vivement que l'absence de l'estimable chef de l'académie, et surtout que la cause de cette absence, le prive de la satisfaction de voir des résultats si avantageux couronner les soins et le zèle qu'il apporte sans cesse dans toutes les parties de son administration : il aurait trouvé une juste récompense dans vos succès et dans la douce obligation de décerner un tribut d'éloges mérités à l'estimable provisieur qui justifie si bien l'honorable confiance du Souverain et celle des pères de famille. Vous aussi, Messieurs les professeurs, eussiez eu part à ces éloges, vous qu'on retrouve toujours attachés aux mêmes principes et animés des mêmes sentiments et du même zèle, quand il s'agit de montrer votre dévouement au roi qui vous confie le plus cher intérêt des familles, celui de l'éducation de la jeunesse.

Montrez-vous toujours dignes de tant de bienfaits, jeunes Elèves, et sachez apprécier des soins qui auront une si grande influence sur votre avenir. Dès aujourd'hui des devoirs vous sont imposés, mais ils deviendront

moins pénibles par votre persévérance à les remplir. Vos succès pendant l'exercice scolaire qui vient de se terminer, et votre résolution d'en obtenir de nouveaux, de plus réels encore s'il se peut, sont aussi, n'en doutez pas, un hommage digne de ce roi dont nous venons de célébrer la fête, avec toute la ferveur qu'inspirent sa sagesse et son amour pour son peuple : son bonheur se compose de celui de ses enfants, car c'est ainsi qu'il se plaît à nous nommer, à l'exemple de Henri IV d'immortelle mémoire : il n'apprendra pas sans émotion que de jeunes Provençaux, que de jeunes Marseillais se montrent, à-peine sortis de l'enfance, dignes d'appartenir à une province, à une Cité, dont la fidélité, dont l'excellent esprit, ont formé une nouvelle époque dans les annales françaises, où déjà nos aïeux ont occupé tant de pages intéressantes.

N^o 29. Discours prononcé à l'installation de nouveaux Intendants de la
santé,

Marseille, Le 31 Décembre 1817.

Messieurs,

DE bons et loyaux services et un zèle digne de tout éloge à reconnaître en vous ; l'expression de l'estime et de la reconnaissance publiques à vous offrir ; des regrets aussi sincères que vifs, voués à ceux de vos honorables collègues dont la rigoureuse loi d'un renouvellement périodique termine aujourd'hui la mission, et dont l'éloignement ne saurait être adouci que par la certitude de les voir remplacer d'une manière digne d'eux et de vous ; l'avantage toujours plus vivement senti par le magistrat que la loi appelle à l'honneur de vous présider, de connaître, de partager, d'apprécier vos utiles occupations ; la satisfaction si consolante pour l'homme de bien, celle qui seule peut être son soutien dans toutes les traverses de sa vie publique, la satisfaction, dis-je, de servir d'une manière si réelle et si désintéressée, le Roi et l'Etat ; tels sont, Messieurs, les sentiments que j'aurai à vous présenter au moment où je viens, conformément aux ordres de S. Exc. le

Ministre de l'intérieur, installer les quatre nouveaux intendants, nommés par arrêté du 15 décembre courant.

Mais puisque ces sentiments ne sont qu'une répétition de ce qui a été dit par mes prédécesseurs, de tout ce que j'ai essayé d'exprimer moi-même dans les deux circonstances précédentes, où j'ai été appelé à présider cette réunion, ne devons-nous pas nous féliciter d'une telle monotonie ? On ne saurait, en effet, offrir des preuves plus persuasives de la constance de votre dévouement que cette impuissance de trouver des termes nouveaux, pour donner de justes louanges à des faits proclamés dans toutes les parties du monde où le commerce fait sentir sa salutaire influence, et où le nom *Marseillais* est connu, et par conséquent apprécié.

Oui, Messieurs, ce titre rappellera toujours et partout, l'exemple d'une noble fidélité dans de périlleuses conjonctures, et le type d'une loyauté commerciale qui contribua si puissamment à la prospérité de nos pères. Nous pouvons aussi trouver de nouveaux motifs de nous honorer de ce nom, dans notre constant, inviolable et religieux dévouement au Roi et à la légitimité, dans notre parfaite obéissance à la charte et aux lois du royaume, dans cette modération qui met si naturellement en pratique, et par le seul ascendant de la justice et de la vérité, ces mots *union et oubli*, sortis de la bouche d'un prince que nous portons dans nos cœurs ; dans cette unité de vues, de principes et de sentiments, qui étant le lien commun des Magistrats et des Administrés, les dirige tous vers un but commun, où brillent l'attachement à la religion de nos pères, un dévouement sans bornes au Roi et au bien public, l'honneur français et l'amour de ses semblables, qui sont le complément de tout ce qu'il y a de beau sur la terre.

Ces vertus publiques et privées se trouvent ici réunies, Messieurs, et si j'ai chaque jour l'occasion de les reconnaître, votre modestie me pardonnera, du moins, de saisir avec empressement l'occasion qui m'est offerte pour vous exprimer solennellement tout ce qu'elles m'ont inspiré.

L'année que nous voyons se terminer a aussi donné des aliments à votre sollicitude, et la contagion contre laquelle vous êtes essentiellement armés, quoique plus éloignée de nous, a peut-être d'autant plus excité votre attention, qu'une coupable insouciance a cherché à l'envelopper de formes propres à tromper toutes les précautions ; mais, en outre, d'autres genres de

maladies, triste fruit de l'intempérie des saisons, ont affligé nos plus proches voisins, et après les actions de grâces dues à la Providence qui nous en a préservés, ne devons-nous pas quelque gratitude à cette magistrature vigilante et active qui consacre à un objet si important des veilles silencieuses et toujours si bien employées ?

Continuez à suivre cette carrière, dans laquelle vous trouverez tant de bien à faire sans être exposés aux traits de l'envie ; un vœu compléterait peut-être ceux que je forme pour le mérite et la gloire de vos travaux, auxquels M. le maire et moi aimons tant à nous identifier ; ce serait celui de voir émaner de cette enceinte un projet de règlement général propre à réunir, en un seul code, toutes les règles sanitaires en vigueur, et à faire revivre toutes celles qui, tombées en désuétude, seraient néanmoins reconnues nécessaires. C'est ainsi que, par une classification bien précise des contraventions, des délits et des crimes en matière de salubrité ; par une gradation basée sur le code des délits et des peines, où l'on reconnaît d'importantes lacunes sous le rapport qui nous occupe en ce moment ; par la désignation, enfin, des tribunaux chargés de prononcer, seraient mises en harmonie avec notre législation et nos institutions, des dispositions dont les avantages sont reconnus, mais dont l'exécution éprouve des difficultés qu'un acte de l'autorité législative pourrait seul surmonter.

Une telle tâche est difficile, je ne l'ignore point, mais elle n'est pas au-dessus de votre zèle ni de vos moyens. Je sais que déjà vous en avez formé l'entreprise ; vous seuls pouvez l'amener à d'heureux résultats : il est permis d'attendre de vos lumières ce nouveau service à rendre à la France et à l'humanité : j'ose vous assurer, du moins, de tout l'empressement avec lequel vos vues seront accueillies par les Ministres d'un Roi dont l'existence est toute entière dans le bonheur de son peuple.

N^o 30. Discours prononcé dans la séance ? Je, la Société de médecine,

A Marseille, Le 15 Mars 1818.

Messieurs,

Vos utiles travaux viennent de recevoir la récompense qui faisait l'objet de vos vœux les plus chers, et le Roi, qui, pour les exaucer, a bien voulu vous accorder le titre de Société royale de médecine, a donné une nouvelle preuve de la haute et constante protection dont il honore les personnes qui se livrent à l'étude des sciences.

Celles que vous cultivez, Messieurs, sont sans-doute les plus utiles à l'humanité, et sous ce rapport, comme sous celui des autres études auxquelles se rattachent toutes les branches de l'art de guérir, votre réunion était digne de toute la bienveillance du Gouvernement.

L'Administration, vos concitoyens, ne vous féliciteront pas moins de l'avoir obtenue que de l'avoir méritée, et il m'est doux de pouvoir, sans crainte d'être démenti, me rendre l'organe de ces sentiments, dans une circonstance si solennelle et si honorable.

La vie de chacun de vous se compose d'une série de services rendus à toutes les classes de la société : plus d'une fois l'indigent reçut de vous des soins non moins assidus que ceux dont une situation plus heureuse réclamait les effets ; mais c'est ici, c'est dans le sein de cette société d'hommes unis par les mêmes goûts, les mêmes devoirs, les mêmes sentiments ; c'est ici que vous venez déposer les fruits de vos observations, et former, en vous éclairant réciproquement, un foyer de lumières dans lequel l'Autorité a, dans plus d'une circonstance, puisé de salutaires conseils. C'est de ce dont des preuves multipliées sont consignées dans les comptes-rendus de ces intéressantes occupations : ces témoignages vivants de vos travaux seront sans doute de plus en plus corroborés, dans les séances qui vont recommencer sous de si heureux auspices.

Ce ne sera pas avec un titre qui vous place plus immédiatement sous la royale protection d'un Monarque à qui la France doit déjà tant de bienfaits, qu'on verra votre zèle se ralentir ; loin de là, j'en atteste la satisfaction et la reconnaissance qui vous animent en ce moment, de nouvelles forces, une émulation encore plus ardente vont renaître en vous : j'y trouverai, pour mon propre compte, l'avantage, vivement senti, d'entretenir souvent les Ministres de Sa Majesté des succès obtenus, par vos communs efforts, sur des maux inhérents à la condition humaine, mais dont le soulagement est en

même-temps l'une des plus douces consolations qui puisse être offerte à l'homme vertueux et sensible.

N° 31. Discours prononcé ce à l'ouverture de l'école d'Enseignement
mutuel établie à Marseille

A Marseille, Le 1^{er} Mars 1819.

Messieurs,

« FORMER les jeunes cœurs à l'amour du Roi, à l'amour de la Patrie, de l'ordre, de la tranquillité, de la justice ; tourner les imaginations vers les arts utiles et les louables opérations de l'industrie et du commerce ; faire respecter les mœurs ; pénétrer les âmes de principes religieux ; les préparer aux maux de la vie, et même aux faveurs de la fortune ; affermir les jeunes courages pour nous donner plus tard des hommes généreux, dévoués et fidèles ; tel est le but des nouvelles institutions, comme ce doit être celui des anciennes. »

Ainsi s'exprimait le Ministre de l'intérieur, lorsqu'il lui fut rendu compte de la formation d'une société pour l'administration de l'éducation populaire par la méthode de l'enseignement mutuel. « C'est un perfectionnement que le temps devait nécessairement amener, ajoutait S. Exc., et qui, dirigé par des hommes vertueux et sages, ne peut produire que d'excellents fruits. »

C'est sur ces bases qu'a été fondée l'école dont l'ouverture solennelle nous réunit dans cette enceinte : ces institutions, ces principes, ont dirigé les personnes qui se sont dévouées à la réalisation du désir vivement prononcé, de voir l'une des plus importantes Cités du royaume jouir des avantages généralement reconnus dans la nouvelle pratique.

En effet, Messieurs, c'est dans une population nombreuse, active, constamment en mouvement par le commerce, l'industrie et la navigation, qu'il importe de donner cette institution élémentaire, si utile à toutes les classes, et qui doit nécessairement améliorer les mœurs et contribuer au bien-être de ceux qui en sont l'objet. Cette vérité paraît si bien sentie, que

partout on voit créer des Etablissements destinés à atteindre à ce but : avec des méthodes différentes, les uns et les autres doivent arriver au même résultat, et c'est là que tendent toutes les pensées d'un Monarque qui protège si puissamment tout ce qui est utile et bon. Heureux si la voix des hommes sages pouvait enfin se faire entendre dans le tumulte des opinions divergentes, et dans le choc des passions en effervescence ! et si, ramenés à des jugements sains et vrais, par le désir sincère de s'assurer par soi-même de la vérité, les esprits encore prévenus consentaient à ne pas rejeter, sur parole, des méthodes contre lesquelles la nouveauté serait peut-être une objection spécieuse, si l'expérience et la protection du Gouvernement ne les avaient déjà jugées !

Rien ici n'a été négligé pour que cette école fût digne de la ville qui la vit naître, et du dévouement généreux de ceux qui ont concouru à sa formation. Confiée à un professeur recommandable à tous les titres, et présentant toutes les garanties morales qu'on pouvait désirer, elle a eu seulement à regretter que la maladie de ce même chef retardât ses premiers pas et les rendit chancelants. Malgré ces obstacles, un dévouement que n'ont pu ralentir des maux physiques, et des secours que le zèle a su multiplier à l'infini, ont fait employer, d'une manière bien utile, le temps indispensable pour les opérations préliminaires : tellement qu'on doit être étonné des progrès des jeunes élèves appelés les premiers à profiter de ces améliorations ; succès qui seuls démontreraient, s'il en était besoin, tout ce que peut produire d'avantageux un mode si simple, si bien à la portée de tous, et si propre à économiser le temps, ce bien si précieux pour l'homme.

C'est en ce jour que vont commencer les exercices destinés à montrer à tous les yeux les ressorts qui font mouvoir, à la voix au geste d'un seul homme, la volonté de ceux qui viennent écouter des leçons toutes prises dans les livres classiques, en religion comme en morale. Appeler spontanément leur attention sur les modèles présentés à leurs regards, et employer à chaque instant le mobile d'une émulation puissante sur des âmes toutes neuves, voilà ce qui compose les principaux éléments d'un système qui s'étend dans toutes les parties de l'Europe civilisée ; éléments dont les premiers essais, en France, appartiennent à des hommes d'un

mérite généralement reconnu⁴⁸ ; système qui fut si puissamment protégé par un Monarque dont la France pleure les malheurs et revère les vertus⁴⁹.

Ils seront constamment mis en pratique, les principes qui viennent d'être développés ; je vous en donne l'assurance, pères de famille qui nous avez confié l'avenir de vos enfants : je suis ici l'interprète de la Commission que j'ai l'honneur de présider, et dont M. le Maire et moi avons partagé les travaux et les sollicitudes. S'il fallait une nouvelle garantie de la pureté de nos intentions, je la chercherais dans l'acte religieux qui vient de signaler nos premiers pas dans la carrière qui va être parcourue.

Jeunes Elèves, c'est sous ces auspices sacrés qu'elle commence pour vous : qu'ils soient toujours la lumière tutélaire qui guide votre marche ; et, si à ces pieux sentiments vous savez joindre l'application, la docilité, l'exactitude, le respect pour vos parents, la fidélité au Roi et à sa dynastie, le dévouement aux lois et aux institutions que nous devons à la royale sagesse, sentiments que ne cesseront de vous recommander vos maîtres ; vous aurez tout fait pour votre bonheur futur et pour la satisfaction de ceux à qui vous devez les bienfaits de cette instruction élémentaire.

N^o 32. Discours prononcé à la pose de la première pierre du support de la statue érigée au roi René,

A Aix, Le 24 Août 1819.

Messieurs,

L'HISTOIRE et la tradition se sont pluës à perpétuer, dans cette contrée, le souvenir d'un Prince renommé par ses excellentes qualités, par ses malheurs, par son amour pour les lettres et les arts, et surtout par la réciprocité de l'affection qu'il porta à son peuple. Ce n'est pas seulement parmi les personnes éclairées que s'est conservée la mémoire du prince dont la vie fut une suite de bienfaits, et la mort une calamité publique. Tous les Provençaux, sans exception, semblent encore, pour l'aimer et le regretter, contemporains de ceux qui vécurent sous son règne.

Tel est, en effet, l'ascendant qu'exercent les vertus et les talents, lorsqu'un heureux concours de circonstances en décore des têtes couronnées. Le temps ne fait même qu'ajouter à ce lustre, et la postérité semble vouer une sorte de culte à un caractère dont la justice et la bonté, le courage et la loyauté, ne se démentirent pas un seul instant.

A ces traits, vous avez tous reconnu le bon *roi* René, dont on a souvent complété l'éloge en le comparant à Henri IV, et vos cœurs français et provençaux ont tressailli en entendant prononcer les noms illustres de ces rameaux de la tige de S^t Louis, dans la circonstance doublement mémorable qui nous rassemble en ces lieux.

René connut le malheur dès sa tendre jeunesse et le supporta dignement ; épreuve moins difficile, peut-être, que celle de la prospérité ; mais qui retrempe toujours lame d'un mortel destiné à gouverner les hommes. Appelé par sa naissance, par ses goûts et sa situation politique, à se rallier aux drapeaux français, il sut s'y faire remarquer, même à côté de l'héroïne de Domremy, des Dunois, des Lahire, des Xaintrailles ; et, lorsque, combattant pour ses propres intérêts, le sort des armes trahit sa bravoure, il n'avait cessé de se montrer en brave chevalier ; puisque le reproche de s'être laissé emporter par trop d'ardeur fut le seul qui le suivit dans sa longue captivité. Le destin lui confia à diverses reprises le sceptre qui devait commander à de vastes et belles contrées : il crut devoir soutenir ses droits ; mais s'il fut quelquefois victorieux et plus souvent malheureux, s'il succomba trois fois sous les attaques de puissants et nombreux ennemis, il préserva de toute atteinte son honneur et sa réputation. Ses peuples mêmes apprécièrent cette fatalité qui le condamna à consumer à des expéditions lointaines et hasardeuses ses soldats et ses trésors ; tandis que son caractère pacifique et peu ambitieux l'appelait, s'il eût pu suivre ses inclinations, à une gloire bien plus solide : ils savaient bien d'ailleurs que, dans ces pénibles entreprises, il était soutenu par l'idée qu'elles pouvaient être profitables à ses Etats, et surtout à sa chère Provence. Quand il lui fut rendu d'une manière stable, il travailla sans relâche à faire respecter la religion, sans jamais être intolérant, à donner de bonnes lois à ses peuples, à perfectionner les institutions, à réprimer les abus, à améliorer les mœurs, à faire prospérer l'agriculture, le commerce et l'industrie, à assurer une bonne

éducation à la jeunesse, à soulager les pauvres, à faire fleurir les sciences, les lettres et les arts. Il fut, dans toute l'acception du mot, un Monarque père de famille. Nous éprouvons encore la plus touchante émotion en lisant les ouvrages qu'il nous a laissés, et ses lettres si spirituelles et si simples en même temps ; nous nous intéressons au récit de ses reparties pleines de finesse et de bonhomie, et aux détails parvenus jusqu'à nous, sur sa vie intérieure : nous apprécions ses qualités aimables, ses faiblesses, ses déguisements, ses goûts pour les cérémonies religieuses et pour les fêtes de tout genre : il n'est pas jusqu'aux jeux singuliers et aux bizarres représentations naguère en usage dans plusieurs de nos Cités, qui n'aient pour nous un charme inexprimable, quand on se rappelle qu'il en fut le fondateur.

Ce Prince, après avoir éprouvé, dans sa jeunesse et dans l'âge mûr, toutes les vicissitudes politiques que l'imagination peut concevoir, fut livré dans sa vieillesse aux chagrins les plus cuisants ; puisqu'il eut la douleur de survivre à toute sa famille. C'est ainsi que la magie de l'infortune qui avait environné ses premiers pas dans la carrière politique, vint mettre le comble à l'affection qu'il devait inspirer jusqu'à ses derniers moments. C'est dans cette ville, surtout, c'est dans son séjour de prédilection, qu'on aime à se rappeler tous les traits de cette vie agitée, heureuse seulement pendant les années que René put consacrer à cette partie de ses Etats et à ses goûts favoris. Quand son souvenir, cependant, était dans tous les cœurs et son éloge dans toutes les bouches, son image n'était offerte nulle part à la vénération publique !...

Que notre premier mouvement, en posant la pierre fondamentale du piédestal qui supportera sa statue, soit donc celui de la reconnaissance pour les Magistrats municipaux de la ville d'Aix, et pour le Conseil général du département, à qui nous devons la conception et l'exécution de cette patriotique entreprise ; pour les Ministres qui ont mis ce vœu sous les yeux du Monarque ; pour les Princes qui nous ont si puissamment secondé ; pour le Roi, qui l'a revêtu de son approbation suprême !

En ce jour solennel, ces sentiments viennent se confondre dans l'alégresse qui se manifeste dans toutes les parties de la France. La fête du Roi que la Providence nous a rendu pour mettre fin à nos calamités, de ce

Prince qui, dans sa jeunesse, porta le titre de Comte de Provence, ne pouvait être mieux célébrée que par un hommage rendu à l'un des Souverains les plus recommandables qui ait gouverné cette province, à celui dont le nom rappellera toujours la bonté par excellence. Les ornements dont l'imagination la plus fertile pourrait embellir cette solennité, ne sont-ils pas complétés par ces hommages sincères, par ces témoignages d'affection et de gratitude rendus en même temps à ces dignes rejetons de l'auguste race de S^t Louis, qui l'un et l'autre ont consacré leur carrière à rendre leurs peuples heureux ? Nos vœux prennent même un caractère tout particulier sous ce beau ciel où les sentiments s'expriment d'une manière si vraie et si énergique, dans une contrée si renommée par son amour pour ses Rois et par sa fidélité, sur une terre encore empreinte des premiers pas faits dans sa nouvelle patrie par la jeune princesse sur qui reposent les plus chères espérances, dans le moment enfin où elles peuvent être réalisées par la venue d'un enfant issu des familles qui règnent sur la France et sur Naples !

Ombre vénérée de notre bon Roi René ! tu souriras en voyant les enfants de tes chers Provençaux te rendre un hommage dont l'idée se transmet parmi toutes les générations qui se sont succédées ; hommage qu'ils sont si heureux de pouvoir consacrer. Tes derniers souhaits, tes conseils à l'heure suprême, furent pour la réunion de tes Etats à la France ; ils ont été exaucés, et nous n'avons pas cessé d'être de bons Français, dignes de ce beau titre. Près de toi, seront les effigies du grand Ministre⁵⁰ qui réalisa cette noble intention, et de l'ami sincère⁵¹ qui t'aida à supporter le poids des affaires. Dans l'une de tes mains, sera ce sceptre que tu rendis si doux à nos aïeux, et l'autre nous montrera ces fleurs, ces fruits dont tu enrichis notre agriculture. A tes pieds, seront groupés avec ces palettes et ces pinceaux dont tu ne dédaignas pas de te servir avec quelque grâce, tes ouvrages de littérature, monuments précieux d'un siècle chevaleresque et d'un esprit qui lui était supérieur. Une inscription rappellera tous tes titres à notre amour, et surtout cette ineffable bonté qu'expriment si bien tes traits révévés.

Quelques regrets viennent cependant se mêler à notre joie ; nous ne voyons ici ni le respectable magistrat qui consacra ses veilles à de savantes recherches sur René⁵², ni l'habile et aimable artiste⁵³ à qui nous devons le dessin de la statue, et dont la main, toujours consacrée à peindre des sujets

français, était digne de fournir la sculpture l'image d'un Monarque dont le règne signala l'aurore du siècle de François 1^{er} et de Léon x. En leur payant un juste tribut de souvenir, nous l'étendrons aussi à ce graveur distingué⁵⁴ qui, devançant nos intentions, a gravé lui-même et fait frapper cette médaille de René, non-seulement pour la déposer dans ces fondations, mais encore pour répandre en tous lieux et conserver dans tous les temps, les traits de l'homme dont nous célébrons en ce moment la mémoire.

Nous remplirons aussi ce but honorable, en offrant au bon roi René le tableau le plus digne de son cœur bienveillant, celui de Français réunis autour du trône fondé par le chef de son illustre race, et prêts à le défendre contre toutes les attaques ; de Français pénétrés de respect et de reconnaissance pour les institutions dues à la sagesse du législateur suprême, convaincus que c'est seulement en s'y dévouant sans réserve qu'on peut asseoir l'édifice social sur des bases inébranlables ; de Français abjurant dans son parvis sacré tous les ressentiments qui pourraient encore fermenter par suite de nos dissensions politiques ; de Français, enfin, adressant au Ciel les vœux les plus fervents, les plus unanimes, pour la conservation et la prospérité du Roi et de sa royale famille.

N^o 33. Discours prononcé à l'installation des Intendants de la Santé,

A Marseille, Le 31 Décembre 1819.

Messieurs,

LA contagion que vous ne cessez de combattre, amenée dans nos parages, et étouffée par vos soins, dans cette enceinte dont Marseille offre le plus beau modèle ; cette maladie non moins dangereuse pour l'humanité et dont vous avez contribué à éloigner l'invasion, qui déjà avait frappé, d'une manière si cruelle, la principale ville commerciale d'un royaume essentiellement uni à la France : tels sont les événements importants qui, au

milieu de vos travaux accoutumés, ont marqué l'année dont nous atteignons la dernière journée.

Toute la France a su que, dans le courant du mois de mai, un navire suédois était arrivé à Marseille, ayant à son bord une peste meurtrière qui, dans la traversée, avait emporté plusieurs passagers, et dont quelques autres étaient infectés. A une aussi alarmante nouvelle, dont on n'avait guère pu empêcher la circulation, on aurait cru sans doute que l'épouvante deviendrait générale ; elle ne gagna pas même les imaginations les plus susceptibles de ces premières impressions. On savait qu'instruits de tout, et forts d'une expérience égale à votre zèle, vous veilliez sans relâche pour étudier le mal, pour soigner les infortunés qui en étaient consumés, pour empêcher toutes les communications, pour éteindre enfin jusqu'aux moindres germes d'un fléau qui a exercé de si épouvantables ravages sur la terre.

Quels témoignages de satisfaction pourraient équivaloir à cette confiance ? Elle n'aurait rien d'étonnant si elle s'était concentrée à Marseille, où vos services sont si bien appréciés ; elle serait tout-à-la-fois juste et honorable, si elle vous était manifestée par le Roi et ses Ministres : mais quand elle se répand spontanément dans toute la France, dans toute l'Europe, parmi tous les peuples qui ont l'instinct de leur conservation, cette sécurité ; les résultats que vous avez obtenus ne sont-ils pas la récompense la plus flatteuse à laquelle vous puissiez aspirer ?

Nos craintes commençaient à-peine à se calmer, relativement à la peste, lorsque la fièvre jaune, non moins redoutable, s'annonçait comme devant aussi s'étendre des extrémités de l'Espagne dans toutes les contrées limitrophes, et parmi les populations littorales. La sagesse des mesures que vous avez prescrites ou conseillées, et l'activité de votre correspondance, attestent votre constante sollicitude : et, lorsque de toute part on réclamait vos lumières, ou tout au moins la connaissance de vos règlements, pour les appliquer aux lieux qui étaient susceptibles d'en recevoir l'application ; il est bien permis de croire que vous avez puissamment concouru à prévenir l'introduction d'une maladie que vous avez aussi connue, il y a quelques années, et que vous avez su concentrer dans le Lazaret de Marseille.

De telles circonstances étaient bien favorables pour terminer le projet de code sanitaire dont vous vous occupez depuis près de deux ans. Au même temps que le besoin de dispositions répressives se faisait sentir davantage, pour suppléer aux lacunes qui existent dans notre code pénal, la Providence, qui préside à des desseins dictés par l'amour du bien public, vous fournissait des moyens de mûrir vos idées par le triste spectacle des calamités que vous voulez prévenir, et de proposer d'une main plus assurée des mesures dont l'effet ne saurait être douteux. Bientôt ce travail utile et intéressant sera transmis aux Ministres du Roi et élaboré dans son Conseil ; il sera présenté aux Chambres, pour devenir une de nos lois les plus importantes, pour donner une nouvelle garantie à notre sécurité, et attester à jamais la reconnaissance publique envers ceux qui ont si bien justifié tout ce qui les autorisait à prendre une telle initiative.

Nous allons commencer l'année séculaire de ce fléau qui désola Marseille et les contrées environnantes, de ce fléau dont, après cent ans, on ne peut se rappeler sans frémir les épouvantables suites. C'est essentiellement pour célébrer la mémoire des hommes illustres qui, à cette grande époque, se dévouèrent pour le salut spirituel et temporel de leurs concitoyens, que vous avez voté l'érection d'un monument à M. de Belzunce, Evêque de Marseille, et, en sa personne, à tous ceux qui se montrèrent les dignes compagnons de son zèle et de sa gloire : il vous appartenait encore d'émettre les premiers ce vœu religieux et patriotique, et déjà agréé par le Roi, qui en a hautement manifesté sa satisfaction lorsque j'ai eu le bonheur d'être admis auprès de son auguste personne ; bientôt il sera fait un appel aux artistes français, qui se disputeront l'honneur de traiter un si beau sujet. Si la première pierre de ce monument ne pouvait être posée dans le courant de l'année 1820, tout entière consacrée aux méditations qu'inspirent de si grands souvenirs et le désir de les tracer dignement sur le marbre et l'airain, nous réserverions cette solennité pour l'année suivante, qui se rapporte encore plus spécialement à la cessation du fléau, et au vœu formé par la ville et par son saint prélat. Vous avez du moins réalisé les intentions que manifestaient vos concitoyens et tous les Français auxquels le nom de Marseille n'est pas inconnu, en proposant d'orner l'un de ses temples d'un monument qui manquait encore à nos

fastes. Les motifs qui ont présidé à votre délibération en seront toujours le plus noble programme⁵⁵.

J'avais espéré, en terminant cet exercice, pouvoir vous offrir la médaille que Sa Majesté est dans l'usage d'accorder à chacun de MM. les intendants, lorsque la peste, introduite dans le Lazaret, leur a donné l'occasion de développer un zèle encore plus actif. Si des retards indépendants de ma volonté mettent un obstacle à l'accomplissement de ses désirs, recevez du moins la certitude que la chose est arrêtée en principe. La satisfaction que j'éprouve à vous annoncer cette faveur émanée du Roi, dont l'image préside à nos travaux, s'accroît encore en pensant que bientôt j'aurai l'avantage de vous rendre ce nouveau témoignage de la reconnaissance publique.

Nº 34. Discours prononcé à la séance publique de la Société de bienfaisance,

Marseille, le 19 Mars 1820.

Messieurs,

FAIRE du bien à ses semblables lorsque, surtout, l'âge, des infirmités, des infortunes, l'indigence, ont appesanti sur eux une main rigoureuse, est la plus douce jouissance que puisse éprouver l'homme qui sait pratiquer les vertus chrétiennes et civiles, et chez qui le cœur et l'esprit obéissent à des sentiments naturellement généreux ou développés par une bonne éducation.

Mais répandre ses bienfaits d'une manière éclairée, et par conséquent utile, c'est servir essentiellement et efficacement son Roi, sa Patrie, l'Humanité.

Cette charité innée existe à Marseille dans toutes les classes ; toutes y rivalisent pour venir au secours des malheureux, et jamais aucun d'eux n'invoquerait en vain la pitié de l'individu qu'il rencontre ; fût-il pauvre lui-même, il partagera le peu qu'il a avec celui qui réclame de quoi vivre. Il n'est personne ici qui ne puisse rendre hommage à la vérité de cette assertion ; et, pour prouver que cette renommée s'étend dans toute la France

et jusque dans les royaumes voisins, il suffirait de faire remarquer l'énorme quantité d'individus qui, arrivant de toutes parts, sur la confiance qu'inspirent partout ces inclinations charitables des Marseillais, devraient aussi nous faire sentir la nécessité d'en mieux diriger les effets ; car les aumônes faites inconsidérément tendent à protéger la paresse et la mendicité, fléaux de toutes les sociétés modernes, et source des vices qui les désolent.

On a dit que les institutions se forment d'après le caractère des peuples auxquels elles sont destinées ; voilà pourquoi Marseille, gouvernée pendant des siècles par ses lois, conservant ses coutumes, ses mœurs particulières, et continuant à jouir de la plupart de ses droits et de ses immunités après sa réunion à la Provence et à la France, avait, dès les temps les plus reculés, formé des hôpitaux de tout genre, et avait successivement augmenté ses Etablissements de charité ; tellement qu'aucune ville en France ne pouvait en présenter un pareil nombre. Aussi, pouvait-on dire, sans crainte d'être démenti, qu'il n'y existait pas un genre d'infortune qu'on ne se fût empressé de soulager.

Nos orages politiques ont dirigé la foudre sur presque toutes ces institutions charitables : la plupart n'existent que par le souvenir du bien qu'elles ont fait, et par le regret de celui qu'elles ne peuvent plus faire ; mais celles qui nous restent, et que, sous la protection des enfants de S^t Louis, nous nous attachons à restaurer et à faire prospérer, peuvent encore être montrées avec quelque orgueil : les bienfaits qu'elles répandent, chacune dans le cercle de ses attributions, peuvent, non moins que la manière éclairée dont ils sont distribués, servir de modèle et d'exemple.

C'est ici surtout qu'ils pourront en puiser, ceux qui, s'en reposant pleinement sur les administrations, pour l'emploi des fonds publics destinés au soulagement des pauvres, veulent apprendre à diriger leurs aumônes particulières de la manière la plus profitable à la classe indigente. En vous confiant ces aumônes, ils les multiplient à l'infini, et, en entendant le récit de vos travaux, Messieurs, on se demande comment, avec des ressources si bornée, il est possible de faire tant de choses. Les jeunes enfants auxquels vous inspirez le goût du travail, dont les débiles mains se forment à tenir les intruments qui leur assureront un jour une existence honnête, et qui, par vos

soins, reçoivent les germes de tous les principes religieux et moraux ; les malades que vous soulagez par vos dispensaires si bien entendus et si utilement distribués ; les aliments que vous faites parvenir à une multitude de véritables indigents, sans que ceux-ci puissent abuser d'une charité dirigée par un mouvement toujours honorable, mais souvent trop peu réfléchi ; les noyés ou asphyxiés qui, grâce à vos soins, reçoivent les secours que leur destine une autorité prevoyante, mais dont les vues seraient paralysées, si l'exécution ne vous en était confiée ; les jeunes élèves que vous formez à l'étude de cet art qui embellit nos concerts et nos fêtes ; l'empressement avec lequel vous avez bien voulu concourir de vos offrandes, et, ce qui est peut-être encore plus précieux, de vos sages conseils à la création d'une caisse d'épargnés et de prévoyance, pour la classe laborieuse qui veut conserver ses économies et en former un capital ; service essentiel dont il m'est doux de vous témoigner ici toute ma reconnaissance, comme Magistrat et au nom des personnes qui ont formé et réalisent le projet d'un Etablissement dont Marseille était encore privée : toutes les branches de votre association, en un mot, attestent l'utilité et les succès de vos travaux, dont nous allons entendre l'énumération, avec une satisfaction que chaque année semble rendre plus vive.

Il pratiquait sans relâche les vertus qui sont lame de votre société, le Prince enlevé au Roi, à la France par le plus odieux assassinat ! Il aimait, il protégeait, il cultivait aussi les arts ! Comme vous, il voulait que d'innombrables bienfaits fussent employés à soulager la pauvreté laborieuse, et jamais le vice ni la fainéantise ! Comme il aurait goûté votre institution presque unique en France, si, amené dans ces contrées, ainsi qu'il le fut dans plusieurs autres, il eût pu connaître tout le bien que vous faites par l'impulsion la plus spontanée, la plus libre, la plus éclairée, la plus généreuse !

Ah ! Messieurs, dans une réunion toute destinée à célébrer les charmes et les résultats de la bienfaisance ; dans des circonstances toutes marquées du sceau de la douleur publique, comment ne pas prononcer le nom du duc de Berry, de ce digne petit fils de Henri IV dont toute la vie fut une suite de bienfaits ! Comment résister au besoin d'épancher des regrets si profonds, si légitimes, dans le sein d'une assemblée de bons Français, d'habitants

d'une ville où tant de larmes viennent d'être répandues sur la catastrophe qui enlève au Roi, à son auguste famille, à notre patrie, celui qui était tout-à-la-fois l'espérance et l'un des principaux ornements du trône des Bourbons ! Puisse ce douloureux hommage parvenir à cette veuve infortunée à qui, les premier, nous souhaitâmes un bonheur qui devait, héla ! si peu durer ! Puisse-t-il surtout soulager un moment ses éternels chagrins ! car, se rappelant tout ce que Marseille lui témoigna d'attachement, dans les jours de son bonheur, elle ne doutera, pas que nous ne redoublions de dévouement et de fidélité après la douleur dont elle a été si cruellement atteinte par la perte affreuse de celui qui réunissait et méritait ses affections !

Et nous, Messieurs, payons le tribut le plus digne de sa grande ame, en devenant encore plus actifs, plus zélés, plus industriels, s'il est possible, pour parvenir au soulagement de tous ceux qui souffrent, et à l'amélioration de l'existence physique et morale de tous les êtres sur lesquels peuvent s'étendre nos soins protecteurs.

Nº 35. Discours prononcé à la Distribution des prix de l'Ecole secondaire
de médecine,

A Marseille, Le 14 Septembre 1820.

Messieurs,

PARMI les soins qui l'occupent sans cesse, l'administration doit placer au premier rang les travaux qui ont pour but le soulagement de l'humanité souffrante.

C'est assurément un devoir sacré, contracté envers la Providence, dont les desseins impénétrables régissent tout ce qui se passe dans cet immense univers ; envers la société, qui doit l'appui de tous à chacun de ses membres, et envers le Monarque, de qui émane l'autorité. S'il était possible que la nécessité de faire du bien aux hommes fut susceptible de discussion, on pourrait même dire que cette obligation devient plus étroite sous un Monarque (de la maison de Bourbon, dont tous les Princes semblent ne

vivre que pour exercer sans relâche ce noble et généreux attribut du pouvoir.

Mais si l'idée d'un devoir indique trop souvent quelque chose de contraint et de pénible, quoique cependant il y eût toujours en réalité une grande satisfaction à le remplir dignement ; si même, en s'y livrant sans réserve, on rencontre des obstacles qui peuvent rendre incertains des succès quelquefois chèrement achetés, ce n'est point à la circonstance qui nous réunit que peuvent être appliquées de semblables réflexions.

C'est en effet une obligation bien douce à remplir, que celle de contribuer au soulagement des souffrances imposées à notre triste condition, et ici tout est consacré à ce but unique. Tout tend à ce résultat si digne de captiver les âmes religieuses et compatissantes qui se vouent aux diverses parties du service de l'Etablissement. Le succès couronne pour ainsi dire chaque acte entrepris dans ces vues, puisque chacune d'elles préside à un bienfait. Lors même que ces soins deviendraient impuissants contre la somme des maux qu'ils ont à combattre, il existe une résignation à la volonté céleste et une conscience d'intentions faites pour alléger, dans le dispensateur de ces secours, la douleur dont il ne peut se défendre à l'aspect du malheureux qu'il n'a pu sauver sur la terre, mais à qui il a préparé les voies d'une vie meilleure et impérissable.

J'ai trahi votre secret, ô vous tous qui concourez à l'existence, à la prospérité de cet utile Etablissement ; administrateurs pleins de zèle et de charité ; respectables sœurs, que les malades aiment à nommer leurs mères ; vous, leurs dignes collaborateurs, qui, en vous vouant aux soins les plus pénibles et les plus méritoires, êtes venus jeter dans ces lieux, asile du malheur, une institution qui honore la ville de France où la charité s'exerce avec le plus de ferveur ; vous enfin, habiles ministres de l'art de guérir, qui, non contents de consacrer vos talents aux souffrances dont l'infortune vient vous demander le soulagement, savez encore mettre à profit plusieurs sciences, pour former une succession de praticiens capables de les connaître, de les étudier et de faire faire ainsi des progrès à un art qui se rattache à l'objet le plus important dont les hommes aient à s'occuper. Tel est le secret de votre vie entière ; mais en parlant de la satisfaction intérieure qui vous soutient, il n'a pas voulu diminuer le mérite de vos

actions, le magistrat qui, mieux que personne, peut en juger l'utile résultat, et que ses fonctions appellent à partager vos travaux, à diriger toutes les mesures conservatrices que vous êtes chargés de faire exécuter, à écarter de vos pas tous les obstacles qui pourraient entraver votre marche, à protéger, en un mot, tout ce que vous méditez pour l'amélioration des Etablissements qui vous sont confiés. Puisqu'il faut aussi vous dévoiler ma pensée tout entière, c'est essentiellement au milieu de vous, au centre de vos travaux, qu'il est doux d'exprimer le résultat qu'obtient l'administration quand elle a été si bien secondée par les circonstances, par le Prince qu'elle a le bonheur de servir, par les collaborateurs à la tête desquels elle est placée, par la population charitable qu'elle a l'avantage si bien senti de diriger ; quand elle sent enfin qu'elle peut donner des soins plus particuliers et plus fructueux aux Etablissements de bienfaisance.

Par l'exposé de ces sentiments, vous concevrez, Messieurs, que j'aie pris un grand intérêt à la création de cette école, que j'en aie suivi avec attention les progrès, que je me sois associé à ses succès, et que j'éprouve une grande satisfaction à voir, après deux ans d'existence, cette Institution importante produire des résultats dignes d'être remarqués.

Recevez en donc la récompense, jeunes Elèves qui avez mérité d'être distingués parmi tant d'émules recommandables ; qu'elle soit un nouveau motif d'encouragement pour vous, et d'espérances pour ceux dont l'intérêt ne porte pas moins sur votre instruction particulière, que sur les biens infinis qu'on en attend pour l'humanité en général.

Nº 36. Discours prononcé à la distribution d'une Médaille accordée à
Messieurs les Intendants de la Santé publique,

A Marseille, Le 19 Septembre 1820.

Messieurs,

LORSQUE de grands dangers ont menacé une population tout entière, et qu'elle en a été préservée par les soins des magistrats auxquels est confiée la mission de veiller à la salubrité publique, il est juste que ceux-ci reçoivent un témoignage de la satisfaction du Monarque, qui, sur son trône

paternel, est le dispensateur de toutes les grâces et le rémunérateur suprême de tous les services rendus à l'Etat.

Cette considération n'avait pas échappé au Gouvernement qui a régi la France depuis l'époque fatale où Marseille, ravagée par la peste, fut le théâtre des vertus sublimes des Belsunce, des Langeron, des Rose, des Estelle et de tant d'autres héros de l'humanité, jusqu'au moment où une désorganisation totale anéantit tout ce qui pouvait tenir à nos antiques institutions. Pendant ce laps de temps, quatre fois la peste s'introduisit sur nos côtes⁵⁶ : enfermée dans le Lazaret, elle y fut éteinte sans qu'il lui fût possible d'en franchir l'enceinte redoutable, et c'est à MM. les intendants de la santé que Marseille, que la Provence, que la France furent redevables de ce bienfait inappréciable.

Celui qui signala l'année 1784, fixa sans doute beaucoup plus particulièrement l'attention publique ; car le roi, Louis XVI de douloureuse et sainte mémoire, crut devoir décerner une médaille à tous les membres de l'administration sanitaire, en reconnaissance de leur zèle, de leur dévouement et du succès obtenu sur le plus redoutable des fléaux.

Dans cette même enceinte, cette médaille fut solennellement distribuée par M. de Latour, premier président du parlement et intendant commissaire départi de Provence⁵⁷. Ce magistrat, qui portait si dignement le poids des deux plus importantes fonctions que nécessitaient nos institutions provinciales, consacra sa longue carrière à maintenir l'ordre public, à veiller à ce que la justice fut rendue à tous, et à faire jouir les peuples des avantages d'une sage administration : nos pères, plusieurs même d'entre nous, savent combien il mit de zèle à obtenir le rétablissement de nos Etats, interrompus pendant tant de siècles ; combien de talents administratifs et de bonnes intentions il déploya dans le cours de son intendance ; combien il mit de sagesse dans sa conduite, lorsque le jour des épreuves arriva ; la renommée nous a transmis enfin l'élévation de son caractère, lorsqu'il sut opposer le calme d'une conscience pure aux traverses qui lui furent suscitées dans plus d'une circonstance ; épines acérées, trop souvent semées sur les routes par lesquelles doit se diriger l'administrateur.... Dans cette enceinte, du moins, il ne trouva que des fleurs ; sa coopération à vos utiles travaux, qu'il protégea de tous ses moyens et dont il sut apprécier

l'importance, le consola, j'aime à le croire, de mille sollicitudes ; il mit le plus grand zèle à faire valoir les services rendus pendant la durée de la maladie qui se manifesta sous ses yeux il éprouva une véritable satisfaction, sans doute, lorsqu'il présida MM. les intendants de la santé, dans la circonstance tout analogue à celle qui nous réunit aujourd'hui.

Cet hommage, rendu à la mémoire du dernier administrateur qu'ait eu cette province, devait se trouver naturellement ici et se rattacher à cette cérémonie, puisqu'elle est la suite de celle qui vient d'être rappelée et qu'après une longue et fâcheuse interruption, il nous est donné de voir renaître, sous un roi de la maison de Bourbon, un usage religieusement suivi par ses ancêtres.

Sa Majesté fut instruite, jour par jour, de tous les événements auxquels donna lieu l'arrivée du navire suédois *la Continuation*, qui se présenta au mois de mai de l'année dernière aux portes du Lazaret, ayant à son bord plusieurs infortunés en proie à la peste. Reçus dans cet asile préservateur, les malades y furent soignés avec un dévouement peu commun. S'il en fut qui succombèrent à l'intensité du mal, d'autres guérèrent complètement ; du moins, la contagion ne put franchir les murs de l'un des enclos qui forment les nombreuses subdivisions de cette vaste enceinte environnée d'un triple rang de murailles.

Pendant ce temps critique, la sécurité la plus parfaite régnait à Marseille ; quoique toute la réserve déployée par vous, Messieurs, n'eût pu parvenir à dérober au public la connaissance d'un fait qui devait répandre partout l'alarme.

Cette tranquillité serait inexplicable, si elle ne prouvait l'extrême confiance qu'on avait en votre vigilance, en vos lumières, en votre dévouement : vous veilliez ; c'en était assez pour que chacun pût reposer en paix, et nous étions nous-mêmes tranquilles, nous à qui est confiée l'administration de ce département et de cette ville, nous qui, témoins chaque jour de l'assiduité et de la constance de vos travaux, avons pu jouir quelquefois de l'avantage de les partager.

Vous aviez déjà trouvé une récompense digne de vous, Messieurs, dans la certitude d'avoir rendu un service éminent à vos concitoyens ; ceux-ci, par leur reconnaissance, avaient ajouté un nouveau fleuron à votre couronne

civique : la faveur que vous accorde aujourd'hui le roi vient y mettre le dernier sceau.

C'est sous les auspices de la sûreté publique que la France, assise à l'entrée du port de Marseille, vous donne, par les augustes mains qui tiennent le sceptre auquel elle obéit, la belle médaille que j'ai l'honorable mission de vous remettre. A cette représentation allégorique, sont joints ces mots : « *aux dix-huit intendants de la santé de Marseille, pour avoir préservé la France de la peste qui la menaçait.* »

Des monuments de ce genre ont consacré des événements glorieux, sans doute ; mais des larmes ont trop souvent arrosé les trophées de la victoire. Votre lutte avec la contagion n'a eu pour but et pour résultat que la conservation des hommes : elle ne saurait entraîner d'autre souvenir pénible que celui des infortunés que tous vos soins n'ont pu enlever à une mort inévitable et vous voyez autour de vous l'immense population que vous en avez pu préserver.

Livrez-vous donc, Messieurs, à tous les sentiments que je suis moi-même heureux de pouvoir vous exprimer ; conservez dans vos familles ce gage précieux de la bienveillance de Sa Majesté Louis XVIII, qui porte dans son cœur sa ville de Marseille : en voyant tout ce qui est gravé sur cette médaille d'argent, vos enfants connaîtront les services rendus par leurs pères : vos successeurs auront un motif de plus d'émulation, et une immense population trouvera une nouvelle garantie de sécurité dans les exemples que vous avez tracés, non moins que dans la justice que le Gouvernement vient de rendre à votre dévouement.

Nº 37. Discours prononcé à la Distribution De ») Prix aux Elèves du
Collège royal de Marseille,

A Marseille, le 28 Août 1820.

Messieurs,

LA solennité qui réunit dans cette enceinte tant de personnes auxquelles le collège royal de Marseille inspire un intérêt si justement mérité, porte

toujours un caractère attachant pour vous, jeunes Elèves, pour vos parents, pour vos instituteurs, pour vos magistrats.

Il est, en effet, impossible de ne pas voir arriver sans émotion le moment, si vivement désiré pendant tout le cours de l'année, où les travaux auxquels elle a été si utilement employée sont mis sous les yeux de tous ; où la plus honorable récompense va être décernée, sans que l'équité des juges puisse même être soupçonnée, ni que l'envie puisse se glisser parmi des concurrents encore inaccessibles aux passions de ce genre ; dans ce moment, enfin, où un repos acquis par dix mois de labeurs devient tout-à-la-fois le dédommagement de ces fatigues et le gage non – seulement de nouveaux efforts, mais encore de succès plus brillants pour les élèves dont l'éducation n'est point encore terminée.

La joie la plus pure se manifeste sur vos fronts, où la feinte ne sait point encore se placer ; preuve irréfragable de la satisfaction qu'éprouvent vos cœurs : et comment ce sentiment ne vous posséderait-il pas dans cette intéressante circonstance, puisque vous êtes contents de vous-mêmes, et que vous allez recevoir le témoignage de l'approbation de tous ceux dont vous devez naturellement ambitionner les suffrages ? Le premier de ces sentiments est un bien précieux que rien ne peut enlever et qui sert de bouclier contre toutes les peines qui assaillent l'homme, quelle que soit la carrière qu'il parcourt : il fortifierait même votre âme, s'il arrivait que vous ne puissiez obtenir la justice qu'a droit d'attendre de ses semblables celui qui porte un cœur droit, animé sans cesse du désir de remplir ses devoirs envers Dieu, envers son Roi, envers la société.

Avec ces principes, qui vous sont donnés en même-temps que l'instruction dont ils doivent être la base, sans lesquels, il faut le dire, tout y serait vague, imparfait et plus nuisible qu'utile, vous ne pouvez manquer de vous assurer la plus grande portion de bonheur dont on puisse jouir sur la terre. Ce n'est pas dans les richesses, dans les honneurs qu'il consiste, croyez-le bien, jeunes Elèves ; l'exercice des vertus publiques et privées, l'estime de soi et des autres, l'amour de la justice et de la vérité, le goût du travail et de l'étude, sont au-dessus de tout, et s'ils décorent la prospérité, le malheur leur doit d'ineffables et de réelles consolations.

Voilà le but de l'éducation que s'efforcent de vous donner, dans ce grand Etablissement, le Roi, dont la Providence s'étend jusques sur votre avenir, vos familles, qui complètent ainsi l'existence que vous leur devez, et vos maîtres, qui se dévouent, avec un zèle si noble et si désintéressé, à des soins dont vous sentirez un jour toute l'importance.

Vous allez déjà en recueillir les fruits en ceignant vos têtes de cette couronne scolastique dont les souvenirs ne vous quitteront plus, et que plus d'une fois, peut-être, dans le cours de votre vie, vous vous rappellerez avec attendrissement et regret. Ils laisseront, peut-être, de profondes traces dans vos cœurs comme dans vos esprits, si vous les rattachez aux conseils que vous donne le Magistrat que le vœu si flatteur de l'Université royale appelle à l'avantage de s'adresser à vous, dans cette circonstance, où nous devons regretter de ne pas voir M. le recteur de l'académie d'Aix, dont le zèle et la bienveillance se montrent si actifs, si paternels, quand il s'agit de vous en donner des témoignages.

Ici vous ne recevez que de salutaires leçons : si vous les écoutez, si elles deviennent à jamais la règle de votre conduite, vous aurez réalisé les vœux les plus ardents que puissent former les personnes qui s'intéressent sincèrement à vous. Mais à votre entrée dans le monde, des écueils vous attendent, et vous avez à redouter des exemples et des conseils pernicieux. Vos talents, les connaissances que vous aurez acquises, seront mis à profit par des flatteurs d'autant plus dangereux qu'ils emploieront des formes et des théories plus séduisantes. Si votre inexpérience pouvait leur prêter un moment l'oreille, bientôt vous seriez réduits à la triste condition de servir d'instrument à l'orgueil, à l'ambition, à des passions dont vous rougiriez de partager les écarts et les conséquences.

C'est une pensée juste et profonde que celle qu'a émise un Ministre dont s'honore plus particulièrement cette contrée, lorsque, dans une circonstance toute semblable à celle qui nous réunit en ce jour, il faisait remarquer à ses jeunes auditeurs que tous les grands hommes de l'Antiquité, ceux qu'on leur présente comme des modèles, et dont les écrits et les actions ont été si souvent offerts à leur admiration, professaient le respect le plus profond, le dévouement le plus absolu aux institutions de leur pays. C'était essentiellement dans l'immutabilité de ces principes, dans l'abnégation de

leurs intérêts personnels, dans la foi du serment, et surtout dans leurs sentiments religieux, qu'ils faisaient consister ce patriotisme éclairé dont vous avez pu apprécier tout l'éclat. Cette vérité dirigera toujours votre marche, pour peu que vous veuilliez ne jamais la perdre de vue. Les trente ans qui viennent de s'écouler ne fourniraient que trop d'exemples de tout ce qu'ont produit les fausses idées de ces hommes ardents qui, pleins de leurs études, n'ont pas craint d'en faire une application erronée : ils cherchaient des modèles qui ne convenaient ni au temps ni aux lieux où nous vivons, bien moins encore aux formes de nos Gouvernements modernes, et ils n'ont trouvé que des calamités pour eux et leurs contemporains.

Après de longues dissensions intestines et des désastres dont la série semble occuper plusieurs siècles de notre histoire, la France n'a pu respirer que par le retour de son Roi et de cette auguste famille à qui nos pères ont dû tant de lustre et de prospérités : en nous apportant la paix avec toute l'Europe, ils nous ont donné un nouveau pacte social qui concilierait tous les intérêts, toutes les opinions, tous les sentiments, pour peu qu'on voulût s'entendre et abjurer de bonne foi les doctrines dont les déplorables résultats sont si bien démontrés par l'expérience. C'est contre leur propagagation que vous devez surtout vous prémunir : il suffit de les apprécier pour les voir se dépouiller de leurs couleurs les plus attrayantes. Le devoir, l'honneur, la reconnaissance, l'amour du bien public, le besoin de conserver tout ce qui forme et consolide l'ordre social, les préceptes de tous les grands hommes de l'Antiquité, sont là pour vous soutenir dans une lutte où triomphera la plus sainte des causes, lorsque la génération croissante, en qui respire l'espoir de la France, demeurera pénétrée des bons principes qu'elle reçoit dans son éducation ; lorsqu'elle se dira sans cesse qu'au trône d'un fils de S^t Louis sont attachés le bonheur, la gloire de notre patrie, le maintien de nos libertés et de nos droits les plus chers, et l'existence de tout homme qui tient à compter parmi les bons et vrais Français.

A Marseille, le 12 Janvier 1821.

Messieurs,

J'AI dû regretter de n'avoir pu procéder à l'installation de vos nouveaux collègues à l'époque ordinairement assignée. Heureusement vous avez retardé cette réunion solennelle, où vous appelez dans votre sein toutes les personnes qui occupent des emplois dans l'administration sanitaire, pour leur adresser les éloges ou les admonitions qu'elles ont pu mériter dans le cours de l'année ; disposition attachante et paternelle, à laquelle il m'est toujours doux de m'associer d'une manière encore plus particulière, et dont l'exemple devrait être adopté partout : ç'eût été un sujet de peine, que de n'avoir pu être témoin de tout ce qu'il offre d'intéressant, relativement aux individus, et produit d'avantageux pour le service public.

Et moi aussi, j'avais à vous féliciter de la continuation de votre zèle et de vos succès ; car l'année qui vient de s'écouler vous a fourni la possibilité de rendre de nouveaux et de grands services à la France ! La contagion se développant avec une extrême intensité sur la plus considérable des îles Baléares, dans une saison extrêmement critique, et à l'époque d'une foire fréquentée par une immense population, était un événement propre à mériter toute votre sollicitude, d'autant que votre expérience en calculait tous les résultats avec une effrayante sagacité. Aussi, eussions-nous mille fois mieux aimé voir la peste concentrée dans le Lazaret que de la savoir ainsi errante et prête à profiter de la cupidité du moindre fraudeur pour s'introduire sur des côtes assez difficiles à garder. C'était un nouveau motif de redoubler de vigilance, d'activité, et vous avez éprouvé, dans cette circonstance comme dans toutes, combien était grande la confiance que vous inspirez partout.

En même temps, vous receviez du Roi une marque de satisfaction bien précieuse, pour les services rendus dans l'exercice précédent. Plus je me suis trouvé heureux d'avoir la mission de vous remettre la belle médaille qui en était le gage, plus Monsieur le maire de Marseille et moi avons dû être reconnaissants de ce que vous avez bien voulu solliciter pour nous cette même faveur. Partager vos travaux dans toute leur étendue est tout-à-la-fois

un devoir et un sujet de satisfaction : vous me croirez sans peine, quand je vous assurerai que l'avantage de vous présider est l'une des attributions auxquelles nous devons tenir le plus.

Les collègues que le renouvellement annuel vous enlève, emportent notre estime et nos regrets ; mais ceux qui vont vous être donnés pour les remplacer apportent tout ce qu'il faut pour vous dédommager d'une perte à laquelle la nature même de votre institution vous prépare, et qui vous atteint tous successivement. Heureusement pour le bien public et pour les autorités qui sont appelées à la protection de vos actes, ce sont toujours les mêmes principes, les mêmes lumières, le même esprit qui règnent ici : et, lorsque le Gouvernement s'occupe d'un projet de loi sur la répression des délits sanitaires ; lorsque deux de vos collègues sont appelés pour développer les dispositions par vous proposées, il est bien permis de croire que l'année présente ne s'écoulera pas sans que vous ayez acquis des moyens nouveaux et encore plus efficaces, pour atteindre au but vers lequel tous nos efforts tendent sans cesse.

N^o 39. Discours prononcé à l'occasion de la pose de la première pierre de l'Eglise qu'on se proposait de construire sur la place St-Ferréol⁵⁸,

Marseille, le 29 Juin 1821.

Messieurs,

UN siècle vient de terminer sa révolution, depuis que nos aïeux rendaient grâces à la divine Providence de ce qu'elle les avait enfin délivrés du fléau le plus redoutable qui puisse accabler l'humanité : et, pour être à jamais préservés de la colère céleste, ils se placèrent sous la protection spéciale de celui qui déjà s'était offert en sacrifice pour le genre humain.

Tel était le spectacle que présentait Marseille il y a cent ans ; tels sont les souvenirs que rappelle cette grande commémoration dans une magnifique Cité, si éminemment dotée de tous les avantages qui pouvaient la rendre riche, florissante, et en faire un séjour délicieux pour ceux qui ont le bonheur de l'habiter comme pour les Etrangers.

Eh bien ! cette prospérité, cette gloire, cette illustration, ces délices, dont Marseille était en possession depuis tant de siècles, qu'elle avait obtenus par tant de travaux ; tout avait disparu dans l'espace de quelques mois !

Ce vaste horizon de mer, ces flots majestueux couverts naguère de nombreux navires chargés de productions de toutes les contrées, tout cela n'inspirait plus que de sinistres idées, depuis qu'un de ces vaisseaux nous avait apporté l'affreuse maladie qui, presque toujours, exerce ses ravages dans l'Orient.... Notre climat, jadis si pur, si brillant, si renommé, ne recevait, ne communiquait plus que des exhalaisons pestilentielle ; l'astre du jour était, en quelque sorte, voilé d'un crêpe funèbre... La terre se trouvait frappée de stérilité, et les campagnes étaient totalement négligées... Toutes les affaires commerciales, tous les travaux de l'industrie avaient été successivement suspendus, et à-peine pouvait-on pourvoir aux premiers besoins de l'homme. Les temples de l'Eternel étaient fermés. Les maisons n'ayant plus assez d'espace pour contenir les individus atteints chaque jour, les places publiques, les promenades, les rues se trouvaient encombrées de mourants et de morts. Les dépositaires de l'autorité, que le Ciel avait doués de tant de piété, de courage et de zèle, partageaient leurs soins entre l'arrivage des subsistances et les secours dus aux malades, entre l'obligation de maintenir l'ordre dans des moments si critiques et la nécessité de faire donner la sépulture aux infortunés que la mort moissonnait par milliers. Chaque famille avait des larmes à verser ; plusieurs étaient enlevées tout entières, et une multitude d'orphelins venaient encore accroître les sollicitudes de l'administration publique.

La famine, le désordre, la terreur, le désespoir et la mort, régnaient dans cette ville que nous admirons aujourd'hui ; et les seules consolations qui pussent être offertes à cette malheureuse population repoussée, en quelque sorte, du reste de l'univers, elle les trouvait dans le dévouement admirable de M. de Belsunce, et dans l'infatigable activité des dépositaires de l'autorité civile et militaire.

Enfin, le saint prélat leva les mains vers celui qui dispose de tout, pour le supplier de mettre un terme à ces calamités ; la ville entière se joignit à ses magistrats, qui se montraient si dignes de la confiance publique, pour sanctionner, pour éterniser le vœu formé par le pasteur que son auguste

mission, non moins que son beau caractère, destinait à servir de médiateur entre le Ciel irrité et le troupeau frappé par la foudre.

Ce Vœu, prononcé avec tant de ferveur et si fidèlement exécuté, a pu cesser d'être une loi sacrée pour la ville de Marseille, seulement pendant ces tems désastreux, où, parmi tous les maux qui ravageaient la France, l'impiété et le mépris de tout ce qui rappelait des sentiments généreux, et la proscription de tout ce qui était bon et juste, présidaient principalement à tous les actes du délire révolutionnaire. Depuis le vœu fait par la ville, à l'époque de la cessation de la peste, jusqu'au jour où la France et Marseille eurent tant à souffrir de ces désastres politiques ; depuis que l'ordre commença à renaître jusqu'à la dernière année de la période séculaire, chacune de ces années a vu la population tout entière se rallier autour des ministres des autels et des magistrats, pour accomplir et renouveler des promesses faites dans un péril si imminent.

Les décrets de la Providence sont impénétrables, et nous devons les environner d'un saint respect. Frappés d'un coup terrible, nos aïeux en furent délivrés au temps marqué par la toute puissance de Dieu ; et depuis, remarquons-le dans toute l'effusion de la reconnaissance, depuis, c'est-à-dire pendant le siècle aujourd'hui révolu, Marseille a vu la plupart des lieux avec lesquels son commerce la met en relation, frappés de la contagion qui fit couler dans son sein tant de larmes ; tandis quelle seule et les points sur lesquels sa juridiction sanitaire s'étend en ont été préservés d'une manière si propre à étonner.

Qui pourrait ne pas reconnaître dans un si grand bienfait la protection divine obtenue par les prières de Belsunce, par la piété de ses coopérateurs, et par la confiance que le peuple marseillais avait si justement placée dans la foi, dans les vertus de ses chefs spirituels et temporels ! Si quelquefois l'affreuse maladie, introduite dans l'enceinte destinée à lui servir de réceptacle, y a été complètement étouffée, n'est-ce pas une suite de prodiges pour lesquels nous devons bénir l'Auteur de toutes choses, en même tems que nous entourons de la vénération et de l'estime publiques ces magistrats recommandables qui, voués au maintien de la santé publique, savent si bien reconnaître que tous leurs travaux seraient vains, sans la puissance surhumaine qui les protège ?

C'est donc aujourd'hui que nous devons plus particulièrement remercier Dieu d'avoir exaucé les supplications de nos ancêtres, et lui demander, pour nous et nos descendants, de diriger sans cesse des regards tutélaires sur la ville de Marseille, où les principes les plus religieux savent s'unir, d'une manière si touchante, aux sentiments que tous les vrais Français aiment à porter aux fils de Saint Louis et de Henri IV.

Comment ne seraient-ils pas accueillis, ces vœux si vivement sentis, si hautement, si unanimement manifestés, lorsqu'ils vont être de nouveau consacrés par le prélat qui, occupant si dignement un siège vénéré dès les temps les plus reculés, est toujours prêt à suivre les exemples que lui ont transmis les plus illustres de ses prédécesseurs ; par un pasteur qui nous a été donné comme le gage de la réconciliation du chef de l'Eglise et du sceptre des lis ? Ils seront accueillis ces vœux solennels, n'en doutons pas, par celui qui, lisant au fond des cœurs, connaît toutes les pensées dont ils sont pénétrés dans cette journée mémorable.

En mémoire de ces grandes calamités et de leur cessation miraculeuse, un temple va se construire sur les débris de celui qu'avaient détruit les fureurs révolutionnaires ; un monument y sera élevé à la gloire de M. de Belsunce, de tous les Ecclésiastiques qui l'ont si saintement secondé, de tous leurs coopérateurs dans l'ordre civil et militaire, et de toutes les personnes qui se sont dévouées aux soins réclamés par une population si infortunée ; partout, le bronze, retraçant les traits de l'illustre Evêque de Marseille, perpétuera le souvenir de l'époque où se manifestèrent les plus éclatantes vertus : des écrits transmettront partout le récit de tout ce que Marseille doit à ceux qui se dévouèrent pour elle, et de ce qu'elle fait pour honorer leur mémoire : la chaire évangélique va retentir de la voix de ses plus éloquents orateurs rappelant ces terribles événements, pour faire sentir la nécessité de tout rapporter à la Providence ; des larmes d'attendrissement et de regret coulent de tous les yeux, en même temps que les accents de la reconnaissance et les louanges du Seigneur se font entendre de toutes parts : le nom sacré du Roi qui, portant dans son cœur la ville qu'il a qualifiée d'excellente, connaît et partage avec son auguste famille tous les sentiments qui y règnent ; tout se réunit pour compléter les ornements d'une fête unique pour le temps,

comme pour les lieux, et dont Marseille seule peut faire admirer le magnifique coup d'œil.

C'est dans une telle solennité, c'est sous d'aussi favorables auspices que va se fonder l'édifice sacré où retentiront des cantiques d'actions de grâce pour la délivrance des maux passés, des vœux pour qu'ils soient constamment éloignés de ces lieux, et des prières pour voir s'y perpétuer les principes de religion et d'amour pour nos Rois, qui font le bonheur et la gloire de cette belle Cité. De tels hommages seront agréés, livrons-nous à cette douce espérance ; ils sont purs comme le sont les cœurs qui, les adressant au Ciel, s'efforceront sans cesse de persévérer dans les résolutions généreuses que doit inspirer cette ineffable cérémonie.

Chacun y puise une nouvelle ferveur pour l'accomplissement de ses devoirs ; mais nous, magistrats, nous en contractons de plus impérieux encore, non-seulement envers l'arbitre souverain de nos destinées et le monarque qui règne par sa grâce, mais encore envers les peuples confiés à notre administration. Si jamais ils étaient menacés de ces affreuses calamités que tout aujourd'hui rappelle si vivement, et dont nos soins les plus vigilants tendent à prévenir jusqu'à la moindre invasion, nous aurions toujours devant nous les exemples magnanimes que nous ont laissés Belsunce et les compagnons de sa gloire ; comme eux, nous saurions nous dévouer au salut public, nous en prenons ici l'engagement sacré comme l'hommage le plus digne d'être offert aux héros de la religion et de l'humanité dont le souvenir préside à cette cérémonie.

Nº 40. Discours prononcé à l'occasion de la pose de la première pierre de la reconstruction de l'Eglise de S^t-Remy,

A S^t-Remy, le 8 Juillet 1821.

Messieurs,

UN événement déplorable sous tous les rapports a profondément affligé la population intéressante qui compose la ville de Saint-Remy ; sentiments honorables et légitimes, qui sont heureusement indépendants des regrets

incalculables que vous eussiez éprouvés, si ce temple, en s'écroulant, eût coûté la vie à un seul individu.

La Providence vous a préservés d'un tel malheur, en même temps qu'elle vous a ménagé les moyens de rétablir d'une manière convenable cet édifice, qui, pendant sa longue durée, avait vu tant de générations se succéder sous ses voûtes sacrées pour y offrir leurs prières au Ciel, pour y remplir toutes les obligations qu'il impose ; pour y contracter, sous ses auspices, tous les liens qui unissent les hommes entr'eux ; pour y voir enfin rendre les derniers devoirs aux dépouilles mortelles de ceux qui nous précèdent dans une autre vie.

Des souvenirs si chers à chacun de ceux qui m'entourent, expliquent tout-à-la-fois les larmes répandues à la destruction subite de ce monument vénérable à tant de titres, et les généreux efforts auxquels vous vous êtes livrés pour le faire renaître de ses décombres. Si des formalités exigées même pour préparer une telle entreprise, ont paru longues à votre juste impatience, vous les avez du moins abrégées par l'unanimité de vos vœux, par l'activité de vos démarches, et par le religieux dévouement avec lequel vous avez été au devant de tous les sacrifices jugés nécessaires.

Aussi, Messieurs, un si bon esprit et de si excellentes vues ne pouvaient manquer d'en recevoir le prix et vous avez vu, d'une part, le Gouvernement du Roi vous accorder tous les secours dont il pouvait disposer et vous encourager d'une manière toute particulière ; de l'autre, le département faire pour vous ce qu'aucune Commune n'avait encore obtenu, et vous décerner, en quelque sorte, tous les avantages d'une exception commandée par une conduite si digne d'éloges.

Ces heureux résultats, vous les devez aussi aux soins constants, au dévouement sans bornes que n'a cessé de déployer le digne magistrat à qui est confiée l'administration de cette Cité⁵⁹ ; soins dans lesquels il a été si bien secondé par MM. ses Adjoints, par le Conseil municipal et par le vénérable pasteur qui n'aurait pu survivre à la destruction de son église, s'il n'eût été assuré de sa prompte reconstruction⁶⁰. Témoin de tout ce qui a été fait pour amener les choses au point où elles sont, ayant pu aussi contribuer à diminuer les difficultés qu'il fallait s'attendre à rencontrer, je suis heureux de pouvoir rendre un témoignage que toutes les voix confirmeraient ici, s'il

en était besoin, mais elles y joindraient, avec non moins d'effusion et de reconnaissance, le nom de celui de vos concitoyens à qui le département confia ses plus chers intérêts, et qui prit tant de peines pour accélérer même la reconstruction du temple dont vous désirez, avec tant de raison, la jouissance⁶¹.

Enfin il est arrivé, le moment où vont disparaître tant de regrets ! La religion va retrouver un temple digne d'elle, et les arts, recouvrant cette verve qui fit jadis de la Provence une terre classique, vont concourir à orner cette ville d'un édifice propre à fixer les regards du voyageur. En venant admirer ici des restes précieux de l'architecture romaine, il appréciera davantage une belle construction moderne, consacrée à une si sainte destination. Ces soins, confiés à un artiste distingué et à un Conseil composé de tout ce que la France a de plus éclairé, ne laissent aucun doute sur la réalisation de ce vœu : il se confond même avec l'allégresse qu'inspire, dans cette ville, la pieuse cérémonie qui nous réunit autour du ministre des autels. Remarquons aussi que la première pierre de ce temple va être posée dans un jour qui rappelle celui où le Roi rentra dans ses Etats, d'où l'avaient exilé des événements si imprévus ; dans une solennité que toute la France célèbre comme le gage de son bonheur et de la paix publique. Certes ! sous de tels auspices, la grande entreprise que nous venons de former ne peut qu'être amenée à bien : elle sera l'hommage le plus digne d'être offert au Roi très-chrétien, et le plus propre à nous attirer ses regards protecteurs. Des vœux ardents, adressés au Ciel pour sa conservation et celle de son auguste famille, seront enfin les premiers accents qui se feront entendre sur ce parvis désormais sanctifié, en attendant que ses voûtes puissent retentir de ces prières qu'un bon Français n'entend, ne prononce jamais sans cette émotion qui, n'en doutons pas, se transmettra dans la postérité la plus reculée.

Nº 41. Discours prononcé à la distribution des Prix du Collège royall,

A Marseille, Le 27 Août 1821.

Jeunes Elèves,

Vous êtes enfin arrivés à la fin de l'année scolaire, à cette époque solennelle où vos travaux vont recevoir leur juste récompense ! Cette circonstance est de la plus haute importance, dans chacune des années qui composent la portion de votre vie destinée à l'éducation ; toujours vous vous rappellerez avec délices le moment où vous avez reçu des prix et des couronnes, et avec une sorte de regret, l'impuissance des efforts auxquels vous vous êtes livrés pour les obtenir.

Mais certes, vous augurez assez bien de la tendresse de vos parents, de l'intérêt de vos instituteurs et de la sollicitude paternelle des magistrats, pour être bien convaincus qu'ils ne demeurent point indifférents à vos succès.

Les premiers s'identifient tellement à vous qu'ils en sont glorieux comme vous mêmes, et j'en appelle aux larmes délicieuses qui coulent de leurs yeux, à l'émotion dont se pénètrent les spectateurs lorsque quelques-uns de vous, dirigés par des sentiments qu'on ne saurait assez louer, vont déposer entre les mains des auteurs de leurs jours les palmes qui viennent de leur être décernées.

Cette satisfaction pour être moins ex pensive, n'est pas moins réelle parmi les hommes recommandables qui se dévouent, d'une manière si méritoire aux soins pénibles qu'exige d'eux la belle mission qu'ils ont acceptée de l'auguste chef de l'Etat, celle de faire de vous des hommes religieux, dévoués au Roi et à la Patrie, réunissant les lumières propres à figurer avec honneur dans la grande famille, et à concourir à sa prospérité et à sa gloire. Tel est le but utile et honorable auquel tendent toutes les pensées, toutes les actions de ceux qui vous ont dirigés pendant l'année dont nous voyons terminer la révolution. Après avoir pesé, dans la balance de l'équité, les titres apportés par chacun de vous à ce noble concours, ils viennent vous présenter à cette imposante Assemblée, pour recevoir tout-à-la-fois les prix des talents et du zèle, et l'encouragement dû à l'application et à la bonne volonté ; pour obtenir enfin l'honneur de lui être nommé.

En peignant à grands traits les sensations qu'éprouvent en ce moment les instituteurs autour desquels vous êtes rangés, je crois vous inspirer pour eux

de nouveaux élans d'affection et de reconnaissance. Quelle que soit la manière dont vous pouvez envisager les soins qu'ils vous rendent, elle est assurément bien au dessous de la réalité, croyez-le bien, jeunes Elèves ; le jour n'est pas éloigné où vous pourrez vous en faire une juste idée, et ce sera celui où, après avoir terminé votre éducation, vous ferez votre premier pas dans le monde. Mais que dis-je, *terminé* votre éducation ? Ecoutez des conseils, sévères peut-être, mais sages dans toute l'acception du mot, et dictés surtout par la plus tendre sollicitude. Si vous mettez à profit les principes de religion et de morale qu'on s'est attaché à vous donner ici ; si vous voulez, comme j'aime à n'en pas douter, vous prémunir et vous fortifier contre de fausses idées, des maximes pernicieuses qui auraient pu être présentées à votre inexpérience ; si vous avez l'intention de cultiver les études dont d'habiles maîtres se sont efforcés d'orner votre esprit ; ; c'est sur ces premiers éléments que vous aurez à travailler de nouveau, afin de compléter votre instruction. On s'est occupé de poser la base de l'édifice : à vous seuls appartiendra ensuite la faculté de construire les murs et de les élever aussi haut qu'il peut être permis aux facultés humaines.

Quelle que soit la carrière où vous appellent vos destinées, jeunes Elèves, l'éducation et l'instruction sont les plus grands bienfaits que vous puissiez recevoir de vos parents et de l'Etat, qui est devenu pour plusieurs d'entre vous Une seconde Providence. Employez donc utilement le temps consacré à ces études, et abrégez, par votre application, la période que j'assigne à la nécessité d'une nouvelle éducation ; elle sera d'autant moins pénible que vous aurez profité davantage de la première ; je me hâte de l'annoncer à ceux que ces conseils auraient trop effarouchés, d'autant que le résultat de cet examen et du concours qui l'a suivi, prouvent heureusement qu'ils sont en petit nombre.

Les magistrats, les fonctionnaires de tous les ordres, que le vœu de l'Université appelle à cette cérémonie, ne sont pas moins portés que vos parents et vos instituteurs, à apprécier tout ce qu'offre d'intéressant pour le cœur et de satisfaisant pour l'esprit, cette fête scolaire, dont le souvenir n'abandonne jamais ceux qui ont été dignes d'en goûter les charmes. Que ne pouvons-nous, jeunes Elèves, vous donner l'expérience de l'âge mûr, et vous démontrer, par les réflexions qu'elle nous inspire chaque jour,

combien • il importe d'apporter à vos études le zèle, l'application qu'elles exigent ! Mais on n'en retrouve plus la trace, si on vient un moment à la perdre : cette crainte ne saurait se manifester ici, où tout concourt à vous donner l'éducation la plus soignée : aucun de vous ne sera assez indifférent sur son avenir, pour ne pas profiter de tant d'avantages.

Ce témoignage, rendu par les chefs de cet Etablissement, je m'empresserai de le mettre sous les yeux du Gouvernement, et Sa Majesté apprendra avec plaisir que les élèves du collège royal de Marseille sont dignes d'appartenir à cette ville, qui a donné tant de preuves de dévouement et de fidélité. Ces mots font palpiter vos cœurs, jeunes Elèves, je le vois avec la plus vive satisfaction, et, convaincu que vous ne me démentirez dans aucune circonstance, j'aime aussi à vous assurer que je compte parmi les plus précieux avantages qui puissent être attachés âmes fontions, ceux d'être appelé à rendre compte de vos succès ; d'avoir à vous donner quelques avis, ou plutôt de vous exprimer une affection que je sens bien vivement ; de pouvoir, enfin, orner vos fronts de la couronne qui doit récompenser vos travaux.

N^o 42. Discours prononcé à la Distribution des Médailles pour
l'encouragement de la vaccine,

A Marseille, Le 31 Octobre 1821.

Messieurs,

LE résultat consigné dans le compte rendu par le comité central de vaccine, et mis aujourd'hui sous les yeux de la France entière, est satisfaisant sous tous les rapports.

Soit que l'on compare le nombre des naissances à celui des vaccinations, pendant les deux années dont s'occupe le comité ; soit qu'on mette ces mêmes résultats en parallèle avec ce qui a eu lieu dans les autres départements ; soit qu'on s'appesantisse sur le peu de frais qu'ont occasionnés des bienfaits si multipliés ; soit enfin qu'on analyse les mesures qui ont été prises simultanément dans toutes les administrations, dans toutes

les localités, on sera forcé de convenir que nulle part plus d'efforts n'ont été couronnés de plus de succès. Si dans la première des deux années dont il s'agit le fléau que nous combattons sans cesse est parvenu à s'introduire dans l'une de nos principales villes, par une de ces circonstances que toute la prudence humaine ne saurait prévoir, et à y exercer des ravages, il semble que la Providence ait voulu raviver le zèle des amis de la vaccine, et la sollicitude des familles, endormie par la sécurité dont nous jouissions. Triste et déplorable encouragement sans doute, mais qui n'a pas peu contribué à rendre notre tâche plus facile pour le présent comme pour l'avenir !

Après l'avantage de pouvoir proclamer un semblable résultat, je ne saurais en concevoir de plus satisfaisant que la possibilité de pouvoir en témoigner hautement ma reconnaissance à tous ceux qui, professant l'art de guérir, viennent de donner une nouvelle preuve de leurs lumières et de leur zèle, et cette satisfaction est complète par la mission de remettre à MM. *Giraud-Saint-Rome, Segaud, Moulaud*, la médaille que, sur la proposition du comité central de vaccine, leur a décerné S. Exc. le Ministre de l'intérieur.

C'est un triomphe flatteur, Messieurs, que celui que vous obtenez sur des concurrents recommandables, qui, satisfaits d'avoir bien mérité de l'humanité, se trouvent aujourd'hui récompensés en votre personne. Jouissez de ce témoignage honorable de la bienveillance d'un Roi si attentif à reconnaître toutes les bonnes actions et tous les genres de services ; qu'il soit aussi le gage de nouveaux efforts pour en mériter la continuation.

Cette séance reçoit un nouvel éclat de la présence de MM. les membres du jury médical, en ce moment réuni sous la présidence de l'un des professeurs les plus recommandables de la faculté de Montpellier. Vous voyez, Messieurs, le fruit de vos travaux pour l'exécution des lois relatives à l'exercice de l'art de guérir, et des principes non-seulement que vous pratiquez, que vous professez, mais encore que vous exigez de tous les élèves qui se présentent à vos examens. Certes, vous devez être heureux de vous voir si bien secondés, mais je ne le suis pas moins de pouvoir présenter la situation du département sous des rapports si favorables, et de me rendre ainsi garant du dévouement éclairé que manifesteront tous les

hommes estimables voués à la pratique des sciences médicales, si jamais leurs services, toujours utiles, devenaient nécessaires par les approches du fléau qui désole si cruellement nos infortunés voisins.

N^o 43. Discours prononcé à l'installation de Messieurs le Maire de
Marseille et ses Adjoints⁶² ;

A Marseille, Le 13 Novembre 1921.

Messieurs,

RIEN ne saurait être plus flatteur pour le magistrat à qui le Monarque a confié l'administration de l'une de ses plus importantes Cités, que sa confirmation trois fois renouvelée dans ses importantes fonctions ; distinction qui reçoit un si grand prix de la main auguste qui l'accorde, et des circonstances qui l'environnent.

Plus ce choix est honorable, plus il impose d'obligations. Tout en attestant que des services antérieurs ont été appréciés, il ne saurait être considéré comme en étant la récompense : aux yeux de l'homme qui a su se faire une idée des devoirs qui résultent de l'acceptation de fonctions publiques, il ne peut être que le gage et le signal de nouvelles preuves de dévouement, pour justifier de plus en plus la confiance du Souverain et mériter celle des Administrés.

Ce ne sera pas après tant d'années d'exercice de la mairie, écoulées en grande partie dans des conjonctures difficiles, que j'aurai à rappeler des principes qui jamais n'ont pu être méconnus, et à retracer les devoirs qui en dérivent.

Partout où la voix auguste du Roi sera entendue, (et quel est le Français qui ne doive et ne veuille l'entendre ?) les lois, les actes de l'autorité royale, les mesures prescrites par les autorités locales, recevront la plus prompte, la plus complète exécution ; la religion sera respectée et ses ministres honorés ; les principes monarchiques seront professés et les maximes subversives de l'ordre social repoussées ; la justice sera rendue à tous ; la police la plus active, la plus surveillante, sera exercée à l'égard des hommes pervers qui fondent leur existence sur le vice et l'oisiveté ; le crime sera prévenu autant

que possible, et le coupable livré aux tribunaux ; toutes les plaintes qui pourraient s'élever contre la négligence, le défaut de délicatesse ou les écarts des agents subalternes de l'Autorité seront examinées, et accueillies lorsqu'il y aura lieu de punir les délinquants ; aucune mesure d'ordre et d'intérêt local ne sera perdue de vue, même dans ce qu'elle pourrait avoir de plus minutieux en apparence ; les actes de vertu seront constatés et récompensés ; les personnes, les propriétés seront garanties ; l'agriculture, le commerce, l'industrie recevront la protection qui les fait prospérer ; les sciences, les lettres et les arts seront encouragés ; l'enseignement public sera assuré de manière à ce que tous les individus puissent, chacun dans sa sphère, recevoir une instruction religieuse, morale et propre à les guider dans la carrière qu'ils ont à parcourir ; les affaires seront expédiées avec cette régularité, cette ponctualité, cette impartialité sans lesquelles il ne saurait y avoir de bonne administration : l'autorité toujours juste et accessible, prudente et ferme, saura en même temps se montrer paternelle et disposée à l'indulgence envers ceux dont les torts, ouvrage de l'erreur ou de l'égarement, s'atténueront par des regrets ; le faible, le pauvre, la veuve et l'orphelin, tout être malheureux, trouvera dans ses magistrats des défenseurs, des appuis, des conseils, des consolations ; la modération, la tolérance, l'amour de la paix, de l'ordre, de la justice guideront sans cesse les dépositaires du pouvoir ; devoirs qui prendront un nouvel essor lorsque des dangers quelconques menaceraient la population : les intentions du Roi sont enfin que tous les principes consacrés dans la charte constitutionnelle soient respectés constamment et mis en pratique par les Autorités chargées d'en faire l'application immédiate.

Certes, Messieurs, si la France entière jouit de ces bienfaits depuis que la Providence nous a rendu l'auguste famille sans laquelle il ne saurait exister pour nous de prospérité ; si les institutions dues à une sagesse éprouvée jettent de profondes racines ; si les passions commencent à se calmer, ainsi que vient de le proclamer le Monarque du haut de ce trône qu'entonrent, qu'ornent, que fortifient les grands Corps de l'Etat ; si le crédit public fait chaque jour d'immenses progrès ; tant d'avantages doivent être encore mieux sentis et appréciés dans une ville renommée par son dévouement et

son excellent esprit : l'Autorité locale a rempli son mandat, si elle a pu y contribuer dans le cercle de ses attributions.

Si de ses observations générales nous passons à ce qui rentre plus spécialement dans les intérêts locaux, nous verrons, dans les actes de l'Autorité, une foule d'améliorations opérées depuis l'époque où, dans cette enceinte, je me plaisais à faire connaître tout ce que Marseille attendait de ses administrateurs⁶³.

Le projet, si long-temps formé, de construire un temple digne de cette Cité et de rattacher son inauguration au renouvellement de l'année séculaire des désastres de 1720, à reçu un commencement d'exécution : une autre église va être entreprise ; toutes ont été réparées et entretenues : les cimetières ont été agrandis de manière à concilier tout ce que réclamaient la salubrité publique et le respect dû à la mémoire des personnes qui nous ont devancés dans le voyage de la vie.

Une école secondaire de médecine a été créée ; le service intérieur des prisons a été amélioré ; un grand Etablissement, réclamé par les amis de l'humanité et projeté depuis long-temps par l'Administration, a enfin été organisé ; et Marseille, à l'instar des villes du même rang, aura contribué, autant que possible, à arrêter le cours de cette corruption qui infecte les sources de la population : en même temps, des personnes pieuses s'occupent à ramener à la vertu ces victimes du vice, et à faire pour leur ame ce qu'une sollicitude éclairée a déjà fait pour leur existence physique : les orphelines, les enfants éloignés de leurs parents, ont trouvé des familles, des amis, des protecteurs, dans les bienfaiteurs qui se sont imposé le soin de rétablir des institutions que la tourmente révolutionnaire avait englouties.

Le collège royal a été l'objet d'un intérêt tout particulier, en même temps que des écoles chrétiennes établies dans les divers quartiers de la ville assuraient une éducation religieuse et morale à plus de 1600 enfants. Heureux lorsque nous aurons pu procurer les mêmes avantages à la portion de la jeunesse qui appartient à un sexe par lequel s'établissent et se maintiennent les bonnes mœurs !

Des promenades ont été rétablies et embellies ; des fontaines ont été construites dans les quartiers qui en manquaient ; des rues ont été ouvertes ; d'autres ont été dégagées des obstacles qui interrompaient la beauté du coup

d'œil et la circulation de l'air ; l'agrandissement, la régularisation de plusieurs places publiques ont reçu les autorisations nécessaires pour le commencement de l'exécution des projets formés ; des ponts ont été construits ; les chemins vicinaux ont été mis dans l'état le plus satisfaisant ; le renouvellement des vieux pavés et l'entretien des plus récents sont effectués avec un discernement auquel on n'a eu qu'à applaudir.

Un projet de musée a été conçu et se réalisera ; un cabinet d'histoire naturelle a été formé et marche vers la perfection qu'il doit attendre de notre situation topographique ; un cours public de chimie a propagé le goût et l'étude de cette belle science, dont l'application aux manufactures et aux arts peut avoir de si heureuses suites ; l'école de dessin est encouragée ; une école gratuite de musique va s'ouvrir ; la gravure du magnifique plan de la ville de Marseille est commencée et désormais assurée ; d'anciens monuments se restaurent ; la bibliothèque voit s'accroître ses richesses par l'acquisition des livres de l'un des hommes qui ont le plus honoré le département ; un médailler riche en monuments antiques et modernes vient de compléter les preuves de la constante sollicitude de l'Autorité municipale pour tout ce qui tient au progrès des sciences, des lettres et des arts.

Ces résultats, qui seraient susceptibles de tant de développements, ont de quoi satisfaire sans doute l'Administration qui les a obtenus : ils motivent assez la reconnaissance publique envers tous ceux qui y ont coopéré, et les regrets dus aux fonctionnaires que les chances du renouvellement ou leur vœu ont fait rentrer dans la vie privée ; mais ils sont un puissant véhicule pour les dignes successeurs que le Roi vient de leur donner. Par ce qui a été fait, ils jugeront de ce qu'on peut faire ; leur zèle, leur assiduité ne se lasseront jamais, lorsqu'il s'agira de faire le bien dans une ville comme Marseille, susceptible de tout ce qui est bon, utile et beau.

L'Autorité municipale ainsi formée pourrait-elle ne pas marcher d'un pas ferme et assuré, non-seulement dans la ligne d'une administration régulière et sage, mais encore vers des améliorations de tout genre ? Secondée par un Conseil municipal où siègent tant d'hommes vertueux et dévoués aux intérêts généraux et aux intérêts particuliers de la Cité, elle ne peut qu'accueillir toutes les propositions utiles en harmonie avec des ressources

trop souvent modiques, comparativement à des besoins sans cesse renaissants ?

Sous la présidence ou la direction immédiate de M. le maire, on voit réunies des administrations qui toutes rivalisent pour l'accomplissement de leurs obligations : là, c'est un Conseil général des hospices, dont les soins, essentiellement conservateurs des biens des pauvres, veillent à ce que leurs revenus reçoivent la destination la plus efficace pour le soulagement de l'humanité souffrante ; ici, le Bureau de bienfaisance recherche les individus que des malheurs ont frappés dans leur fortune, et pourvoit aux besoins les plus pressants de tout ce qui rentre dans la classe des indigents. D'un côté, c'est la Commission des prisons qui cherche à améliorer le caractère et le sort du détenu, par des soins et des instructions dont on ne saurait assez apprécier les résultats ; de l'autre, des Comités cantonnaux veillent à ce que les hommes qui se vouent à l'enseignement primaire réunissent les qualités nécessaires pour remplir dignement une telle mission : sous la direction de l'Autorité municipale, existe une brave garde nationale qui a dès long-temps fait ses preuves en fait de fidélité et de zèle pour le maintien de l'ordre ; enfin, c'est une administration sanitaire dont les services sont au-dessus de tout éloge, et qui, par son noble dévouement, par son infatigable activité, par ses lumières, vient d'acquérir des droits éternels à la reconnaissance publique, et de montrer tout ce qu'elle saurait faire, si jamais le fléau qui désole nos voisins tentait de s'introduire sur nos côtes.

Des magistrats environnés de tels auxiliaires, et forts d'ailleurs de la conscience de leurs sentiments et de leurs intentions, doivent marcher pleins de confiance vers le parfait accomplissement de l'obligation qu'ils vont contracter, celle de faire jouir leurs concitoyens de tous les bienfaits d'une administration éclairée : ils perpétueront cet ardent amour, cette fidélité inébranlable, ce dévouement sans bornes dus à l'auguste famille des Bourbons, aux institutions constitutionnelles que nous devons à leur bienfaisante sagesse, à cette légitimité tutélaire et conservatrice qui réunit tout ce que la France peut désirer ; ils maintiendront enfin cet excellent esprit qui fait la gloire de Marseille et qui contribuera toujours à sa prospérité ; et nous, dépositaire de l'autorité supérieure, constamment

disposé à seconder leurs efforts, nous compterons parmi nos beaux jours ceux où nous pourrons assurer au Roi et à ses Ministres que leurs intentions ont été complètement remplies.

N^o 44. Discours prononcé à la Distribution des Prix aux Elèves du Collège royal de Marseille,

Marseille, Le 26 Août 1822.

Jeunes Elèves,

CHAQUE année voit revenir l'intéressante solennité qui nous réunit en ce moment, et quoiqu'elle soit aussi ancienne que l'éducation publique, qui a toujours fait de l'émulation l'un des principaux moyens de succès ; quoique moi-même j'aie été déjà assez heureux pour la célébrer plusieurs fois au milieu de vous, nous y apportons tous, j'aime à le croire, des sentiments qui font de ces jeux scolaires une source toujours nouvelle des plus douces jouissances

Après avoir travaillé pendant toute l'année et vous être efforcés, par votre application et votre zèle, à dépasser vos émules dans les études auxquelles vous êtes voués, il est bien naturel d'attendre avec impatience le jour où vos talents et vos soins sont proclamés et récompensés : mais convenez qu'ils le sont dignement par ces prix, par ces modestes couronnes elles-mêmes, lorsque vous les recevez au milieu de vos concitoyens, de votre famille, de vos magistrats, qui, par leur empressement simultané à accourir auprès de vous dans cette circonstance, vous prouvent le grand intérêt qu'ils attachent à des succès devenus le gage de tout ce que l'avenir peut vous promettre d'honorable et d'heureux.

Ce gage sera réalisé pleinement dans toutes ses parties, comme dans toutes les carrières que vous êtes destinés à parcourir, si vous répondez à l'éducation que vous recevez ici par les soins de l'Etat, dont vous êtes la plus chère espérance, comme vous en serez un jour l'ornement et le soutien.

Oui, jeunes Elèves, c'est à ce but que tendent toutes les pensées, toutes les veilles de ces hommes recommandables qui se consacrent sans réserve

aux pénibles fonctions de former le cœur et l'esprit de la jeunesse. Adorer Dieu, dans la voie des préceptes qu'il nous à lui-même tracés ; honorer le monarque et le servir fidèlement et loyalement ; se pénétrer de tous les biens accordés par la charte et lui obéir, ainsi qu'aux lois de l'Etat ; professer pour ses parents et pour la vieillesse toute la soumission, tout le respect qui leur sont respectivement dus ; remplir avec probité tous les devoirs sociaux qui nous sont imposés, chacun dans sa sphère ; vous appliquer enfin à recueillir toutes les connaissances dont on s'attache à orner votre esprit, soit comme études préliminaires à l'état pour lequel vous êtes destinés, soit pour acquérir ces talents qui embellissent toujours et consolent souvent la vie de l'homme. Telles sont les semences que cultivent sans cesse vos instituteurs ; tels sont les fruits qu'ils auront sans doute la satisfaction de voir se développer en vous : tels sont, surtout, les principes que vient de faire entendre, les intentions que vient de manifester la voix éloquente du prélat à qui le Roi a confié la charge éminente de grand-maître de l'Université ; elle a retenti jusque dans ces lieux, où vos cœurs et vos esprits sont si bien disposés à recevoir de si belles et de si utiles instructions, où des maîtres recommandables sont disposés à les faire fructifier ; aussi ne lirez-vous pas sans cette profonde émotion qui est elle-même un gage d'espérance, ces paroles solennelles qui semblent sortir de la chaire de vérité, où le digne chef de l'Université a déjà obtenu tant de triomphes.

Ses regards, Messieurs, sont tournés sur le collège royal de Marseille, comme sur un des plus importants Etablissements dont la direction suprême lui est confiée : un témoignage de satisfaction obtenu d'un chef qui regarde avec raison la flatterie comme l'un des poisons les plus dangereux qui puisse atteindre la jeunesse, sera donc pour vous une récompense flatteuse, en même temps qu'un puissant véhicule pour redoubler d'ardeur, de zèle et d'application jusqu'au terme assigné pour votre éducation.

Nous venons de célébrer la fête du Roi, jeunes Elèves : elle rappelle la mémoire d'un monarque saint et grand tout-à-la-fois ; d'un monarque dont la tige nous donna Henri IV, Louis XIV et leurs fils, sous lesquels nous avons le bonheur de vivre ; ces princes révéérés par lesquels s'est opérée la réconciliation de l'Europe et la régénération de l'ordre social ébranlé par

tant de secousses. Cette auguste dynastie fit le bonheur et la gloire de la France : nos pères lui durent une suite de bienfaits qui jamais ne seront oubliés. La génération à laquelle vous appartenez doit donc voir en eux, et surtout dans ce jeune enfant qu'un miracle semble nous avoir donné pour adoucir l'horreur et prévenir les suites d'un exécrationnel attentat, les garants de la stabilité des institutions que nous devons à Louis XVIII, et l'assurance d'un avenir heureux.

Partout des vœux ont été adressés au Ciel pour la prospérité du fils de St Louis ; des tributs d'amour, de dévouement, de fidélité, de reconnaissance lui ont été offerts de toutes parts : les vôtres, jeunes Elèves, et ils parviendront, n'en doutez pas, jusqu'aux pieds d'un trône où rien n'est dédaigné de ce qui peut concourir au bonheur des Français ; les vôtres sont les succès que vous avez obtenus, la certitude d'une constante application à recueillir les principes religieux et monarchiques qui vous sont donnés et dont tout porte l'empreinte dans l'excellente et toujours fidèle ville de Marseille ; principes par lesquels vous deviendrez de bons et vrais Français, dévoués, à la vie et à la mort, au Roi et à la France.

N° 45. Discours adressé à Messieurs les Intendants de la Santé en installant les Membres honoraires désignés par l'Ordonnance royale du 7 Août 1821 ,

A Marseille, Le 5 Novembre 1822.

Messieurs,

LORSQU'APRÈS avoir ravagé la partie méridionale de l'Espagne, la fièvre jaune s'est introduite dans les lieux plus rapprochés de nous, de manière à nous faire craindre d'en être atteints à notre tour, le Gouvernement du Roi, essentiellement paternel, a mis tous ses soins à préserver ses peuples d'un fléau qui menaçait en première ligne toute la population littorale du royaume.

Sur les côtes de la Méditerranée, quoique plus particulièrement exposées à cause du voisinage et des relations plus fréquentes avec les pays dévastés, les alarmes étaient moins grandes ; tant les esprits étaient rassurés par ces mêmes mesures qui ailleurs avaient porté l'épouvante !

Cette sécurité, Messieurs, nous ne saurions trop le répéter, était un juste hommage rendu à votre dévouement, à votre zèle, à vos lumières, à votre expérience et aux résultats qu'ils ont obtenus ; puisque sans cesse en contact avec les plus affreuses maladies, Marseille les a vues en quelque sorte étouffées dans son Lazaret, et en a ainsi préservé toutes les contrées environnantes.

Cet exemple était trop beau, trop bien apprécié pour qu'il ne fût pas suivi et mis en pratique dans tous les ports du royaume, où le danger des communications se faisait d'autant plus sentir que jusqu'à ce moment il n'avait été prise aucune précaution pour s'en préserver.

Ici existaient des règlements faits pour servir partout de modèle : scrupuleusement exécutés, ils étaient depuis long-temps le gage de la plus parfaite confiance. Aussi les ministres du roi, dans leur sagesse tout-à-la-fois éclairée et prévoyante, se sont-ils bornés, lorsque leurs regards se sont tournés vers cette contrée, à nous accorder le complément des Etablissements que des circonstances nouvelles rendaient nécessaires. Tel fut le but qui présida à la construction non-seulement d'un port vaste, commode et sûr, mais encore d'un hôpital où la fièvre jaune sera toujours comprimée sans que la moindre crainte puisse atteindre la population sous les yeux de laquelle se mettent en œuvre ces mesures préservatrices.

Cette conception est votre ouvrage, Messieurs. Si vos services étaient de nature à recevoir des récompenses, ils en auraient une bien flatteuse dans l'empressement que la ville, que le commerce de Marseille, que le Gouvernement ont mis à adopter vos vues, à fournir les fonds nécessaires, et à faire exécuter des ouvrages à jamais utiles et mémorables. Aussi, la reconnaissance publique entoure-t-elle déjà les noms de ceux qui ont concouru à cette belle œuvre, et moi-même suis-je heureux d'en pouvoir consigner ici le témoignage.

Ailleurs tout était à créer, depuis les plus simples Etablissements jusqu'aux administrations par lesquelles tout devait se mouvoir et marcher vers le but commun. Un règlement général devenait donc nécessaire, et l'ordonnance royale du 7 août établit un système dont les bases devaient être largement et clairement établies, puisqu'il s'agissait d'une organisation nouvelle et complète.

Entre ses dispositions, la plus remarquable parmi nous est celle qui vous adjoint de nouveaux collaborateurs en la personne du Commandant de la force armée, de l'administrateur principal de la marine et du fonctionnaire chargé de l'important service des douanes⁶⁴. En effet, ces trois branches de l'administration publique concourent essentiellement à assurer le service dont vous êtes chargés : elles en étaient l'auxiliaire naturel et elles le deviendront encore plus maintenant que leurs chefs sont appelés à prendre une part plus active à vos travaux, et à délibérer avec vous sur toutes les mesures à prendre dans l'Intérêt public.

Ce concours ne saurait produire que les meilleurs effets, Messieurs ; partout il a été jugé nécessaire, et les avantages qu'il doit ici nous assurer feront bientôt disparaître les craintes qu'avait pu inspirer l'idée d'une innovation dans une matière si délicate. La présence des nouveaux membres qui viennent prendre place parmi vous prescrit un rigoureux silence sur leurs qualités, sur leurs sentiments, sur le dévouement avec lequel ils s'empresseront de vous seconder dans toutes les circonstances ; mais les fonctions dont ils sont revêtus, leur caractère connu et si bien éprouvé parlent plus haut que tous les éloges possibles ; tout se réunit en eux pour présenter une garantie plus forte que celle que ma faible voix essayerait de leur donner : nous n'aurons donc qu'à nous féliciter de leur admission au sein de cette Assemblée, et rien n'y sera cliangé, si ce n'est qu'elle aura trois dignes intendants de plus, dévoués au service du Roi comme leurs estimables collègues, et toujours prêts à se consacrer avec eux aux soins pénibles qu'exige la conservation de la santé publique.

N^o 46. Discourss prononcé l'ouverture de la nouvelle maison d'arret
construite à Marseille,

Marseille, Le 22 Janvier 1823.

Messieurs,

DEPUIS long-temps toutes les personnes douées de ces sentiments de charité et de justice qui sont si généralement répandus à Marseille, gémissaient de l'état déplorable dans lequel se trouvaient, par la nature des localités, les prisons de cette grande ville. Aussi, l'Administration publique, qui met au nombre de ses premiers devoirs l'obligation de connaître, d'apprécier, de réaliser des vœux aussi légitimes, s'empressa-t-elle d'en faire l'objet de ses premières sollicitudes. Des plans, des devis furent dressés par l'habile architecte auquel est confiée la direction de nos travaux publics⁶⁵, et après un mûr examen ils reçurent l'approbation du Conseil des bâtiments civils attaché au ministère de l'intérieur. En même temps le Conseil général du département, qui marque chacune de ses sessions par des bienfaits ou par d'utiles établissements, votait les fonds nécessaires pour la construction de ce grand édifice ; et le ministère de l'intérieur, par l'approbation qu'il donnait au nom du Roi à ces dépenses, aussi bien que par les secours spéciaux qu'il avait la bonté d'y joindre, nous mettait en situation de terminer une entreprise à laquelle nous devons attacher le plus grand prix, puisque son but est l'amélioration religieuse, morale et physique des individus que la société est forcée de rejeter momentanément de son sein.

Ainsi donc, un local vaste, commodément distribué, placé dans un lieu tranquille, jouissant de l'atmosphère la plus salubre, ayant à sa disposition d'abondantes eaux, offrant plusieurs cours pour l'exercice des détenus et des ateliers pour le travail, se prêtant à une classification des détenus suivant la nature de leurs délits et de leur situation devant les tribunaux, un local a été construit dans lequel rien n'a été omis de ce qui pouvait concilier la sûreté de la maison et les égards dus aux détenus.

Les vœux de l'Administration sont donc remplis, et la direction de l'Etablissement se trouve dès aujourd'hui respectivement confiée aux Autorités à qui la loi en délègue le soin spécial. Elles s'en acquitteront sans doute avec leur zèle accoutumé ; mais elles aimeront aussi à s'en reposer, pour tous les détails intérieurs, sur cette Commission des prisons qui a déjà fait tant de bien, et qui se prépare à en faire encore davantage, maintenant que l'édifice ne contrariera plus ses vues toujours éclairées et bienfaisantes ; sur ces dames charitables dont le zèle ne connaît pas de bornes ; sur ce

respectable aumônier dont les efforts tendent sans cesse à rendre meilleurs ceux qu'une déplorable destinée amena dans ces lieux ; enfin, sur ces hommes habiles dans l'art de guérir, qui, parvenus jusqu'ici, à force de soins, à neutraliser parmi les détenus tout germe d'épidémie, dans un local si propre à le voir se développer, seront en situation de s'occuper plus efficacement encore du bien-être physique des détenus.

Une amélioration si importante et si désirée est due au Roi, qui déjà a fait exécuter des constructions de ce genre dans les diverses parties du royaume, et qui, en confiant à son auguste neveu la présidence du Conseil général des prisons, prouve hautement combien sa royale sollicitude s'est portée sur cette branche de l'administration publique.

C'est donc au Roi et à son auguste famille que les infortunés renfermés dans ces lieux devront à jamais un tel changement dans leur sort ; nous le dirons, nous le prouverons chaque jour, nous magistrats qui trouvons une juste satisfaction à pouvoir seconder les intentions du Gouvernement et à être en ce moment ses délégués : mais les détenus eux-mêmes vont bientôt entendre la voix d'un de nos plus éloquents ministres des autels⁶⁶ ; ils vont voir notre respectable prélat⁶⁷ appeler sur eux les bénédictions du Ciel, et terminer par cet acte solennel la sainte mission qu'il a remplie dans le diocèse de Marseille, où il est bien dignement remplacé⁶⁸, mais où il laissera des souvenirs aussi solides que les vertus qu'il déploya pendant sa trop courte administration épiscopale.

S'il était possible que les auspices sous lesquels se forme cet Etablissement exerçassent une salubre influence sur la direction qu'il va suivre, nous n'aurions rien à désirer ; puisque tous ceux qui y sont amenés par la fougue des passions ou par des inclinations vicieuses en sortiront corrigés en même temps que punis et, surtout, pleins de reconnaissance pour un Monarque qui du haut de son trône a daigné s'occuper du sort de tous ses sujets sans exception. Puissent nos soins atteindre à ce but, vers lequel nous ne cesserons de tendre, et mériter ainsi que le Roi soit instruit de tout ce qu'a produit d'utile et de bon notre empressement à faire exécuter ses ordres !

Nº 47. Discours adressé à S.A.R. Madame, Duchesse d'Angoulême,

& Marseille, Le 13 Mai 1823.

Madame,

LA restauration des enfants de S^t Louis et de Henri IV sur le trône de leurs pères, fut pour la France tout entière le gage de la paix et de la prospérité dont un Souverain légitime peut seul faire jouir les peuples que la Providence a confiés à son Gouvernement.

Mais ce mémorable événement, Madame, ce miracle que le Ciel nous accorda pour mettre un terme à tant de calamités, fut célébré dans cette grande et belle ville, et dans le département des Bouches-du-Rhône, avec une vivacité, une alégresse, une franchise, un enthousiasme, une unanimité, qui annonçaient assez que les Marseillais, que les Provençaux, pour qui l'amour des Bourbons est un sentiment national, venaient de recevoir une nouvelle vie.

Lorsque ces élans de la joie publique formèrent le plus bel ornement de la marche vraiment triomphale de nos Princes, parcourant les bords de la Durance et les rives de la Méditerranée ; lorsqu'un dévouement et une fidélité auxquels les conjonctures les plus critiques n'ont fait qu'ajouter de nouvelles forces, leur furent offerts comme l'hommage le plus digne de leurs ames généreuses, pourraient-ils ne pas être portés au plus haut degré, ces nobles sentiments, lorsqu'ils ont à se manifester devant la fille de nos Rois, devant l'auguste épouse du Prince qui, à la tête de nos braves, voit fuir devant son panache blanc l'hydre des révolutions !

Ce jour où Marseille, heureuse et reconnaissante, peut vous présenter les hommages et les bénédictions que ses habitants vous adressent chaque jour, Madame, sera l'un des plus beaux qui aient pu luire sur cette Cité.

Fidèle interprète de cette population, j'ose assurer V. A. R. que jamais ici on ne verra se refroidir le dévouement et le zèle, l'amour et le respect, tous les sentiments enfin dont nos cœurs sont pénétrés pour la personne sacrée du Roi, pour la vôtre, Madame, et celle des Princes de la famille royale.

N^o 48. Discour prononcé pour l'inauguration de la statue du roi René⁶⁹ qui a eu lieu en présence de S. A. R. Madame, Duchesse d'Angoulême,

A Aix, Le 19 Mai 1823.

Madame,

LE jour où la ville d'Aix a le bonheur de posséder Votre Altesse Royale est, sans contredit, l'un des plus beaux qu'elle puisse consacrer dans son histoire, déjà si riche en souvenirs. Cette antique Cité méritait une telle faveur par la joie si pure, si touchante, si unanime qu'elle fit éclater à la restauration des enfants de Saint Louis sur le trône de leurs pères ; par la courageuse et inébranlable fidélité qu'elle leur conserva au jour des épreuves ; par le dévouement dont elle n'a cessé et ne cessera jamais de faire la plus honorable profession ; enfin, par tous les sentiments qu'elle éprouve et fait éclater devant la Fille de nos Rois, venant combler les vœux d'une population digne de fixer ses regards, parmi tant de villes en ce moment rivales de respect et d'amour.

Mais, lorsque Votre Altesse Royale veut bien présider à l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire d'un des meilleurs Princes qui aient régné sur la Provence, avant sa réunion au royaume des lis, sa présence jette sur cette intéressante cérémonie un éclat dont nous n'osions concevoir l'espérance, et dont bien moins encore nous essayerons de peindre l'effet sur des âmes profondément émues d'un tel concours de circonstances.

Le prince qu'après plus de trois siècles nous connaissons encore dans nos villes, comme dans nos hameaux, sous le nom du bon roi René, est pour la Provence ce qu'est Henri IV pour le Béarn, et ce que ce monarque devint ensuite pour le reste de la France. Comme lui, et comme le roi que la Providence nous a rendu, comme Votre Altesse Royale, et comme tout ce qui porte le nom de Bourbon, René d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, était issu du sang de S^t Louis ; et nos pères, en l'aimant comme le meilleur des Souverains, étaient ainsi les instruments de cette Providence qui a voulu que l'éternelle union des Français à l'auguste Famille de nos Rois triomphât à jamais de tous les efforts par lesquels le crime essayerait de briser ce faisceau sacré.

Le nom de René, Madame, se trouve honorablement lié à tout ce qui se fit de remarquable pendant près de soixante années du quinzième siècle, si fécond en grands événements : combattant à côté de l'héroïne d'Orléans,

ses drapeaux furent toujours ceux de la France : brave et loyal, généreux et franc, plein de dignité et de résignation lorsque la fortune trahit ses armes, des principes religieux constamment pratiqués lui offraient des consolations dans les malheurs politiques, dans les traverses que lui suscitèrent des ennemis puissants et dangereux, dans les chagrins intérieurs auxquels il fut en butte pendant sa longue carrière. En même temps que les sciences, les lettres et les beaux-arts furent pour lui un délassement utile, il encouragea l'agriculture, le commerce et l'industrie, et encore aujourd'hui nous jouissons de plusieurs cultures qu'il naturalisa dans ses Etats : toujours occupé du bien-être de ses peuples, il leur donna des lois, monuments impérissables de sa justice, de sa bonté, de ses lumières, de son désir de faire régner les bonnes mœurs, et de sa charité envers les pauvres : tout, jusqu'à ces fêtes singulières dont il fut l'ordonnateur en même temps que l'historien, et qui, renouvelées devant vous, Madame, vous rappelleront quelques traits d'un siècle tout-à-la-fois religieux et chevaleresque, tout concourt à rendre sa mémoire chère aux habitants de ce pays ; Votre Altesse Royale va être témoin des transports qu'excite dans la ville qu'il habita si long-temps, la vue de son image révéree.

C'est ainsi, Madame, que nous savons aimer nos Princes : notre amour pour le bon roi René s'est encore accru de celui que nous portons à la maison de Bourbon, qu'il aimait lui-même et à laquelle il était si digne d'appartenir.

Le Roi Louis XVIII, qui visita la Provence lorsque S. M. en portait encore le nom ; S. A. R. Monsieur, dont le voyage suivit de si près la restauration, et qui se fit adorer des bords de la Durance aux rives de la Méditerranée ; votre auguste époux, auquel ce département eut plus d'une fois le bonheur d'offrir ses hommages et ses services ; la jeune et déjà si grande Princesse dont les premiers pas en France furent marqués sur cette terre, et qui apprendra à son fils qu'une génération se forme ici pour l'aimer et pour le défendre s'il en était besoin ; tous nos Princes, Madame, savent qu'ils peuvent compter, à la vie et à la mort, sur les fidèles et bons Provençaux... Rien ne manque à leur bonheur, puisque Votre Altesse Royale daigne accueillir des hommages, des vœux portés à leur comble en cette solennité mémorable : elle laissera dans nos cœurs des impressions non

moins profondes que les sentiments voués au bon Roi dont le monument va s'élever sous vos auspices, à ce bon René dont l'âme tréssaille, dans le séjour éternel, de ce qu'on fait pour honorer sa mémoire, de la bonté avec laquelle Madame daigne y prendre part, et de la certitude que les enfants de ses fidèles serviteurs, qu'il affectionna tant pendant sa vie, sont toujours dignes de leurs pères.

Nº 49. Discours prononcé la Distribution des prix de l'Ecole de commerce,
dirigée par M Arquier,

A Marseille, le 16 Septembre 1823.

Messieurs,

PARMI les Etablissements utiles formés à Marseille depuis que cette ville a pu respirer sous le sceptre paternel de nos Rois, aucun ne l'est à un plus haut degré, aucun ne se trouve aussi bien adapté aux lieux, aux choses et aux hommes, que l'école spéciale de commerce qui vient aujourd'hui offrir aux familles le résultat des travaux auxquels les élèves se sont livrés dans le cours de l'année qui vient de s'écouler.

Les examens qui ont précédé la cérémonie intéressante qui s'ouvre en ce moment, ont prouvé, par des faits irrécusables, que rien n'avait été négligé pour former l'esprit des élèves, et pour les diriger vers toutes les connaissances utiles aux personnes qui se destinent au commerce. Nous ne ferons pas ici l'énumération de ces études : énoncées dans les programmes ; mises en évidence dans toutes les parties de cette enceinte ; garanties par l'habileté des maîtres à qui la direction en est confiée ; constamment méditées par des élèves studieux, intelligents et appliqués ; comment ces études n'attireraient-elles pas sur leurs jeunes fronts des récompenses aussi honorables que méritées ?

Mais toute l'instruction n'est pas dans la culture de l'esprit ni dans de brillants succès obtenus pour les sciences ou les arts nécessaires qui vous sont indiqués ; il est un objet bien plus important encore qui doit être tout-à-la-fois la base d'une bonne éducation et la boussole qui guidera la marche constante de l'homme de bien. Déjà vous avez pressenti que c'est de la religion et de la morale que je veux parler. Si elles ne sont connues et

pratiquées dans toute leur étendue, il manquera toujours quelque chose au bonheur de la personne destinée à vivre en société ; et la société elle-même recevrait la perfection dont elle peut être susceptible, si tous ses membres étaient bien pénétrés de cette vérité.

Ces principes sont ceux du chef de cette école, à qui, sous ce rapport, comme sous tous les autres, on ne saurait donner que de justes éloges. Il a bien senti, en effet, que c'est surtout dans le commerce que sont indispensables ces principes religieux, cette sévère probité, ces vertus publiques et privées qui font du vrai négociant un homme éminemment recommandable, qui étendent son crédit dans toutes les parties du monde, qui lui méritent l'estime, la confiance des Souverains et des Peuples, qui les mettent en situation de rendre de si grands services à leur Roi, à leur Patrie, à l'Humanité, qui font 'enfin du commerce l'une des plus honorables et des plus belles professions qui puissent faire partie de l'ordre social.

Marseille offre dans son sein, et parmi ses anciennes familles, plus d'un modèle des qualités et des avantages dont je viens d'esquisser quelques traits ; ce sera elles que vous prendrez pour modèles : leur vie laborieuse, leur intégrité, leur loyauté, leur économie, les principes qu'elles professent vous serviront d'exemple lorsque, entrés dans le monde, vous aurez à mettre en pratique les préceptes que vous recevez dans cette école.

Méditez-les sans cesse, jeunes Elèves : en mettant à profit les leçons dictées par un zèle éclairé, en faisant jouir vos familles de la plus douce satisfaction, en recevant des témoignages de la bienveillance de vos magistrats, vous vous préparez à vous-mêmes les jouissances les plus douces, pour le moment ; et pour l'avenir, un mérite mille fois plus précieux et plus utile que les fortunes les plus brillantes ; devant être lui-même la source des richesses le plus légitimement acquises.

N^o50. Discours prononcé à la Distribution des prix du Collège royal ;

A Marseille, Le 23 Août 1824.

Messieurs,

LE magistrat à qui le Roi a daigné confier le soin d'administrer le département ne saurait fixer ses regards sur un objet plus important que

celui qui se rattache à l'éducation de la jeunesse. S'il a dû considérer comme un devoir sacré l'emploi de son autorité pour seconder les vues sages de S. Exc. le grand-maître de l'Université et de ses dignes coopérateurs ; s'il a fortement appuyé les efforts de MM. les Maires des principales villes qui, animés des plus louables sentiments, sont parvenus à ouvrir des écoles chrétiennes où une multitude d'enfants appartenant à des familles peu fortunées reçoivent une instruction religieuse, solide et adaptée à leur situation future ; si enfin l'Administration, fortifiant dans ses rapports les espérances conçues par le Gouvernement du Roi sur la génération qui s'élève, s'est rendue garant des efforts des maîtres et de l'application des élèves ; le spectacle qu'offre en ce moment le collège royal de Marseille est bien fait pour justifier de telles assertions. Ajouterai-je que ce tableau si consolant pour l'avenir, puisqu'il nous promet une pépinière de bons Français, aussi religieux envers le Dieu de nos pères que dévoués à la famille de nos Rois, est en ce moment le sujet d'une satisfaction réelle pour l'Autorité publique, pour les chefs de l'enseignement, pour les familles et pour les élèves eux-mêmes ? Des fêtes se célèbrent, des réjouissances publiques ont lieu plus d'une fois dans le cours de l'année ; mais si les circonstances qui s'y rattachent sont d'une importance qui exclut toute comparaison, convenons aussi qu'aucune ne saurait être accompagnée de ces dispositions de cœur et d'esprit qui font l'ornement et le charme de celle qui nous réunit aujourd'hui.

Comment en effet ne pas être touché, en voyant une jeunesse studieuse qui pendant une année a déployé tant d'efforts, et s'est livrée à tant d'études et d'application pour mériter l'honorable récompense de ses travaux et de ses talents, pour la recevoir surtout au sein d'une Assemblée formée de tout ce qui a droit à son affection et à sa reconnaissance !

Mais ces émotions tout-à-la-fois douces et salutaires ne doivent pas être perdues pour votre avenir, jeunes Elèves : les dignes professeurs entre les mains desquels vous ont placés la sollicitude du Gouvernement et la confiance de vos parents, vous ont répété sans cesse qu'on ne pouvait être vraiment estimable et heureux qu'en se montrant toujours fidèle observateur des principes et des devoirs que nous impose envers le Roi, notre qualité de membre d'une société dont la Providence l'a constitué le chef suprême. Ils

vous ont dit, ces instituteurs habiles autant que dignes d'estime, qu'allumées à un tel foyer, les lumières sont le plus beau présent que la Providence ait pu faire aux hommes ; que les sciences, les lettres et les arts font, lorsque le génie, le talent et le goût les dirigent, la gloire de notre vie, sa plus douce occupation, et souvent notre consolation dans les traverses auxquelles l'homme en apparence le plus heureux doit s'attendre à être trop souvent exposé. On vous a convaincus, par les plus sages préceptes, de la nécessité de porter de l'instruction dans les diverses carrières qui vous sont assignées ; aussi, l'expérience qui se déroule sous vos yeux, et qui se développera encore bien mieux par la suite, vous démontre les avantages incalculables qui doivent accompagner sans cesse celui qui a su profiter de la bonne éducation qui lui a été offerte.

Ce n'est pas assez d'avoir acquis la conviction de ces vérités : il faut les mettre en pratique pour votre propre bonheur, pour celui de vos parents, pour celui de la société. En recevant ces modestes couronnes, vous contractez l'engagement d'en mériter toujours de nouvelles et d'une importance relative à la position qui vous sera un jour assignée ; et vous qui, n'ayant pas encore atteint au but, n'en avez pas moins fait de louables efforts pour en approcher, songez que la lice va dans quelques mois être de nouveau ouverte pour vous, et que des palmes vous attendent aussi.

Jeunes Elèves, bientôt la France entière célébrera la fête de son Roi : celle qui nous réunit en ce jour précède et orne une solennité si grande, si chère à nos cœurs ; c'est sous l'égide de ce nom révérend que vous placerez votre zèle infatigable, pour mériter le titre de ses enfants ; ainsi, l'hommage de vos vœux et de vos sentiments élevé vers le Ciel accroîtra le bonheur de la famille de S^t Louis et de Henri IV.

N^o 51. Discours prononcé après la bénédiction de la Digue Berry et du Pour Dieudonné, à la pose de la première pierre de l'Obélisque érigé au centre du quai qui borde l'île de Ratonneau.

A L'île de Ratonneau, Le 26 Août 1824.

Messieurs,

Nos temples retentissaient encore de chants d'alégresse pour la naissance d'un rejeton de S^t Louis et de Henri IV, et la France venait à-peine de célébrer les réjouissances de son baptême, lorsque l'invasion d'un fléau destructeur dans l'une des plus florissantes villes d'Espagne, vint glacer d'effroi toutes les contrées avec lesquelles Barcelone se trouvait en relation.

Marseille, toute la France le sait, était menacée la première entre toutes les places commerciales. Il était aussi facile qu'affreux de calculer tous les maux qui devaient résulter de la contagion se développant au centre d'une immense population, et de là étendant son foyer meurtrier sur toutes les contrées environnantes... Mais la France savait aussi que Marseille est un boulevard toujours armé contre ces fléaux redoutables à l'humanité : elle se reposait des soins de l'en préserver, sur cette administration éclairée autant qu'active et zélée à qui nos lois ont confié le soin de veiller au maintien de la santé publique.

Les désastres dont nous étions menacés devinrent donc l'objet de sa juste sollicitude, et parmi les projets qui furent conçus à cette époque, celui d'établir un port⁷⁰ pour la quarantaine de la fièvre jaune, dans un lieu inaccessible à toute communication, et de construire à portée une infirmerie⁷¹ pour les infortunés qu'atteindrait cette terrible maladie, dut réunir tous les suffrages. Des ingénieurs connus pour leurs talents, leur zèle et leurs succès arrêtaient les plans de cette grande entreprise⁷², et sa prompte exécution devint l'objet de toutes les espérances et de tous les vœux... Aussi, le Conseil municipal et la Chambre de commerce s'empressèrent-ils de les émettre avec la plus touchante unanimité : tous les sacrifices parurent légers en comparaison des maux qu'il s'agissait de conjurer. Les offres de concourir à la dépense de ces ouvrages furent faites avec un dévouement dont la reconnaissance publique conservera à jamais le souvenir. Enfin l'administration, qui déjà avait eu tant à se louer du concours des chefs militaires et maritimes, put transmettre aux Ministres du Roi, déjà si favorablement disposés, des plans dont les avantages étaient démontrés jusqu'à l'évidence, et qu'une prévoyante sollicitude avait dégagés de toutes les difficultés qui pouvaient en entraver la prompte exécution. Cet espoir ne fut pas déçu : les projets discutés dans le Conseil

supérieur de santé reçurent son assentiment ; ils furent approuvés, et les Chambres s'empressèrent de voter les fonds nécessaires.

En retraçant ici l'expression de ces nobles sentiments, n'oublions pas que, dès ce moment, un vœu unanime et accueilli comme il méritait de l'être, avait placé l'asile destiné aux malades sous une auguste protection que les infortunés n'invoquèrent jamais en vain. En même temps, on donnait à la digue le nom d'un Prince chéri qu'un crime affreux venait de ravir à notre amour, et celui de *Dieudonné* au port destiné à établir une barrière insurmontable entre la plus affreuse des épidémies et une population digne de toute espèce d'intérêt ; dénominations vraiment touchantes et propres à faire connaître les sentiments de Marseille saisissant avec avidité ce parallèle de deux événements qui, chacun dans sa sphère, avaient produit en France une si vive émotion.

A-peine deux ans se sont-ils écoulés depuis le moment où ces travaux ont été commencés par les soins d'un entrepreneur actif et expérimenté ; déjà ils sont, si non terminés, du moins avancés au point de remplir le but proposé et d'exiger seulement le complément des ouvrages projetés, pour être mis à jamais à l'abri de la fureur des flots et des vents, auxquels ils ont déjà résisté plus d'une fois⁷³

Vous le voyez, Messieurs, et vos yeux peuvent à-peine le croire, cet emplacement était occupé par des masses énormes ; ces rochers, aussi anciens que le globe, ont été détachés du sol auquel ils tenaient par de profondes racines, au moyen des procédés dus à la plus étonnante découverte du génie humain ; des quais se sont formés peu-à-peu par le déblaiement des rochers autour de cette vaste enceinte⁷⁴ ; des blocs énormes, à force de bras et par l'effet des plus ingénieuses mécaniques⁷⁵, ont été précipités dans la mer⁷⁶ ; une digue appuyée sur des bases d'une largeur proportionnée à la résistance qu'elle doit faire éprouver aux forces qui l'attaquent sans cesse⁷⁷, a joint deux îles qu'une Providence tutélaire semble avoir placées là pour recevoir le perfectionnement de nos Etablissements sanitaires ; enfin, un port dont la création est en quelque sorte magique peut dès aujourd'hui offrir un asile à plus de 120 navires⁷⁸ : qu'ils soient infectés ou seulement suspectés de la maladie redoutable contre laquelle nous nous défendons, n'importe ; la charité hospitalière de

Marseille ne repoussera jamais aucun infortuné. Fière autant que forte de la vigilance de son intendance sanitaire, elle n'éprouve pas même la plus légère inquiétude sur la présence de la contagion dans des lieux si rapprochés. Bien plus, cette intéressante Cité fonde l'activité et le rétablissement de son commerce sur le soin qu'elle met à préserver du danger toutes les nations commerçantes, se donnant ainsi des titres aussi nobles que légitimes à l'estime de tous les peuples.

Tel a été le but, tels seront les résultats de cette étonnante construction, gage de la prospérité de Marseille comme elle en est déjà la gloire, et qui honorera à jamais le règne de S. M. Louis XVIII.

Devant un autel que soutiennent des rochers arrachés à la terre pour opposer une barrière aux flots toujours en mouvement, un Prélat vénérable vient d'appeler la bénédiction du Ciel sur cette entreprise, et d'offrir l'hommage des sentiments de charité qui en ont été l'ame. C'est l'encens le plus digne du Dieu de bonté à qui doit être rapporté tout ce que l'homme peut concevoir et exécuter de grand et d'utile. Unis de sentiments et d'intentions au ministre du Tout-Puissant, nous n'essaierons pas de peindre tout ce qu'a de sublime le spectacle que nous avons sous les yeux, nous craindrions d'en affaiblir l'effet admirable, qui captive au même degré nos cœurs et nos esprits.... Que du moins l'obélisque que nous allons élever dans ces lieux arides, où sont réalisés tant de prodiges, perpétue aussi le souvenir de cette imposante cérémonie !

Cette magnifique digue, sortie comme par enchantement du milieu de la mer ; ce vaste et bel édifice, construit sur un rocher aplani par d'immenses travaux, sont sans doute eux-mêmes de grands monuments d'utilité publique et des gages d'une éternelle reconnaissance ; mais, du moins, la postérité saura que c'est ici que nous avons offert et déposé les hommages dus pour des bienfaits qui se perpétueront à travers les siècles, et un tribut d'admiration pour des ouvrages si dignes du Monarque qui les a ordonnés.

C'est ici que nous rappellerons qu'une auguste Princesse, que la fille de Louis XVI a daigné prendre part à ces mêmes travaux, et qu'à l'exemple de tous les Princes de la famille royale, elle les a entourés d'une protection toute particulière : c'est ici que nous adresserons au Ciel les vœux les plus ardents pour la conservation de l'Enfant du miracle, qui saura un jour avec

quelle effusion de sentiments les Marseillais ont placé ce port de salut sous l'égide de son nom : c'est enfin ici que nous ferons retentir les échos de ces rochers de nos chants d'alégresse et d'amour, pour célébrer la fête d'un Monarque révérend, et appeler sur son auguste personne l'accomplissement de tous les vœux que forme la France entière, et particulièrement Marseille à jamais reconnaissante et dévouée.

N^o N^o 52, Discours prononcé à l'installation de M. le Maire de la ville
d'Arles⁷⁹,

A Arles, le 12 Décembre 1824.

Messieurs,

LA cérémonie intéressante qui m'amène dans ces lieux et vous réunit autour de l'administrateur de ce département, entraîne naturellement l'examen de tout ce qui a été entrepris pour améliorer la situation de cette ville, et l'indication de ce qui reste à faire pour continuer et achever ce qui a été heureusement commencé.

Ce n'est donc pas sans quelque satisfaction de ma part et sans reconnaissance de la vôtre, qu'il pourra être rendu témoignage aux résultats obtenus, depuis que la Providence nous a rendu les fils de S^t Louis et de Henri IV, en faveur de la ville d'Arles si digne de leur appartenir par les sentiments qui s'y sont toujours manifestés, d'une Cité dont les grands intérêts, le vaste territoire et les souvenirs d'une antique splendeur réclamaient si impérieusement toute la protection d'un Gouvernement réparateur des maux produits par l'anarchie et le despotisme, par une terrible révolution et des guerres trop long-temps renaissantes.

L'ouverture d'une route pour communiquer avec l'Arrondissement dont Arles se trouvait être devenue le chef-lieu, était le premier de tous les besoins et le plus ardent de tous les vœux... Vous savez, Messieurs, combien de difficultés entouraient ce projet, et combien il a fallu de soins et de persévérance pour atteindre au but auquel nous sommes enfin arrivés. Une sage prévoyance et peut-être une fâcheuse expérience vous avaient indiqué

la régénération de la jeunesse comme le premier bienfait qui dût être ramené pour les peuples replacés sous le sceptre de nos Rois ; aussi, la fondation d'un collège et l'établissement des écoles chrétiennes dirigées pour les garçons par les frères de S^t-Yon, et par les sœurs de St-Charles pour les filles, furent-ils l'un des premiers actes de l'Administration municipale, et les résultats avantageux produits de génération en génération par cette importante amélioration seront toujours un beau titre de gratitude pour le digne magistrat à qui elle est due⁸⁰. Les temples ont été réparés et entretenus ; les hôpitaux ont reçu des preuves de la sollicitude que porte toujours l'Autorité à ces sortes d'Etablissements et que commande si bien le zèle de leurs charitables administrateurs ; des communications vicinales ont été réparées ; des canaux d'écoulement ont été recurés ; des coupements et des embellissements ont été opérés ; des plantations ont été effectuées ; des fontaines ont été construites ; on a continué à réunir les monuments antiques dans un local provisoire, en attendant l'exécution prochaine du projet de musée digne d'une ville où la moindre fouille fait découvrir des morceaux précieux ; une bibliothèque a été créée comme par enchantement, et déjà elle propage parmi les jeunes gens le goût des bonnes lectures, tandis qu'une école gratuite de dessin rend d'utiles services aux jeunes gens qui éprouvent le goût ou le besoin de rattacher à cet art leurs études premières ou la profession à laquelle ils se destinent. Si des circonstances fâcheuses pour une ville voisine avaient fait placer momentanément à Arles toutes les Autorités de l'Arrondissement, vous pouviez, la mesure n'étant que provisoire, craindre le résultat des réclamations toujours actives de vos voisins : aujourd'hui une mesure conciliatrice vous a rendus définitivement possesseurs du siège de l'Administration de l'Arrondissement. Vous jouissez sans inquiétude d'un partage qui, dans l'intérêt public et dans celui de la ville, éloigne jusqu'à l'idée d'une rivalité qui ne saurait exister entre deux villes si bien faites pour s'estimer. Enfin, Messieurs, les vrais intérêts de la ville d'Arles ont été mieux connus, plus appréciés et par conséquent défendus avec un zèle qui ne se rallentira pas plus, qu'il ne sortira des justes bornes que lui assigne une entière confiance dans la bienveillante justice du Gouvernement.

Tel est, Monsieur, l'état dans lequel vous trouvez l'administration qui vous est confiée par la volonté du Roi. Ainsi se trouve accueilli le vœu de vos concitoyens : ils reconnaissent en vous toutes les qualités nécessaires pour occuper un poste auquel ils attachent d'autant plus de prix que leurs intérêts de tout genre ont plus besoin d'être soutenus.

Vous trouverez dans l'administration dont nous venons d'énumérer les actes des modèles à imiter et des exemples à suivre. En maintenant ce qu'ont fait vos prédécesseurs, en continuant les entreprises commencées par eux, en réalisant les projets qu'ils avaient conçus, vous mériterez comme eux la confiance, l'estime et la reconnaissance des Administrés ; sentiments qui, après la satisfaction royale, sont tout-à-la-fois l'encouragement le plus précieux et la récompense la plus noble que puissent avoir les fonctions honorables auxquelles vous allez vous dévouer. Si votre prédécesseur immédiat a éprouvé ce qu'elles ont de pénible, n'oubliez jamais le dévouement, l'activité et les bonnes intentions qu'il a toujours développées. Son zèle pour les intérêts de son pays a pu l'entraîner un moment hors du cercle de ses attributions ; mais ces circonstances et la droiture de ses pensées, les souvenirs honorables qui l'entourent, et le témoignage rendu à ses sentiments par les ministres du Roi occuperont toujours une place distinguée dans les annales de l'administration arlésienne.

La loi rendue sur les chemins vicinaux est pour cette ville un événement important qui va fournir à son maire les moyens de rendre des services signalés à une population essentiellement agricole. Des travaux auxquels l'Etat attache, avec raison, la plus haute importance sont en ce moment en pleine activité⁸¹ ; c'est à vous, Monsieur, que sera confié le soin de maintenir l'ordre dans ces nouveaux ateliers, de lever toutes les difficultés qui pourraient retarder la marche des ouvrages, et en même temps de défendre les intérêts privés qui se trouveraient lésés. Une vigilance continuelle est nécessaire pour l'entretien des digues et des chaussées qui garantissent vos terres contre les écarts du fleuve majestueux qui les traverse, non moins que pour le recurement des fossés destinés à l'écoulement des eaux introduites dans les lieux les plus bas ; aussi, seconderez-vous de tous vos moyens ces associations territoriales dont les soins sont si utiles ; institutions particulières à cette contrée et qui ne

sauraient assez être protégées. Une impulsion salutaire a été donnée pour dessécher les marais qui existent sur la rive gauche du Rhône ; opération qui rendra à l'agriculture de vastes terrains. Ce sera à vous qu'il appartiendra de diriger cette utile entreprise vers un but bien positif sans doute, mais qu'une foule de circonstances accessoires et d'intérêts compliqués semble dérober à nos efforts à mesure que nous paraissions nous en rapprocher davantage. Si une police ferme et vigilante est le premier besoin des peuples, il est plus pressant et plus nécessaire encore pour une population disséminée dans une immense étendue : aussi, votre sollicitude protectrice pour la sûreté des personnes et des propriétés se relâchera d'autant moins que vous avez sous votre direction des hommes éprouvés par de longs services en ce genre.

Entouré de monuments, restes vénérables de l'antique splendeur de la Cité de Constantin, vous vous attacherez à restaurer ceux qui existent encore et à les rendre dignes de l'amateur des arts qui viendra les visiter : en même temps vous seconderez les projets formés pour rechercher tous les morceaux précieux que recèle cette terre classique de l'archéologie de l'empire romain et du moyen âge. Ce n'est point à vous, Monsieur, qu'il faut rappeler tout ce que les sciences et les beaux-arts réclament pour l'illustration de votre patrie : vos succès personnels en ce genre garantissent assez la manifestation du zèle le plus éclairé, lorsque vous administrerez une ville qui renferme tant d'éléments à mettre en œuvre, et dont les habitants, déjà si bien disposés, n'ont besoin que d'une main qui les dirige.

Le Monarque enlevé à la France protégeait toutes les connaissances utiles : sous son règne se sont opérées des améliorations de tout genre, et, grâce à son caractère modérateur et à une volonté toujours soutenue, toutes les opinions se sont ralliées autour du trône. Ce mérite, auquel l'histoire rendra témoignage ; les grandes institutions qui ont été son ouvrage, ont produit les résultats qu'on devait en attendre ; et Charles X, ce prince si religieux, si juste, si magnanime, si loyal, si sage ; modèle de tant de vertus, tient à honneur de continuer le règne de son illustre prédécesseur. Sa Majesté n'ignore pas combien les habitants d'Arles lui sont dévoués ; les sentiments que, les premiers en France, ils eurent le courage de manifester

pour le Roi Louis XVI seront un grand titre à la bienveillance de son auguste frère.

C'est à ce Roi que ses éminentes qualités recommandent à notre vénération que vous allez prêter serment de fidélité : c'est dans une Cité où tant de bien peut être opéré, que vous allez exercer des fonctions pour lesquelles vous avez ailleurs montré tant d'aptitude et de zèle. Entouré de la confiance de vos concitoyens ; aidé par les estimables coopérateurs qui composent le Corps municipal, l'Administration des Etablissements charitables et tous les Corps dont vous allez être le chef ; secondé par les dépositaires de la force armée, par les fonctionnaires de tous les ordres, et notamment par un clergé respectable à tous les titres ; assuré de tout l'appui de l'Autorité supérieure, qui, rangeant la justice et l'impartialité parmi ses premiers devoirs, porte à la ville d'Arles tout l'intérêt, tous les sentiments qu'elle inspire ; vous ne pourrez sous de tels auspices que réaliser ce qu'on attend de vous, et mériter ainsi les regards du Monarque dont le cœur sait si vivement apprécier tous les services rendus à ses peuples.

N^o 53. Discours prononcé à l'installation du Conseil de salubrité,

A Marseille, Le 20 Décembre 1825.

Messieurs,

LORSQUE la sécurité publique vient à recevoir quelques atteintes de l'invasion d'un fléau destructeur, ou même qu'elle a pu en concevoir des craintes ; le premier devoir d'une administration prévoyante doit être de s'assurer de la nature des maux dont on est menacé, pour apprécier les moyens de les prévenir ou pour y porter remède : résultat qui ne saurait être obtenu qu'en s'entourant des lumières que l'expérience et l'étude ont aujourd'hui si heureusement répandues dans toutes les parties de la France. Les exemples ne manqueraient pas pour retracer ce qui a été fait et ce qu'il convient de déterminer en principe dans de semblables conjonctures. Récemment encore l'Autorité municipale de cette grande Cité s'était empressée de former un Comité qui, réuni momentanément autour d'elle, pût éclairer sa marche dans une route hérissée de difficultés. Certes la moindre de ces difficultés n'était pas la divergence d'opinion qui existe sur

l'introduction, la nature et la propagation d'une maladie heureusement encore peu connue parmi nous.

Mais l'institution qui rendit des services dans une circonstance isolée ne produirait-elle pas des résultats encore plus avantageux, si, rendue permanente, elle était perfectionnée et mise en situation d'étudier sans cesse tout ce qui tend à compromettre la santé des hommes, à prévenir tous les fléaux qu'on redoute, à les combattre lorsqu'ils sont, par malheur, introduits parmi eux ? La réponse à cette question ne saurait être douteuse, si l'on considère que cette même institution existe depuis long-temps dans les principales villes du royaume : elle manquait à Marseille, qui, sous tous les rapports, méritait de prendre parmi elles le rang que lui donne son importance.

Cette grande et belle Cité a d'ailleurs un port qui, de tout temps fréquenté par des navires de tous les pays, a été reconnu comme le centre des relations commerciales les plus étendues. Son magnifique Lazaret, justement renommé dans toutes les parties du monde, est devenu le gage de la confiante sécurité de la France, par le zèle, les lumières, l'habileté et le dévouement d'une Administration vraiment digne de la reconnaissance publique : certes nulle part, peut-être, n'était mieux indiquée la nécessité de compléter par une surveillance constamment exercée sur les contrées intérieures du département, la mission que l'intendance sanitaire remplit avec tant de succès pour toutes les communications maritimes.

Ainsi Marseille, chef-lieu d'un département que tout concourt à rendre important ; Marseille devait, par la nature des lieux et par la force des choses, devenir le centre des utiles observations que peut réunir avec tant d'avantages une attention donnée sans relâche aux faits qui se rattachent à la salubrité publique.

Une immense étendue de côtes, un grand fleuve et une rivière d'un genre tout particulier entourent ce vaste département ; une agriculture variée se montre active et industrieuse dans toutes les parties cultivables du territoire, où les irrigations sont si nécessaires ; et dans les autres contrées, des collines déboisées et des terrains occupés par des eaux stagnantes ne sauraient être sans influence sur la santé des hommes et même sur celle de ces espèces d'animaux si utiles à nos exploitations agricoles. En même

temps, de nombreuses manufactures réunissent une population à qui des conseils sanitaires deviennent d'autant plus convenables que non-seulement la salubrité de ces fabriques a été contestée, mais encore que leur établissement, sous le rapport de la nocuité et de l'incommodité, exige de l'Administration des recherches pour lesquelles elle ne saurait assez s'entourer de lumières. Dans plusieurs lieux existent des hôpitaux, des maisons de détention, des collèges, des écoles, des casernes, des équipages stationnés sur les navires, de grands ateliers de travaux publics, des réunions d'hommes, et d'autres établissements dans le sein desquels peuvent se manifester des maladies : une hygiène préservatrice doit donc être comptée parmi les plus impérieuses obligations imposées à la sollicitude de l'Autorité.

Tout se réunissait donc pour faire désirer la formation d'un Conseil permanent où l'on pût trouver à chaque instant les documents nécessaires pour le maintien de la salubrité publique, centre commun auquel viennent nécessairement aboutir les principales méditations de l'homme d'Etat, des magistrats, des chefs de la force armée et des administrateurs de toutes les classes. Cette utilité semble même tellement démontrée qu'il conviendrait peut-être d'expliquer ici comment une foule de circonstances ont pu retarder la réalisation d'un projet qu'ont appelé des vœux unanimes. Mais enfin le moment étant venu où les difficultés se trouvent surmontées, l'Administration a pu proposer au gouvernement du Roi, toujours empressé d'accueillir et de protéger des vues utiles, une création dont les premiers pas sont entourés de si favorables augures, par la présence et l'intérêt des principaux dépositaires de l'autorité.

Telle est, Messieurs, la mission que j'ai l'avantage de vous confier par suite de l'approbation donnée à un arrêté de la préfecture ; acte que précède un rapport motivé où se trouvent réunies et la pensée qui l'a inspiré et les attributions qui en dérivent.

Ces nouvelles obligations qui vont vous être imposées sont honorables sans doute, et vous les apprécierez dans toute leur étendue ; mais elles ne laissent pas que d'avoir leurs difficultés et d'entraîner avec elles une grande responsabilité. Ce n'est pas à vous toutefois qu'il peut être nécessaire de parler du surcroît de travail que vont vous causer des réunions périodiques,

une correspondance qui devra être étendue à toutes les subdivisions du département, et peut-être même des visites de localités rendues nécessaires par crainte d'une maladie épidémique ou par toute autre cause. Vous ne serez pas effrayés davantage de cette surveillance continuelle que va exiger la mission qui vous est déléguée. Attachés la plupart à d'importants Etablissements, et devant plus spécialement vos soins au service public, vous êtes en situation de rendre plus profitables à ce service, et moins difficiles pour vous, des observations que vous recueillerez dans des travaux particuliers. Ces documents viendront recevoir ensuite dans le sein du Conseil un développement qui, au moyen d'une discussion approfondie et d'une correspondance active, pourra s'adapter à des vues plus générales. Le sentiment de tout le bien que vous pouvez faire éloignera de vous d'ailleurs, s'il en était besoin, jusqu'à l'idée de la moindre défiance dans vos propres moyens. Mais pourriez-vous éprouver un instant cette défiance, en voyant autour de vous deux savantes sociétés de médecine où siègent avec tant de distinction des praticiens aussi habiles qu'éclairés, en qui vous trouverez toute la coopération que vous devez attendre de leur zèle pour le bien public ; lorsque vous pourrez attendre le même empressement non-seulement de la part de vos confrères attachés aux hospices du département, mais encore de tous les hommes voués à l'art de guérir ; et de tous les magistrats ou administrateurs locaux : heureux d'avoir à recueillir de vous d'utiles conseils pour tout ce qui tient à la salubrité du pays, ceux-ci ne seront pas moins exacts à vous transmettre les renseignements qui leur seraient demandés ? Tous les écrits, tous les ouvrages qui pourront vous être nécessaires, seront mis à votre disposition, et vous trouverez aussi dans toutes les personnes à qui est confiée la direction des diverses branches du service public, les lumières, les secours que la marche des choses pourrait exiger. Si enfin il fallait donner plus d'extension à une institution dont nous posons seulement aujourd'hui les premières bases, vos vœux, n'en doutez pas, seraient examinés avec toute l'attention qu'ils doivent mériter.

Encouragés par tant de moyens et forts de la conscience de votre dévouement, n'hésitez pas, Messieurs, à entrer avec toute confiance dans la carrière dont les avenues s'ouvrent aujourd'hui à votre zèle. Par ce qu'attendent de vous le Roi et un Prince magnanime, protecteurs nés de

toute amélioration ; par ce qu'attendent les Ministres de Sa Majesté, l'administration et vos concitoyens, il vous sera facile de juger la manière dont vos efforts seront protégés et secondés, et d'apprécier la reconnaissance publique qui en sera la récompense la plus digne de vous être offerte.

Nº 54, Discours adressé à Messieurs les Intendants de la santé,

A Marseille, Le 31 Décembre 1825.

Messieurs,

LES institutions qui nous régissaient en dernier lieu me procuraient, à l'expiration de chaque année, l'avantage vivement apprécié de me rendre parmi vous, de vous présenter de nouveaux collègues, et de rendre témoignage à ceux que le mouvement annuel vous enlevait ; ainsi je m'identifiais à l'une des parties les plus essentielles de vos travaux, puisque j'entendais rendre témoignage au zèle déployé, dans le cours du précédent exercice, par chacune des personnes qui, dans une sphère différente, sont attachées à l'administration sanitaire.

Aujourd'hui un mode nouveau rend les sorties plus nombreuses et par conséquent multiplie nos regrets ; mais aussi ces sorties n'ont-elles lieu que dans un délai plus considérable. Tout se trouverait compensé, si cette organisation ne rendait moins fréquentes les relations que l'Administration supérieure met tant de prix à avoir avec un Corps aussi recommandable par ses lumières que par ses services, et dont les membres semblent rivaliser successivement, par leurs qualités personnelles, avec les qualités qu'ils déploient comme hommes publics.

Ils sont donc bien légitimes les regrets que nous donnons à ceux de vos collègues qui, en ce jour, sortent de l'intendance : vous les éprouvez, Messieurs ; et en me rendant aujourd'hui votre interprète je le suis envers eux des sentiments du ministre du Roi et de l'administration qui lui est subordonnée ; puisque je puis proclamer, à l'égard des membres sortant, la satisfaction la mieux méritée, et envers MM. les intendants appelés à les remplacer, les espérances promises par un tel choix.

Occupés sans cesse des soins qu'exigent la correspondance la plus active avec toutes les parties du monde, et l'emploi des moyens qui doivent conjurer un fléau destructeur, il serait superflu de vous entretenir de tout ce que la France attend de vous. Allant au devant de tous les vœux, le zèle et les lumières que vous déployez dans l'exercice de vos fonctions sont partout présentés pour modèle ; en un mot, cette sécurité qui de Marseille s'étend à toutes les parties du royaume, lorsque sachant qu'il y a menace ou invasion de contagion, la population apprend en même temps que vous l'avez circonscrite dans les Etablissements sanitaires ; cette sécurité, disons-nous, est le plus honorable témoignage de confiance que vous puissiez recevoir.

Existerait-elle en aucune manière cette confiance, si le projet de former un Lazaret sur un point signalé comme dangereux avait reçu le commencement d'exécution que tout semblait nous faire craindre ? Vous l'avez combattu avec une noble franchise, avec les armes de la raison, avec la force de l'expérience. On ne vous trouverait donc ni moins forts, ni moins éclairés, ni moins constants ; vous recevriez toujours le même appui de l'autorité locale, s'il fallait adresser sur ce point de nouvelles observations au Gouvernement du Roi, toujours disposé à accueillir ce qui est bon dans l'intérêt général, et juste dans celui des localités.

Depuis le dernier renouvellement, un grand projet dont vous avez eu l'honorable initiative a été exécuté, et la digue *Berry* ayant été terminée, le port *Dieudonné* a été mis à votre disposition : mais, il faut bien en convenir, une expérience trop vraie, quoiqu'elle date à-peine de quelques mois, a fait reconnaître quel était le fondement de vos craintes sur tout ce que laissait à désirer ce nouveau port, quant à la sûreté des navires : vos vœux pour qu'on remédiât promptement à ces inconvénients au moyen d'ouvrages dont la nécessité n'avait jamais cessé d'être reconnue, lors même que des circonstances impérieuses avaient forcé l'Administration à donner la préférence à des projets moins dispendieux, sont justes et raisonnables. Vous continuerez avec le même zèle ces importantes réclamations, Messieurs, et de vos sages délibérations sortiront des vues bien propres à diriger les personnes que leurs fonctions chargent de rédiger les plans de ces ouvrages, et d'en diriger l'exécution.

De graves questions s'étant élevées sur le mode et les frais de quarantaine, le Gouvernement, en vous consultant en première ligne, vous a donné un témoignage d'estime auquel vous avez dignement répondu, et vous lui avez communiqué avec franchise toutes les idées recueillies par votre expérience et vos méditations sur ce sujet important. Il n'est pas douteux que vos observations, examinées avec soin, n'influent sur la détermination qui interviendra ; mais si de nouvelles explications devenaient nécessaires, on peut avancer sans crainte de se tromper que votre dévouement au bien public sera toujours en harmonie avec votre sollicitude pour les intérêts locaux.

Dans l'année qui vient de s'écouler, des tentatives d'invasion de la peste ont fourni un nouvel essor à votre sollicitude : elle a été couronnée du succès qu'on avait droit d'en attendre, puisque cette fois, comme toujours, la population n'a éprouvé aucune alarme. Mais les hommes éclairés ont trouvé dans cet accident et dans ses résultats de puissants moyens de prouver de plus en plus qu'à Marseille doivent être placés les grands Etablissements sanitaires sur lesquels repose la sécurité du royaume. Cette observation ne sera pas perdue, Messieurs, et si, comme des indications plus ou moins fondées semblent l'annoncer, nous étions menacés de nouvelles inquiétudes au retour de la belle saison, d'avance vous auriez tout su, tout prévu, tout calculé pour repousser, ou mieux encore, pour étouffer les fléaux qui nous seraient signalés : ils sembleraient ne s'être montrés sur nos côtes que pour vous fournir la possibilité de montrer que c'est à juste titre que le Roi, ses Ministres, l'Autorité locale et vos concitoyens comptent toujours non-seulement sur vos efforts, mais encore sur la réalisation de toutes les espérances que renferme cette enceinte.

N^o 55. Discours prononcé à l'ouverture du Cours gratuit de géométrie et de mécanique appliquées aux arts en métiers,

A Marseille, Le 2 Janvier 1826.

Messieurs,

CHAQUE jour nous fournit une preuve nouvelle de la sollicitude du Roi, et du zèle de ses ministres pour accroître la prospérité de la France : c'est au

moyen des encouragements les plus éclairés accordés à notre industrie que ce noble essor continue à se développer d'une manière si remarquable.

Aujourd'hui ces soins protecteurs se portent plus particulièrement sur cette classe intéressante qui, devant tout au travail, n'en doit être que plus pressée de connaître les procédés propres à perfectionner l'œuvre de ses mains, et par conséquent à en accroître la valeur.

Tel est le but, tels doivent être les résultats du cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et métiers qui commence avec cette nouvelle année, et dont les premiers pas, formés sous les auspices des magistrats et des chefs des principales administrations, présagent déjà des succès réels, à en juger par ce concours de personnes animées du désir louable de s'instruire, qui ont répondu avec tant de zèle à l'appel qui leur a été fait.

Ce cours se fait à Paris au conservatoire royal des arts et métiers, par les soins de M. le baron Charles Dupin, de l'académie des sciences, à qui est due la pensée d'étendre cette institution à toutes les villes du royaume où le besoin s'en ferait sentir. On se rappelle que ce savant, aussi recommandable par ses connaissances que par le zèle avec lequel il les consacre au bien public, avait été naguères reconnaître chez nos voisins les développements donnés à leur industrie, soit par une étude plus approfondie des sciences exactes et par la nécessité de diriger une population qui ne trouve pas dans son agriculture des ressources suffisantes, soit par la direction donnée à des capitaux considérables vers ces entreprises qui concourent si puissamment à la prospérité et à la gloire d'une nation. C'est ainsi que la rivalité entre les peuples peut servir à leur utilité respective ; conquêtes d'autant plus précieuses qu'il est juste de reconnaître que, toute espèce de facilité ayant été donnée au voyageur français, il a pu rapporter parmi nous les richesses que son esprit observateur le rendait si capable de recueillir.

Nous allons donc voir germer parmi nous ces fertiles semences, grâce à la bienveillance avec laquelle les Ministres de l'Intérieur et de la Marine ont pris sous leur égide des vues déjà si puissamment protégées par un Prince qu'on voit toujours à la tête de tout ce qui peut être bon et utile à la génération sur laquelle il est appelé à régner. Pourraient-elles ne pas être adoptées à Marseille ces intentions si paternelles ? dans cette ville où l'amour du Roi et de sa famille sont dans tous les cœurs ? dont la

population laborieuse et dévouée, recevant ses principales ressources d'un commerce étendu, lui fournit en échange l'aliment d'une industrie non moins active ? Une administration également vigilante et active quand il s'agit de faire jouir les administrés de tous les biens qu'on peut attendre du perfectionnement des connaissances humaines dirigées vers leur véritable destination, devait-elle rester en arrière, tandis qu'un si grand nombre de villes manifestent la volonté de prendre part à une instruction offerte avec des avantages si bien démontrés ?

C'est ce qui va se réaliser dès ce jour avec une satisfaction qui deviendra infailliblement plus vive à mesure que les bienfaits de l'institution seront plus connus et mieux appréciés.

Le travail est nécessaire sans doute à une grande partie des membres des sociétés civilisées, et c'est lui qui pourvoit essentiellement à leur bien-être ; mais l'existence morale des individus et leur bonheur social composé surtout de l'accomplissement de leurs devoirs envers Dieu et le Roi, envers leur famille et leurs concitoyens, ne tiennent pas moins à l'amour du travail. Partout où il est en honneur les hommes valent mieux ; ils jouissent d'une position plus satisfaisante : soumis aux lois, à l'abri des maux que cause l'oisiveté, on voit parmi eux moins de ces événements déplorables qui déshonorent l'espèce humaine : rarement les passions désordonnées y exercent-elles leurs ravages... Ces faits reçoivent un nouveau degré d'évidence en les appliquant à la population de cette grande Cité, dont les magistrats peuvent dire avec un juste orgueil que moins que partout ailleurs la société a à gémir et les tribunaux à sévir. Si de temps à autre cette triste nécessité se démontre, rarement s'applique-t-elle à des Marseillais de naissance, de domicile et de caractère. En reconnaissant que cet honorable et important résultat est du aux bons principes qu'on se plaît à professer parmi nous, ajoutons que l'amour du travail en est le complément nécessaire.

Rendre plus facile ce travail ; en perfectionner les produits ; y attacher l'esprit, en même temps que les bras en exécutent le mécanisme ; répandre parmi les artistes de toutes les classes les connaissances acquises par les longues études des savants, ce sera sans doute une immense amélioration ; puisque d'ailleurs une prévoyance qui s'attache aux moindres détails a déjà

calculé jusqu'aux heures où, sans que personne soit dérangé de ses occupations de la journée, on pourra suivre un cours mis à la portée de tous, qui servira tout-à-la-fois d'instruction et de délassement.

Je ne m'attacherai pas à faire ici l'énumération des diverses professions appelées à jouir de ces avantages : ceux-ci sont développés dans la notice présentée à l'institut royal, et dans le prospectus rédigé par M. Dupin. Ces pièces sont mises sous vos yeux et elles seront commentées par l'habile professeur à qui, dans cette ville, a dû être confiée, par la nature de ses fonctions non moins que par ses talents reconnus, la mission de vous initier dans la partie des sciences que réclament vos vœux. Ces professions sont même tellement variées à Marseille ; cette ville, centre d'une vaste contrée qui vient se pourvoir ici de toutes les choses nécessaires à la vie, voit son industrie prendre de tels développements, qu'on peut, sans crainte de se tromper, affirmer que nulle part le cours pratique ne sera couronné de succès plus positifs et plus prompts. Appelons seulement un instant vos regards sur la construction des navires, objet qui n'intéresse pas moins l'Etat que les Particuliers dans la base de leurs relations commerciales. Combien ne gagnera-t-elle pas en solidité, en élégance, en temps, en commodité, en économie, lorsque les personnes qui se vouent à ce genre d'entreprise, lorsque tous les ouvriers eux-mêmes, connaîtront les procédés ingénieux exécutés jusque là sans le raisonnement ; don le plus précieux que la Providence ait pu faire à l'homme ! Si cette partie de notre industrie est à juste titre considérée comme l'une des plus importantes, tout le monde jugera facilement ce que peut produire l'école pratique dont se posent en ce moment les fondations. Aussi proclamerons-nous avec un sentiment de justice et de gratitude tout ce que nous devons non-seulement à l'Administration de la marine, qui a si bien secondé les intentions du Ministre éclairé qui dirige ce département, mais encore au Conseil municipal de cette ville, qui a mis un empressement si généreux et si prompt à répondre aux vœux manifestés par le Ministre de l'intérieur ; empressement tel, qu'on serait embarrassé de dire si Marseille a donné ou a reçu l'impulsion, au milieu des villes du royaume citées comme ayant rivalisé de zèle.

Si dans ces mots tracés à la hâte, mais avec le sentiment de l'intérêt le plus vrai, la classe intéressante réunie dans cette enceinte a pu voir fortifier en elle la confiance qui l'y avait amenée, elle s'empressera de propager au dehors cette conviction profonde : j'aime à l'espérer de l'attention donnée à des paroles qui expriment trop faiblement la conviction dont je suis moi-même pénétré.

Les ouvriers et les artistes dont les professions ont besoin d'études géométriques ; les jeunes gens même pour qui ces connaissances, moins rigoureusement utiles, seraient un complément d'éducation, s'empresseront de suivre ce cours : ils y porteront l'application la plus soutenue, certains de trouver dans M. le professeur⁸² la complaisance qui est toujours l'apanage du vrai talent. Lorsque le développement quotidien de leurs progrès dans une étude qui par sa nature doit devenir de plus en plus facile et attrayante ; lorsque des succès non moins utiles qu'honorables viendront réaliser ces espérances, vous n'oublierez pas, Messieurs, que c'est sous le règne du Roi Charles X qu'elles ont été conçues et réalisées ; que son auguste fils les protégea avec un zèle constant : ainsi le sentiment du bienfait sera à jamais identifié à celui de la plus profonde reconnaissance.

N^o 56. Discours prononcé à l'installation de Messieurs le Maire de
Marseille en ses Adjoints⁸³,

A A Marseille, Le 20 Février 1826.

Messieurs,

DEUX périodes quinquennales sont révolues, pendant lesquelles j'ai deux fois rempli l'une des plus importantes missions qui puissent être conférées au dépositaire de l'autorité préfectoriale ; celle de présenter aux Administrés les Magistrats municipaux que le Roi a daigné leur donner dans le cercle et dans la durée que Sa Majesté s'est tracées à elle-même.

Louis XVIII régnait à ces époques. Salué du nom de Désiré, que lui décerna l'enthousiasme dont ses premiers pas en France furent entourés, ce

Monarque le justifia dans le cours d'un règne remarquable par les événements qui l'ont signalé : il le justifia en nous réconciliant avec l'Europe armée contre nous ; en nous donnant des institutions qui, préparées au creuset de l'expérience, furent, dans leur application, empreintes du sceau d'une éminente sagesse ; en déployant sur le trône les talents et les qualités que les Souverains et les Peuples lui reconnaissaient dès long-temps ; en faisant dire de lui qu'il ne s'était pas montré moins magnanime dans la prospérité qu'il ne l'avait été dans l'infortune ; en terminant enfin son illustre carrière dans les sentiments naturels aux enfants de S^t Louis, laissant comme eux des regrets universels à la France et de belles pages à tracer par le burin de l'histoire.

C'était de ce Roi de glorieuse mémoire que vous teniez, Messieurs, des pouvoirs exercés pendant tant d'années, toujours dirigés par les principes qui vous font aujourd'hui maintenir dans les mêmes fonctions.

Vous les reçûtes aussi du Roi Charles X heureusement régnant, lorsque montant sur le trône, Sa Majesté annonça la résolution de continuer le règne de son auguste frère. Mais en ce jour solennel, au milieu d'une assemblée imposante, je viens manifester sa suprême volonté et proclamer un choix honorable à tous les titres. S'il récompense en effet d'anciens et bons services., il vous assure en même temps l'avantage de servir encore le meilleur des Rois, de vous dévouer au bien de l'Etat, et de faire jouir des bienfaits d'une administration juste et éclairée une population sur laquelle de grands intérêts appellent la manifestation d'un zèle toujours actif. Si les nobles sentiments et les heureuses qualités qui distinguent les habitants de Marseille inpirent une affection qui s'accroît chaque jour davantage, comment leurs magistrats ne sentiraient-ils pas leur esprit s'élever à la hauteur d'une telle mission et redoubler d'efforts pour s'en acquitter dignement ?

Ce n'est pas vous, Messieurs, qu'il peut être nécessaire d'entretenir des obligations qui vous sont imposées : votre dévouement, connu et éprouvé, a dès long-temps donné à cet égard toutes les garanties désirables. Votre satisfaction, Messieurs, la mienne même seraient donc complètes, si nous retrouvions la réunion des membres du Corps municipal aussi entière

qu'elle l'était il y a cinq ans, mais c'est en vain que nous y cherchons deux hommes recommandables à tous les titres.

L'un d'eux⁸⁴, encore à la fleur de l'âge, a été enlevé, par l'impitoyable mort, à sa famille, à ses concitoyens, à l'Administration, qui reconnaissaient en lui un chef vertueux, un négociant probe et instruit, un magistrat ferme, actif, équitable, professant au plus haut degré ces principes monarchiques qui, disons-le avec un amour-propre bien naturel, se retrouvent partout dans cette contrée.

Il n'est pas moins animé de ces excellents sentiments, l'estimable Adjoint⁸⁵ que nos instances (sans doute il lui en a été adressé de toutes parts) n'ont pu déterminer à continuer des fonctions que son rang parmi vous rendait encore plus importantes. Des travaux qui datent de longues années lui commandaient le repos : il y goûtera un souvenir constant de reconnaissance, d'estime et d'affection ; mais si jamais ses soins devenaient nécessaires au service du Roi et au bien de sa ville natale, ce serait avec empressement sans doute qu'il répondrait à l'appel qui lui serait fait.

Ces regrets seraient adoucis, s'il était possible, par le mérite des personnes appelées à succéder à ces hommes recommandables. Les exemples qu'ils ont laissés, les modèles qu'offrent les dignes collègues dont ils viennent compléter le nombre, sont pour tous le sujet d'une émulation toute profitable à l'intérêt public.

Un surcroît de force vous est ainsi communiqué, Messieurs, pour marcher avec confiance dans la ligne qui vous est ouverte de nouveau.

Professant pour notre religion et ses ministres tout le respect qui leur est dû ; fidèles au Roi et dévoués sans réserve aux principes consacrés par la charte constitutionnelle ; sévères observateurs des lois de l'Etat, et veillant sans cesse à ce que la justice, l'ordre et la tranquillité règnent partout ; inflexibles sur toute malversation, sur tout abus d'autorité, sur toute négligence de la part des subordonnés ; actifs et exacts dans l'expédition des affaires ; toujours prêts à récompenser la vertu, à poursuivre le vice, à combattre les principes subversifs de l'ordre social qui chercheraient à exercer leurs ravages ; protecteurs naturels et empressés de l'infortune et de la faiblesse ; accordant à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, aux sciences, aux arts, à renseignement public, l'intérêt tout particulier, l'appui

constant que méritent ces branches de prospérité et d'illustration pour l'Etat : tels ont été, tels seront les administrateurs auxquels j'ai l'avantage de m'adresser.

Dans l'accomplissement de vos devoirs particuliers envers la Cité, une tâche non moins intéressante vous est réservée, Messieurs ; complément du tableau dont quelques traits sont à-peine indiqués, elle s'accroîtra de tout ce qu'inspire une ville si illustre par ses souvenirs, si recommandable par le caractère de ses habitants, si riche de tout le bien que peuvent y faire des Autorités pénétrées de leurs obligations.

Il serait trop long d'énumérer toutes les entreprises utiles conçues depuis que nos Rois ont repris leur sceptre vivifiant. Les unes, commencées avec toute la faveur qu'inspire la conviction de leurs résultats avantageux, ont été terminées avec l'assentiment général ; d'autres sont en activité et marchent chaque jour vers leur achèvement ; plusieurs sont encore en projet, et l'époque n'est pas éloignée où l'on verra se développer de nouvelles constructions d'utilité ou d'embellissement. Le temps, dans sa marche lente mais sûre, produit successivement ces améliorations et ces perfectionnements. Sous ce rapport, Marseille n'est point et ne sera jamais en arrière des autres villes de France : plus qu'aucune elle éprouve combien a été grande et salutaire l'impulsion donnée partout par le retour de la paix et par la stabilité qui fortifie de plus en plus nos institutions. Reconnaisant cependant quelques objets qui sortent de la ligne ordinaire, nous n'aurons pas de peine à distinguer un bienfait qui s'étendra jusqu'aux générations les plus reculées, celui qui assure à des milliers d'enfants de l'un et l'autre sexe les principes religieux et l'instruction que comporte leur position sociale.

Dans cette Assemblée honorée de la présence des ministres des autels, de membres des grands Corps de l'Etat, de militaires chers à la France et à cette partie de son territoire, de magistrats qui s'acquittent si bien du plus digne mandat que le Souverain puisse confier à des sujets, des chefs d'administration qui concourent avec tant de zèle à faire marcher toutes les parties du service public ; dans cette Assemblée enfin où la ville de Marseille se trouve si dignement représentée, pourrais-je encore ne pas rappeler le beau mouvement qui porta l'Administration municipale à voter un monument à la gloire de l'année française en Espagne et du Prince son

auguste Généralissime ! Cette construction, rattachée à de grands souvenirs, sera l'un des plus beaux ornements de cette partie de la ville : elle complètera cette entrée qui, excitant par elle-même l'admiration des étrangers, leur laissait précisément à désirer l'élégant arc de triomphe dont les fondations s'élèvent déjà au-dessus du sol. En même temps la disparition de ces aqueducs anciens et ruinés qui obstruaient un coup d'œil magnifique, permettra de donner un développement mieux calculé à la distribution des eaux nécessaires à la ville.

Heureux accord de ce qui est utile avec ce qui est beau ! Partout on trouve cette vérité en action ; mais Marseille en offre des indications aussi précises que fréquentes ; et, recueillies par des magistrats attentifs, elles produiront, sous l'égide des Princes de la maison de Bourbon, les fruits qu'on voit se développer dans toutes les parties du royaume. Ces améliorations de tout genre auxquelles il nous est permis de prendre part, Messieurs, sont un grand dédommagement des sollicitudes inséparables de fonctions souvent pénibles : ces résultats, en même temps qu'on y puise une force et une satisfaction inexprimables, offrent à des efforts soutenus une récompense dont on ne pourrait jamais contester ni le mérite ni l'application. Cette récompense du moins est de tous les moments ; elle colore toute l'existence d'un homme public : la source en est inépuisable ; car toujours il y a du bien à faire en administration, et jamais l'administrateur ne doit se lasser de tendre à ce but.

Les difficultés sont d'ailleurs bien moins réelles pour des hommes aussi expérimentés que vous l'êtes, Monsieur le Maire, vous à qui l'administration est plus particulièrement déléguée. Elles doivent même se changer en succès, on peut l'affirmer en toute confiance, quand on vous voit secondé par d'aussi dignes collaborateurs, et entouré d'un Conseil municipal qui depuis long-temps a si bien mérité de la ville ; lorsque la nature de vos fonctions vous place à la tête de ces administrations qui, chacune dans le cercle de ses attributions, concourent, par des soins aussi vigilants qu'éclairés, à placer dans cette ville les modèles les plus renommés du service sanitaire, du régime des hôpitaux, de la distribution des secours publics, de l'amélioration de l'intérieur des prisons, et en

général d'un perfectionnement positif dans le système des institutions charitables.

Dans les solennelles et mémorables circonstances où notre Souverain recevait au pied des autels l'huile sainte qui avait aussi coulé sur le front de Clovis, Sa Majesté daigna plus d'une fois, et avec ces formes bienveillantes qui lui sont particulières, manifester le tendre souvenir et le constant intérêt qu'elle conservait à sa bonne ville de Marseille : bientôt après elle rendait public cet honorable témoignage, en attachant son premier magistrat à son auguste Personne.

Vous avez apprécié, Monsieur le Maire, le prix de cette éclatante preuve de satisfaction accordée à l'esprit qui distingue Marseille entre toutes les villes du royaume, et aux sentiments qu'on y a voués au Roi et à sa famille. Ils s'y maintiendront constamment ces nobles sentiments qui lui assurent la bienveillance du Prince, l'estime de la France et de tous les pays commerçants, qui lui promettent une prospérité fondée sur des éléments aussi purs. Ce sera donc un véritable sujet de satisfaction pour le chef de l'administration départementale que d'avoir à en faire parvenir l'assurance aux pieds du trône, d'où émanent tous les pouvoirs, et d'obtenir l'auguste suffrage du Monarque, récompense la plus flatteuse à laquelle puissent aspirer des sujets dévoués et fidèles.

N^o 57. Discours prononcé à l'installation de Messieurs le Maire de la ville d'Aix et ses Adjoints⁸⁶,

A Aix, Le 2 Avril 1825.

Messieurs,

CE ne sera point dans une Assemblée composée de tant de personnes distinguées par les fonctions qu'elles remplissent non moins que par leur mérite personnel ; ce ne sera pas dans une enceinte où semblent se réunir les souvenirs imposants de nos anciennes institutions municipales, qu'il devra être nécessaire de tracer les devoirs imposés aux magistrats que le Roi vient d'appeler aux fonctions de Maire et Adjoints de sa bonne ville d'Aix.

Ces fonctions ne sont pas nouvelles pour vous, Monsieur le Maire ; pendant douze ans vous les avez remplies en bon et fidèle serviteur du Roi,

en administrateur animé d'un zèle ardent et éclairé pour la Cité ; puissamment secondé dans cette honorable mais pénible mission par des collaborateurs estimables ; ces administrateurs ont droit aussi sans doute aux mêmes témoignages de reconnaissance et de satisfaction : mais pourquoi faut-il ajouter aussi de regrets, puisque l'un a été appelé à suivre une différente carrière⁸⁷, tandis que l'autre⁸⁸ a tenu à goûter les douceurs du repos après de longs et loyaux services qui lui donnaient bien le droit de se livrer sans réserve à l'agriculture et à l'histoire naturelle, ses études favorites. Ces pertes sont réelles ? Messieurs, chacun ici les sent dans toute leur étendue ; mais l'Autorité supérieure et les Administrés éprouvent un adoucissement à ces justes regrets, en voyant ces places occupées par des hommes dont les principes et les qualités sont appréciées ; par des fonctionnaires auxquels dans peu pourront être accordés les mêmes éloges qu'à leurs prédécesseurs et en qui vous êtes déjà assurés de trouver de dignes collaborateurs.

C'est avec cette heureuse organisation que la mairie d'Aix va poursuivre sa marche administrative, qui n'aura pas même été interrompue par les approches de la période quinquennale assignée par nos lois et par la volonté royale à la durée des fonctions municipales.

Ces forces doivent s'accroître ici à un degré supérieur, qu'il me soit permis de le dire, par la puissance des souvenirs et des circonstances locales qui environnent la ville d'Aix.

Des souvenirs, Messieurs !... quel est celui qui ne sente la magie de ce mot, quand il est prononcé dans l'ancienne capitale de la Provence, où ont régné pendant des siècles des Souverains dont l'histoire a fait une mention si honorable. Distingués par leur bravoure et par leur loyauté, par leur amour pour les sciences, les lettres et les arts, et par la protection la plus éclairée accordée à l'agriculture, à l'industrie, au commerce ; par le soin qu'ils ont mis à donner de bonnes lois, ces Souverains, à qui leurs peuples ont accordé une affection qui se conserve à travers les générations, ont laissé une mémoire vénérée : tellement que dans la fidélité envers les Rois de France qui caractérise les habitants de cette contrée, on reconnaît toujours avec satisfaction quelques traits des sentiments que portaient nos pères aux anciens Comtes de Provence... Comment ne pas se rappeler ici

ces grandes Cours de magistrature qui, comptant dans leurs rangs tant d'hommes de mérite, ont dans toutes les circonstances déployé tant de lumières et de courage ? Ces Etats provinciaux et ces Assemblées générales où chaque année les interprètes assignés par nos lois à chaque ordre du Corps social, venaient librement offrir au Monarque un tribut dû par toutes les parties du royaume, et discuter ensuite, avec une sagesse empreinte dans une suite non interrompue de délibérations, tous les intérêts généraux et particuliers qui dérivait des besoins et des vœux émanés de toutes les subdivisions de cette belle portion de la France ? Cette même province reconnaissait aussi ses premiers administrateurs dans les magistrats de la ville d'Aix : ils y étaient, avec le prélat qui présidait les Etats et l'intendant envoyé par le Roi, les délégués de la puissance souveraine, chacun dans un ordre d'attributions réglé avec un soin tout particulier. Mais outre ce lustre et cet avantage particulier à la Cité d'Aix, elle pouvait encore s'honorer d'un système municipal et d'un mode d'élection également bien combinés, et non moins propres à montrer l'importance qu'on attachait au choix de magistrats élevés momentanément à une aussi haute mission qu'à servir de régulateurs à toutes les villes environnantes.

Ces temps sont passés, Messieurs, et ces antiques institutions qui ont fait si long-temps le bonheur et la gloire de nos aïeux ont disparu dans la tourmente révolutionnaire ; mais les exemples et les traditions restent ; les générations se les transmettent avec d'autant plus de respect qu'une longue série de malheurs a fait encore plus apprécier non-seulement les biens dont nous avait privés le renversement du trône, mais encore ceux que nous ont garantis la restauration des descendants de ces grands monarques, et qui se fortifient chaque jour par cette charte immortelle que nous devons au Roi Louis XVIII de glorieuse mémoire.

Pourquoi ne chercherais-je pas dans cette fidélité à d'anciens souvenirs l'un des motifs de la satisfaction qu'on se plaît généralement à accorder à la manière dont est administrée la ville d'Aix ? Ces motifs sont trop flatteurs, trop bien établis pour qu'ils ne soient pas saisis avec empressement, et que je n'éprouve moi-même une sorte d'amour-propre à les consigner ici.

Mais il en est d'autres non moins dignes d'attention. Ceux-ci sont de nature à être appréciés par l'administrateur à qui le Roi a daigné confier la

direction de ce département : ils ne sauraient même être désavoués par le magistrat qui, après plus de deux exercices quinquennaux, vient d'être confirmé dans des fonctions dont une aussi longue expérience a fait apprécier les difficultés et reconnaître les moyens de les surmonter.

Ces motifs, Messieurs, vous lavez déjà pressenti, je les puise dans l'intérêt bien vrai qu'inspire la Cité d'Aix. Sans doute elle a fait de grandes pertes ; mais les Etablissements qu'elle a conservés concourent à la classer encore parmi les plus importantes de l'ordre que lui assigne sa population, et à rendre par conséquent bien plus flatteuse la charge de maire.

Vos rapports avec le respectable archevêque du diocèse dont la ville d'Aix est le chef-lieu, et avec son digne clergé, seront tels qu'ils ont toujours été ; c'est-à-dire marqués du sceau de tous les sentiments qu'inspirent et les ministres des autels et leur caractère personnel. Une Cour royale a succédé à notre ancien Parlement, et ses chefs, aussi bien que les membres de ce grand Corps de magistrature et ceux des tribunaux d'un degré inférieur, trouveront en vous tout ce qu'ils ont droit d'attendre et du zèle de l'Administration pour tout ce qui se rattache au maintien de l'ordre public, et de sa constante déférence pour les hommes à qui le Roi a confié l'action de sa main de justice. En même temps, l'Université a établi dans cette Cité, que mille considérations semblent destiner particulièrement à l'enseignement public, le chef-lieu d'une de ses académies et par suite une école de droit. Là viennent se former à l'étude des lois de jeunes Français qui complètent leur instruction en se pénétrant des modèles offerts par les plaidoieries d'un barreau justement renommé et par les sages arrêts qui interviennent sur ces discussions oratoires. En recommandant à votre sollicitude paternelle cette jeunesse, espoir de tant de familles, en vous invitant à seconder les dignes professeurs auxquels elle est confiée, nous sommes heureux d'avoir à rendre un témoignage public à son honorable conduite, dont les effets sont si évidents pour la société comme pour les individus eux-mêmes.

Enfin, Messieurs, un collège communal qu'il importe de maintenir sur l'excellente ligne où il se trouve placé et qui rivalise honorablement avec d'autres Etablissements ; des écoles chrétiennes qui doivent leur existence à votre sollicitude et que vous étendrez s'il est possible aux enfants de l'autre

sexe ; une magnifique bibliothèque à soigner et à accroître ; une école de dessin à protéger ; une école de géométrie pratique à créer ; d'utiles et beaux édifices à entretenir ; des monuments anciens et modernes à faire revivre et à conserver ; le goût des arts à faire fleurir pour l'honneur de la ville d'Aix, qui possède déjà tant d'artistes justement renommés, et pour la satisfaction des étrangers qui viennent visiter les riches collections qui s'y sont formées ; des alignements, des coupements, des redressements de rues, des réparations de tout genre, des plantations, des constructions d'utilité publique ; la multiplication des fontaines ; la restauration des promenades ; l'entretien des pavés ; la réparation des chemins ; un système d'embellissement qu'il importe de continuer : telles sont les améliorations dont la perspective vous est offerte, dont la tâche même, disons-le avec franchise, vous est imposée. Vous les obtiendrez grâce à cet ordre de régularité et d'une économie bien entendue qui, sous le Gouvernement du Roi, a pris un caractère de stabilité désormais à l'abri de toute atteinte.

Comment douter de ce résultat avantageux lorsque vous administrez une ville dont les habitants se sont toujours distingués par un si bon esprit, et qui, réunis en Corps de garde nationale, ont donné tant de preuves de leur zèle et de leur courageuse fidélité ? Lorsque à la tête de l'Arrondissement est un magistrat qui met à seconder vos vues tout ce que lui inspirent le dévouement au service du Roi et l'amour de son pays ? Lorsque vous avez auprès de vous un Conseil municipal aussi sage qu'éclairé, et toujours disposé à servir les intérêts de la ville ? Quand vous avez pour coopérateurs dans les Etablissements charitables, dont la présidence est une de vos plus intéressantes attributions, les membres de la Commission des hospices, du Bureau de bienfaisance, de l'OEuvre des prisons, de ces Administrations dont on fera d'un seul mot l'éloge en disant qu'elles ont recueilli en corps et individuellement l'honorable succession des belles institutions qui rendaient jadis cette Cité aussi remarquable sous ce rapport qu'elle l'était déjà sous tant d'autres ?...

Mes sentiments pour la ville d'Aix, pour ses nouveaux magistrats, pour les hommes recommandables qu'elle renferme, pour ses habitants en général viennent d'être trop faiblement exprimés sans doute. Puissent-ils du moins acquérir quelque faveur de l'intérêt bien vrai qui en est la source, et

du moment où j'ai pu manifester des pensées qui, pour être inhérentes à mes propres devoirs, ne rentrent pas moins dans mes inclinations. Elles me portent sans cesse vers tous les points de ce département, auquel il m'a été si doux de consacrer mon existence tout entière, en m'efforçant constamment de répondre à ce que le Roi Charles X a droit d'attendre d'administrateurs nés dans cette même Provence, pour laquelle nos Rois et les Princes de leur sang eurent toujours une si honorable affection.

C'est devant l'image de ce Monarque, Messieurs, c'est au moment de l'inauguration d'un don précieux sous tant de rapports et pour lequel nous devons de la reconnaissance à un compatriote distingué à plus d'un titre⁸⁹, que vous allez prendre un engagement solennel devant cette honorable Assemblée qui se joindra à nous pour faire éclater cette expression d'amour et de reconnaissance.

Nº 58. Discours prononcé à l'installation de M. le Maire de la ville d'Arles,

A Arles, Le 4 Mai 1826.

Messieurs,

PEU de temps devait s'écouler entre le moment où la mairie d'Arles fut placée dans les mains du magistrat qui l'occupe, et celui où devait avoir lieu le renouvellement périodique des fonctionnaires de cet ordre, qui en ceignant l'écharpe municipale, se dévouent d'une manière si particulière au bien-être de leurs concitoyens. Les circonstances qui avaient précédé cette nomination semblaient rendre ces fonctions plus difficiles dans cette ville que dans toute autre : les accepter était déjà un titre à la confiance et même à la reconnaissance publique, et il en naissait une prévention favorable pour celui qui avait répondu à des suffrages si honorablement accueillis par le Roi.

Ces sentiments étaient les miens, Messieurs, et ils présidaient sans doute à la manifestation de mes vœux et de mes espérances pour le succès de votre administration, Monsieur le Maire, lorsque chargé de vous installer j'essayai, entouré des personnes en qui la ville d'Arles reconnaît les

dépositaires de ses plus chers intérêts, de retracer tout ce que vos concitoyens avaient le droit d'attendre de vous.

Mes pensées ont été trop bien comprises pour que je les remette sous vos yeux, même de la manière la plus indirecte. Dictées, comme elles l'étaient, par l'étude de tout ce qui peut concourir à la restauration et au bien-être par l'étude de tout ce qui peut concourir à la restauration et au bien-être d'une ville intéressante sous tant de rapports et émises avec une assurance puisée dans une longue expérience ; confiées à vos estimables Adjoints, à un Conseil municipal éclairé, à des administrations charitables vraiment dignes de ce nom et à toutes les émanations de l'autorité municipale ; assurées du concours constant d'un sous-préfet recommandable par des sentiments et des vertus auxquels tout l'Arrondissement rend hommage ; pouvaient-elles ces pensées ne pas produire quelques fruits dans une population essentiellement religieuse et monarchique, qui, dirigée par un clergé respectable, se souvint toujours qu'Arles fut une des premières églises de la chrétienté et que la tourmente révolutionnaire y a fait briller d'une manière éclatante un amour si vrai pour la famille de nos Rois ?

Aussi, Monsieur le Maire, en suivant la trace que vous indiquaient les exemples de vos prédécesseurs, et la connaissance bien entendue des intérêts locaux, vous avez déjà recueilli une récompense flatteuse. A l'époque mémorable où le Monarque que la France révère courbait son front auguste pour recevoir l'onction sainte dans la métropole de Rheims, le signe de l'honneur et de la satisfaction royale était accordé non-seulement à vos services, mais encore à la fidélité et au dévouement connu de la ville dont vous êtes l'administrateur. Pour rendre cette faveur encore plus précieuse, vos Administrés s'empressaient d'y applaudir, offrant ainsi une véritable adhésion aux projets que vous avez conçus pour le bien public : il en résultait assurément des vœux prononcés pour qu'une nomination nouvelle permettant d'achever toutes vos entreprises, vous pussiez fournir la carrière honorable à laquelle vous êtes appelé.

C'est donc la réalisation de ce vœu que je viens proclamer au nom d'un Roi dont toutes les pensées tendent à la prospérité et à la gloire de la France, et qui, avec raison, regarde le choix des dépositaires de son autorité

comme le moyen de faire parvenir les bienfaits de son règne jusqu'aux lieux les plus reculés.

Dans une ville aussi importante que celle d'Arles ; avec un territoire aussi étendu que le sien ; avec une agriculture qui demande d'autant plus de protection qu'elle est exposée à une foule de circonstances calamiteuses, en même temps qu'elle est susceptible de grandes améliorations ; avec la nécessité d'entretenir des travaux d'où dépendent la conservation des terres qui font votre principale richesse, et qui concourent si puissamment à la salubrité publique ; avec des intérêts aussi importants à faire valoir, vous devez vous attendre à être toujours en haleine, et peu de moments s'écouleront sans que votre zèle soit mis à l'épreuve. Par ce que vous avez fait en si peu de temps, on peut concevoir plus que des espérances pour la période quinquennale, qui sera moins pénible pour vous que pour tout autre. Des objets intéressants fixeront votre sollicitude journalière, mais elle a aussi de quoi s'élever à une grande hauteur, et souvent toute votre activité sera nécessaire pour remplir des devoirs dont vous appréciez maintenant toute l'étendue.

En promettant fidélité au Roi et obéissance à la charte, vous allez aussi contracter l'obligation de vous dévouer à une portion de ses sujets et de perpétuer parmi eux les bons sentiments qu'on aime tant à y reconnaître. Et moi qui, appelé dans cette ville par une mission importante, trouve aussi quelque satisfaction à être le dépositaire de cet engagement sacré, je tiendrai à justice de faire connaître au Gouvernement du Roi tout ce qu'il peut attendre du bon esprit qui anime les habitants d'Arles, et du zèle qu'on est certain de trouver parmi les magistrats qui viennent de lui être donnés.

N^o 59. Discours prononcé à l'ouverture de l'Ecole d'accouchement établie
par le département près les hôpitaux du chef-lieu,

Marseille, le 10 Août 1826.

Messieurs,

L'INSTITUTION dont nous jetons aujourd'hui les premières bases était vivement désirée : partout on la considérait comme éminemment utile. On

s'étonnait qu'une ville telle que Marseille, où brillent tant de lumières, où sont réunis tant de moyens d'instruction, ne fût pas devenue un centre commun où, des diverses contrées du département et de l'ancienne Provence, l'on pût venir puiser les connaissances les plus nécessaires à l'existence physique de l'une des classes les plus intéressantes de la société ; de celle qui, ayant le plus besoin de soins et de secours, doit fixer d'autant plus la sollicitude de l'Administration.

Il était donc tout simple qu'elle s'occupât avec le zèle le plus constant des moyens d'établir un cours d'accouchement où, des diverses Communes on pût envoyer des élèves qui vinssent prendre l'instruction nécessaire pour venir ensuite pratiquer l'une des plus importantes parties de l'art de guérir. Chaque année le Conseil général, interprète naturel des besoins du département et les appréciant dans toute leur étendue, non-seulement par les observations propres à chacun de ses membres, mais encore par les rapports qui lui sont présentés dans toutes ses sessions, émettait les vœux les plus pressants : il les appuyait de généreuses allocations et même du don de quelques portions de mobilier que les circonstances avaient rendues disponibles.

En même temps la Commission des hospices de Marseille, pénétrée de l'utilité de ces vues, les secondait avec la constance, avec la sagacité, avec l'expérience qu'elle sait toujours déployer quand il s'agit de soulager l'humanité souffrante, on même de conjurer d'avance les maux qui la menacent de toutes parts dans la carrière de la vie. Mais s'il est donné à l'homme de détruire en un moment les monuments les plus imposants et les institutions les plus essentielles, (nous en avons fait une déplorable expérience dans les années qui ont signalé la tourmente révolutionnaire) les difficultés s'élèvent de toutes parts quand il s'agit de rétablir et de reconstruire. Une conviction profonde, une volonté ferme ne suffisent pas toujours pour atteindre à ce but : trop souvent une légère aspérité entrave la marche du char le plus solide, et les obstacles naissent des causes que l'on soupçonnerait le moins d'en produire ; le temps se passe, et seul il peut amener à bien les entreprises les mieux conçues. Heureux l'administrateur quand il peut voir s'exécuter les plans auxquels il a attaché tant de prix, convaincu qu'il était de tous les résultats avantageux qu'il devait en

attendre ! La satisfaction de ses Administrés sera sans doute sa plus douce récompense ; mais difficilement pourraient-ils apprécier toutes les peines qu'on a dû se donner en élevant des édifices pour lesquels on semblait n'avoir besoin que d'un plan bien conçu, de ressources pécuniaires et suffisantes, et de bras actifs pour l'exécution...

Nous sommes enfin arrivés à la réalisation d'un projet qui nous a occupé pendant tant d'années : tout est préparé, Messieurs, pour que ce cours d'accouchement soit digne d'une ville partout renommée pour les Etablissements charitables, et celui-ci sera une œuvre doublement utile, puisque de pauvres femmes pourront y recevoir les soins que réclame leur état : les Communes enverront de jeunes personnes annonçant de la bonne volonté, de l'intelligence et déjà convaincues, ainsi que leurs parents, de l'assiduité des soins qu'elles recevront ici pour leur instruction non moins que pour leur bien-être moral et physique. La prévoyante sagesse de la Commission des hospices a confié la direction usuelle du cours à une dame recommandable par sa science et ses qualités : et qu'on ne dise pas que des affections sociales ont présidé à ce choix, puisque c'est à l'extrémité du département qu'a été demandée la personne dont le mérite reconnu devait lui inspirer le plus de confiance : enfin le développement de la théorie de l'art des accouchements et la pratique, inséparable ici du précepte, seront l'ouvrage d'habiles professeurs justement recommandés par la confiance publique, par celle de l'Autorité et par les succès qu'ils obtiennent chaque jour dans les chaires de l'école secondaire de médecine, d'où sont sortis des sujets qui ont fait honneur à leurs maîtres.

Il en sera de même des jeunes personnes qui se sont dévouées à une profession bien honorable, bien méritoire sans doute, mais pour laquelle il faut se sentir vraiment appelé, tant elle offre de difficultés et de peines ! Notre sollicitude, nos vœux les accompagneront dans leurs études et dans le bien qu'elles feront lorsqu'elles seront rendues à leurs résidences. Avec quelle satisfaction n'apprendrons-nous pas que, grâce à elles, on a vu se dissiper l'ignorance et la routine par lesquelles est sans cesse en danger ce sexe qui a reçu la mission de reproduire l'homme au milieu des douleurs et des dangers ; à qui par conséquent l'homme doit le premier tribut des sciences qu'il a acquises dans les progrès de la civilisation.

Une institution aussi sagement conçue, établie sur d'aussi larges bases, confiée à des mains aussi habiles, commencée sous d'aussi heureux auspices qu'un vœu général et une protection hautement manifestée, prospérera de jour en jour, et cette confiance, que tout concourt à justifier, sera l'ame de ses succès auxquels nous tiendrons à honneur et satisfaction d'avoir pu nous associer.

Nº 60. Discours prononcé à l'Assemblée générale des Vidanger,

Arles, Le 4 Mars 1827.

Messieurs,

LA santé d'une population intéressante sous tous les rapports, la fertilité d'un immense territoire se réunissent pour donner le caractère le plus imposant à l'Assemblée à laquelle est soumise la grande question qui va s'agiter. Jamais il n'y en eut de plus grave pour l'intérêt de l'agriculture et de la propriété. De la décision qui interviendra va résulter une prospérité réelle ou la continuation d'un état désastreux pour toute la rive gauche du Rhône, depuis tant de siècles couverte de marais contre lesquels ont toujours lutté les diverses administrations qui se sont succédées. Toutes ont senti qu'il était de la plus haute importance de dessécher ces amas d'eau et de les transformer en terres productives, par les moyens qu'une science toujours croissante s'est empressée d'indiquer et de mettre en œuvre. Des résultats ont couronné ces efforts sans doute ; mais ils en présageaient d'autres, et tant que le succès ne sera pas complet, nous ne saurions laisser refroidir notre zèle sans nous rendre coupable de cette inertie qui est le plus grand vice qu'on puisse reprocher à des hommes auxquels se trouvent confiés des intérêts publics.

Ce n'est point dans cette Assemblée qu'il serait nécessaire de décrire l'état des choses, de rappeler ce qui a été fait, et d'indiquer ce qu'il convient de faire.

Vous connaissez tous, Messieurs, les inconvénients de ces eaux qui vous cernent et amènent jusque dans vos murs leurs émanations délétères, après

avoir accablé de maladies endémiques les habitants de ces campagnes qui seraient si belles, si riches, si salubres, si propres à la culture, si les tentatives de dessèchement faites jusqu'à ce jour avaient obtenu le succès complet qu'on devait en attendre.

Le récit de ces efforts vous a été transmis de génération en génération, et vos pères, en vous entretenant de leurs vœux constants, ne vous ont jamais dissimulé l'étendue des regrets qu'ils formaient de n'avoir pu jouir enfin du fruit de tant de sacrifices.

Enfin est venu le moment où la question a pu être franchement abordée : des circonstances amenées par la force des choses ont rendu nécessaires des mesures sur lesquelles les intéressés ont à émettre une opinion libre sans doute, mais éclairée par une discussion où chacun doit apporter le tribut de ses réflexions, et émettre en fin de cause le vœu de sa conscience.

Il serait inutile d'entrer ici dans de plus longs détails sur l'état de cette affaire ; son importance est saillante à tous les yeux ; depuis long-temps elle occupe tous les esprits : elle a déjà été traitée dans les diverses Assemblées qui ont eu lieu ; un rapport lumineux a été fait par des commissaires de votre choix, dont les intentions, non plus que les talents, ne laissent rien à désirer, et ce travail a été rendu public par la voie de l'impression : en même temps, des opinions contradictoires, des observations critiques, des doutes même ont été offerts à vos méditations.,

Rien ne manque donc à l'instruction de l'affaire en elle-même et des points contentieux auxquels elle peut donner lieu.

Mais plus elle était importante, plus elle offrait de difficultés ; moins elle pouvait demeurer indifférente à l'administrateur à qui le Roi a daigné depuis tant d'années confier la direction de ce beau département, dans l'étendue duquel les villes d'Arles et de Tarascon et leur vaste territoire occupent un rang aussi éminent que leurs laborieux habitants inspirent d'intérêt.

C'est donc avec la sollicitude la plus empressée, avec la conviction la plus profonde, que je me suis rendu dans le sein d'une Assemblée appelée à délibérer sur une question dont la solution doit décider de l'avenir de cette contrée. Les vœux de plusieurs membres de cette Assemblée avaient bien voulu m'y appeler ; quoique je n'eusse pas besoin de ce stimulant pour en

prendre la résolution. Il me semblait que si d'une part mes obligations et les sentiments dont je suis animé l'exigeaient, de l'autre je devais cette démarche à la confiance que vous m'avez témoignée, et à l'idée que j'ai pu vous inspirer de mon zèle et de mon impartialité.

Un mouvement spontané m'a dirigé dans cette circonstance sans que j'aie reçu aucune impulsion du Gouvernement. En effet, tout en vous ayant manifesté des intentions bien désintéressées, tout en ayant fait constater l'état des lieux par d'habiles ingénieurs, la direction générale des ponts-et-chaussées s'en rapporte parfaitement à ce que vous croyez le plus avantageux au bien du pays et à chaque propriétaire. Vous répondrez donc à ces vues bienveillantes en discutant avec calme et impartialité la question qui vous est soumise. Tous ayant un intérêt plus ou moins grand à sa solution, chacun doit émettre son opinion librement et sans être retenu par aucune considération : nous savons tous que la lumière jaillit toujours d'une discussion approfondie, et que lorsque chacun y a apporté le tribut de ses propres réflexions, il est impossible qu'il ne s'en suive pas des résultats propres à rallier tous les intérêts. Sans doute des sacrifices seront nécessaires ; mais voyez de quel prix ils doivent être payés ; et si une prévoyance bien naturelle vous faisait craindre des difficultés dans le mode de répartir les dépenses inséparables de l'exécution du projet proposé, songez que ne rien faire serait aussi la cause non-seulement d'une calamité irrémédiable, mais encore de frais sans cesse renaissants et en pure perte. Dites-vous bien surtout que vous vivez sous le Gouvernement d'un Monarque qui du haut de son trône protège tous les intérêts et favorise ce qui est juste et bon, et que vous êtes placés sous l'empire d'une charte qui consacre tous les droits légaux. Une administration paternelle, et par conséquent équitable, concourra de tous ses moyens à rendre moins onéreuse la charge que vous auriez à prélever, et ne sera pas moins disposée à devenir l'arbitre des différends qu'entraînerait la répartition à en faire.

Livrez-vous donc à cette discussion, qui embrasse le présent et l'avenir de cette contrée. L'honneur de présider une si mémorable séance est vivement apprécié par moi, Messieurs ; mais, je l'avouerai sans peine, je recevrais une grande récompense de mes travaux et de mon affection pour la partie de mes Administrés que j'ai la satisfaction de voir réunis autour de

moi, si je pouvais me dire que mon intervention (elle est, je vous l'assure, encore plus personnelle qu'administrative, et non moins d'inclination que de devoir), que mon intervention, dis-je, a pu concourir à une résolution dont les avantages doivent être démontrés à tous ceux qui voudront voir la chose sous son vrai point de vue.

Nº 61. Discours prononcé à l'inauguration du monument érige en l'honneur de l'abbé Barthélemy⁹⁰,

A Aubagne, Le 28 Septembre 1828.

Messieurs,

Au milieu de ce dix-huitième siècle si fécond en talents remarquables chacun dans son genre, de ce siècle auquel nous devons tant de beaux et utiles ouvrages, un savant modeste, un homme distingué par les qualités du cœur et de l'esprit vint s'asseoir auprès des écrivains célèbres qui tenaient les premiers rangs dans la république des lettres, et son nom ne parut pas déplacé dans le portique littéraire : c'était l'opinion publique qui l'y avait porté par d'unanimes suffrages.

Vous l'avez pressenti, Messieurs, lors même que ces lieux, que ce brillant et nombreux concours, que ces apprêts ne l'auraient pas déjà proclamé ; c'est de l'abbé Barthélemy que j'ai à entretenir une Assemblée aussi imposante par le caractère des personnes dont elle se compose qu'intéressante par l'objet de sa réunion.

Dans cette contrée naquit le célèbre écrivain à la mémoire duquel nous venons rendre un hommage dont assurément la justice ne sera point contestée dans le monde savant. L'exactitude biographique exige que nous reconnaissons que ce fut à Cassis qu'il reçut le jour⁹¹ ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il passa son enfance à Aubagne, et que sa famille ne cessa jamais d'habiter cette ville. Empressons-nous même d'ajouter qu'à Cassis on n'a pas été moins jaloux d'avoir un tel concitoyen, et qu'on lui a décerné tous les honneurs que pouvaient comporter les localités⁹². Heureuse rivalité, qui rappelle aussi des villes de la Grèce se disputant l'avantage d'avoir vu naître Homère et Esculape, et qui prouve combien un grand mérite laisse après lui de souvenirs et de reconnaissance !

Le jeune Barthélemy fut élevé dans l'un de ces collèges⁹³ qui, à cette époque, offraient aux familles les inappréciables avantages d'une solide éducation : il y annonça de bonne heure de l'aptitude et de l'application ; indices presque toujours certains des succès de l'élève chez lequel on les remarque⁹⁴, et qui ne tardèrent pas à produire en celui-ci un goût prononcé pour l'étude des langues anciennes et de l'archéologie. Heureusement il habitait un pays et se trouvait dans une situation également propres à le fortifier dans un travail dont les difficultés sont aussi grandes que son attrait est puissant sur ceux qui s'y livrent.

Des amis d'un haut rang, des littérateurs portés à accueillir des dispositions déjà remarquées attirèrent le jeune Barthélemy dans cette capitale où les talents peuvent surtout venir à maturité. Il avait embrassé l'état ecclésiastique. Accueilli par tout ce que Paris renfermait de distingué dans nos académies et dans la société instruite, il fut généralement apprécié ; et une existence honorable lui était assurée lorsque l'amitié d'un illustre et savant protecteur⁹⁵, lorsqu'un entraînement bien naturel à des goûts aussi prononcés que les siens, l'amènèrent à Rome et à Naples, où tant de souvenirs et de monuments attendent le savant qui veut mettre d'accord avec l'imagination du littérateur et du poète la réalité des choses et des lieux.

Ce fut là qu'il étudia, avec cette sagacité qui lui était propre, toutes les antiquités, tous les manuscrits qui se montrèrent à ses yeux avides de connaissances nouvelles, et particulièrement à Herculaneum et à Pompeïa ; ce fut là qu'il se lia avec tous les hommes distingués dont la renommée avait déjà franchi les Alpes ; ce fut sous ce ciel si pur, sur cette terre classique, que Barthélemy conçut le plan de l'ouvrage qui éleva depuis sa gloire à un si haut degré. Il comptait placer en Italie le théâtre de ce voyage, pendant le pontificat de Léon X, où fleurissaient en même temps Le Corrège, Michel-Ange, Raphaël, Le Titien et Jules-Romain ; Fra-Castor, Guichardin et Machiavel ; Vignoles et Pallade : remontant par des récits aux cinquième et sixième siècles, où l'Italie fut envahie par les barbares, il se proposait de développer tous les événements dont ce pays fut le théâtre jusqu'au règne des Médicis et à la prise de Constantinople par les Turcs (1453) ; mettant toujours en scène des faits remarquables et des hommes

célèbres, parmi lesquels Christophe Colomb et Améric Vespuce, Le Tasse et Pétrarque devaient figurer sous de brillantes couleurs.

D'autres idées, quelques difficultés entrevues le déterminèrent, par une heureuse préférence, à choisir la Grèce pour le théâtre de son voyage, et le siècle de Périclès pour son époque. Alors ses amis lui offrirent les moyens de visiter aux frais de l'Etat la Grèce, l'Asie mineure et les îles de l'Archipel ; mais les soins qu'il donnait au cabinet des médailles du Roi l'empêchèrent de profiter de cette occasion précieuse de voir les lieux dont il avait si bien étudié l'histoire et les anciens habitants, dans l'intention de faire revivre tant de belles scènes ; résultats qu'il a toutefois obtenu sans ce secours, tant furent puissants les moyens immenses qu'il a développés ! Peut-être devons-nous à l'ouvrage de l'élégant écrivain auquel nous consacrons ces lignes, le charme qui s'empare du cœur et de l'imagination au seul nom de la Grèce, cette terre sur laquelle nos soldats vont rappeler ces expéditions françaises dont l'histoire a conservé le souvenir ; de cette Grèce que le noble accord des grandes puissances de l'Europe soustraira à un joug de fer, pour rendre à la civilisation un peuple qui long-temps en fut le modèle.

Du moins les écrits de Barthélemy, aussi purs que son ame était belle, ne sauraient, comme ceux de plusieurs de ses contemporains, donner lieu au moindre regret ; et partout, dans tous les temps, ses amis pourront s'en honorer.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, ce fut au retour de ce voyage en Italie que Barthélemy voué tout entier à son jeune Anacharsis y consacra 30 années de sa vie⁹⁶, Après une introduction, vrai modèle d'érudition, de goût et d'éloquence, sur les événements qui ont précédé le moment où le voyageur arrive en Grèce, l'auteur le conduit dans toutes les parties du pays qu'il doit étudier ; et, comme il était naturel, Athènes et Sparte fixent principalement son attention. Là, comme s'il s'agissait d'un des empires de notre Europe moderne, on étudie successivement la législation de Solon et le gouvernement, les mœurs, les usages de ce peuple digne d'un si grand intérêt, en même temps qu'on s'introduit jusque dans les moindres détails de sa vie privée. On admire, au pied de la tribune aux harangues, les discours de Périclès et de Démosthènes : on entend Platon entouré de ses

disciples, sur le cap Sunium, ensuite à l'Académie, au Lycée, sous le Portique, professer avec Aristote et d'autres philosophes de l'époque les dogmes et les principes qui caractérisent leur école : témoins des débats judiciaires, nous en faisons une triste application à la condamnation de Socrate, dont les derniers soupirs s'exhalent, pour ainsi dire, sous nos yeux, grâce au talent de l'écrivain : dans les musées, on reconnaît les peintures des Xeuxis et des Appelles, les sculptures des Phydias et des Praxitelles ; dans les temples et dans les édifices publics, le génie de ces célèbres architectes qu'on n'a pu jamais atteindre préside aux plus belles constructions : des idées justes se forment sur la musique des anciens, à laquelle on a attribué de si merveilleux effets : dans les bibliothèques publiques et particulières, on s'étonne du nombre incroyable des ouvrages qu'elles renferment, aussi bien que de ce qu'apprend sur ce point le voyageur : au théâtre, on assiste avec lui à la représentation des tragédies de Sophocle et d'Euripide, aux comédies d'Aristophanes. Va-t-on à Sparte ? on ne la quitte pas sans connaître à fond les lois de Lycurgue, les formes du gouvernement qu'il a institué, et leurs effets sur les peuples les plus étonnants dont l'antiquité nous ait transmis les annales. Toutes les républiques qui composaient la ligue amphyctionnique et même l'Egypte sont explorées avec le même soin et la même habileté : on accourt aux – jeux olympiques, aux fêtes de Délos et d'Eleusis, aux exercices du gymnase ; et bientôt on se trouve complètement initié aux mystères de cette théogonie toute faite pour les sens et l'imagination : on a vécu dans l'intimité de tous les personnages célèbres d'une époque si heureusement choisie et si féconde en tout genre d'illustration ; on a vu enfin se développer sous les yeux les faits mémorables dont Thucydide et Xénophon ont tracé l'histoire, et que Barthélemy rappelle, comme si c'était à leur école qu'il se fût formé dans l'art de parler et d'écrire sur la Grèce.

Rien assurément n'est plus ingénieux que le plan adopté pour faire connaître sous tous les rapports ce pays si digne de nos méditations. On ne saurait cependant disconvenir que cette idée première n'ait pu être suggérée par de précédents écrivains ; mais ce qui portera au plus haut degré la gloire de notre savant voyageur, c'est la manière admirable dont il a exécuté ce plan ; c'est cette élévation de pensées, cette sagesse dans ses jugements,

cette pureté de style, cette élégance de diction, cette immense érudition, ce gout exquis, ces recherches si profondes et si éclairées, cette conscience d'écrivain qui lui a fait appuyer de 20,000 citations tout ce qu'il avance ; cette persévérance qui serait incroyable, si les effets n'en existaient pas ; c'est surtout cette réunion de qualités et de talents, si rare parmi les hommes et peut-être plus encore dans le siècle où fut écrit le Voyage du jeune Anacharsis, qui ont porté si haut la renommée de ce chef-d'œuvre et de son auteur.

Et cependant, Messieurs, ce ne fut pas le seul ouvrage que produisit ce génie toujours actif, toujours livré à ses études : on ne peut énumérer sans surprise le nombre infini de dissertations, de mémoires, de lettres scientifiques sur l'archéologie, sur la philosophie, les langues, les usages, les beaux-arts des anciens ; ouvrages remis à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, et parmi lesquels on distingue la découverte de l'alphabet de Palmyre, qui n'avait jamais cessé d'être l'objet des recherches d'un grand nombre d'érudits de tous les âges. Remarquons encore que ces travaux ne l'empêchaient pas de remplir avec zèle et assiduité les fonctions de garde du cabinet des médailles du Roi ; Etablissement qui lui doit une partie de ses richesses et l'ordre méthodique dans lequel elles sont classées.

L'abbé Barthélemy n'était pas seulement recommandable par ses talents, il se distinguait encore par cette modestie qui accompagne ordinairement le vrai mérite, par une simplicité antique, par une extrême égalité de caractère, par une bonté constante ; qualités qui ont laissé de si profondes traces parmi ses nombreux amis, parmi ceux de ses confrères qui lui ont survécu et dans le sein de sa famille, dont il fut l'appui. Ses amis, il les conserva jusqu'à ses derniers jours : les membres des sociétés savantes auxquelles il appartient lui furent sans exception et constamment attachés par les liens de l'estime et de l'affection ; ailleurs aucune critique ne s'éleva ni contre sa personne ni contre ses écrits ; ses parents n'en parlent qu'avec la reconnaissance la plus vive, et tous ont voué à sa mémoire une sorte de culte. Si l'Académie française et l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres ne peuvent assister au triomphe décerné à celui qui fut si souvent l'ornement de leurs séances, puisse du moins ma faible voix parvenir jusqu'à ces Corps savants ! Ses accents seront fortifiés par les honorables membres de

l'Académie de Marseille ici présents, qui se rappellent avec orgueil que Barthélemy attachait quelque prix à être compté dans les rangs de cette compagnie ; et par les députations des Sociétés savantes qui, dans cette contrée, alimentent le foyer des sciences, des lettres et des arts.

Notre compatriote devait à son mérite l'existence la plus honorable, et il en jouissait avec cette sagesse d'esprit qui lui était propre ; mais l'heure des épreuves était sonnée, et en peu de temps la tourmente révolutionnaire renversa l'édifice qu'il avait passé toute sa vie à construire. Ses emplois furent réduits ou supprimés : sa fortune fut anéantie : il fut conduit en prison : mais il eut surtout à déplorer les malheurs et la fin tragique des amis auxquels il s'était identifié ; ce qui était le comble des maux pour un homme de son caractère. Si sa personne, par une sorte de miracle, fut épargnée dans ces orages, il ne put survivre long-temps aux chagrins de tout genre qu'il avait si douloureusement ressentis⁹⁷. Il avait été calme et modeste dans la prospérité, courageux et résigné dans l'infortune : la mort ne pouvait le surprendre. Essentiellement religieux et bon ; ressemblant sous tant de rapports aux sages des anciens temps, parmi lesquels il avait en quelque sorte passé sa vie, ses pensées s'étaient élevées dans ce commerce à une grande hauteur, et le sage de nos jours disait souvent que la révolution était une véritable *révélation*.

Tel fut, Messieurs, le compatriote pour lequel nous venons d'exprimer quelques sentiments ; essai qui serait téméraire, sans doute, après les éloges que les hommes les plus habiles se sont empressés de prononcer en l'honneur de Barthélemy, s'il n'était commandé par des devoirs dont le charme et les difficultés sont également appréciées. Ces marbres, ces inscriptions, ces traits qui vont être confiés aux soins conservateurs des habitants d'Aubagne, parleront plus éloquemment pour transmettre d'âge en âge le souvenir d'un homme de bien et une admiration bien sentie pour ses immortels ouvrages.

La France tout entière applaudit à cet acte de justice et s'associe à cette solennité. Aussi mettrai-je le comble à la satisfaction de ceux qui ont pu y assister, en annonçant que S. M. Charles X, ce monarque bien aimé, si digne protecteur de toutes les honorables et utiles entreprises, a daigné encourager le projet qui s'exécute en ce jour et s'y faire représenter par

celui de ses sujets qui a l'honneur de vous adresser la parole ; témoignage précieux d'une auguste confiance due sans doute à ses fonctions, mais auquel il aurait eu peut-être quelques titres par les sentiments que lui ont toujours inspirés et la personne et les écrits de l'abbé Barthélemy. Avoir contribué à ériger ce monument et à y faire graver l'expression du vœu général est, je l'avoue, l'un des actes d'administration dont j'ai le plus à me féliciter ; loin que j'étais de m'attendre à une telle mission, lorsqu'au sortir des études et lisant avec délices le Voyage du jeune Anacharsis, je reconnaissais dans cette lecture attachante et dans les études qu'elle commande le moyen le plus propre à compléter l'instruction de toute personne qui, parvenue à l'âge mûr, désire connaître à fond cette antiquité dont on nous a si souvent entretenus dans les premières années de l'éducation.

Cette fête, toute provençale, ne laisserait rien à désirer, Messieurs, si nous avions pu la voir présider par ce respectable Ministre d'Etat, par ce digne Pair de France, par cet excellent compatriote qui, neveu et élève de l'abbé Barthélemy, a obtenu, pour l'érection de ce monument, la protection des Ministres du Roi, déjà si favorablement disposés, et dont les soins ont été complétés par le don du buste destiné à perpétuer ici les traits de l'auteur du jeune Anacharsis. La renommée portera sans doute à cet homme de bien tous les regrets auxquels donne lieu son éloignement : elle lui dira la reconnaissance due à ce témoignage d'intérêt, signalé parmi tant d'autres, prodigués par lui à sa ville natale. Adressons sur ce point nos pressantes invitations aux membres de sa respectable famille, dignes ornements de cette réunion, et qui, chers à cette contrée comme à cette ville, soutiennent aussi bien une telle parenté⁹⁸ qu'un nom destiné, grâce à une honorable adoption gage de plus hautes faveurs, à se perpétuer dans un jeune magistrat⁹⁹ formé par les soins d'un parent recommandé au Roi et à la France par de longs et nobles services.

On peut sentir sans pouvoir jamais l'exprimer assez fortement tout ce qu'inspire cette fête de famille. On peut assurément lui donner ce nom, puisqu'elle est consacrée à honorer la mémoire d'un compatriote, et qu'elle se célèbre sous les auspices du Roi, chef de la grande et fidèle famille des Français.

N^o 62. Discours prononcé à l'occasion du rétablissement du mausolée, des
Courtes de Provence Ildephonse II et Raymond Bérenger IV¹⁰⁰,
A Aix, le 12 Novembre 1828.

Messieurs,

DANS ces temps désastreux qui déjà appartiennent à l'histoire, et dont les calamités, lorsqu'elles sont réparables, éprouvent chaque jour les influences de la restauration, une double profanation avait été commise dans cette ville : le tombeau de nos anciens Comtes de Provence avait été détruit, et quelques modernes Vandales s'étaient donné la satisfaction de briser un monument précieux aussi sous le rapport de l'art.

Hâtons-nous de dire toutefois que nulle part on n'a mis plus de zèle à faire disparaître les traces de ces dévastations dès qu'elles ont été signalées. Sous tous les rapports, Aix méritera toujours son double titre de ville dévouée et classique par le goût des arts : de son côté, le Gouvernement s'empresse de le reconnaître, en accueillant les demandes formées par un de nos compatriotes aussi distingué par un nom cher à la Provence¹⁰¹ et par les intéressantes fonctions qu'il exerce, que par ses talents comme artiste ; demandes qui tendent toutes à faire jouir sa ville natale des effets de la munificence royale : l'occasion qui se présente de proclamer l'expression de notre reconnaissance devait être saisie avec un empressement que personne ne désavouera.

Alphonse II ou Ildephonse, de l'illustre maison de Barcelone, après avoir régné pendant quatorze ans sur la Provence, mourut à Palerme (1209), laissant la réputation d'un prince brave, généreux, ami des lettres ; et ses dépouilles mortelles furent transportées à Aix dans l'église des hospitaliers de St-Jean de Jérusalem. De son mariage avec Garsende de Sabran, femme de mérite et cultivant comme son époux la poésie provençale, il laissa une fille, et un fils âgé de neuf ans qui lui succéda sous le nom de Raymond Bérenger. Ce jeune prince eut pour tuteur Pierre, Roi d'Arragon, son oncle, qui l'emmena dans ses Etats malgré les instances et les droits de sa mère, veuve du feu Roi.

Il paraît que Raymond se débarrassa, dès qu'il le put, d'une tutelle qui gênait ses inclinations, et qu'arrivé en Provence, il eut à combattre non-

seulement les villes d'Arles, de Marseille, d'Avignon et de Nice, qui voulaient secouer le joug du souverain de la Provence afin de se constituer en république, mais encore Guillaume, héritier de la puissante maison des Baux, dont l'ambition ne connaissait point de bornes. Le jeune prince eut recours aux négociations avant de déployer la force des armes ; mais éprouvant avant tout le besoin d'une alliance protectrice, il épousa (en 1219) Béatrix de Savoie. Marseille, Avignon et Tarascon avaient réclamé l'appui de Raymond VII, Comte de Toulouse, tandis que Raymond Bérenger s'était réuni à Louis VIII, Roi de France, qui, après s'être emparé d'Avignon et avoir mis le siège devant Toulouse, mourut en retournant à Paris (1226). Agissant de son côté et avec ses seules ressources, le Comte de Provence s'emparait de Nice, dont le siège fut long et meurtrier.

Ce fut après ces expéditions que Raymond Bérenger maria (1234) à Louis IX sa fille aînée, Marguerite, princesse remarquable par sa beauté et par des qualités qui la rendaient l'idole de la Provence : la seconde, Eléonore, épousa, deux ans après, Henri III, Roi d'Angleterre.

Cependant Marseille et Arles continuaient à se montrer opposantes à leur puissant voisin, dont la bonté et la sagesse parvinrent enfin à s'attacher la seconde de ces villes, en faveur de laquelle intervinrent et le Roi d'Angleterre et l'Empereur d'Allemagne, Frédéric II. Le Comte de Toulouse voulait épouser Sancie, troisième fille de Raymond Bérenger, et un moment elle lui fut promise ; mais on préféra le frère du Roi d'Angleterre, élu Roi des Romains, et tous ces événements, toutes ces alliances déterminèrent la soumission de la ville de Marseille.

Notre Souverain, rendu à la tranquillité, tint à Aix une Cour brillante, et les fêtes, les tournois, les Cours d'amour, les chants des troubadours la rendirent célèbre en Europe. Cependant l'intérêt et le bien-être des peuples n'étaient pas négligés : aidé de Romée de Villeneuve, son principal ministre, dont d'ingénieuses fictions ont embelli l'origine et l'existence, mais que l'histoire a mis à sa véritable place et comme guerrier et comme homme d'Etat, Raymond Bérenger remit l'ordre dans ses finances, diminua les charges publiques, fit rentrer les biens aliénés et ne cessa de se montrer le père de ses sujets : sa sollicitude s'étendit même jusqu'après lui, puisque par son testament, fait à Sisteron, il laissa la souveraineté de la Provence à

Béatrix, sa quatrième fille, sous la tutelle de Romée de Villeneuve et d'Albert de Tarascon. On sait que ces hommes, dont l'intégrité et le dévouement à leur pays ne se démentirent jamais, déterminèrent l'union de la jeune princesse avec Charles, frère de S^t Louis, Comte d'Anjou et du Maine ; mariage qui prépara pour l'avenir la réunion de la Provence au royaume de France.

Après un règne de trente-six ans, Raymond Bérenger mourut (1245), âgé de quarante-cinq ans, et un mausolée lui fut élevé dans l'église de S^t-Jean, à côté de celui de son père.

Tel fut ce prince, dont la mémoire est parvenue jusqu'à nous avec cette auréole de grandeur et de bonté, de bravoure et d'urbanité que nous aimons à reconnaître sur nos anciens Souverains. A la destruction de son tombeau (1793), ses cendres furent soustraites par une main conservatrice et ont été retrouvées depuis peu de la manière la plus certaine et en-même temps la plus remarquable ; comme s'il était donné à la restauration de rétablir tout ce qui est bon et beau ; comme si la Providence avait réglé dans sa sagesse qu'après 600 ans le monument élevé à un Souverain révérend fût rétabli par Charles x, ce Monarque bien-aimé qui continue si dignement le règne du Roi législateur dont la charte constitutionnelle fut le premier bienfait, et que cette intéressante entreprise s'effectuât sous l'administration de l'un des membres de la famille du ministre de Raymond Bérenger !...

Le tombeau qui renfermait les cendres des deux Princes se divisait en trois parties : celle du milieu était surmontée d'un fronton au-dessous duquel on voyait une rosace portant sur trois colonnes ; le tout décoré d'ornements gothiques d'un goût exquis et d'une exécution parfaite. C'est sous ce dais que reposait, étendue sur un tombeau orné de bas-reliefs, l'effigie d'Ildephonse, dont les pieds s'appuyaient sur un levrier, suivant l'usage du temps. A gauche, sous une espèce de lanterne supportée par quatre colonnes et surmontée de plusieurs petits clochers gothiques et d'autres ornements analogues, était la statue en pied de Raymond Bérenger représenté couvert de sa cote de maille : il tient un large bouclier, et une épée pend à sa ceinture : dans sa main droite est la rose d'or qu'il reçut (en 1244) du Pape Innocent X, en témoignage de son attachement au Saint-Siège, et qu'il avait déposée dans l'église métropolitaine de St-Sauveur. La

partie de droite du monument est d'un style pareil à celui qui vient d'être décrit ; mais les formes et les détails sont différents. C'est là qu'est représentée debout, ayant une longue robe et une couronne sur la tête, Béatrix de Savoie, épouse de Raymond Bérenger, à qui elle survécut vingt-et-un ans. Au fond du monument était suspendu un véritable bouclier, portant les armes d'Arragon et encore marqué des coups reçus dans les combats et les tournois. Ce précieux témoignage des usages du temps et de la bravoure de nos Princes a été détruit, et il a fallu se contenter de le représenter gravé sur la pierre.

Ce mausolée¹⁰² fut construit cinq ans après la mort de Raymond, et Béatrix s'y était sans doute réservé une place. Rien ne fut épargné pour que le plan et l'exécution répondissent à l'objet auquel il était destiné, et, sans crainte d'être démenti par ceux qui ont vu ce tombeau avant sa destruction et qui vont le juger après son rétablissement, on peut affirmer que c'était dans son genre, et pour le temps où il fut érigé, un véritable chef-d'œuvre. Pourquoi ne nous est-il pas donné de réédifier aussi le monument où reposait Béatrix de Provence, épouse de Charles d'Anjou, dans ce même Temple, modèle aussi d'une belle architecture gothique, et où adressèrent si long-temps leurs prières au Dieu de nos pères, les Chevaliers d'un ordre justement renommé dans toute la chrétienté¹⁰³ ? Cette Princesse reposait dans une chapelle en face de son père et de son aïeul, mais ses cendres furent profanées sans espérance de les retrouver.

Trois années se sont à-peine écoulées depuis que l'Administration fut instruite de la conservation des cendres des deux Princes auxquels nous venons de consacrer un juste hommage. Elle fut signalée par un de ces hommes en qui les plus nobles sentiments sont depuis long-temps héréditaires, et qui cultivent les arts avec une grande distinction¹⁰⁴. Un procès-verbal fait par un Ecclésiastique renommé par ses vertus et sa science¹⁰⁵, et les témoignages qu'y joignit la fabrique de l'église paroissiale de St-Jean ne laissèrent pas le moindre doute sur l'authenticité de ces précieux restes. Le Conseil municipal de la ville d'Aix et le Conseil général du département s'empressèrent de voter des fonds pour opérer cette restauration. Le Roi Charles X daigna se mettre à la tête d'une souscription à laquelle concoururent toutes les notabilités de la Provence, parmi

lesquelles on distingue un noble Pair dont le nom était celui de la mère de Raymond Bérenger. Une commission fut nommée¹⁰⁶ et formée de personnes renommées par leur goût éclairé pour les arts comme par les plus honorables sentiments. Les dessins, les fragments et les fondations de l'ancien tombeau furent heureusement découverts ; et pour comble de bonheur, nous pûmes nous procurer à Aix un artiste formé aux écoles d'Italie, plein de talents, et en ayant surtout, qui seraient remarquables dans la Capitale, pour l'imitation du style gothique¹⁰⁷. Le travail fut entrepris avec une telle activité que déjà nous pouvons rendre ce mausolée aux cendres révérees des auteurs de l'épouse de St Louis et de Charles d'Anjou, et par conséquent aux aïeux de l'auguste famille dont le chef règne glorieusement sur la France et les rejetons sur l'Espagne et sur les Deux-Sicules.... Les dépouilles mortelles d'Ildephonse et de Raymond Bérenger y trouveront le repos éternel, que ces illustres personnages ne devaient pas s'attendre à voir jamais troubler. Désormais ces restes seront déposés dans un monument dont les pierres, prises dans les mêmes carrières que l'ancien, ont été habilement employées suivant le goût du treizième siècle, de manière à ce que l'illusion soit complète lorsque le temps aura répandu sa teinte grisâtre sur le travail qui vient d'être fait sous nos yeux.

Ici les faits parlent plus éloquemment que ne pourrait le faire l'orateur le plus habile ; ou, pour mieux dire, ils lui prêtent les moyens les plus puissants de pénétrer vos ames de la plus profonde émotion. Ce résultat honorable pour cette ville et pour la Provence, assuré par tant d'efforts réunis, est désormais couronné du succès le plus complet et le plus cher à nos cœurs, puisqu'il nous fournit la possibilité de renouveler au Roi et à son auguste famille un hommage digne d'être offert et agréé.

Le respectable Prélat qui gouverne ce diocèse¹⁰⁸, et le Clergé dont il est si bien secondé dans l'exercice de ses fonctions pastorales vont procéder, sous les yeux du commissaire que le Roi a daigné déléguer pour le représenter, et des principales Autorités, à replacer dans le tombeau moderne les restes précieux enlevés à l'ancien par une horrible profanation, mais qu'une Providence réparatrice vient de rendre à leur première demeure. Là aussi se retremperont les sentiments qui nous animent, consacrés qu'ils seront par les ministres des autels, à qui va être confié un dépôt aussi précieux.

DEUXIÈME PARTIE.

DISCOURS ACADÉMIQUES.

Nº 1. Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique de la Société d'agriculture, sciences et arts séant à Agen (Lot-et-Garonne),

Agen, Le 28 Octobre 1807.

Messieurs,

LA plupart des départements qui composent la France ont vu se former dans leur sein des réunions d'hommes recommandables par leurs bonnes intentions, par leurs lumières et leur zèle : sous divers titres, toutes tendent au même but ; celui de recueillir et de propager les améliorations générales en les appliquant aux localités, de cultiver et d'encourager les sciences, les lettres et les arts.

Lorsqu'un Gouvernement puissant et éclairé favorise et protège de tels Etablissements, comment se fait-il qu'il soit en quelque sorte devenu à la mode de jeter sur eux une sorte de discrédit, de douter même de leur utilité¹⁰⁹ ?

Pour examiner cette question, je ne m'attacherai pas à désigner les écrivains qui, pour propager cette opinion, se sont servis d'une arme toujours trop sûre de son effet en France ; encore moins m'efforcerai-je de rechercher leurs motifs secrets... Tant d'hommes à talents ont été en butte à leur malignité, à leur critique amère, que nous pouvons aussi nous résigner

à leurs préventions. Il est un moyen sûr de leur répondre, c'est de prouver l'utilité des sociétés savantes dans les départements.

Presque toutes font leur objet principal de l'amélioration de l'agriculture, le premier, le plus noble des arts. En parcourant les annales de leurs nombreux et modestes travaux., combien n'y voit-on pas de procédés économiques répandus, de nouvelles cultures naturalisées, de pratiques utiles propagées, de productions indigènes connues et appréciées, d'expériences constatées ; combien enfin de choses utiles n'ont-elles pas été opérées ! « Sans les essais des hommes qui méditent *dans leur cabinet sur la théorie de l'agriculture et en font l'application dans leurs champs, peut-être mangerions-nous encore du gland*, m'écrivait un jour le Nestor de la botanique, mon compatriote *Gérard, auteur de la Flore provençale* » Ainsi dans une contrée où la culture en grand ne peut être pratiquée, où le propriétaire, restreint ou gêné dans ses moyens, ne saurait se livrer à ces belles expériences qui produisent des succès réels par cela seul qu'elles parlent aux yeux ; dans les lieux surtout où le cultivateur, livré à ses propres ressources, n'a pour guide que la routine et le préjugé de ceux qui l'ont devancé ; que peut-il y avoir de plus avantageux qu'un foyer qui recueille et répande tout ce qui peut être utile et bon ? qu'une réunion de propriétaires qui, n'ayant d'autre intérêt que celui de faire le bien, tende à mettre à la portée de tous ses concitoyens les découvertes les plus intéressantes ?

En appliquant ces vues à l'industrie et aux arts mécaniques, il ne serait pas plus difficile de prouver que l'introduction d'une foule de procédés économiques est l'ouvrage des sociétés savantes.

Puisque toutes comptent dans leur sein des hommes qui professent l'art de guérir, peut-on disconvenir qu'ils n'aient trouvé dans leur réunion, qu'ils n'aient puisé même dans les secours que leur ont offerts leurs collègues une émulation et des moyens plus efficaces que ceux qu'ils auraient obtenus dans l'isolement ?

L'étude, la connaissance de la température relativement à la santé ; des observations publiées sur les maladies endémiques ou épidémiques, et sur les moyens de les prévenir ou de les guérir ; la destruction d'une foule de préjugés nuisibles ; l'application de plusieurs remèdes simples et certains ; la propagation de la vaccine enfin, de cette découverte salubre dont les

effets se font sentir chaque jour, n'attestent-elles pas la sollicitude éclairée de nos sociétés ? Consultées par les administrations sur l'utilité de certains travaux publics, sur des dessèchements de marais, sur différentes améliorations locales, toujours elles ont émis d'excellentes idées.

Les anciennes Académies, l'Institut lui-même depuis qu'il existe, ont souvent accordé leurs suffrages à des découvertes importantes, à des ouvrages intéressants émanés du sein de nos académies de province.

Nos Aristarques voudront peut-être bien nous accorder ces points, et, convaincus que l'utile doit l'emporter sur toute autre étude, nous nous contenterions volontiers de cette portion de gloire. Celle que rien ne saurait flétrir ne résulte-t-elle pas en effet de la certitude d'avoir fait du bien aux hommes ?

La reconnaissance publique dressa des autels à ceux qui enseignèrent ou perfectionnèrent la culture du blé...

L'histoire nous a transmis à travers les siècles le nom de l'homme qui planta la vigne, et de celui qui apporta l'olivier dans l'Attique

Mais tous ces points convenus, n'attendons aucune grâce sur la partie de nos travaux qui embrasse l'étude de la grammaire, de la langue française, de la morale, de l'économie politique, de toutes les branches des belles-lettres et des arts libéraux. Posant en principe que le goût seul se trouve dans la capitale, et qu'on ne peut ni bien penser ni bien écrire en province, on critiquera tout ouvrage qui en sortira Facilement on répondrait par des faits, d'après la méthode déjà adoptée : il suffirait de présenter une foule de bons ouvrages émanés des sociétés départementales et de rappeler le nombre infini de savants, d'hommes de lettres, d'artistes distingués qui ne dédaignent pas d'appartenir à ces Corps. Tout en reconnaissant hautement que c'est au centre des lumières que le goût seul peut s'épurer et que les branches les plus essentielles des connaissances humaines, ont là plus qu'ailleurs des chances de succès, on peut du moins réclamer quelques effets de cette indulgence qui caractérise si bien le vrai mérite, de cette bonté naturelle au mérite supérieur ; n'est-il pas juste de nous savoir quelque gré de nos efforts pour la propagation de l'étude et la culture des lettres, qui répand tant de fleurs sur la carrière de la vie, qui console dans les peines, qui polit et adoucit les mœurs, qui offre, dans toutes les

situations, des occupations et des délassements également utiles et agréables ? Notre concours, nos exemples n'auraient-ils que l'avantage d'inspirer de l'émulation aux jeunes gens, de leur faire sentir la nécessité du travail et les inconvénients de l'oisiveté, de perfectionner leur éducation, de leur donner cette teinte d'urbanité qu'on ne reçoit que de la culture de l'esprit, de développer peut-être un germe de talent qu'ils ignoraient eux-mêmes : ces avantages, pourraient-ils être mis en balance avec les inconvénients d'une phrase mal tournée, d'une expression peu correcte et provinciale, d'un ouvrage qui ne réunirait pas tout ce qui constitue le talent de bien écrire ?

Ces idées m'ont été suggérées par la circonstance qui permet à la société dont j'ai l'honneur d'être le président, de rendre un compte solennel de ses travaux à tous les habitants du département représentés en ce moment par le Conseil général ; mais elles tendraient à abuser de l'attention que vous avez bien voulu me prêter, si un tel sujet était traité comme il mérite de l'être. En résultat, d'ailleurs, faire l'énumération de tous les services que peut rendre une société telle que la nôtre, c'est dire qu'elle a su se pénétrer des obligations qu'elle s'est imposée, et que rien n'a été négligé de sa part pour les remplir dignement....

Le rapport qui va être présenté par M. le secrétaire perpétuel, sur tous les travaux auxquels se sont livrés nos confrères, complétera la preuve ; et nous recevrons une double récompense dans la pensée d'avoir opéré quelque bien, et dans l'assentiment du Conseil général, dont nous nous attacherons toujours à seconder les vues patriotiques et généreuses.

Nº 2. Discours de réception prononcé en séance publique de l'Académie royale des science, belles-lettres et arts de Marseille

A Marseille, Le 22 Avril 1816.

Messieurs,

LE titre que j'ai obtenu de vos honorables suffrages faisait depuis longtemps l'objet de mon ambition ; né en Provence, ayant consacré quelques instants à la culture des lettres, j'ai dû le désirer plus ardemment encore

depuis que des événements hors de toute prévoyance m'ont placé à la tête d'un département si important, si beau, si éminemment fidèle.

Plus mes vœux ont été exaucés avec une si grande bienveillance, plus je devrais tenir à vous présenter, dans cette séance solennelle, un travail digne de vous : c'était un devoir impérieux, et il me semblait également juste et nécessaire de justifier vos suffrages.

Mais au milieu des soins et des sollicitudes d'une immense administration, comment trouver la possibilité de se livrer à ces attrayantes et douces occupations auxquelles la plupart de mes nouveaux collègues ont le bonheur de consacrer une partie de leurs journées ?... Qui de nous n'a pas senti en effet tous les charmes attachés à ces études qui savent embellir les moments les plus sérieux, offrir des consolations à l'adversité, et procurer, dans toutes les situations, des délassements aussi agréables qu'utiles ? Mes regrets vous diront du moins que j'en sens le prix ; que j'ai peut-être quelque mérite à sacrifier ces goûts à mes devoirs ; que, pénétré de reconnaissance pour l'accueil que j'ai reçu de l'académie, je concourrai de tout mon zèle, de tous mes moyens, à entretenir avec elle ce feu sacré qui a toujours *brillé à Marseille avec un éclat souvent remarqué dans le monde savant et littéraire.*

En proclamant ici cette vérité, bien moins soutenue par mes faibles efforts que par l'histoire et la tradition, par les mémoires de l'académie et par les ouvrages de tous ceux qui lui ont appartenu ; j'aborde sans en connaître toutes les difficultés, mais fort de ma propre conviction, une grande question souvent agitée, mais plus souvent encore obscurcie par d'injustes préventions : c'est de savoir si l'on peut cultiver avec quelque succès, ailleurs que dans la capitale, les sciences, les lettres et les arts ; opinion décourageante pour ceux qui, professant ces goûts généreux, se trouvent forcés de vivre loin de cette grande ville ; opinion qui n'est devenue vraie que parce que les personnes atteintes par ce préjugé ne se sont pas attachées à en démontrer l'injustice ; parce que le plus grand nombre l'a adopté sans en approfondir l'exactitude et les causes, et sans chercher à en prévenir les résultats.

Oui, sans doute, Paris, la capitale du plus beau royaume du monde, Paris doit être le centre des lumières et du goût ; elle réunit tous les éléments à

l'aide desquels le génie et les talents peuvent se développer et prendre leur essor naturel : les bibliothèques, les musées, les collections de tous genres, les cours publics, les sociétés savantes, les grands Etablissements d'instruction, les réunions des savants, des littérateurs et des artistes les plus distingués, la présence de l'institut, tout enfin concourt à lui assurer une prééminence qu'elle mérite et dont il est nécessaire qu'elle jouisse pour l'utilité commune. Ce ne sera pas sous un Monarque qui aime, cultive et protège les lettres, que Paris perdra ces avantages : réduits à leur juste et véritable proportion, circonscrits dans des bornes qui n'auraient jamais dû être franchies, ils n'en seront que plus réels et mieux reconnus.

Mais enfin cette supériorité si juste, si bien établie, ne laisse-t-elle donc plus de palmes à cueillir ? Et, sans étendre la question à toutes les parties de la France, la Provence, Marseille en particulier ont-elles donc vu disparaître sous la rouille du temps ce lustre qui avait embelli tant de pages de leurs annales ?

Remontons un moment à ces temps fabuleux pour tant de nations, mais si bien prouvés pour nous, et nous verrons, du sein de la ville des Phocéens, Pythéas pousser ses recherches dans les contrées les plus septentrionales, tandis qu'Euthymènes essayait de parvenir jusqu'au cap de Bonne-Espérance : tandis que d'autres Marseillais enrichissaient le domaine de la science astronomique et nautique, les mathématiques, la géographie, la médecine, l'éloquence et la poésie étaient cultivées à Marseille avec un succès qui l'avait fait surnommer *l'Athènes des Gaules et la maîtresse des études* par les deux hommes de l'antiquité les plus capables de juger en toute connaissance de cause.

Autour de nous, des constructions utiles et de beaux monuments, des grandes routes, des ponts, des aqueducs, des arcs de triomphe, des médailles, des antiquités de toute espèce prouvent jusqu'à l'évidence que les arts étaient portés à un point de perfection tel, que nous nous attachons encore à y trouver des modèles dans tous les genres : il n'est pas un voyageur qui ne parcoure avec un religieux empressement les villes d'Aix, d'Arles, de S^t-Remy, d'Apt, de Fréjus, de Vence, de Riez, et tant d'autres qui appartiennent à notre Provence. Ils conservent aussi de riches souvenirs en faits historiques ces lieux qui offrirent un théâtre aux batailles de Marius

et aux expéditions de César, un port aux vaisseaux conquis par Auguste après la bataille d'Actium, le siège de l'empire à Constantin, et un berceau à tant de personnages digne d'être cités.

Pendant que la plus grande partie de l'Europe était encore livrée à la barbarie, la Provence voyait jaillir des étincelles de cette lumière qui commençait à renaître en Italie ; les troubadours parcouraient les châteaux et les villes ; les Cours d'amour jetaient les premières bases de l'urbanité française, compagne de l'amour des lettres ; Pétrarque, de la même plume qui célébrait la belle Laure et la fontaine de Vaucluse, traçait des écrits supérieurs à son siècle ; ce Roi enfin dont le nom est pour la Provence ce que celui de Henri IV est pour la France entière, le bon Roi René, encourageait les savants et les artistes, et ne dédaignait pas quelquefois de faire succéder dans ses mains le luth et le pinceau au sceptre paternel qui gouvernait ses états et à l'épée qui les défendait.

Dans l'intervalle qui sépare ces temps reculés du siècle de Louis XIV, voyons la Provence servir de théâtre à de grands événements et produire un grand nombre d'hommes illustres : la guerre, la marine, la jurisprudence, la théologie, les sciences, les lettres, les beaux-arts réclament aussi des noms recommandables, et certes Peyresc et Adam de Crapone feraient honneur à la capitale, comme après eux, et dans les rangs que leur a assigné la postérité, Massillon et Mascaron, Paul, Forbin et Suffren, Puget, Vanloo et Balechou, Bouche, Ruffi et Papon, Mouret et Desmases, Damon et Cassini, Morery, Dumarsais, l'abbé Barthélemy, d'Argens, St-Vincens, Tournefort, Lamanon, Garidel, Portalis, Guys, Darluc, Girard, Sinéty, Achard, et tant d'autres qu'il serait trop long de nommer.

Des compatriotes qui ont écrit sur l'histoire naturelle viennent d'être rappelés, et c'est en lisant leurs ouvrages, comme en parcourant nos montagnes, qu'on pourra se faire une juste idée des richesses que peut y trouver le botaniste, le chimiste, le peintre, le minéralogiste, le fabricant, le manufacturier et l'amateur de tous les objets utiles et curieux. Ajouterai-je encore que le commerce qui, dans la plupart des autres places, s'occupe uniquement d'entreprises lucratives, a su profiter de la situation topographique de Marseille pour étudier et faire connaître la navigation de la Méditerranée, la Grèce moderne, les îles de l'Archipel, toutes les échelles

du Levant, l’Egypte et les Etats barbaresques situés sur la côte septentrionale de l’Afrique ? Sous ce rapport nous pouvons citer avec quelque orgueil les ouvrages que nous devons à des négociants éclairés, sur l’état actuel de la Grèce et sur le commerce de la mer Noire.

On n’a jamais contesté aux provinces méridionales de la France cette vivacité d’imagination qui rend ses habitants éminemment propres à la poésie, à la musique et aux beaux-arts en général. Notre beau climat, notre ciel si pur, nos sites pittoresques, qui ont inspiré de beaux vers à Delille et de magnifiques tableaux à Verne, semblent en effet nous disposer dès l’enfance à ces sensations fortes qui font les poètes et les artistes, et sans chercher à réunir ici les noms des hommes qui pourraient justifier cette assertion, personne ne contestera ces dispositions innées qui demandent seulement des moyens ou une occasion de se développer.

Si les sciences ont dû leur origine à la nécessité de perfectionner les arts les plus utiles à la nourriture, au bien-être, à la défense des hommes réunis en société, et si, dans l’essor qui a élevé à un haut degré les connaissances humaines, elles n’ont jamais dédaigné de s’occuper de l’agriculture et de l’industrie ; quelle contrée se prête à des améliorations plus réelles que celle où des terres recueillies des rochers, avec presque autant de soin que les Hollandais en mettent à soustraire leur sol à la fureur des flots, ne peuvent produire qu’avec la combinaison du genre de culture et des procédés, de la qualité du sol et de l’exposition, des arrosages et des engrais ? que sur une terre où le défrichement des montagnes et la destruction des bois réclament sans cesse l’intervention de l’agriculteur, du savant et de l’administrateur ? où un arbre précieux, puisqu’il est la principale branche de notre prospérité, demande des soins, des expériences non interrompues, et dont l’économie physique est encore si peu déterminée ? dans une province où il importe tant de faire revivre les aliments et les produits de cet insecte également curieux et utile, dont les travaux rendaient jadis nos soieries si florissantes, en même temps qu’ils occupaient un grand nombre de bras utilement employés à faire prospérer une branche de notre industrie ? dans une contrée enfin où la confection de l’huile, du vin et le perfectionnement de toutes les fabriques nouvellement créées peuvent promettre de brillants succès aux hommes qui voudraient se dévouer à ces études ?

Tel est, Messieurs, le département que nous habitons : de grands souvenirs, de beaux modèles, diverses améliorations à réaliser y ouvrent une vaste carrière aux membres de l'académie et à tous ceux qui veulent concourir avec elle à l'agrandissement du domaine des sciences, des lettres et des arts. Si je voulais encore offrir quelques nobles pages à notre histoire, et à nos poètes français des sujets dignes de leur verve patriotique, je rappellerais Marseille et la Provence, après de si longues angoisses, reprenant avec un noble enthousiasme le pavillon blanc, touchant emblème de l'honneur, de la légitimité et du bonheur ; et recevant nos Princes avec des sentiments et une pompe également difficiles à exprimer ; Marseille et la Provence tenant, au moment des épreuves, les serments qu'elles avaient faits dans l'ivresse de la joie, et recevant pour récompense de leur conduite les témoignages les plus flatteurs de la bouche d'un Roi dont le règne occupera de belles pages de l'histoire, et auquel il sera rendu la justice due à un caractère et à des talents également distingués.

Je viens d'effleurer, Messieurs, un sujet inspiré par le désir de vous prouver que je sais aussi apprécier les obligations que m'impose mon admission parmi vous. Les lieux où j'ai pris naissance, que j'ai parcourus avec l'intention de connaître tout ce qu'ils offrent d'intéressant, et où le Roi a daigné m'appeler pour être l'un des dépositaires de son autorité, devaient naturellement se déployer à mon imagination. Rien ne m'eût été plus doux que de prouver, avec ce talent que vous avez droit d'exiger de moi, que Marseille, et la Provence, dont elle est le chef-lieu, réunissent tout ce qui peut y encourager la culture des sciences, des lettres et des arts, et leur assurer des succès dont on chercherait vainement ailleurs les éléments. Vingt-cinq ans de révolution, de guerres et de calamités de tout genre ont sans doute comprimé ces germes précieux ; mais avec des institutions sages, protectrices de tous les intérêts, adaptées au caractère national, et propres à mettre le trône de nos Rois à l'abri de toutes les tempêtes politiques ; avec la paix, avec la prospérité du commerce, avec de bonnes études, il est impossible que nous ne mettions pas à profit tout les avantages dont la possession nous est assurée et dont je viens de mettre sous vos yeux le tableau succinct.

Puissiez-vous y voir du moins un témoignage de mon zèle comme académicien, de mes sentiments comme votre compatriote et de mes principes comme administrateur d'un département que j'aime tant à réunir, dans mes affections et mes vœux, à celui où j'ai été assez heureux pour faire le bien dans des temps difficiles et pour laisser quelques regrets.

N^o 3. Discour prononcé à d'ouverture d'une séance de reprise des travaux
de l'Académi royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille,
Marseille, Le 6 Novembre 1817.

Messieurs,

EN reprenant le cours de nos séances académiques interrompues par les jours de repos accordés par nos règlements, ma première pensée doit se porter sur l'honneur que vous m'avez fait en me confiant la présidence d'une compagnie à laquelle je suis aussi flatté d'appartenir, que je lui suis attaché par les sentiments les plus vrais.

Un tel choix, émané de suffrages aussi éclairés que recommandables, peut porter au premier moment à se faire illusion sur la possibilité de remplir dignement une telle mission ; mais la réflexion amène une sorte de défiance inséparable du désir de bien faire, et c'est la position où je me trouve dans le poste que votre bienveillance vient de me confier. Quoique ceux par lesquels j'ai été précédé dans cette place, qu'ils ont contribué à rendre difficile à remplir, m'aient laissé des exemples et des modèles, le désir de les imiter et les meilleures intentions ne sauraient suffire pour les remplacer complètement. Il faut donc chercher de nouvelles forces dans la connaissance de nos devoirs, et dans la certitude du bien que nous pouvons aussi opérer, en montrant le zèle et le dévouement que le Roi et nos concitoyens ont le droit d'attendre de nous.

Le nom du Roi a été prononcé, Messieurs : ce ne sera jamais dans l'enceinte d'une ville si célèbre par son dévouement et sa fidélité, ce ne sera pas surtout au sein de cette compagnie que j'aurai à rappeler en vain la protection que Louis XVIII accorde aux sciences, aux lettres et aux arts, la bienveillance dont il honore ceux qui les cultivent, et enfin la sagesse éclairée avec laquelle il fait servir les progrès des connaissances humaines à

la prospérité de son règne et au bien-être des Français. La délibération par laquelle vous reprenez les statuts que vous teniez de la bienveillance d'un de nos Rois, est un hommage rendu à celui de ses descendants qui nous gouverne en ce moment ; vous donnez même un nouvel éclat à cette preuve de respect, en décernant par cet acte, à l'un de ses plus fidèles serviteurs, le titre de président perpétuel honoraire. Justement estimé par son caractère personnel, connu par de bons ouvrages, revêtu des plus hautes dignités dans l'Etat, appelé récemment à la présidence de l'Institut royal de France, M. le duc Lévis méritait toute notre confiance, et il veut bien y attacher quelque prix. Plein du souvenir que lui ont laissé les moments où il vint recevoir dans les murs de Marseille l'auguste Princesse sur laquelle la France a placé tant d'espérances et de vœux, il trouvera quelque satisfaction à s'acquitter de la double mission que nous lui avons confiée, de nous rappeler sans cesse aux bontés du Roi, et de retremper la chaîne de nos relations, trop long-temps interrompues, avec l'Académie française.

Ainsi, nous avons su nous replacer à cette hauteur occupée par nous avant nos troubles politiques, et à laquelle nous appelaient d'illustres confrères et les ouvrages qu'ils avaient produits ; à cette hauteur que nous saurons toujours atteindre, pour peu que, mettant en œuvre nos moyens, nous veuillions tirer parti de ce que la nature et la civilisation ont fait pour nous.

C'est là, Messieurs, que commence notre tâche ; elle sera facile si nous voulons l'apprécier et tendre à surmonter tous les obstacles : elle sera glorieuse si, nous pénétrant de la nécessité de justifier la brillante perspective que je viens de vous retracer, vous vous dites sans cesse qu'il importe de prouver que nous sommes dignes aussi d'occuper une place dans la république des lettres ; elle sera utile enfin, notre intéressante mission, si nous nous attachons à créer, à améliorer, à perfectionner tout ce qui, autour de nous, peut être susceptible de recevoir ces preuves de notre sollicitude.

Tenons-nous pour cela au courant des lumières du siècle, et cultivons ces connaissances générales inhérentes en quelque sorte aux goûts et aux besoins de ceux qui aiment l'étude ; gardons-nous surtout de décourager ceux qui se sentiraient la force de traiter de si vastes sujets ; leur zèle, leur noble émulation, quels que puissent être leurs succès, seront toujours dignes

de nos éloges, parce qu'ils sont dirigés par de bonnes intentions. Nos conseils, notre confiance réciproque, notre confraternité, acquis à tous, nous offrent une garantie infaillible du zèle par lequel nous serons dirigés vers le but auquel nous marcherons par des efforts réunis et constants ; mais de préférence sachons nous attacher à des objets d'utilité locale, et de là remontons, s'il se peut, jusqu'au point qui embrasse telle ou telle partie des sciences ou des lettres, au lieu de suivre, comme on le pratique trop souvent, une marche tout opposée. Cette pensée, je le sens, aurait besoin de développements, mais je l'offre à vos méditations, à votre discussion même, bien convaincu que c'est principalement par cette méthode que les sociétés savantes peuvent non-seulement rendre de vrais services dans les départements, mais encore se mettre elles-mêmes à l'abri de ces injustes préventions, de cette critique amère qui entrave plus ou moins la marche de leurs travaux : ne trouvons-nous pas d'ailleurs de vastes champs à cultiver, et d'abondantes moissons à faire sur cette terre classique dans laquelle nous sommes appelés à entretenir ce feu sacré qui ajouta, dans tous les temps, un nouvel éclat au rang qu'occupe la Provence parmi les départements français ?

Son agriculture, son commerce et sa navigation ; son industrie, ses arts mécaniques et toutes les sciences qui se rattachent à ces branches de sa prospérité, sous quelque rapport qu'on veuille les envisager ; son histoire naturelle, si riche dans son ensemble comme dans ses détails ; ses monuments antiques, des souvenirs historiques si souvent décrits ou retracés et offrant toujours une abondante mine à exploiter ; ces moyens de développement qu'offrent à la poésie un ciel pur, un beau climat toujours agissant sur l'imagination ; à la peinture, de magnifiques paysages et de riches cabinets ; à la sculpture, des modèles laissés par Puget ; à la musique, des dispositions et une organisation toute spéciale ; à l'architecture, beaucoup de monuments à créer et un goût pur à conserver ; des grands hommes à imiter ou à célébrer ; une correspondance active à entretenir avec diverses sociétés savantes ; des concours à établir et des prix à décerner ; des bibliothèques, des collections à conserver et à former ; des sujets d'étude, des occupations à offrir à une jeunesse chez laquelle se fait sentir le besoin de savoir, et d'acquérir cette urbanité que peut seule donner la

culture des lettres ; enfin, des améliorations de tout genre à propager dans cette intéressante contrée ne sauraient-elles fournir un aliment assez substantiel à notre zèle, pour que nous ne puissions nous circonscrire dans un tel cercle, et nous préparer des succès aussi certains qu'honorables ?

C'est sur ce point, Messieurs, que je désire surtout fixer vos regards, auxquels il ne faut qu'indiquer le but pour que déjà il ait été atteint. Ce sujet a été traité lorsque vous daignâtes m'admettre parmi vous ; mais plus je le médite et plus je regrette que mon insuffisance et le peu de loisirs que me laissent des devoirs auxquels je me dois sans réserve, mettent obstacle au désir que j'aurais de porter dans vos esprits cette conviction dont je suis animé. Cette règle de conduite sera du moins mise en pratique dans tous mes actes, et ce sera toujours sur des objets locaux et intéressant la contrée qui me vit naître, à laquelle il m'est si doux de consacrer toute mon existence, que je m'efforcerai de vous payer le tribut annuel que l'académie exige de chacun de ses membres. Oui, Messieurs, les sujets et les occupations suffiront toujours à notre zèle et à nos moyens, pour peu que nous voulions remplir les obligations que nous nous sommes volontairement imposées en désirant et acceptant le titre qui nous réunit dans cette enceinte. Disons-le avec cette franchise qui convient à des hommes qui, dirigés par les mêmes goûts, savent apprécier les avantages de l'étude et de l'instruction, tout sera facile à notre persévérance, à notre assiduité, à notre exactitude à remplir notre tâche, à cette émulation qui doit être l'ame de nos travaux : cette conscience de tout ce que nous pouvons faire de bien, jamais nous ne la perdrons de vue.

Tous ceux qui ont l'honneur d'appartenir à cette société ont ailleurs des devoirs extérieurs à remplir : la plupart exercent des fonctions publiques ou sont voués à des occupations particulières qui leur laissent peu de moments disponibles ; mais leur bonne volonté et le désir de justifier un choix honorable par leur concours à des vues si utiles, n'en seront que plus méritoires. Ces obligations seront un délassement et un plaisir également nécessaires au fonctionnaire public et à l'homme d'affaires qui cultivent les sciences, les lettres et les arts. Quand nos facultés physiques et morales commandent quelques instants de repos, nous les consacrons à l'utilité publique, à l'illustration d'une Cité à laquelle se rattachent de si grands

souvenirs et tant de sentiments. Chacun de nous redoublera d'efforts et de soins pour conserver le flambeau que nous ont transmis nos prédécesseurs, pour le rallumer même, s'il était possible qu'il eût pâli pendant les années qui se sont écoulées, et auxquelles le retour du Roi a mis si heureusement un terme.

Les principes que je viens de consacrer, Messieurs, seront les miens dans tous les temps, et surtout pendant la présidence que je tiens de vos suffrages. Si des occupations imprévues, et devant lesquelles tout doit céder, venaient opposer momentanément des obstacles à ces intentions, vous seriez dédommagés par le savant distingué, par l'administrateur éclairé que l'Institut royal compte parmi ses membres, et que votre prévoyante sollicitude a bien voulu me donner pour collaborateur. Vous trouverez aussi dans ceux de nos collègues qui ont consenti à se charger des fonctions pénibles du secrétariat des lumières généralement appréciées, un zèle à toute épreuve, une grande expérience et des talents faits pour être distingués sous tous les rapports. C'est avec de tels motifs de confiance et d'encouragement que nous allons nous élancer dans une nouvelle carrière, et si nos efforts ne nous font pas arriver les premiers au terme de la course, du moins pouvons-nous marcher d'un pas égal à celui de toutes les sociétés nos émules et en même temps nos rivales, et nous attirer un regard d'un Monarque protecteur et digne appréciateur du mérite littéraire.

Nº 4. Discours prononcé à l'ouverture d'une séance publique de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille,

A Marseille, Le 5 Avril 1818.

Messieurs,

L'ÉTUDE des sciences et des lettres, la culture des arts utiles et agréables contribuent à la gloire et à la prospérité des Etats ; c'est une vérité trop bien établie, trop généralement reconnue pour qu'on puisse, dans le siècle où nous vivons et sous le Roi que la Providence a rendu à nos vœux, essayer de donner à cette question de nouveaux développements.

En se livrant à ses goûts, l'homme trouve une source de jouissances et de consolations, quelle que soit la position dans laquelle il peut être placé : favorisé de la fortune, ils l'aident à en faire un noble et utile usage ; privé de ses aveugles faveurs, ils lui offrent souvent d'honorables moyens d'existence ; doué, par la nature, de talents transcendants, il honore son pays, il illustre son nom, et son génie peut quelquefois l'élever jusqu'au bonheur de rendre d'éminents services à ses concitoyens ; condamné par le sort à ne pas dépasser les bornes de la médiocrité, il saura, s'il peut se défendre des illusions de l'amour-propre, goûter ces jouissances intérieures dont rien ne peut enlever la possession à celui qui s'efforce de devenir savant, littérateur ou artiste. Si les peines viennent assaillir l'homme dont je viens de retracer les situations sociales, il trouvera du moins des dédommagements réels dans ces occupations dont l'esprit et le cœur, dont toutes les facultés morales peuvent apprécier journellement la douceur et les avantages.

Ce n'est point dans ces lieux qu'il faut rappeler ces principes, Messieurs ; une longue et douce expérience les a consacrés parmi vous ; mais puisque l'honneur de vous présider m'impose l'obligation de précéder dans la carrière des confrères dont la voix est plus éloquente que la mienne, pourriez-vous ne pas approuver, ne pas accorder même quelque indulgence à la séduisante résolution qui me porterait à examiner jusqu'à quel point les connaissances humaines, dont l'étude forme le principal objet de notre réunion académique, sont utiles à l'administration et à l'administrateur ?

Ici, Messieurs, je commence à mesurer toute la hauteur d'un tel sujet : il s'agrandit par les réflexions qu'il suggère : les idées qu'il fait naître se succèdent avec la rapidité de l'éclair ; et quand sa brillante mais trop brève lueur a disparu, il ne reste que la crainte de ne pouvoir le traiter dignement. Puisse cette défiance si légitime faire place au courage qui me deviendra de plus en plus nécessaire ! Soyez du moins persuadés qu'en tout ce que je vais exprimer toutes mes pensées seront puisées dans ce que j'ai vu et senti, désiré et regretté, éprouvé et reconnu dans tous les instants d'une administration bien longue, si l'on compte les événements et les années, mais trop courte si l'on prétendait la mesurer sur le bien qu'aurait à faire l'homme appelé par sa destinée à remplir une pareille mission.

Un cœur droit, une ame élevée, un esprit juste, sont sans doute les premières qualités qui doivent distinguer l'administrateur ; mais, pour lui, ces germes ont besoin d'être développés par une bonne éducation, par une instruction plus que vulgaire, et par cette louable émulation sans laquelle le mérite souvent s'éclipserait dans une inutile obscurité.

Qu'ils disent, tous ceux qui ont senti l'étendue et l'importance de cette magistrature, et qui ont réfléchi sur toutes les connaissances qu'on serait en droit d'exiger d'elle, qu'ils disent s'il existe une carrière où les études dans tous les genres, seraient plus désirables et plus essentielles ; où l'insuffisance deviendrait plus pénible pour celui qui l'éprouve, et plus fâcheuse pour ceux qui en ressentiraient les effets !

On n'en saurait douter, Messieurs, c'est seulement par la culture des lettres que peuvent parvenir à leur maturité les fruits les plus capables de donner des espérances. L'homme que le Souverain appelle à l'aider dans le gouvernement de l'Etat, dans le commandement des armées, dans l'administration des provinces, doit chercher, dans les ouvrages anciens et modernes que leur mérite recommande à la postérité, des exemples à suivre, des écueils à éviter et des modèles pour atteindre à la gloire acquise par des services rendus à l'humanité, au prince et à la patrie.

Plutarque, en lui dévoilant les secrets de la vie des grands personnages de la Grèce et de Rome, enseignera comment on défend son pays les armes à la main ; comment on peut fonder ou consolider les institutions par la justice de ses décisions, la sagesse de ses écrits, l'éclat et le patriotisme de ses discours et l'exercice de toutes les vertus publiques et privées.

En lisant et méditant le prince des orateurs et des magistrats romains, l'art de discuter les intérêts de l'état à la tribune, aussi bien que dans des écrits, et de protéger l'innocence opprimée, pourra-t-il échapper à l'administrateur ? Il verra comment un seul homme, par l'appui et l'ascendant que son éloquence et sa renommée prêtaient à l'autorité dont il était revêtu, suffisait pour réduire au néant d'audacieux conspirateurs sans cesse portés à ourdir ces trames qui conduisent nécessairement à des crimes politiques ; il entendra surtout le jugement prononcé, même de leur vivant, contre les délégués prévaricateurs qui substituent aux règles austères de la

probité, de la modération et de l'équité, les déplorables excès des passions, de l'arbitraire et de la soif des richesses.

Les notions qui sont parvenues jusqu'à nous à travers l'obscurité des siècles, sur les principes politiques de Lycurgue et de Solon, de Socrate et de Platon, de Phocion et de Démosthènes ; les désastres des républiques grecques, si bien racontés par Thucydide, Xénophon et tant d'autres historiens célèbres, ne sont-ils pas faits, quand même une trop récente expérience ne parlerait pas plus hautement, pour donner de justes idées sur tout ce que la manie d'innover avait voulu introduire parmi nous ? C'est ainsi que les écrits de Tite-Live et de Salluste, de César et de Tacite, signaleront les maux prêts à fondre sur les peuples que la corruption, le mépris de leurs antiques institutions, l'ambition de quelques hommes et l'amour des conquêtes font sortir des limites que la nature et la justice leur avaient assignées : c'est là que sont tracés en caractères ineffaçables, et annoncés par une voix qui parle sans cesse aux Souverains et aux nations, tous les fléaux que produisent les dissensions civiles, tristes avant-coureurs d'une anarchie dévorante ou du despotisme de ces usurpateurs qui viennent occuper un moment le trône, et que la Providence semble avoir destinés à faire mieux apprécier les avantages de la légitimité.

Il n'est rien dans ces beaux monuments de la littérature ancienne dont on ne puisse attendre de salutaires leçons, quand on voudra les étudier avec l'intention d'en profiter. Les poètes épiques ou didactiques eux-mêmes peuvent concourir à cet heureux résultat : Homère et Virgile, le Tasse et Milton, Voltaire et Delille, sont étincelants de belles pensées, de nobles principes, d'intéressantes descriptions des merveilles de la nature et des chefs-d'œuvre des arts : ils peignent les lois, les mœurs, les richesses des nations de manière à laisser apercevoir, à travers les ornements de la plus riche poésie, les maximes les plus utiles aux princes, à leurs délégués et aux peuples eux-mêmes. Qui de nous oublierait que Fénelon, dans sa prose poétique, et sous le voile d'une ingénieuse fiction, a su composer le tableau le plus complet de tout ce qui constitue une bonne administration ? Qui pourrait ne pas convenir que l'immortel Lafontaine a placé dans la plupart de ses apologues des leçons qui doivent inspirer d'autant plus d'intérêt, que, présentées sans prétention et avec bonhomie, elles annoncent une plus

parfaite connaissance du cœur humain ? Horace, dans sa douce philosophie et ses malignes satires, peut servir de conseil et de guide au magistrat ami des lettres qui, plein du souvenir des études de sa jeunesse et de la connaissance des hommes qu'il a acquise dans l'âge mûr, veut juger sainement et par soi-même de ce qu'il avait jusqu'alors admiré sur parole.

– Dans une science qui est toute et toujours en action, il ne suffit pas de bien penser et de sentir vivement, il faut encore agir, et surtout pouvoir rendre ses idées, soit qu'il devienne nécessaire de parler dans une assemblée ou de soutenir des conversations particulières, soit, comme il arrive le plus souvent, que des écrits doivent éclairer le gouvernement ou transmettre des instructions aux subordonnés. Nulle part, peut-être, ne se fait plus impérieusement sentir le besoin d'avoir un esprit d'ordre, de méthode, d'analyse, pour faire une juste application du grand principe de la liaison des idées établi par Condillac comme l'unique moyen de l'art de bien écrire : de ces bases premières dérivera naturellement un style simple, précis, clair, noble, tel qu'il doit être en semblable hypothèse.

La voix du magistrat devant toujours être celle de la raison et de l'équité, il laissera aux rhéteurs les figures brillantes et les expressions recherchées, pour aller droit au but qu'il s'est proposé. La précision et la clarté ne lui sont pas moins utiles : d'une part, il ne saurait ni employer à d'obscures discussions un temps précieux, réclamé tout entier par des devoirs, ni disposer inutilement de celui des hommes auxquels il s'adresse ; de l'autre, il ne perdra jamais de vue qu'il est l'interprète d'un pouvoir supérieur, que des peines plus ou moins graves, qu'une lésion d'intérêt, pourraient être la suite d'une fausse interprétation donnée à ses actes ; qu'enfin la moindre incertitude dans le sens des expressions serait capable d'entraver l'exécution de l'ordre le plus pressant. Quant à la noblesse du style, quoique de vieux préjugés aient consacré en administration des locutions surannées ou triviales, insignifiantes ou inexactes, tous les bons esprits ne sentent-ils pas qu'il doit s'exprimer purement et dignement celui qui parle au nom du Monarque et des lois ? Une seule observation suffirait pour prouver, s'il en était besoin, les avantages d'une bonne diction et la difficulté d'acquérir ce talent ; c'est qu'il est rare qu'un écrivain, quelque expérimenté et habile qu'il puisse être, parvienne à rendre avec une rigoureuse exactitude la

pensée de celui au nom duquel il s'exprime : en traçant soi-même ses propres idées, on sent le besoin de s'identifier avec le caractère, avec la position de l'homme auquel on s'adresse, afin de lui inspirer toute confiance pour les faits ou les réflexions qu'on va mettre sous ses yeux.

On dit que le caractère de l'homme est tout entier dans son style : si cette observation est juste, combien l'administrateur ne doit-il pas faire d'efforts pour acquérir cette faculté de bien dire et de bien écrire, qui ne saurait exister sans une constante application ! N'hésitons donc pas à ranger ces précieux dons de la nature et du travail parmi les éléments d'une bonne administration : elle recevra même de ces lumières un éclat que rien ne saurait obscurcir.

Il serait facile sans doute de donner plus de force et d'étendue à ces traits, que je puis à-peine indiquer. Obligé de me restreindre, je passe à ce qui, dans mon vaste sujet, vient se rattacher au domaine des sciences.

Nos sociétés modernes se font remarquer par de nombreux ouvrages sur le droit public et la politique, la science du gouvernement et de l'administration, la législation et les finances, l'agriculture, le commerce et l'industrie. Dans les siècles derniers, des écrits sur toutes les branches de l'économie politique, science dont le but est le bien-être des hommes réunis en société, se sont multipliés avec une abondance qu'il serait heureux de pouvoir attribuer uniquement à l'importance du sujet.

Ont-ils réalisé les intentions affichées ? En prétendant éclairer les peuples sur leurs plus chers intérêts, n'ont-ils pas contribué à obscurcir de plus en plus ces questions déjà si difficiles ?

C'est ce qu'il ne nous appartient pas de discuter Ici : – le petit nombre d'écrits contenant une doctrine et des principes avoués par la sagesse n'indiquerait pas moins notre manière de voir, que le tableau des événements remarquables depuis que tant d'écrivains se sont crus appelés à réformer les gouvernements et les peuples. Mais quand un devoir pressant impose au magistrat l'obligation de se former une opinion et des règles de conduite dont il devient comptable à une masse d'individus, ne doit-il pas s'attacher à connaître ces ouvrages qui, suivant qu'ils sont bien ou mal jugés, peuvent être l'origine d'une multitude de biens ou de maux ? Une bonne idée vaut seule la peine de se livrer à des recherches qui auraient

encore des avantages réels, quand même elles se borneraient à réduire à leur valeur toutes ces théories séduisantes dans les écrits, mais difficiles non moins que dangereuses à l'exécution. Or nous le demandons encore : si une saine critique et une dialectique profonde sont indispensables pour mettre toutes ces choses à leur place, comment acquérir ces qualités sans de longues veilles et de solides études ?

Ainsi le cœur se formera à des sentiments généreux, l'esprit à de saines doctrines, et l'âme acquerra cette forte trempe qui doit être pour l'administrateur ce qu'est la bravoure pour le guerrier. L'histoire sera lue avec l'intention, et par conséquent avec le résultat incontestable, de mettre à profit les leçons fournies par les faits et les actes dont elle consacre le souvenir : toutes ses annales diront à celui qui voudra en interpréter le sens qu'on ne peut être vraiment magistrat et contribuer au bonheur des peuples, dans l'exercice des fonctions publiques, qu'en respectant et faisant respecter la religion et la morale, qu'en servant fidèlement et inviolablement son Roi, qu'en obéissant loyalement aux lois de l'Etat ; qu'en étant juste, impartial et impassible devant les préventions de tout genre ; qu'en alliant une inébranlable fermeté à une imperturbable modération ; qu'en se montrant toujours inaccessible à l'esprit de parti, de faction et à toutes les passions qui naissent du passage des révolutions ; qu'en jugeant ces mêmes révolutions telles qu'elles sont, c'est-à-dire comme des maladies du corps social qui doivent être traitées avec une excessive prudence ; qu'en faisant enfin la plus complète abnégation de soi-même, pour n'écouter que la voix du devoir et de l'honneur, de la raison, de la justice et du dévouement le plus complet au bien public.... Ah ! qu'il serait bien employé le temps consacré à acquérir de tels principes et de tels sentiments, dans la lecture de ces écrits que l'admirable découverte de l'imprimerie a semés sur notre route, tantôt comme des écueils à éviter, tantôt comme des lumières propres à nous éclairer dans notre marche !

L'administration doit aussi veiller à la santé des hommes ou à la salubrité des lieux qu'ils habitent. Souvent elle est appelée à proposer et à diriger, quand elles sont ordonnées, des constructions dont le résultat doit être la commodité des communications ou la conservation du territoire, et qui peuvent se rapporter à des édifices ou à des monuments publics.

Protéger l'agriculture et répandre dans les lieux les plus reculés tous les procédés qui peuvent accroître ses produits ; faire fleurir le commerce et l'étendre dans toutes les régions où il peut devenir avantageux à la métropole ; favoriser l'industrie et faire tourner à son profit les découvertes que fait journellement la chimie moderne ; propager l'instruction partout où elle peut être utile, et rendre l'éducation publique profitable à l'Etat et aux individus : si tels sont encore nos principaux devoirs, on sent combien peuvent être nécessaires des connaissances sur toutes les parties de l'histoire naturelle, sur les sciences physiques et mathématiques, qui contribuent tant à former le jugement ; sur la géographie, sur l'art militaire, sur la navigation et sur la géométrie pratique ; en un mot, sur toutes les branches de l'arbre scientifique, dont l'application est une suite si évidente de l'administration, que l'ignorance dans ce genre pourrait à-peine être pardonnée : ce serait un excès d'indulgence dont le besoin deviendrait lui-même un malheur réel.

Convenons-en toutefois, Messieurs ; pour être au niveau d'une telle tâche, pour s'en rapprocher même autant qu'une ame élevée oserait en concevoir la possibilité, il faudrait un génie tout particulier, et un travail qui absorberait la plus grande portion de la vie : encore, le terme deviendrait-il plus difficile à atteindre à mesure qu'on chercherait à s'en rapprocher, et la volonté la plus prononcée devrait s'arrêter devant l'impuissance de devenir universel, privilège que la Providence a si rarement départi dans le cours des siècles. Qu'il sache donc se contenter, l'homme à qui le Souverain a confié la mission de diriger une réunion d'individus, de la possibilité d'acquérir, sur toutes les subdivisions des lumières humaines, des notions propres à les apprécier, à les rendre profitables, à juger sainement toutes les opérations qui s'y rattachent. S'il ne peut, s'il ne doit pas, peut-être, s'attacher à en cultiver particulièrement aucune, qu'il les estime et les affectionne toutes ; qu'il soit satisfait lorsqu'il aura pu prouver qu'aucune ne lui est étrangère et qu'il peut en extraire tout ce qui peut coopérer au bien public.

La culture des arts est toujours un délasement pour l'homme, et lorsque ses talents ou ses goûts, sa position ou sa volonté lui permettent de s'y livrer, elle produit de vraies jouissances et quelquefois des ressources plus

solides : mais telle est la condition de l'administrateur, que ces mêmes inclinations doivent, en se rattachant à des devoirs, se présenter à lui sous un aspect plus grave. Il devra connaître l'archéologie et l'architecture ancienne, non moins pour apprécier les monuments qui nous restent, que pour en soigner la restauration et en appliquer les beautés aux constructions modernes. Ainsi il pourra communiquer aux artistes chargés d'opérer sous sa direction, des réflexions qui échapperaient peut-être au talent le plus distingué, mais qui, produites par un coup d'œil observateur et expérimenté, auront de bons résultats pour la construction et la distribution des édifices publics.

Si la peinture et la sculpture ont pour principal objet celui de consacrer le souvenir des grands hommes et des belles actions ; si leurs chefs-d'œuvre sont l'ornement de nos temples, des palais de nos Rois, des édifices publics, des musées, des galeries dont s'honorent nos villes ; si les beaux-arts, qui sont les régulateurs de plusieurs arts utiles, ajoutent aux jouissances de l'homme riche, en même temps qu'ils assurent l'existence de l'artiste et de l'ouvrier ; serait-il permis de méconnaître et de ne pas favoriser les talents qui produisent ces intéressantes imitations de la nature ?

Plaignons encore celui qui serait indifférent à la représentation des chefs-d'œuvre de la scène dramatique et lyrique. Puisque le besoin de spectacles est devenu en quelque sorte inhérent aux progrès de la civilisation, l'administration doit s'en emparer pour épurer les mœurs, pour inspirer le goût du beau, pour faire revivre ce bon ton, cette urbanité, cette spirituelle gaîté, cette amabilité de conversation dont le type est dans le caractère français ; pour bannir surtout de nos théâtres ces genres corrupteurs d'un art devenu si pur sous la main de nos grands maîtres.

Dans cette salubre réforme, dans ces jouissances réelles se placera naturellement la musique, que nous avons associée à notre poésie ; la musique dont, pour l'art lui-même non moins que pour ses magiques effets, nous devons regretter de moins entendre les accents harmonieux retentir sous les voûtes de nos églises, et qui réclame, à juste titre pour la France, une portion de ces palmes que lui dispute l'heureuse Italie.

Tout ce qui peut concourir à la gloire et à l'illustration de la patrie deviendra ainsi le domaine de l'administrateur, et il ne laissera pas inculte

un champ si fertile : là du moins il n'apercevra aucun vestige des ronces parasites qui ailleurs se montrent trop souvent sous ses pas.

Je me trompe, Messieurs ; rien ici-bas ne saurait en être exempt : le magistrat qui aime les arts, qui les a cultivés, dont l'imagination s'enflamme en voyant ou en entendant leurs chefs-d'œuvre, doit savoir faire le sacrifice de ces goûts, si simples et si attrayants, à des devoirs sans cesse renaissants et toujours plus impérieux. Puisque la confiance du Souverain impose l'obligation de veiller constamment à la sécurité et au bonheur de tous, tout fonctionnaire doit compte de son temps et de sa conduite à l'Etat et aux Administrés.

Ayons donc le courage de prendre seulement dans la culture des arts, et même dans l'étude des sciences et des lettres, ce qui peut être vraiment utile à l'accomplissement des devoirs et avantageux au bien public, en laissant les agréments à ceux qui jouissent de la plénitude de leurs loisirs : tenons-nous dans ce juste milieu si difficile à saisir, quand surtout on peut se sentir entraîné par une pente dont tant de fleurs dérobent la rapidité : sachons même faire abnégation d'amour-propre ; car en traitant un pareil sujet on s'expose peut-être à prouver qu'une plume vouée tout entière aux soins de l'administration est peu propre aux travaux littéraires.

S'il m'est permis de dérober quelques instants à une carrière toute consacrée aux affaires publiques, et de donner ainsi des signes de souvenir et de fidélité à de si douces occupations, le seul mérite de ces essais sera d'avoir été tracés au foyer des lumières que vous entretenez avec un éclat digne de la Cité qui fut jadis la sœur de Rome et l'émule d'Athènes ; car en même temps que votre utile institution indique à l'Administration les sources primitives du bien qu'elle peut faire, l'administrateur trouve dans vos séances un dédommagement à ses sollicitudes et un délassement auquel il peut se livrer sans scrupule, puisque les mots *utile dulci* sont aussi votre devise.

A tant de titres, je vous devais l'hommage de mes efforts pour atteindre un but trop élevé pour mes forces. Je ne me plaindrai pas si votre bienveillante indulgence accueille les motifs qui l'ont dicté et l'expression des sentiments que je me suis attaché à développer.

Je les complèterai, comme administrateur non moins que comme votre confrère ; et, professant tous les vœux qui se rattachent à la gloire de l'académie, je me féliciterai avec vous de voir compter dans nos rangs ce général¹¹⁰ que tant de titres rendent cher à la Provence ; dont les sentiments et les vertus ont été éprouvés dans des infortunes et des circonstances également remarquables ; dont les connaissances et les études ont été cultivées, non-seulement au milieu des camps, mais encore perfectionnées par des voyages dans les principales parties de l'Europe. La modestie qui le distingue, les sentiments que je me flatte et m'honore de lui avoir inspirés, m'interdisent également un éloge plus étendu ; mais ayant l'avantage d'être votre interprète dans une telle occasion, j'ai dû rappeler tout ce qui a déterminé vos suffrages, convaincu qu'ils sont déjà ratifiés par tous ceux qui veulent bien prendre quelque'intérêt à nos travaux académiques.

Nº 5. Discours sur les momments publics à élèves aux hommes qui ont rendu des services à leur partie ; lu dans une séance publique de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille,
A Marseille, le 30 Août 1818.

Messieurs,

LES beaux-arts, et principalement la sculpture, la peinture et l'architecture, ne sauraient recevoir une plus noble et plus utile destination que celle d'honorer la mémoire des hommes illustres et de consacrer, en même temps, la reconnaissance que leur ont voué les témoins de leurs belles actions ou ceux qui jouissent de leurs bienfaits.

Dans tous les temps, ces idées étaient adoptées et suivies ; ces majestueuses pyramides qui, assises sur les rives du Nil, ont bravé les ravages du temps et la main destructive des hommes ; la statue de Memnon et tous les monuments qui couvrent encore l'Egypte en offrent, comme le sol classique de la Grèce et de Rome, des preuves irrécusables dans ces imposants témoignages qui, au besoin, seraient confirmées par le récit des historiens. Au rapport de Pline l'ancien¹¹¹, « les statues s'étaient multipliées

au point de faire l'ornement des marchés et des places publiques dans toutes les villes municipales. A ce moyen infaillible de proroger la mémoire des hommes, se joignaient encore des inscriptions honorables gravées sur la base des statues, et qui dispensent d'aller chercher le nom d'un grand personnage sur son tombeau. »

Veut-on apprendre de ces mêmes écrivains quel effet produisaient ces représentations ? Salluste nous atteste¹¹² « que Quintus Fabius Maximus » et Publius Scipion avouaient qu'à la vue des images de leurs prédécesseurs, ils se sentaient extraordinairement animés à la vertu. »

Aux funérailles des personnages illustres qui avaient occupé d'éminentes charges, on portait leur image, devant laquelle était prononcé l'éloge funèbre. « Se trouverait-il quelqu'un parmi les jeunes gens, s'écrie Polybe¹¹³, « qui ne s'enflammât pour la gloire, lorsqu'il voit ces grands hommes » rendus en quelque sorte à la vie par leurs portraits ! »

Des statues avaient été élevées dans Athènes à Harmodius et à Aristogiton, qui les premiers s'étaient élevés contre la tyrannie des Pisistratides ; à Chabrias, qui avait sauvé l'année dont le commandement lui était confié, et à tous les généraux dignes de la reconnaissance publique. On se rappelle aussi l'effet prodigieux que produisit, lorsqu'il fut exposé au Pécile, le fameux tableau de Panemus représentant la bataille de Marathon, et que les Athéniens y purent reconnaître jusqu'aux traits des chefs qui combattaient dans l'une et l'autre armée. Argos honora constamment la mémoire de Télésilla, femme courageuse et savante à qui sa patrie dut l'avantage de ne pas subir le joug des Lacédémoniens. Le temple même de Delphes comptait parmi ses ornements les statues de Cléobis et Biton, ces jeunes gens à jamais célèbres par leur amour filial.

Mais pourquoi rechercher si loin des préceptes et des exemples sur des objets capables d'inspirer des sentiments dignes d'être goûtés dans tous les temps et dans tous les lieux, lorsque d'ailleurs chacun peut si justement les apprécier, pour peu qu'on veuille se rendre compte des sensations éprouvées à la vue de ce qui rappelle des hommes recommandables ?

Une émotion involontaire s'emparera de nous à l'aspect de la statue de Henri IV, des mausolées de Sully ou de Colbert, du grand Condé, de Turenne ou du maréchal de Saxe, d'Héloïse ou de Jeanne d'Arc, de Vincent

de Paul ou de Fénelon, de Buffon ou de Montesquieu, et à l'instant se retracera à notre esprit la vie de ces personnages célèbres ; nous admirerons leur grand caractère, leurs éminentes vertus, leurs talents ; nous serons, même après plusieurs siècles, reconnaissants de leurs services et de leurs bienfaits ; nous plaindrons leurs malheurs s'ils en ont éprouvé. Ces effets seront sans doute moins raisonnés et plus circonscrits chez l'homme dépourvu de connaissances, mais ils n'en existeront pas moins quand un monument quelconque viendra frapper ses yeux d'un souvenir transmis d'âge en âge. On peut, sous ce rapport, en appeler aux habitants du Béarn ou de l'Albret, comme à ceux de Strasbourg, de Cambray, d'Orléans, de Domremy, de Montbar, de Labrède, et de tous les lieux illustrés par un mérite généralement reconnu.

Puisque de tels spectacles ont un résultat qu'on ne saurait contester, il est naturel de penser que cette admiration ne peut être tout-à-fait stérile : le désir d'imiter ces modèles doit se faire sentir parmi ceux qui parcourent la même carrière ; et, on n'en saurait disconvenir, les honneurs rendus à la mémoire des mortels qui ont bien mérité de leurs contemporains ont, pour les générations qui leur succèdent, un attrait aussi puissant que capable de faire germer les idées les plus morales. Il n'est donc pas sans intérêt d'examiner dans quelles circonstances il convient d'ériger des monuments destinés à honorer les hommes illustres, et quelles formes doivent employer les arts, pour remplir le but que se propose la société en décernant de pareils hommages.

Un tel sujet ne peut être étranger à cette société, puisqu'elle-même se plaît à célébrer, par des éloges publics, les personnages qui ont laissé de grands souvenirs ; puisque cette séance solennelle est en quelque sorte un monument que nous nous plaisons à perfectionner chaque année, pour honorer la mémoire de ce saint Roi qui fut tout-à-la-fois un grand monarque, un vaillant guerrier, un législateur sage et un homme éclairé ; puisqu'enfin un heureux concours de circonstances nous ramène à célébrer la fête de celui de ses rejetons que la Providence nous a rendu d'une manière si admirable.

Pour que le vœu de l'établissement d'une statue sur une place publique soit digne de son but et des sentiments qui l'ont fait naître, il faut qu'il soit

libre, désintéressé, exempt de flatterie et surtout dégagé de toute considération particulière. Comme il ne peut guère être décerné qu'à des Souverains ou à des personnages qui ont rendu des services hors de toute mesure, il conviendra toujours d'attendre que l'opinion publique ait sanctionné ces honneurs, sans toutefois se laisser guider par une trop lente et trop prudente circonspection, dont le principe serait qu'un très-long délai est toujours nécessaire. Il semblerait même qu'une sorte de mouvement spontané devrait présider à ces honorables entreprises. Le projet de relever la statue de Henri IV put bien être accueilli et approuvé par un acte de l'autorité souveraine, à qui seule appartient le droit de consacrer de semblables témoignages d'amour et de respect ; mais la voix du peuple les avait d'avance appelés. L'histoire dira comment le rétablissement de ce monument fut de nos jours l'une des premières pensées inspirées par le retour du digne petit-fils de ce Roi, destiné comme lui à réunir en un seul sentiment les Français, trop long-temps divisés. Nous vous rappellerons, Messieurs, que cette même dédicace a été l'une des plus intéressantes cérémonies de la fête que nous célébrons dans cette enceinte.

Une statue sera toujours l'une des plus belles décorations dont on puisse orner un lieu public, et le témoignage le plus éclatant de la reconnaissance envers un Souverain qui rendit ses peuples heureux. Envers un guerrier qui sauva sa patrie, un arc de triomphe semblerait plus convenable ; mais dans l'une et l'autre hypothèse le bronze et le marbre, la sculpture et l'architecture, une conception noble et une exécution soignée se disputeront l'avantage de transmettre dignement à la postérité une image révéree, ou des événements mémorables.

A la vérité, des ouvrages aussi importants par leur nature et par les frais qu'ils nécessitent ne peuvent être entrepris que par l'Etat, par une ville capitale, ou par une de ces impulsions toutes nationales, telles que celles dont nous venons d'être témoins : les siècles s'en montrent avares, et elles ne se renouvelleront peut-être qu'à une époque douloureuse à prévoir, mais qu'heureusement on peut considérer comme bien reculée... S'ensuit-il de ces difficultés que les départements éloignés, que leurs chefs-lieux, que les Cités du second ordre doivent être privées de la satisfaction d'honorer la mémoire du concitoyen qui s'illustra à la tête des armées, et qui défendit le

pays d'une invasion étrangère ? L'homme d'Etat qui protégea la contrée où il reçut le jour, et l'administrateur qui, secondant les intentions bienfaisantes du Souverain, justifia sa confiance aux yeux des peuples : le prélat, le ministre des autels, qui donnèrent l'exemple de toutes les vertus évangéliques ; le magistrat qui consacra sa vie à faire régner la justice et les lois ; le négociant ou le manufacturier qui éloignèrent les calamités de la disette, ou qui formèrent ces grands Etablissements, gages de l'existence d'un nombre infini de familles ; l'habile ingénieur dont le génie conçut et exécuta ces beaux travaux qui souvent ont changé la face d'un vaste territoire ; le professeur qui remplit dignement la mission d'instruire la jeunesse ; le savant, le littérateur, l'artiste, devenus immortels par leurs découvertes, leurs écrits, leurs chefs-d'œuvre ; le médecin habile constamment dévoué au soulagement de ses semblables ; le fondateur et le bienfaiteur des Etablissements de charité ; tous ceux, en un mot, qui ont rendu des services à leur Roi, à leur patrie, à leurs concitoyens, nont-ils pas quelques titres à conserver une place dans la mémoire de ceux auxquels ils furent si dévoués ? N'est-il pas juste autant que politique de consacrer ce sentiment par un témoignage permanent et propre à attester à tous les yeux, que le souvenir de l'homme de bien reçoit toujours une sorte de culte propre à tempérer les rigueurs d'une loi commune à tous les mortels ? Ne nous enlevons jamais cette idée consolante : les hommages rendus à la mémoire des personnages illustres qui ne sont plus, doivent nous porter à imiter leurs exemples. Faisons donc germer leurs vertus parmi nous, et excitons notre émulation par l'assurance mise en action, que l'affection de nos descendants sera d'autant plus profonde, que nous aurons fait davantage pour honorer nos ancêtres.

Un beau modèle nous est offert à cet égard par l'une des plus intéressantes Cités du royaume, par la mère des jeux floraux, Toulouse la savante, qui, tenant à gloire de reconnaître tous les genres de mérite, considère comme le principal ornement de son capitol cette salle des illustres où sont réunis les portraits et les statues de ses citoyens qui se sont distingués. Par ce qu'éprouve en parcourant ce temple de mémoire l'homme doué de sentiments généreux, (heureusement ils sont moins rares qu'on ne

le pense) on peut juger des effets d'une institution que n'a pu détruire la tourmente révolutionnaire elle-même.

Chaque contrée, chaque ville, chaque Commune doit donc un témoignage de souvenir et de gratitude à celui qui a mérité de voir ces sentiments survivre à son existence. Sans doute, il faut éviter de prodiguer les distinctions, et ne les accorder qu'en toute connaissance de cause ; mais loin de craindre de les voir se multiplier, redoutons plutôt qu'il ne se présente que trop rarement des occasions d'en faire la dédicace.

Ici donc, une colonne, un obélisque, un cippe, une fontaine, construits sur une place ou sur une promenade retraceront un grand événement, une circonstance mémorable, un bienfait signalé ; là, dans un local moins fréquenté, un cénotaphe, une urne funéraire, une inscription perpétueront le nom du citoyen qui se rendit recommandable dans la carrière des armes, dans la magistrature, l'administration, les sciences, les lettres, les arts, le commerce, la navigation, ou qui ne vécut que pour servir l'humanité : des mausolées, dans les temples, peuvent attester que la religion sait honorer les vertus publiques et privées ; et les inscriptions qui se multiplient dans les asiles sacrés destinés aux sépultures dans nos grandes villes, n'offrent-elles pas, comme les modestes croix qui ornent le cimetière des campagnes, la preuve du prix attaché par les familles à faire constater des regrets légitimes et bien mérités ?

La simplicité et le goût qui doivent présider à la création d'un monument détermineront sans doute une sage économie : elle est toujours nécessaire, mais bien plus quand l'Etat n'entre pour rien dans ces frais, et qu'ils sont supportés par des Communes peu considérables. Quelquefois les dépenses les plus modiques leur sont interdites ; mais elles ne renonceront pas pour cela à la satisfaction de remplir un devoir honorable et pieux. Alors une inscription indicative, placée sur la maison où naquit, où vécut, où mourut l'homme qu'on veut célébrer, ne parle pas moins à l'imagination que l'ouvrage le plus fastueux ; et même lorsque personne n'a songé à payer ce modeste tribut, le voyageur se venge de cet oubli par ses questions, par ses recherches, et surtout par son empressement à visiter des lieux qu'environne une sorte de prestige.

Quel Français ne se détourne pas de sa route pour voir le château où Montaigne traça l'histoire de l'homme dans ses admirables essais, pour visiter les lieux où Mme de Sévigné devint à son inçu le modèle du style épistolaire ! Avec quel zèle ne va-t-on pas parcourir le séjour où Voltaire composa les belles tragédies qui ont accru la gloire du théâtre français, et les sites où Jean-Jacques reçut l'inspiration des belles pages de la nouvelle Héloïse

Aucune inscription n'indique la demeure du bon et inimitable Lafontaine, et cependant personne ne passera à Château Thierry sans chercher quelques vestiges de ce toit paternel qu'il chanta d'une manière si sentimental ! Qui pourrait traverser la ville d'Aubagne sans se rappeler qu'elle donna naissance au savant abbé Barthélemy¹¹⁴ ? En venant à Marseille, on accourt vers la modeste maison qu'habita Puget, et dont il dirigea lui-même la construction. Son buste, qui l'indique aux curieux, est un juste hommage rendu à celui en qui l'on reconnaît le rare avantage de trois sortes de talents par lesquels il a laissé un nom et des ouvrages remarquables ; mais la médaille qui vient d'être frappée en son honneur et à la demande de ses compatriotes ne sera pas une preuve moins durable de leur admiration. Elle nous donnera l'occasion d'offrir le tribut de notre gratitude à cette société de bons et vrais Français qui exécute le projet de former une galerie métallique où se trouveront éternisés sur le bronze les traits de tous les grands hommes produits par notre belle patrie ; exemple déjà imité par nos voisins, et digne d'être cité quand il s'agit de retracer les moyens de perpétuer de nobles traditions.

C'est ainsi que la postérité se montrera vraiment équitable. En effet il importe à la morale d'un peuple, il doit même entrer dans les institutions qui se lient au régime représentatif, de consacrer toujours par des actes, ou par des monuments publics déterminés par la nature des lieux, des choses et des hommes, le vœu manifesté par l'opinion en faveur des citoyens qui ont su fixer favorablement ses regards.

Dans plusieurs contrées de la France, surtout dans les départements méridionaux, les administrations des hospices ont reçu et suivi l'usage de placer dans la salle de leurs séances les portraits du fondateur et des particuliers qui ont fait des dons à l'Etablissement. Il serait difficile de ne

point être ému à l'aspect de ces effigies, seuls ornements des lieux où l'on discute les intérêts de l'indigence. L'art n'a point dirigé les pinceaux de celui auquel on n'ose donner le nom de peintre, et le plus souvent il ne put les exercer que pour rendre des traits dérobés à l'impitoyable mort ; mais ce n'en sont pas moins des gages d'une renommée qu'on doit tenir à laisser après soi. Cette coutume doit donc être encouragée : elle devrait même s'étendre à tout ce qui intéresse le bien public ; car on devrait éprouver, pratiquer et honorer ce sentiment comme celui de la charité. Il faudrait encore qu'une inscription gravée sur la pierre accompagnât ces vénérables portraits, pour conserver à la postérité le nom du bienfaiteur et la nature du bienfait, pour suppléer ainsi à la destructibilité de la toile.

Ces inscriptions simples, précises, diront beaucoup en peu de mots ; observation qui se rattache à tout ce qui, dans ce genre, doit expliquer des monuments, quels qu'ils puissent être.

Ici, Messieurs, je rentre dans votre domaine, et tout indique la nécessité de votre concours, pour l'adoption des légendes qu'on se propose de mettre en évidence, tout en reconnaissant les droits de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Comme le but principal des inscriptions est de pénétrer tous les esprits des sentiments dus à l'homme qu'on prétend célébrer, il importe qu'elles puissent être lues par tous : elles seront donc écrites en français, dans cette langue dont les avantages ne sont pas moins attestés par la prééminence qu'on lui accorde universellement, que par l'existence de tant d'ouvrages du génie. Le style lapidaire est susceptible, dans un laconisme nécessaire, d'une sorte d'élégance dont il est plus facile de sentir que de tracer les règles¹¹⁵. Rien ne serait plus fâcheux que de transmettre à nos descendants des termes réprouvés, des expressions impropres, des locutions vicieuses, des fautes contre la grammaire, des pensées mal présentées : l'Autorité ne prescrira donc jamais, ni ne permettra rien en ce genre, sans consulter ces compagnies où se conserve le dépôt des saines doctrines littéraires et de la pureté du langage.

L'utilité de ces vues avait été dès long-temps pressentie, et on reconnaît encore sur plusieurs points de Marseille, que tout en agissant d'après un goût peu éclairé et circonscrit par l'exiguité des ressources, on avait été dirigé par les mêmes intentions. On sait avec quel respect nos ancêtres

avaient conservé la statue de Crinas¹¹⁶, ce savant médecin qui légua toute son immense fortune aux Marseillais ses concitoyens. Les noms de Dumarsais, de Suffren, de Thiers, de Glandevès, de Puget, de Belsunce, de Grignan, de la Pallud, de Linche, de Janguin, du maréchal du Muy, donnés à des rues, à des places et à des boulevards y attestent la reconnaissance publique ; et une tradition bien établie indique le lieu où existèrent la porte et le château de Jules César. Qui pourrait traverser la rue de la Pyramide, sans se rappeler un événement remarquable de l'histoire de Marseille ? Ailleurs, c'est le génie de la santé avec des inscriptions à la gloire des ministres des autels, des magistrats, des militaires, des médecins, des religieux qui se dévouèrent dans les calamités de la peste, et des Souverains qui, professant une croyance différente, se réunirent néanmoins dans le but de servir l'humanité, en envoyant des grains à une ville désolée. Ici, sous une colonne surmontée d'un globe, sont des vers à la louange du peuple marseillais ; là, les bustes d'Homère, de Pythéas, d'Euthymènes, de Puget constatent des hommages honorables pour la Cité : sur les murs de l'Hôtel-de-Ville enfin, on lit sur le marbre, que Marseille fut l'émule d'Athènes, la sœur de Rome et la terreur de Carthage ; tandis que dans l'intérieur, la statue érigée dans le temps à *Liberté*, encore armé du glaive dont il frappa le chef des ligueurs, rappelle que nos pères rangeaient aussi la fidélité au Souverain légitime parmi les premières vertus du citoyen.

Ces vues pouvaient à-peine être indiquées, dans les temps où toutes les pensées du Gouvernement et les trésors de l'Etat se dirigeaient vers la guerre et les conquêtes, où ce but était toujours reconnu, même dans ce qu'on pouvait entreprendre de grand et d'utile. Ce sera donc sous un régime constitutionnel, sous un Roi éclairé, protecteur des sciences, des lettres et des arts, rémunérateur de tous les genres de mérite, qui donna la charte comme la pierre angulaire des plus généreuses institutions ; ce sera, disons-nous, sous Louis XVIII, qu'on verra se réaliser sans faste et sans prodigalité, mais avec un goût épuré et avec économie, les utiles conceptions dont nous venons d'esquisser les traits principaux.

Un administrateur distingué sous tous les rapports¹¹⁷ vient de proposer un monument, remarquable par sa simplicité et par les plus ingénieuses convenances, en l'honneur de ce respectable Bremontier, cet habile

inspecteur-général des ponts-et-chaussées qui conçut le premier l'idée de fixer, par des semis de pin, les dunes ou montagnes de sable qui bordent les côtes du golfe de Gascogne¹¹⁸.

En même temps, la ville de Cognac et le département de la Charente élevaient un obélisque dans le lieu même où naquit François 1^{er}, ce roi chevalier, qui protégea si efficacement les lettres, les sciences et les arts¹¹⁹.

Dans une autre partie de la France, le département des Vosges rachète la maison où naquit Jeanne d'Arc, la fait rétablir dans son état primitif, en confie la garde à un rejeton de la famille, et place dans ce lieu révérend la statue pédestre de la jeune héroïne¹²⁰.

Mais le département des Bouches-du-Rhône n'avait pas besoin de ces exemples pour voter, sur la demande du Conseil municipal de Salon et avec la coopération de plusieurs Communes environnantes, l'érection d'une fontaine à la mémoire d'Adam de Crapone, dans cette même ville où il prit naissance, et sur les lieux où il amena les eaux de la Durance, après cinq ans de pénibles travaux entrepris à ses frais¹²¹ : en outre, une inscription gravée sur le rocher qui sert à la prise d'eau de ce canal d'irrigation, rappelle déjà l'époque, le but, le résultat de ces beaux ouvrages, et acquittera, après 260 ans révolus, le modeste tribut d'une reconnaissance si bien due à un homme à qui les peuples anciens eussent dressé des autels, pour avoir fertilisé à jamais un territoire immense¹²².

La ville d'Aix se montrant animée des mêmes sentiments, votait une statue à notre bon Roi René : le Conseil général faisait concourir le département à cet acte de justice, et le Ministre de l'intérieur, en approuvant ces propositions, daignait accorder les marbres nécessaires pour cette entreprise, promettant aussi ses soins pour la désignation d'un artiste capable de l'exécuter dignement. René fut juste et bon ; il connut le malheur et sut se montrer courageux : plus éclairé que son siècle, il protégea et cultiva les arts : une sorte de charme s'attache à son règne, qui se lie aux fastes de la chevalerie, des troubadours, et à l'aurore de la renaissance des lettres : il fut enfin le père du peuple qui, après plus de trois siècles, conserve son nom et son souvenir avec la même vénération que se sont transmis, dans plusieurs parties de la France, le souvenir et le nom de

Henri iv. Que de titres pour que la Provence manifestât un vœu qui, renfermé jusqu'ici dans le cœur de ses enfants, ne demandait qu'une occasion pour se faire entendre¹²³.

Marseille ne laissera point échapper l'époque si heureusement indiquée de la période centenaire, sans ériger un monument à Belsunce et à tous ceux qui en 1720 montrèrent un si beau dévouement pour l'accomplissement de leurs obligations et le salut de leurs concitoyens. Ainsi, une époque à jamais désastreuse sera consacrée avec les vertus qu'elle développa ; et, avec le souvenir des maux qui furent son déplorable ouvrage, sera rappelée la nécessité de veiller sans relâche à ce que ces calamités ne se renouvellent pas. Les contemporains verront que la postérité reconnaît les services rendus à l'humanité à son pays, et le voyageur ne demandera plus avec étonnement ce qu'a fait pour honorer tant d'héroïsme une ville si renommée par les plus attachants souvenirs et les plus nobles sentiments.

Combien il sera satisfaisant pour l'administrateur à qui le Roi a daigné confier ce département, de pouvoir seconder par son impulsion les germes de ces mêmes pensées, qu'il vient de vous offrir et comme provençal et comme membre de la compagnie qu'il a l'honneur de présider en ce jour solennel ! Ce sont vos principes que je vous retrace, Messieurs, car vous n'avez cessé de les professer et de les mettre en pratique, sous le rapport de la morale publique, qui veut qu'on rende une sorte de culte à la mémoire des morts qui ont bien mérité des vivants ; comme sous celui des arts dont le concours, dirigé vers ce but, offre les moyens d'orner nos villes, nos temples, nos palais, sous les formes les mieux faites pour captiver le cœur et l'esprit. D'ailleurs, lorsque des confrères sont enlevés à nos travaux, n'avons-nous pas contracté l'obligation de leur élever des monuments dans des discours où sont consignés les droits qu'ils eurent à notre affection et à la reconnaissance du pays ? Laissons des censeurs moroses, qui ne savent ou ne veulent pas apprécier les charmes de ces commémoraisons, dire que les actions ou les écrits de ces hommes sont les meilleurs éloges à faire de la manière dont ils ont employé leur vie ; mais tout en déplorant la perte récente d'un confrère estimable à tous les titres¹²⁴, auquel nous aurons à rendre aujourd'hui ce triste devoir, convenons, avec toutes les personnes sensibles et éclairées, que nos séances publiques reçoivent leur principal

ornement de ces fleurs répandues sur la tombe de ceux de nos collaborateurs dont nous voulons, en quelque sorte, fixer l'ombre parmi nous.

Votre bienveillance m'avait confié l'honorable mission de vous présider : cette mission va se terminer, Messieurs, et vous partagez ma reconnaissance envers les membres du bureau. Si nos efforts constants, si la manifestation des sentiments et des idées que je viens de développer vous ont prouvé que je m'attachais à puiser parmi vous les semences de tout ce qui peut être utile et bon, je rentrerai dans vos rangs avec satisfaction, certain d'y retrouver toujours les mêmes avantages, avec une nouvelle extension, sous l'égide du président si recommandable que viennent de nous donner des suffrages unanimes et si bien sanctionnés par l'opinion publique¹²⁵.

Mais ce serait en vain que nous nous efforcerions de remplir la tâche que je viens d'examiner, si nos intentions n'étaient secondées par une protection toute particulière. Disons-le donc dans toute l'effusion de notre reconnaissance : sans la paix rendue à la France et à l'Europe ; sans le retour de notre Roi et de son auguste famille, dont la bonté, la justice, ainsi que la protection qu'ils accordent aux lettres, sont gravées dans toutes les pages de notre histoire ; sans cette légitimité tutélaire, devenue un dogme politique et en même temps le gage de notre repos ; sans cette charte immortelle qui, entr'autres avantages qu'il n'entre pas dans mon sujet de traiter, tend à développer, à protéger, à récompenser tous les genres de mérite ; sans le zèle actif et éclairé avec lequel les ministres de Louis XVIII accueillent les vœux d'utilité publique émis dans toutes les parties du royaume, pourrais-je mettre sous vos yeux des vues dont le principal intérêt tient à la certitude d'une prochaine exécution, et au lustre qui doit en rejaillir sur les lieux que nous habitons ? Oui, Messieurs, en marchant d'un pas ferme et avec un zèle infatigable dans la carrière où nous nous sommes engagés ; en secondant le Roi dans tout le bien qu'il veut faire à ses peuples par le perfectionnement des connaissances humaines ; en lui présentant l'image d'une famille étroitement unie, et ne connaissant d'autre rivalité, d'autres prétentions que celles de lui témoigner plus d'amour, plus de confiance, plus de dévouement, nous présenterons à un monarque révérend l'hommage le plus digne de lui être offert au jour de sa fête : elle se

célébrerait pendant d'innombrables années, si les bons et vrais Français pouvaient, aux dépens de leur propre vie, prolonger une si précieuse existence.

N^o 6. Discours au sujet de l'influence qu'exercent les lettres sur l'état social et de la nécessité de les fleurir ; lu dans une séance publique de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille,

A Marseille, Le 6 Mai 1821.

Messieurs

L'ABSENCE simultanée des deux confrères que nos suffrages avaient placés à la tête de l'académie pour la durée de cet exercice, mais dont l'un¹²⁶ est appelé pour être témoin d'une auguste cérémonie, nous prive aujourd'hui de l'avantage d'entendre en lui le digne et fidèle interprète de nos sentiments.

Un sujet sagement choisi, long-temps médité, traité avec habileté, et présenté avec toutes les grâces de l'élocution eût été le principal ornement de cette réunion solennelle, quel que fût celui des deux académiciens à qui ce fauteuil eût été réservé.

Le motif de cet éloignement adoucira peut-être ce que cette privation a de pénible ; mais Monsieur le vice-président n'a pu remplir cette honorable mission¹²⁷ : l'académie a donc de doubles regrets à former. Qu'elle réserve du moins quelque indulgence pour celui qu'un choix flatteur a désigné pour les remplacer, en considérant que, pour approcher de la hauteur à laquelle on les aurait vu s'élever, il a fallu se livrer promptement et inopinément à un travail qu'on aurait vivement désiré pouvoir rendre digne de vous et de cette réunion.

A l'époque où nous avons à présenter le résumé de nos travaux académiques, doivent toujours se manifester un goût prononcé et des efforts constants pour l'étude, comme pour la propagation des sciences, des lettres, des arts ; devoir qui se trouve plus étroitement lié avec les obligations déléguées en même temps que la présidence. Aussi, dans la difficulté de

trouver un sujet neuf, parmi toutes les branches de l'arbre que nous cultivons, croyons-nous devoir nous attacher à celui qui se présente le plus naturellement par lui-même non moins que par les circonstances qui l'environnent.

Ce sera, j'en suis assuré d'avance, seconder vos vues que de vous entretenir de *l'influence qu'exercent les lettres sur l'état social et de la nécessité de les faire fleurir* ; question souvent examinée, mais sur laquelle il y aura toujours des vérités utiles à rappeler, et au choix de laquelle vous ne sauriez qu'applaudir.

S'il fallait puiser dans l'Antiquité, des preuves d'un fait si généralement reconnu, nous les verrions se grouper en foule autour de nous ; et l'Egypte, la Grèce, Rome elle-même se disputeraient à l'envi l'avantage de les présenter : jamais leurs habitants n'ont été aussi forts, aussi heureux, aussi renommés, que lorsque les lettres fleurissaient parmi eux. C'est ce que nous montrent toutes les pages de leur histoire, qui toujours classique pour les personnes vouées aux lettres leur offre des souvenirs et des modèles dignes de présider à toutes les occupations de l'esprit.

Sans porter nos regards sur des points aussi éloignés, le sol que nous fou-
lons n'abonde pas moins en cette sorte de témoignages. Marseille, fondée par des Grecs venus de l'Ionie, comptait à-peine deux siècles d'existence, et déjà, par les résultats de son génie commercial et industriel, par la beauté de son climat, par sa situation topographique, par la commodité de son port, par l'excellence de sa législation, elle était comptée parmi les plus riches et les plus puissantes Cités, qui brillaient alors dans le monde connu. C'était dans le sein de cette *Athènes des Gaules, de cette rivale de Rome*, que s'étaient perfectionnées non-seulement les sciences qui avaient pour but la guerre et la navigation, mais encore la philosophie, la médecine, l'éloquence, la poésie et la grammaire, lien commun de toutes les parties de l'art d'exprimer ses idées. Lorsqu'on parlait dans le même temps à Marseille les langues grecque, latine, gauloise, faut-il s'étonner que les jeunes gens appartenant aux familles les plus distinguées vinssent de toutes parts y achever leur éducation ? Cette lumière ne brilla qu'un temps sur ces rives fortunées, il faut bien en convenir : elle devait pâlir en effet lorsque Rome exerçant son empire sur une alliée puissante lui en fit d'autant plus

sentir le poids, qu'elle avait pu craindre en elle une rivale redoutable. César raviva ce foyer si fortement alimenté, en laissant à un peuple subjugué plutôt que vaincu ses lois et ses coutumes, en protégeant surtout son commerce ; mais l'aurore du siècle d'Auguste ne pouvait devenir le signal auquel le flambeau des lettres devait s'éteindre, dans une ville où il se montrait si éclatant. L'abus de l'art oratoire, des discussions philosophiques poussées trop loin, et le mauvais goût qui ne tarda pas à s'introduire partout, portèrent aux lettres marseillaises des coups bien plus funestes que ceux dont les boucliers phocéens avaient été frappés par les armes romaines. Observons toutefois que cette génération était aussi marquée par la décadence de tout ce qui concourt à élever une nation, et que peu après, Marseille, envahie par les Barbares, vit anéantir successivement, et pour de trop longues années, tout ce qui avait contribué à la mettre en honneur.

Si de ces lieux nous étendons nos recherches sur le bel empire dont ils faisaient en quelque sorte partie long-temps avant que les arrêts du destin les y eussent irrévocablement réunis, nous reconnâtrons constamment les mêmes résultats. La servitude, non moins odieuse par elle-même que par les mains qui en faisaient peser le joug sur nos aïeux, laissa sans doute sur leurs esprits d'assez profondes traces, pour que le progrès des lumières fût long-temps comprimé. Quelquefois, à la vérité, on les vit jeter de faibles lueurs : c'était assez pour prouver que le feu n'était pas totalement éteint et pour nourrir l'espérance de le voir renaître un jour des cendres dont il était couvert ; mais ces scintillations littéraires n'eurent lieu que sous des Monarques grands et éclairés pour leur siècle, et dont le règne ne fut ni sans gloire ni sans félicité pour les peuples ; heureux témoignage de l'influence que les lettres exercèrent dans tous les temps sur les hommes réunis en société !

Enfin, sous le Pape Léon X l'aurore de la renaissance commençait à poindre en Italie, et des reflets se faisaient sentir en France, où des érudits laborieux et profonds s'attachaient à mettre en ordre et à reconnaître les matériaux avec lesquels on devait construire plus tard un magnifique édifice. François 1^{er} régnait, et par son impulsion tutélaire on voyait germer partout des rameaux destinés à produire les fleurs dont le protecteur des lettres et des arts se plaisait à entourer son sceptre. Des guerres peut-être

imprudentes, les malheurs publics ou particuliers qui en furent la suite nécessaire, arrêtaient cette tendance des esprits ; mais moins encore que les discussions religieuses. Celles-ci, propres par leur nature à produire une grande exaltation et à mettre en jeu les plus chers intérêts, eurent le triste effet d'armer les uns contre les autres les enfants d'une mère commune ; moyen infaillible de faire fuir au loin les muses ; car si elles ne redoutent pas les accents de la trompette guerrière sonnant contre les ennemis de cette même patrie ; si elles aiment même à chanter des victoires glorieusement obtenues, elles ne peuvent supporter les sons aigres du clairon qui signale des discords civiles. Quoi qu'il en fût, on n'était dépourvu ni de lumières, ni d'esprit, ni de tact national dans un siècle où le Monarque écrivait : *tout est perdu fors l'honneur*, et où ces mémorables paroles étaient appréciées à leur juste valeur.

L'histoire littéraire des peuples se lie trop souvent avec celle de leurs calamités ; aussi sous les quatre règnes suivants l'étude n'étant qu'un accessoire auquel purent se livrer seulement quelques Particuliers, ses progrès ne marchaient pas plus rapidement que le bonheur public. Notre Henri IV lui-même, dont la mémoire nous est aussi chère que son noble caractère et ses belles qualités surent le faire apprécier des contemporains, Henri IV nourri dans les camps et forcé de conquérir sa couronne, eut à peine le temps de s'asseoir sur le trône où toutes ses pensées tendaient à rendre la France heureuse et forte ; mais à ces soins il joignait aussi celui de rappeler peu-à-peu les lettres exilées de son sein.

L'administration du célèbre ministre de Louis XIII ne s'attacha pas moins à leur rendre la sécurité nécessaire pour croître et prospérer, et son génie ne méconnaissait pas leur importance ; aussi lorsqu'il les protégea avec autant d'éclat que de constance, ces goûts ne contribuèrent pas médiocrement à tempérer dans l'opinion, et peut être en résultat, ce que ses actes pouvaient avoir de trop sévère. L'esprit éclairé du protecteur des sciences, des lettres et des arts devait en effet attirer quelque indulgence sur le caractère inflexible du dépositaire de l'autorité souveraine, et en étudiant cette période de nos annales, il est bien permis de s'appuyer de l'exemple d'un tel homme d'Etat, pour ajouter un nouveau poids à l'opinion que nous avons émise.

Ainsi nous a été amené le siècle de Louis XIV, où les lettres ont brillé avec le plus grand éclat, en même temps que la France, enorgueillie de la grandeur, de la puissance, des victoires de son Roi, voyait prospérer, par des actes que l'on admire encore aujourd'hui, l'agriculture, le commerce, l'industrie. Nous ne citerons que l'édit de la franchise de Marseille, proposé par Colbert de la même main dont il signait les témoignages de la munificence royale envers les savants et les grands écrivains, les poètes immortels, et les artistes célèbres qui ont si long-temps orné le plus beau trône de l'univers. Il serait superflu de rappeler ici tout ce que, sous de tels auspices, l'éloquence chrétienne vit éclore de sublime, tout ce que les sciences découvraient de grand et d'utile, tout ce que l'art dramatique enfanta de chefs-d'œuvre, tout ce que les beaux-arts enfin ont produit pendant la durée d'un siècle à jamais mémorable. Ces regards protecteurs du Monarque s'étendaient à tout et semblaient vivifier toutes les connaissances humaines, tellement que la couleur de cette période s'est en quelque sorte empreinte sur toutes ses productions : dans les genres les moins susceptibles de perfection, il est difficile de porter plus loin l'art de s'exprimer avec élégance, avec précision, et avec le ton qui convient à chaque sujet. Peut-être même est-ce mal s'exprimer que de se servir du mot art, car la nature dirigea la plume, les ciseaux, les pinceaux, le génie de ces hommes illustres, mais une nature embellie par les meilleures études, circonscrite dans le cercle de toutes les convenances, et embrassant dans sa noble simplicité, dans ses immuables principes de justice et de morale, tout ce qui se rattache au bien général et à la gloire du prince. Aussi tout se trouve tellement en harmonie, à cette belle époque de notre histoire, qu'il est difficile de ne pas attribuer au rang élevé auquel avaient été portés l'amour et le progrès des lettres, ce goût exquis, cette urbanité, ce bon ton, ce charme de conversation qui ne sont trouvés qu'en France, et qui, nés avec Louis XIV, se sont maintenus parmi nous jusqu'au moment où les esprits ont été absorbés par de grandes et terribles catastrophes.

Cette tourmente politique, convenons-en, s'annonçait par une sorte de décadence littéraire. Sans doute des hommes de talent et même de génie se montraient les élèves ou les continuateurs du grand siècle, puisque leurs études dataient de cette époque, ou avaient été dirigées par des hommes qui

eux-mêmes conservaient la tradition des bonnes écoles ; mais l'impulsion descendante était donnée : peut-être s'accélérait-elle par l'abus de l'esprit, par la manie de tout analyser, de tout expliquer, de tout soumettre au calcul de la froide raison, de discuter sur ce que les hommes doivent respecter pour leur propre félicité ; exercices qui conduisent à un esprit de doute, de critique, de blâme, de licence, dont les résultats se feront long-temps sentir parmi nous. L'esprit, l'instruction, les talents ne nous manquaient pas assurément ; mais la Providence avait réglé, dans sa sagesse, qu'à certaines périodes de leurs annales, les hommes mésuseraient de ces dons précieux : elle les leur avait cependant départis pour tout autre usage que celui de la méconnaître et de troubler l'union qui doit être la première base du bonheur des hommes soumis aux mêmes lois.

Remarquons néanmoins que ces orages, tout en détournant du culte des muses une grande partie de ceux qui s'y étaient voués, ne les ont pas si généralement effrayés, que plusieurs ne leur aient donné de beaux et nombreux témoignages de fidélité jusqu'au retour de l'auguste chef de la grande famille ; événement mémorable qui a régénéré en quelque sorte l'ordre social. Compagnes de ses jeunes années, consolatrices de ses infortunes, les lettres sont revenues avec lui pour occuper le rang que leur assure sa protection, et concourir à l'illustration et à la prospérité de son règne. Déjà cette époque se signale par des encouragements et des distinctions accordées aux savants, aux littérateurs, aux artistes ; et des succès semblent couronner des soins qui ne pouvaient manquer de s'étendre sur les générations croissantes. Comment nos Etablissements d'instruction publique ne s'amélioreraient-ils pas sensiblement avec les sages règlements qui viennent d'être donnés à l'Université, avec un chef digne de figurer à sa tête ? Aussi les amis de l'ordre et des vraies lumières, les pères de famille, et tous les hommes qui veillent aux intérêts de la jeunesse, aiment-ils à hâter de leurs vœux et à assurer par leurs efforts un état de choses où l'on verra fructifier partout les germes de bonheur et de vertu. Placés dans le cœur des élèves, ils ne les formeront pas moins à la pratique des principes de religion de morale et de sociabilité, qu'à l'adoption des meilleures doctrines littéraires et scientifiques ; études d'autant plus importantes à protéger et à développer, que, par la nature des institutions que le Roi nous

a données, la moralité, le mérite et les talents des hommes appelés à diriger les affaires doivent être sans contredit le principal garant du bonheur public et la base première des succès personnels.

C'est dans des conjonctures remarquables tout-à-la-fois et par l'incandescence des passions qui tendent à tout bouleverser, et par les efforts des hommes sages qui veulent tout conserver et consolider ; c'est à une époque où le Corps social cherche à se remettre des plus violentes commotions, que des littérateurs recommandables viennent de se réunir sous le titre de *Société des bonnes lettres* ; dénomination simple mais caractéristique, qui seule aurait indiqué le but de l'institution, s'il ne l'était pas encore par le nom des fondateurs, illustres pour la plupart dans la carrière des fonctions publiques aussi bien que par leur réputation littéraire.

Honneur donc et appui à cette idée vraiment française, comme à ceux qui l'ont si heureusement mise à exécution !... Pourquoi faut-il que l'homme d'un mérite si éminent que cette institution voyait placé à sa tête, ait vu sitôt changer en cyprès l'ample moisson de lauriers qu'il avait faite dans le cours de sa carrière¹²⁸ ! L'Université pleurera en lui le chef qui présida à ses premiers pas. La France littéraire et politique a perdu un de ses plus beaux ornements ; mais l'académie de Marseille, qui le comptait parmi ses membres, honorera sa mémoire en s'unissant aux dignes coopérateurs qui s'étaient associés à lui pour concourir à la restauration des lettres : elle sera glorieuse surtout, si les sujets qu'elle a donnés au concours, si les ouvrages qu'ils ont pu inspirer portent l'empreinte de ces principes solides sans lesquels rien ne peut être beau dans toute l'acception du terme.

La France tout entière célébrait naguère la naissance d'un rejeton de S^t Louis, de Henri IV, de Louis XIV, d'un jeune prince par lequel la Providence a voulu nous consoler de tant de pertes douloureuses, et nous rassurer sur la crainte de voir interrompre le fil de ces générations qui ont gouverné pendant tant de siècles le royaume des lis ; encore aujourd'hui une des fêtes les plus intéressantes qui aient pu accompagner le baptême de l'auguste enfant, a lieu dans la capitale.

Et nous aussi nous tresserons quelques palmes pour la couronne qu'il doit porter un jour, et nous répandrons des fleurs sur ce berceau où repose le gage du bonheur public ! Son règne devant être aussi marqué par

l'illustration des lettres, que par les autres avantages dont il lui est réservé de faire jouir nos enfants, nous concourrons, autant qu'il peut être en nous, à préparer de belles pages à son histoire en proclamant la nécessité de faire des bonnes études, en donnant une utile direction aux productions qui en émanent, et en propageant ces nobles inclinations au moyen desquelles les hommes seront d'autant meilleurs et plus heureux, qu'ils seront plus véritablement éclairés.

N^o 7. Discours du qualités qui doivent caractériser l'historien ; lu à l'ouverture d'une séance publique de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille

A Marseille, Le 2 Mai 1824.

Messieurs

LE siècle qui avait produit des écrivains tels que Bossuet et Fénelon, Racine et Molière, Pascal et Massillon, Boileau et La Fontaine, semblait avoir fixé la langue française et porté l'art d'écrire à toute la perfection dont il peut être susceptible. Cependant l'impulsion ne se ralentit pas, et les sciences comme les lettres prirent, sous la plume des hommes voués à leur culte, un essor dont on admirerait les effets, si des talents supérieurs ne se fussent laissés entraîner par des systèmes erronnés ; si la manie de raisonner sur tout n'eût concouru à l'ébranlement de l'édifice social, et si des imaginations plus brillantes que solides eussent été contenues par les lumières de la raison et d'une véritable sagesse.

Aujourd'hui l'art d'écrire continue si non à marcher vers un perfectionnement dont il n'a peut-être plus besoin, du moins à se propager partout, à s'étendre dans toutes les classes et sur toutes les parties : rien n'est moins rare que des écrits où la pureté du langage, la facilité de l'élocution, le choix de l'expression, l'élégance et la netteté du style le disputent à la précision des pensées, ou, pour mieux dire, les rendent telles qu'a pu les concevoir l'homme le plus spirituel.

Il ne nous appartient pas d'examiner ici les avantages ou les inconvénients de cet état de choses ; mais s'il était vrai que la propagation de ce goût et de ces dispositions fussent la suite de l'élan donné aux esprits par des commotions politiques, ne serait-il pas aussi juste que naturel et

utile, de la part des écrivains, de consacrer ces mêmes talents à transmettre à nos descendants le récit de ces terribles crises ? à en dévoiler les causes et les effets ? à en déduire enfin les leçons d'une expérience trop souvent perdue ? Cependant les autels de Clio ne sont pas honorés comme l'exigerait la majesté de son culte : des mémoires particuliers, des recueils de faits et d'anecdotes ; des biographies multipliées mais insuffisantes, occupent dans nos bibliothèques la place réservée aux historiens ; tandis que la vraie et unique destination de ces ouvrages devrait être d'offrir seulement des matériaux à l'homme habile que son génie appellerait à la noble mission d'écrire l'histoire des Rois et des peuples. N'est-il donc pas nécessaire de retracer les catastrophes qui ont renversé les institutions et en ont créé d'autres ? N'est-il pas éminemment utile, ce ministère qui fait entendre le langage de la vérité et de la justice, dans le but d'indiquer aux sociétés ce qu'elles ont à faire ou à éviter pour assurer la prospérité publique, et le bonheur des individus ?

Dans de telles conjonctures, quelques aperçus sur les qualités qui doivent caractériser l'historien, et sur la manière dont il doit faire usage de ses talents, nous ont paru aussi propres à remplir les vues de l'académie qu'à intéresser les personnes bienveillantes qui viennent prendre part à ses travaux.

Les Anciens, qu'il faut presque toujours citer quand il s'agit de présenter des modèles, les Anciens, auxquels nous pouvons cependant opposer aussi d'immenses progrès faits dans les sciences, les lettres et les arts, nous ayant laissé, en fait d'histoire, des monuments dont la hauteur n'a pu encore être atteinte, l'examen de quelques classiques nous amènera naturellement à l'énumération des qualités et des talents qui brillent en eux.

Peut être conviendrait-il d'examiner ici si les causes de cette supériorité ne tiendraient pas à l'attention qu'ils ont de tout rapporter au caractère moral de l'homme, dans le récit des événements ; si, n'ayant pas comme nous les immenses documents que l'invention de l'imprimerie nous a fournis, ils n'ont pas été en situation d'être moins détournés de la marche de leur sujet, et plus assurés de la véracité des faits qu'ils avaient à retracer ; si enfin leur esprit n'aurait pas été plus observateur que le nôtre et plus identifié à la chose publique ; s'ils n'étaient pas plus aptes à saisir toutes les

faces des machines politiques mises en mouvement. Laissons cette question à des écrivains plus habiles, et continuons les recherches auxquelles nous avons dû nous livrer.

Hérodote, qui se présente le premier¹²⁹, et en quelque sorte comme le père de l'histoire, est en général plein de grâces, de noblesse et de douceur ; mais ses récits, qui portent l'empreinte des temps reculés où il écrivait, se ressentent trop des fables et des erreurs qui obscurcissaient alors les lumières de la raison humaine.

Après lui marche, par d'immenses progrès, Thucydide¹³⁰, historien généralement estimé, qui, inspiré par la lecture des écrits de son prédécesseur, traça la guerre du Péloponèse dans un ouvrage où brillent l'exactitude des faits, la manière de les développer, la noblesse, la chaleur et la précision du style ; tellement, dit Cicéron, que presque tous les mots sont des sentences.

Xénophon¹³¹, qui continuant l'œuvre de Thucydide y joignit l'histoire de Cyrus et celle de la retraite des dix mille, charme aussi par la pureté, la douceur et l'élégance du style ; ses contemporains le surnommèrent l'abeilleattique.

Les guerres puniques et l'expédition de Macédoine ont eu dans Polybe¹³² un historien qui semble s'être attaché à former des militaires et des hommes d'Etat, et quoiqu'il se néglige souvent, on n'en rend pas moins justice à l'élévation et à la justesse de ses pensées.

Si Diodore de Sicile¹³³ n'est pas toujours exact et impartial dans les fragments qui nous restent de lui sur les Egyptiens et sur d'autres peuples anciens, on ne peut disconvenir que sa diction ne soit remarquable par la gravité et la simplicité qui conviennent au genre.

On chercherait vainement dans les temps modernes un écrivain plus habile que Plutarque¹³⁴ : ses vies des hommes illustres, écrites avec tant de force et de clarté, sont des chefs-d'œuvre propres à former les hommes dans leur carrière publique comme dans leur vie privée. On aime à voir revivre ainsi tous les grands personnages de l'Antiquité ; et les parallèles qu'il établit entre les Grecs et les Romains sont d'une justesse de raisonnement, d'une sagacité de jugement qui captivent l'esprit et forcent l'admiration.

La Grèce fournit aussi à Rome un historien de ses antiquités en Denis d'Halicarnasse, narrateur trop diffus, qui a cependant le mérite de l'exactitude, de la facilité et d'une précieuse rectitude de jugement¹³⁵.

Désirons-nous connaître la Grèce telle que l'avaient faite plusieurs siècles marqués par les progrès de la civilisation et des arts ? nous trouverons dans les voyages de Pausanias une description intéressante de cette terre classique, de ses monuments, de la religion, des lois, des mœurs, des usages de ses habitants, et tout cela dans un ouvrage instructif sous le rapport de la chronologie, de l'histoire et de la géographie ; ouvrage marqué d'ailleurs du sceau d'un goût épuré et d'une saine critique¹³⁶.

Après ces historiens grecs se présentent ceux qui se servirent de la langue latine pour décrire les grands événements qui précédèrent et accompagnèrent la fondation de la Cité souveraine du monde, comme pour mieux développer les causes de sa prospérité et de sa décadence.

Une sagesse de jugement et une profondeur qui étonnent ; des pensées fortement conçues et énoncées avec une énergique concision ; un style serré, nerveux, mais quelquefois obscur à force de tendre à la précision, assigneront toujours à Salluste une des premières places parmi les historiens qu'il importe d'étudier¹³⁷.

Le militaire, l'homme d'Etat, le géographe, le savant liront toujours avec plaisir les commentaires de ce grand capitaine¹³⁸ dont la narration si unie et si rapide, est écrite avec pureté, élégance et précision, et dont les ornements sont toujours empreints d'une belle simplicité.

On admirera toujours en Tite-Live la plus brillante imagination, des pensées et des sentiments noblement énoncés, la variété d'un style élevé et toujours soutenu. C'est véritablement le prince des historiens romains, et la perte d'une grande partie de ses écrits sera un éternel sujet de regrets¹³⁹.

Troque-Pompée¹⁴⁰ avait composé une histoire de l'univers jusqu'au règne d'Auguste, et 150 ans après, Justin la réduisit à un Abrégé dans lequel on trouve une narration animée, une bonne morale, une diction nette, à l'exception de quelques mots qui se ressentent de la décadence du goût.

Velleius Paterculus, historien de la Grèce et de l'Orient, de Rome et de l'Occident, exact dans la chronologie, excelle surtout dans les portraits ; il peint tout dans un seul trait : heureux si, entraîné par des motifs de

reconnaissance qui jamais ne doivent diriger l'historien, il n'eût loué Tibère et Séjan !...

Rome devait avoir son Plutarque ; mais si Cornelius Nepos¹⁴¹ ne l'a pas atteint, on doit néanmoins reconnaître en lui de l'élégance, de la clarté, de la précision, un goût sûr et en même temps de l'habileté à peindre sous des traits frappants et vrais les hommes qu'il veut faire connaître.

Parmi les modèles à étudier et à admirer, aucun n'est plus classique que cet habile historien qui excelle dans l'art de saisir les moindres nuances des passions et de dévoiler le manège des Cours, de peindre en maître, et avec des couleurs vigoureuses et vraies, les événements dont il s'est constitué l'annaliste. C'est nommer Tacite, dont les ouvrages, justement appelés le *Bréviaire des politiques*, retracent le règne de quatre Empereurs romains remarquables par leur cruauté et leur dépravation, et font ensuite connaître les mœurs des Germains et les qualités d'Agricola¹⁴².

Quinte Curce¹⁴³, l'historien d'Alexandre, se présentera aussi à nos recherches comme un écrivain pur, noble, élégant, fleuri et plein d'urbanité. Il serait au premier rang, si l'on n'avait à lui reprocher de l'inexactitude dans les faits qu'il raconte et des erreurs en chronologie comme en géographie.

La vie des douze Césars a été écrite par Suetone ; mais quoique son ouvrage soit curieux et indispensable à connaître, le défaut de méthode et d'ordre, la négligence et le peu d'élégance de la diction, la licence de ses détails et l'inexactitude des faits le rangent parmi les écrits dont il convient d'éviter les imperfections¹⁴⁴.

L'art d'écrire l'histoire se composant, à notre avis, d'exemples encore plus que de préceptes, c'est d'après cette idée que nous avons été entraîné à retracer un moment les études de notre jeunesse et le sujet de nos méditations dans l'âge mûr ; modèles qu'on doit étudier à fond, et analyser dans leur ensemble comme dans leurs moindres détails, lorsqu'on se sent appelé à la noble mais difficile mission dont nous essayons d'indiquer les principes.

Ce n'est pas toutefois qu'on doive négliger la lecture des modernes qui ont écrit dans la langue qui nous est la plus familière, laquelle est d'ailleurs si propre aux récits historiques : les sujets qu'ils ont traités sont ceux sur

lesquels notre première instruction s'est formée, et où notre esprit a pu se reporter plus tard : ils offrent ainsi des modèles dignes de la plus sérieuse attention.

Sans sortir de la France ni étendre un examen qui porterait au delà des limites qui nous sont assignées, il est difficile de ne pas citer avec orgueil le *Discours sur l'histoire universelle*, où prédomine la pensée la plus vaste que le génie puisse concevoir ; ouvrage sublime dont l'exécution répond si dignement à la majesté du plan ; l'*Histoire ancienne de Rollin*, qui sera toujours la base des bonnes études, et dont le respectable auteur, qui, quoiqu'un peu verbeux et crédule, raconte facilement, d'une manière pure et harmonieuse, et s'élève quelquefois à la hauteur d'une véritable éloquence, a toujours le mérite de professer l'amour de la vertu ; les *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, chef-d'œuvre de l'art de penser et d'exprimer sa pensée ; l'*Histoire du Bas-Empire* (Lebeau), qui par le style, les détails et les portraits jette un grand intérêt sur un sujet déjà digne de réflexions ; l'*Histoire de France de Daniel*, écrivain sage, véridique, un peu froid, mais ayant le mérite d'avoir débrouillé le chaos qui entourait la première race de nos Rois ; le grand ouvrage de Vély, continué par Villaret et Garnier, qui fait connaître le caractère et les usages de la nation, les fondements de son droit public et les progrès des sciences et des arts, en même temps que ces auteurs sont corrects et élégants ; les *Révolutions romaines*, que la noblesse du discours, la rapidité et la chaleur de l'expression, que la vérité des tableaux classent parmi les bons travaux de ce genre, sans éclipser cependant les écrits du même auteur sur Malte, sur le Portugal et la Suède ; les nombreux volumes où le père d'Orléans a tracé tour-à-tour les *Révolutions d'Angleterre et d'Espagne* avec une vivacité d'imagination, une élévation de pensées, une rectitude de jugement, une érudition sage, également propres à figurer dans les fastes de notre littérature ; les *Négociations du traité de Westphalie*¹⁴⁵, où brillent des talents supérieurs en politique, un grand discernement, un esprit pénétrant et un goût exquis ; la *Ligue de Cambray*¹⁴⁶, ouvrage profond, élégamment écrit et se rattachant à de hautes conceptions ; la *Conjuration contre Venise*, morceau précieux auquel on reproche de l'inexactitude, mais qui, par la sagesse des

réflexions, la vigueur des pensées, l'énergie de l'expression et son élégante précision, rappelle le faire de Salluste, que S^t-Réal semble s'être proposé d'imiter ; le *Siège de Dunkerque*, et surtout la *Conspiration de Walstein* (Sarrasin), vrais modèles de noblesse, de rapidité et d'une élégante simplicité ; la *Vie des hommes illustres de la France* (Davrigny), ouvrage qui honore la nation et la littérature ; l'*Histoire de l'Empereur Théodose*, où Fléchier a déployé l'éloquence et la sagesse qui lui avaient été départies avec tant de munificence ; les *Histoires de Charles xii et de Pierre-le-Grand*, embellies des charmes d'un talent qui embrasse tous les genres ; l'*Histoire du Grand-maître d'Aubusson*¹⁴⁷, si propre à intéresser et à former le goût ; l'*Abrégé chronologique du président Hénaut*, modèle et chef-d'œuvre de ces écrits analytiques où les faits se trouvent réunis avec autant d'ordre, de méthode et de clarté que les portraits sont vrais, les réflexions sages et les vemarks piquantes ; enfin les écrits dans lesquels M. de Lacretelle a emprunté quelquefois la plume de Tacite pour peindre nos troubles politiques.

Ajoutons encore à ces lectures l'*Histoire des Croisades*, où M. Michaud a laissé si loin le P. Maimbourg ; les histoires de Fénelon et de Bossuet, de Jeanne d'Arc et de Cromwel, plusieurs histoires universelles, l'ouvrage d'Anquetil sur l'Histoire de France, celui de M. Bertrand de Molleville sur la Révolution, l'Histoire de la régénération de la Grèce, des Biographies modernes, des Mémoires particuliers, les immenses recueils que nous devons aux veilles et à l'érudition de ces savantes congrégations dont les lettres regretteront long-temps la destruction. Recommandons enfin une foule d'ouvrages qui, plus ou moins remarquables par l'importance des faits et la manière dont ils sont présentés, sont aussi utiles à être connus et à prouver que si nous n'avons pu nous élever encore à la hauteur des Anciens, d'honorables efforts y tendent et ne laissent pas sans culture l'héritage laissé par nos pères. Etendons même jusque chez nos voisins ces laborieuses et utiles recherches ; car l'Angleterre et l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, renferment aussi des ouvrages précieux auxquels toute justice est due, lors même que les limites de notre sujet ne nous permettent pas d'en faire l'énumération.

C'est en consacrant ses veilles à ces études préliminaires, si propres à former le jugement ; c'est en lisant les ouvrages didactiques sur la manière d'écrire l'histoire, et en y apportant une attention et un esprit d'analyse d'autant plus nécessaires qu'on s'avancera davantage dans les hautes conceptions de la science ; c'est surtout par de longues et profondes méditations qu'on pourra connaître si le noble élan qui nous porte vers cette carrière est en harmonie avec nos facultés morales. Ne dissimulons toutefois aucune des difficultés qu'elle présente : un génie particulier peut seul ouvrir les portes du temple de mémoire : ce coup d'œil qui place sous leur véritable point de vue tous les événements dont il a suivi le cours dans ses lectures, et qui démêle tout ce qui peut y servir de point de comparaison, pourra seul donner à l'écrivain la mesure de ses forces.

Les hommes, pris collectivement, sont constamment dirigés par les mêmes passions ; ces passions, malgré les leçons de l'expérience, les égarent sans cesse. Aussi, ce bonheur après lequel ils courent n'est trop souvent qu'un être fantastique : des principes vertueux et justes peuvent seuls les y conduire, et c'est la seule route que puisse avouer la saine morale.

Voilà les vérités que l'historien doit hautement et constamment proclamer. Si, pour obtenir des succès complets, il lui importe d'être riche en observations sur les choses passées et sur les hommes présents, on concevra que ce sera seulement dans la maturité de l'âge qu'il pourra faire ses premiers pas dans une carrière qui devra néanmoins absorber le reste de sa vie. S'il s'agit principalement de mûrir ses idées et d'en agrandir la sphère, quelle époque fut plus féconde que la nôtre au développement des grandes leçons que peut donner l'histoire ? N'en doutons pas, le spectacle si récent de ces bouleversements de l'ordre social, et de ces événements qui tendent à le rétablir sur les bases les plus solides, peut et doit former de grands maîtres dans l'art d'en transmettre le récit à la postérité la plus reculée.

Qu'il prenne donc le burin, celui qui se sentira doué de ce génie, de ces talents, de ces qualités par lesquelles il pourra se promettre de le manier selon les exemples et les modèles reconnus les meilleurs !

Pénétré de la dignité de son caractère et des principes qui doivent être l'ame de ses écrits, l'historien saura être juste, franc, impartial, supérieur et inaccessible à toutes les passions ; jamais la flatterie, la reconnaissance et l'affection, pas plus que la prévention, le ressentiment et la haine, n'exerceront la moindre influence sur ses jugements. S'il est forcé de les prononcer avec une inflexible sévérité, ce sera toujours avec décence, avec modération, avec équité, avec le sentiment de l'indulgence pour la faiblesse humaine, de la bienveillance pour ses semblables, de la pitié pour leurs maux : rien de ce qui touche l'homme ne saurait être étranger à l'homme, fut-il revêtu du plus redoutable ministère. L'historien se défendra de ce ton tranchant et intolérant, sec et sentencieux qui gâterait ses plus belles pages : armé du flambeau de la critique et d'une bonne logique, il tendra à démêler la vérité, ou du moins ce qui s'en rapproche le plus, à travers les fausses apparences et les récits contradictoires dont elle est si souvent enveloppée, par des motifs qu'il entre aussi dans ses devoirs d'apprécier.

Cette pénétration qui fait remonter aux causes les plus petites et les plus secrètes des grands événements, cette sagacité qui pénètre dans l'ame de tous les personnages en évidence, auront trop souvent à se déployer pour qu'il ne soit pas nécessaire de les faire éclore en soi. Elle sera donc toujours présente à la pensée, l'obligation de ne présenter aucun fait, aucune observation, aucun doute, aucune conjecture, sans pouvoir les justifier au besoin : sous ce rapport, comme sous tant d'autres, bien plus difficile sera la tâche de celui qui écrit l'histoire contemporaine....

Ainsi une raison froide et impassible, un jugement sain et un esprit éclairé, un cœur droit et des intentions pures lui feront toujours trouver dans le récit des crimes, des fautes, des erreurs, des infortunes qui ont affligé l'humanité, l'accomplissement des décrets de la Providence, et des leçons éloquentes pour porter les hommes à devenir meilleurs et par conséquent plus heureux. En démontrant que les mêmes causes amènent dans tous les temps et dans tous les lieux les mêmes résultats, il lui sera facile de convaincre tous les esprits droits que les sociétés qui seraient constamment religieuses et justes réuniraient tous les avantages qu'on peut attendre des institutions humaines.

C'est une véritable magistrature que celle que s'impose volontairement l'homme ainsi dévoué à l'instruction de ses contemporains et de la postérité ; puisque les grandes qualités qu'exige cette mission se complètent par une force d'ame et une indépendance de caractère que la Providence n'a accordé qu'à des êtres privilégiés.

Le mot indépendance a été prononcé, Messieurs, et l'abus qu'en ont fait tant d'écrivains, non moins que la crainte des fausses idées qu'il peut réveiller, exige ici une explication positive. Oui sans doute l'indépendance est une des qualités les plus essentielles de l'historien, et c'est seulement par elle qu'il peut s'élever à la hauteur convenable ; mais la possède-t-il dans la véritable acception de l'expression, celui qui n'obéit qu'à ses passions et aux lumières d'une raison trompeuse qui le porte à attaquer, à mépriser, à dédaigner les principes sans lesquels il ne peut exister de société heureuse sur la terre ? N'est-il pas soumis en esclave à une influence étrangère, l'écrivain qui cède à l'esprit de parti, au préjugé de l'école à laquelle il appartient, aux préventions qui lui ont été inspirées ? Non il n'y a d'historien véritablement indépendant que l'homme pénétré de la vérité de la Religion, et convaincu de la nécessité du dogme tutélaire de la légitimité, qui assure les droits du Monarque, la stabilité des institutions et le bonheur des peuples : c'est la justice, la droiture, la bonne foi, la conscience, le respect pour tout ce que les hommes doivent révéler qui caractérisent essentiellement l'écrivain homme de bien.

Nous ne nous étendrons pas sur les principes qui doivent diriger l'historien quand il aura à arrêter le plan de son ouvrage. La nature de son sujet et des recherches qui en auront déterminé le choix ; la perspicacité de son esprit, de mûres réflexions et de sages conseils le guideront mieux que des préceptes généraux d'ailleurs retracés dans les ouvrages classiques du genre. Le but sera atteint, si les faits, classés avec ordre et méthode, avec exactitude et clarté, se déroulent facilement et de manière à ce que le lecteur, toujours attentif et intéressé, ne perde jamais de vue l'ensemble du tableau et le fil des événements.

Le style est tout l'homme, a-t-on dit souvent, et cette vérité est principalement applicable à l'historien. Jamais on n'en aura les talents, si l'on n'écrit avec noblesse et élégance, avec pureté et précision, avec clarté

et méthode, avec cette sagesse et cette prudence qui n'excluent ni la chaleur ni la force, et même avec la couleur qui convient au temps, au pays, aux peuples, aux hommes dont on retrace l'histoire ? Quoique les tableaux historiques doivent être tracés avec simplicité, les ornements n'en sont pas moins quelquefois nécessaires ; mais on ne les prodiguera jamais et ils seront toujours de bon goût, ainsi que les parallèles auxquels on se trouve souvent entraîné. Des expressions nobles et choisies exprimeront des pensées élevées et justes ; les descriptions seront exactes et le coloris de ces tableaux toujours vrai, toujours brillant, toujours animé, accroîtra l'intérêt du récit, lors même que l'attention serait un moment distraite. Des traits distribués avec habileté peuvent aussi faire profondément réfléchir, et, semblables à ces coups de lumière employés par le peintre pour animer son ouvrage, ils pourront être mis en œuvre par l'historien avec non moins d'avantage. Est-on amené à citer quelques faits personnels, quelques anecdotes intéressantes, quelques documents puisés dans les mémoires du temps ? ces citations rattachées au sujet principal exigeront un discernement et un tact difficiles à acquérir s'ils ne sont pas un don de la nature. Des portraits sont quelquefois nécessaires pour faire connaître les acteurs de la scène et expliquer leurs actions par leur caractère. Si les Anciens ont fait usage avec succès de ce moyen si convenable, les Modernes, il faut en convenir, ne leur ont pas été inférieurs ; ce sera un nouveau motif de soigner ces sortes de morceaux et le cadre qui devra en faire ressortir l'effet. On a aussi remarqué et admiré dans nos maîtres ces belles harangues qui, placées dans la bouche d'un Souverain, d'un Pontife, d'un Magistrat, d'un Général d'armée au moment solennel qui précède un événement décisif, produisent un grand effet : lors même qu'elles n'auraient pas été littéralement prononcées, elles n'en sont pas moins une expression fidèle de ce qu'ont dû éprouver et communiquer les personnages ; elles ont le mérite, et de nombreux exemples en fournissent la preuve, de donner au récit un mouvement dramatique propre à exercer un grand ascendant sur l'imagination.

Quel effet produirait un discours adressé par l'un des rejetons de S^t Louis, d'Henri IV et de Louis XIV à l'armée française, venant retremper sa gloire sous le drapeau blanc, offrir un modèle de toutes les vertus militaires,

délivrer un Roi captif et éteindre le foyer des révolutions ! Mais aussi que de talents ne faudrait-il pas pour tracer d'une main sûre le tableau de cette grande époque des temps modernes, pour peindre un aussi beau caractère que celui du Prince ; pour le faire parler avec la noblesse et la force d'ame, avec la bonté et la loyauté, avec la précision militaire et l'élévation des vues politiques qui conviennent à un Bourbon placé dans une telle position ?

Moi-même, Messieurs, n'ai-je pas trop présumé de mes forces, en essayant de traiter, dans un cadre si peu étendu, un sujet sur lequel se sont exercés tant d'écrivains distingués, tant de professeurs habiles, et pour lequel de longues méditations ne seraient pas moins nécessaires que des moyens supérieurs ?

Si le désir de répondre à votre bienveillante confiance, et de proclamer les principes qui dirigent vos utiles travaux, ont déterminé un choix difficile à justifier, c'est uniquement sur votre indulgence que j'ai pu fonder l'espoir de ne pas déparer votre séance. Aussi, ce sentiment, auquel vous m'avez accoutumé, ne sera-t-il mis encore un moment à l'épreuve que pour exprimer des vœux que vous partagez dans toute leur étendue ; celui de voir notre époque laisser à nos neveux une histoire de notre belle et intéressante Provence, et de voir se former des écrivains qui portent la gloire littéraire de la France à l'élévation qu'elle a atteinte sous tant d'autres rapports ; des écrivains surtout qui, en racontant tout ce que la restauration a eu d'extraordinaire comme fait historique, de glorieux et d'heureux pour les peuples, les rattachent indissolublement à la famille de nos Rois, qui les a délivrés à jamais de l'anarchie et du despotisme, fléaux les plus affreux qui puissent désoler l'humanité.

N^o 8. Discours ausujet du caractère, des qualités et des talents nécessaires à l'homme de lettre ; du, dans une séance de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille,

A Marseille, le 29 Août 1824.

Messieurs,

LORSQUE tout ici respire l'amour et la culture des sciences, des lettres, des arts ; lorsque d'honorables suffrages m'ont appelé à la présidence d'une réunion de tant d'hommes distingués, et à l'honneur d'être leur interprète devant le public éclairé qu'amène dans le temple des muses la solennité de ce jour ; lorsqu'enfin la conscience de mes devoirs m'indique le choix d'un sujet tout-à-la-fois utile et intéressant, me sera-t-il permis de tracer quelques lignes dérobées à des travaux plus sérieux, pour indiquer les qualités qui doivent caractériser le véritable homme de lettres ?

Naguère vous avez entendu avec quelque indulgence un faible essai sur les devoirs de l'historien et sur la manière d'écrire l'histoire ; l'espérance de mériter le même sentiment de votre part a seule pu m'encourager dans l'entreprise délicate à laquelle je me livre aujourd'hui. Vous m'avez d'ailleurs tellement accoutumé à votre bienveillance, que je craindrais d'en abuser, si je n'étais certain de la justice que vous rendrez toujours à mes intentions : indentifiées en effet avec les vôtres et avec les nobles principes que vous professez, elles auront du moins ce mérite, que ne pourrait même leur enlever la manière trop faible dont elles seraient exprimées.

Après une tourmente politique marquée par de si grands événements ; qui a froissé et créé des intérêts si divers ; qui a réveillé tant d'ambitions et fomenté tant de passions ; qui a fourni matière à de si sérieuses discussions ; qui a enfin élevé parmi nous une tribune permanente, les sujets de conversation ont varié et se sont multipliés à l'infini. La presse est devenue tout à-la-fois l'aliment et le supplément de ces mêmes conversations : des journaux de tout genre, établis à grands frais, sont devenus nécessaires à toutes les classes de lecteurs : le moindre fait intéressant dans l'ordre politique ou littéraire, la découverte la plus futile sont devenus le texte d'une foule de critiques dont le mouvement est aussi rapide que l'éclair. Oubliés avant la fin du jour qui les a vus naître, ils n'en ont pas moins étendu et rendu commune la qualification d'homme de lettres.

Ce n'est pas assurément à ceux-là que nous prétendons nous adresser ici. Sans doute leurs écrits peuvent contenir d'excellentes vues, soit qu'ils aient cédé à une conviction profonde ou à l'inspiration du moment ; soit qu'ayant le sentiment de la spécialité de leurs lumières sur l'objet traité, ils se soient

crus appelés à éclairer la discussion ; soit enfin qu'ils aient pris la plume par suite d'un goût ou d'une intention qui n'aurait au fond rien de blamable, lorsque des intentions pures et droites présideraient à de semblables travaux ; mais ce ne sont pas quelques ouvrages de ce genre, fussent-ils marqués par des talents, qui constituent à nos yeux le véritable homme de lettres, quelques efforts qu'on fasse aujourd'hui plus pour obtenir que pour mériter un titre aussi honorable.

Nous ne le donnerons pas davantage à ceux qui n'écrivent que pour se délasser de travaux plus sérieux, pour se faire une occupation agréable ou pour chercher quelque soulagement dans les chagrins ou les infortunes auxquelles nous sommes en butte dans notre passage sur la terre : mais nous ne craignons pas d'affirmer que les personnes qui sont dignes d'éprouver ce que l'étude des lettres offre de consolations et de jouissances, (nous pourrions même recourir à d'illustres citations), ont déjà avoué et en quelque sorte prouvé, par leurs exemples, les principes que nous allons émettre.

Nous les adresserons donc seulement aux hommes entraînés par un goût tout particulier ou par l'impulsion du génie, qui détermine ordinairement la destinée de l'homme de mérite, faisant ou ayant fait de l'art d'écrire l'unique occupation de leur vie et en quelque sorte la base de leur existence. Qu'il se livre à l'étude des sciences ; qu'il se renferme exclusivement dans la culture des lettres proprement dites ; qu'il excelle dans quelqu'un des beaux-arts ; dans le cercle de nos idées, le savant, le littérateur, l'artiste seront des hommes de lettres, si, s'attachant à faire jouir leurs contemporains et la postérité du fruit de leurs travaux, et des lumières qu'ils y ont puisées, ils écrivent sur l'objet de leurs études.

Rien de plus noble, rien de plus beau que cette profession telle que nous la concevons pour expliquer ce que nous avons à en dire. Indépendamment des dispositions innées, des talents naturels, du jugement sain, des connaissances acquises qui sont la base d'une véritable et bonne prédisposition, nous exigerons avant tout dans l'homme de lettres des principes religieux et moraux qui, guidant constamment sa marche, le mettent hors de toute atteinte. Qu'on ne dise pas que cette manière de sentir et de penser peut être un obstacle au développement du génie : Bossuet et

Fénélon, Pascal et Newton, Racine et Boileau ont produit des chefs-d'œuvre ; tandis qu'une foule de beaux esprits ; ont terni l'éclat des plus beaux talents, pour n'avoir pas su respecter ce qui est sacré parmi les hommes.

C'est là seulement que l'homme de lettres doit puiser cette élévation de vues, cette indépendance de caractère, cette droiture d'intention, cette probité scientifique et littéraire, cette sagacité dans l'exercice des dons de l'esprit, ce coup d'œil qui embrasse les faits dans leur ensemble comme dans leurs détails, cette rectitude de jugement, cette franchise dans la manière de s'exprimer qui sont l'essence d'une telle profession. Que d'études, que de qualités, que de travaux, que d'épreuves n'impose-t-on pas aux personnes chargées de défendre des intérêts matériels ou tout au moins individuels ? et certes on a raison de le faire, puisque ces intérêts sont les éléments de l'ordre social. Mais lorsque la civilisation est arrivée à ce point où les besoins de l'esprit et de l'instruction peuvent être considérés comme véritablement impérieux, la société peut-elle se montrer moins exigeante envers ceux qui se chargent d'entretenir le foyer des lumières humaines ? Plus la mission qu'ils se sont volontairement imposée est essentielle dans ses résultats, plus on a le droit d'attendre d'eux qu'ils la justifient dans toutes ses conséquences.

La culture des sciences, des lettres et des arts est exclusive par sa nature ; elle exige plus d'un sacrifice dans ceux qui s'y livrent, et aucun ne devra coûter à celui qui sent toute la dignité du ministère auquel il s'est voué. Il se livrera peu aux plaisirs bruyants du monde ; il recherchera seulement la société pour la bien connaître et pour y puiser cette teinte d'urbanité et de bon ton qui sont des ornements de plus aux meilleurs écrits : ne cherchant point à y briller aux dépens même des personnes les moins instruites, il n'oubliera jamais que la modestie est la compagne inséparable du savoir. C'est au sein de sa famille ou au milieu de quelques amis ; c'est dans les réunions de bonne compagnie et dans l'appréciation des chefs-d'œuvre des arts, c'est dans le calme de la campagne qu'il choisira les délassements nécessaires aux esprits toujours occupés : ces jouissances seront douces et pures, et des vertus privées semblent encore plus aimables lorsqu'elles ornent les couronnes littéraires. Ce n'est pas sans raison que la riante

imagination des Anciens avait présenté les Muses comme devant être honorées d'une manière pure, chaste, spirituelle et toute dégagée des accessoires qui rendaient si bizarre, pour ne rien dire de plus, le culte offert aux autres divinités....

De l'exposé de quelques principes généraux arrivons à l'application qu'il convient d'en faire, puisque la plus belle théorie ne peut le plus souvent se justifier que par la pratique. L'homme de lettres, tel que nous le concevons, ne traitera jamais un sujet sans être convaincu qu'il sera utile et agréable, et ne présentera, dans aucun cas, le moindre danger. Combien d'hommes, parvenus à l'âge mûr, ont désavoué les écrits de leur jeunesse et regretté d'avoir produit ces jeux d'une imagination peu réfléchie ! La vérité, la justice, la raison, les convenances sociales devant lui servir toujours de guides, aucune considération ne pourra le déterminer à s'écarter de la route qu'elles tracent ; car son caractère et l'élévation de son ame doivent le rendre inaccessible à toutes les séductions comme à toutes les craintes. En même temps la sévérité de ses jugements et la rigueur de son ministère ne sauraient le dispenser d'en environner l'expression de ces formes aimables qui font aimer l'instituteur lors même qu'il corrige ses disciples. Sans doute il faut être inexorable contre le vice et les injustices, contre les abus, et contre tout ce qui, répugnant à la conscience de l'homme de bien, tend à dégrader et à rendre malheureuses les sociétés humaines ; mais l'écrivain ne doit jamais perdre de vue qu'il convient toujours d'être sage et impartial autant que modéré dans ses expressions, quand il s'agit de parler aux hommes le langage de la vérité.

Ce sera surtout contre les passions que devra se prémunir l'homme de lettres. Sa profession le mettant en contact avec la jalousie et l'envie, avec les dédains du savoir et les efforts de l'ignorance, ayant souvent à se fortifier contre le choc des intérêts et des opinions, il devra naturellement être plus sensible à toutes les tentatives faites pour l'ébranler. C'est dans la droiture de ses intentions, dans la force de son ame, et dans les ressources d'un esprit accoutumé à tout mettre à sa véritable place, qu'il cherchera les moyens d'une défense d'autant plus légitime que la modération et la dignité de son caractère sauront le contenir dans les bornes qui lui sont assignées. Une extrême sensibilité pour la critique qui serait faite de ses ouvrages est

loin d'être un défaut dans un homme de lettres : elle deviendra même une qualité, si on a le bon esprit de profiter de ce qu'il y a de vrai et de juste dans ces observations, et de laisser pour le compte de l'adversaire tout ce qu'il y aurait de déplacé et d'injuste dans la manière de s'exprimer.

Ainsi, si l'auteur attaqué se croit obligé de répondre, il le fera avec tant de dignité et de modération que la lutte se terminera toujours à son avantage, et que la supériorité de son caractère sera du moins reconnu dans toutes les circonstances.

On est en effet toujours bien fort, quand on a défendu des écrits tracés avec conviction et bonne foi, et justifiés par des intentions constamment bonnes : mais ces mêmes principes ne donneront pas moins d'énergie quand on se trouvera soi-même entraîné à examiner les ouvrages d'esprit, à en discuter le mérite, et à émettre un avis propre à éclairer l'opinion publique. Il serait doux de n'avoir jamais que des éloges à distribuer, et la tâche serait facile à remplir ; mais s'il est impossible, quel que soit l'esprit de bienveillance dont on peut être animé, que la part du blâme ne soit grande même à l'égard d'un ouvrage recommandable, l'obligation d'être juste et impartial, non moins qu'éclairé et judicieux, n'en doit que plus être rangée parmi les premières vertus de l'homme voué à une telle mission : il ne fera grâce à aucun principe hasardé, même en matière de goût. Inexorable comme le ministère dont il est investi, il dira ce qu'il pense, avec une franchise d'autant plus remarquable qu'elle sera dégagée de toute prévention comme de tout préjugé, de tout sentiment d'affection et de jalousie, d'envie et de ressentiment ; nous ne dirons pas de haine, car dans l'estime que nous accordons à l'homme de lettres, nous ne voudrions pas qu'il pût connaître cette hideuse passion, concourant trop souvent à dégrader les plus beaux caractères. Aussi ses jugements en seront-ils toujours exempts : leur sévérité ne saurait mécontenter personne, si l'on les reconnaît dictés par une inflexible équité, et si les termes dans lesquels ils sont prononcés sont ceux qui conviennent au juge éclairé dont les arrêts doivent être, en dernière analyse, sanctionnés par l'opinion des contemporains et de la postérité.

Ces réflexions ne seront pas poussées plus loin, Messieurs ; elle nous élèvent peu-à-peu jusqu'au beau idéal, et il n'est pas plus donné à

l'humanité de l'exiger que de l'atteindre : c'est bien assez que d'indiquer de loin le but auquel doivent tendre les jeunes gens qui, aspirant au titre d'homme de lettres, n'ont pas assez envisagé les devoirs qu'il impose et les difficultés dont il est entouré. C'est donc surtout pour la jeunesse, que nous avons cru, dans cette occasion, pouvoir établir quelques préceptes, et planter des jalons de reconnaissance dans une carrière dont l'immensité échappe souvent à des yeux peu exercés. Plus ces idées tendent à s'agrandir et à se développer, plus elles éclairent sur la témérité d'une entreprise formée d'ailleurs uniquement pour répondre à vos vues. Je dois donc céder à la juste impatience que vous éprouvez, et que je ressens moi-même encore plus vivement, d'entendre les lectures qui vont ranger cette séance parmi les plus intéressantes que puissent offrir nos fastes académiques.

Nº 9. Discours sur le style épistolaire ; lu à l'ouverture d'une séance publique de Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Marseille,

A Marseille, Le 3 Septembre 1826.

Messieurs,

Le style c'est l'homme, a dit l'un des écrivains dont la France s'honore le plus. C'était bien à lui, en effet, qu'il appartenait de proclamer une pensée si profonde, un principe si vrai ; puisque son style s'est constamment élevé à la hauteur du sujet qu'il traitait, et qu'en traçant *l'histoire de la nature*, il a fait, sans s'en douter, un magnifique poëme en l'honneur des merveilles de la nature.

Que Bossuet et Fénelon, que Massillon et Bourdaloue nous prêchent les vérités éternelles de la religion ; ces vérités tellement immuables qu'il ne peut exister, ce semble, qu'une seule manière de les proclamer : cependant le tour de leur expression a un type particulier à leur caractère, et chacun distinguera, pour peu qu'il ait l'esprit exercé, le génie de l'aigle de Meaux, l'éloquence si persuasive de l'auteur du *Télémaque*, la noblesse et l'énergie

des sermons de Bourdaloue, qui possédait le talent si rare de se mettre à la portée de tous ; enfin ce charme qui s'attache aux paroles de l'orateur chrétien à qui nous devons le petit carême ne saurait être méconnu.

Qui pourrait se flatter d'imiter ; qui pourrait ne pas reconnaître le caractère des pages immortelles où Montesquieu traitait de grands principes sur la nature des lois qui en doivent assurer la marche ? Si la magie du style et l'art de faire adopter les pensées de l'auteur ont été portés au plus haut degré dans les ouvrages du célèbre Jean-Jacques ; si une prodigieuse facilité et les connaissances les plus variées brillent dans tous les écrits de Voltaire ; comment ne pas considérer le style de ces grands écrivains comme l'une des parties constitutives de leurs talents et une émanation de leur caractère ? Heureux s'ils eussent toujours bien employé cette belle faculté accordée à l'homme d'exprimer ses pensées ; faculté qui est l'un des plus grands bienfaits de la Providence et de la civilisation son plus bel ouvrage, mais dont on ne saurait abuser sans être ingrat et coupable.

Chez les poètes, les mêmes observations ne font pas moins sentir ce caractère dans leurs vers que dans leur prose. Dans les chefs-d'œuvre qu'a produit la muse tragique, Corneille et Racine, Voltaire et Crébillon, ont chacun non-seulement un genre de composition qui leur est propre, mais encore un coloris qui complète l'idée que l'on cherche à se faire de leurs ouvrages. Dans d'autres genres produits par l'innombrable variété des sujets qui se présentent à l'esprit de nos savants et de nos hommes de lettres, la même *individualité* de style, si je puis m'exprimer ainsi, se montrera à nos études : Boileau serait toujours lui-même lorsqu'il ne dicterait pas des lois au parnasse, ou qu'il ne frapperait plus du fouet de la satire les travers de son temps ; La Fontaine ne cesse pas d'être le bon-homme en écrivant autre chose que des fables ; Molière serait encore lu avec un plaisir extrême, s'il se contentait de montrer hors de la scène les personnages qu'il a peints dans ses comédies, où l'on rencontre toujours la main du maître de l'art dramatique.

Pourquoi même cette faculté d'attacher le type particulier de son style ne serait-elle pas accordée aux hommes qui s'exercent sur des sujets scientifiques ou littéraires ; puisque elle est accordée aux productions des arts, dans un degré favorable au désir de produire des chefs – d'œuvre, chez

ceux qui s'en reconnaissent la force ? Jamais le plus simple amateur ne confondra *le faire* de Raphaël ou de Michel-Ange, de Rubens ou de Téniers, du Corrège ou du Titie, du Poussin ou de Lesueur. Pour appliquer même cette observation à un art bien plus vague et moins positif que la peinture ; nous voyons chaque jour des personnes dont les études n'ont pas été bien approfondies en musique, reconnaître et expliquer parfaitement, par une sorte d'instinct que donne l'habitude, les nuances qui établissent une immense différence entre Gluck et Piccini, entre Sacchini et Mozart, entre Grétry et Méhul, entre Dalayrac et Boieldieu, entre Berton et Auber, entre l'immortel auteur de la Vestale et celui de Tancrède. Cette application naturelle du tact et du goût, qui nous porte à faire une part si juste du mérite de l'écrivain ou de l'artiste, tient principalement, convenons-en, au caractère particulier de son style, que nous admirons s'il est l'œuvre du génie ou du talent, mais dans lequel chacun cherche à trouver les qualités qui peuvent le rendre caractéristique.

Ce serait un vaste et beau sujet que de traiter du style dont nos écrivains ont embelli les ouvrages de tout genre par lesquels la France est devenue le pays le plus riche en monuments des sciences et des lettres. Il semblait appartenir à l'honorable collègue que je suis fortuitement appelé à suppléer dans cette circonstance solennelle, ce sujet si digne d'être apprécié par lui. L'étude particulière qu'il a faite des chefs-d'œuvre de l'éloquence et de la poésie ; tout, jusqu'à cette magie de débit et de déclamation par laquelle il sait faire valoir les morceaux qui ont fait si souvent l'ornement de nos séances publiques, tout vous fera regretter qu'il n'occupe pas en ce moment le fauteuil où, en son absenc, les règlements académiques m'ont momentanément placé ; mais, désigné par ces mêmes statuts pour vous rendre le tribut qu'exige l'honneur de figurer à la tête de cette honorable compagnie, n'ayant que peu d'instant à dérober à un temps réclamé par d'importantes occupations, je tracerai quelques lignes sur l'axiome qui forme l'épigraphe de ce discours : j'essayerai de prouver que si le style est tout l'homme, c'est *surtout* quand il s'agit de l'*art épistolaire* ; celui qui est le plus usuel, le plus utile, le plus répandu ; celui dont par conséquent il importe le plus d'apprécier les difficultés, quelque peu faciles à vaincre qu'elles puissent paraître.

Ce ne sera donc plus du savant qui écrit pour étendre les progrès des sciences, ni du littérateur qui, en cherchant à instruire la société, trouve pour soi-même une noble occupation, qu'il s'agira dans cet écrit. Toutes les positions sociales ont besoin de correspondre, et c'est ainsi que se traitent les plus grandes affaires. L'homme d'Etat qui, du fond de son cabinet, dirige les affaires politiques ; le ministre qui commande, et le général d'armée qui fait exécuter un plan d'opérations militaires ; l'administrateur qui dirige une province et se trouve chaque jour intermédiaire entre le Gouvernement et les administrés ; le savant qui entretient avec l'univers entier une correspondance où sont tracées des découvertes importantes et de curieuses observations dans toutes les branches des connaissances humaines ; le négociant dont les spéculations s'étendent partout où les navigateurs ont accès, ne peuvent réaliser leurs plans qu'au moyen de lettres, et si elles ont un style de convention, toutes n'en ont pas moins quelque chose de celui qui écrit : tous, jusqu'aux personnes qui en écrivant aux objets de leurs affections suivent l'impulsion de leurs goûts ou de leurs habitudes, tous regardent comme l'une des parties les plus précieuses de l'art d'écrire, la facilité de transmettre leurs pensées aux plus grandes distances, et avec une exactitude qui est aussi un perfectionnement de la civilisation.

Sans doute, le sujet de chacun de ces écrits déterminera la couleur du style ; grave et sévère quand il s'agira de grands intérêts ; élégant quoique simple, méthodique, brillant de tous les ornements, fort de tous les raisonnements qui peuvent s'appliquer à la science qui l'inspire ; précis et positif quand il ne contiendra que des faits ; simple, pur, sans prétention, ne cherchant à produire aucun autre effet que celui qui doit résulter naturellement de l'événement que raconte ou du sentiment dont est animée la personne qui écrit ; tel encore sera le style épistolaire appliqué aux circonstances les plus fréquentes de la vie ; mais même dans cette teinte prononcée et dans ces innombrables nuances, un œil exercé reconnaîtra toujours le cachet de la personne qui a tracé la lettre. On peut, sans crainte d'être démenti, en appeler à tous ceux que leurs fonctions mettent dans le cas de convertir en lettres les projets qu'on leur soumet : combien de fois est-il arrivé que leur pensée ait été saisie sans laisser un mot à désirer ?

Cependant la connaissance profonde d'une affaire, la manière habile de l'étudier et de la présenter, l'élévation et l'opportunité du style sont souvent l'apanage du mérite modeste des hommes qui s'occupent à préparer le travail dans le silence des bureaux ; et les exemples n'en seraient pas éloignés, pour peu qu'il fût nécessaire d'en présenter. On rencontre aussi quelquefois des personnes dont les lettres sont très-remarquables, tandis que leur conversation ne fait rien pressentir de ce mérite ; tandis que d'autres manient la parole avec une facilité et une grâce entraînantes, et sont moins que médiocres la plume à la main : il en est enfin, les exemples en sont heureusement rares parmi les personnes qui ont reçu une certaine éducation, il en est qui, avec quelques moyens, seraient hors d'état d'écrire une lettre. Tout le monde connaît l'aventure de M. de Louvois, qui avait donné par écrit à un officier supérieur une mission dont le succès pouvait assurer à la France la possession de l'une des places les plus importantes de la frontière. Le ministre recommandait le secret et ajoutait que lui seul et la personne à qui s'adressait la lettre étaient instruits de l'affaire : « Comment » cela serait possible, répondit ce dernier, puisque la lettre n'est pas écrite « de votre propre main ? – C'est juste, répliqua le ministre, mais sachez « que celui auquel je dicte est si borné qu'il ne se doute pas de ce que « trace sa plume, et vous en avez la preuve en ce moment, puisque cette « lettre est écrite par lui, comme la précédente. »

Ces observations pourraient être portées à l'infini sans doute : toutes démontreraient que le style, surtout le style épistolaire, offre autant de mobilité et de variété que l'imagination et la physionomie : il est donc tout simple que chacun y déploie d'une manière particulière le caractère qui lui est propre.

Cet art d'écrire pour la correspondance usuelle, cet art, le plus utile de tous, le plus à la portée des individus qui ont un rang dans la société, est-il susceptible de règles ? en quoi consistent-elles ? telles sont les questions qu'on ne manquera pas de se faire, pour peu qu'on ait prêté d'attention à cet Exposé. La manière dont nous envisageons le sujet ne saurait comporter l'énumération, bien moins encore la discussion de ces règles de politesse, d'usage et de convenance dont la plupart sont tout-à-fait de détail et ont fait partie de l'éducation : on les trouverait d'ailleurs au besoin dans un ouvrage

de M. Jauffret intitulé *l'Art épistolaire* ; écrit plein de sens et de goût, qui, destiné à la jeunesse, peut convenir à l'âge mûr : tel est le caractère des écrits de l'estimable collègue dont nous avons à regretter l'absence dans cette solennité, qu'il concourt ordinairement à orner par le récit de ses charmantes fables et par la lecture de rapports aussi bien pensés que bien écrits. Manifestons lui du moins ici le témoignage d'estime et de satisfaction que sa modestie nous aurait interdit de lui adresser d'une manière directe.

Exprimer nettement et élégamment sa pensée ; rendre ses sentiments tels que le cœur les ressent et les sensations telles que l'imagination les éprouve ; présenter les faits qu'on raconte, avec cette précision et cet ordre qui doivent présider à toute narration ; les accompagner de réflexions justes et sages, si l'on est amené à en faire quelques-unes ; peindre la personne dont on est dans le cas de parler, avec ce soin qui la fait reconnaître, en éloignant cependant tout esprit de malice ou de partialité ; prendre le style propre à chaque sujet, et faire en sorte que ce style soit toujours simple, correct, de bon goût, exempt de toute afféterie et de toute prétention ; tels sont les principes généraux dont il faut se pénétrer ou qu'il faut s'approprier insensiblement en étudiant les bons et nombreux modèles que nous offrent les Anciens et les Modernes.

Rechercher ce que l'Antiquité nous offre d'intéressant sous ce rapport, comme sous tant d'autres, serait nous jeter hors des limites que nous nous sommes assignées ; et, tout en regrettant de ne pouvoir au moins indiquer les morceaux épistolaires qui nous restent de quelques hommes illustres des premiers temps de la Grèce et même du Bas-Empire, remarquons que chez les Romains le nombre des classiques dans ce genre est beaucoup moins considérable.

La littérature grecque nous a conservé des morceaux dignes de remarque, tels que les lettres de Thalès à Phéréside, où il développe quelques principes sur la philosophie, en prenant texte de la situation où l'a mis une maladie grave ; celles de Pittacus et d'Anacharsis à Crésus roi de Lydie, et d'Anaximène à Pythagore, pour l'instruire de la mort de Thalès ; celles du roi Antigone au philosophe Zénon, et la réponse de celui-ci sur des sujets d'instruction et de morale ; la correspondance d'Architus avec Platon, de

Darius avec Héraclite, de Platon avec Denis roi de Syracuse, et avec Hermias ; les lettres de Démosthènes, d'Eschine, d'Isocrate, de Nicias général d'armée s'adressant aux Athéniens ; de Philippe, roi de Macédoine, à Aristote, sur la naissance d'Alexandre ; celles de Téano et de Mélisse, femmes illustres, disciples de Pythagore, et d'un grand nombre de personnages célèbres par leurs fonctions, leur rang, leur science ou leur caractère, qui ont mérité d'être honorablement mentionnés par Plutarque. Le Bas-Empire nous conserve bien aussi quelques exemples d'autant plus à remarquer qu'ils sont en petit nombre ; et S^t Basile le grand, Libanius, Grégoire de Naziance, S^t Chrisostome offriraient, dans leur seule correspondance, de belles études au littérateur qui se chargerait de faire un cours sur l'art épistolaire. Ces pièces classiques, qu'il faut connaître et étudier comme ouvrages didactiques, se recommandent par une grande précision, par une noble simplicité, et par une harmonie de style plus ou moins remarquable suivant le genre de talent ou les qualités qui distinguent l'orateur.

Chez les Romains, le nombre des auteurs en ce genre est beaucoup moins considérable. Ce serait un fait digne d'attention, car au défaut de l'imprimerie on ne devait pas moins faire usage de l'écriture à la main ; et l'étendue de l'empire, l'importance des événements, le talent des hommes qui ont illustré la maîtresse du monde, n'étaient pas de nature à laisser sans aliment la correspondance publique et celle des particuliers. Quoi qu'il en soit, Cicéron, Sénèque, Pline se présentent au premier rang. Les lettres à Terentia, à Tullia, son épouse et sa fille, à Atticus, à Brutus et à quelques amis, dues à l'exil de Cicéron et à son éloignement des affaires, sont des chefs-d'œuvre dont on ne saurait assez se pénétrer. Pline le jeune leur dispute le prix, et ce ne serait pas sans de mûres réflexions qu'il y aurait à se prononcer entre des hommes d'un tel mérite. L'un, tout occupé de grandes méditations philosophiques et d'affaires politiques, entouré de haines, de proscriptions, et de craintes pour sa famille, laisse percer à chaque ligne ces dispositions d'esprit ; tandis que l'autre, vivant à une époque plus tranquille, entouré de toutes les jouissances, homme du monde, tout entier aux sciences naturelles qu'il cultivait sous son oncle, dont le génie était si supérieur à son siècle, entraîne à soi une classe nombreuse de

lecteurs, par l'enjouement de son style et la noblesse de ses sentiments : mais, il faut encore en convenir, la difficulté de juger du mérite de deux personnages si remarquables est un argument bien fort sur la manière dont le caractère se peint dans le style ; et quant à Sénèque, dont on a aussi conservé plusieurs lettres sur la morale, si on retrouve chez lui les maximes des stoïciens, on reconnaît aussi dans son style les efforts d'un bel esprit qui vise à l'effet, et la sécheresse de caractère que signalent ses biographes.

Franchissons l'espace immense qui sépare les derniers moments de l'empire romain des premières lueurs que donne la renaissance des lettres. Sans doute, les correspondances étaient actives, et des événements importants pour les Etats comme pour les familles en auraient produit des volumes, si l'on eût pris la peine de les conserver ou, pour mieux dire, si elles en eussent valu la peine ; car ce qui en reste dans les archives publiques et particulières, et les recueils formés par les littérateurs qui se sont occupés de cette partie ne contiennent rien de propre à nous inspirer des regrets ; exceptons cependant Pétrarque et plus tard le chancelier de L'Hôpital : citons aussi avec quelque orgueil le cardinal d'Ossat, le président Jeannin, Sully, le duc de Rohan qui, diplomates ou hommes d'Etat, ont écrit des lettres dignes d'être étudiées.

Balzac et Voiture commencent le siècle où l'art épistolaire jeta son premier éclat. L'un y a introduit les beautés de la langue française, mais n'a pas su se défendre du mauvais goût du temps ; ce qui a rendu sa manière d'écrire ampoulée, guindée, hérissée de pointes et d'hyperboles. Voiture fut un moment porté aux nues pour son enjouement, la variété de ses images et le respect des convenances sociales ; mais cet enthousiasme ne tint pas contre un examen plus réfléchi et surtout contre les progrès du goût, qui marquaient chaque jour du siècle de Louis XIV.

Guy-Patin et Saint-Evremont, Bussy Rabutin et Boursault, Racine et Boileau, Fénelon, Bossuet et Fléchier, Nicole et Sacy, d'Arnaud et Pascal sont autant d'écrivains qui, indépendamment des ouvrages auxquels ils ont consacré leur vie, se sont fait distinguer par le talent qui se montre dans leur correspondance, et par le caractère particulier qui y est pour ainsi dire empreint à chaque ligne.

Parmi ces hommes si remarquables, brillent deux dames dont les lettres seront à jamais des modèles à-peu-près inimitables dans l'art épistolaire. Mme de Maintenon écrit avec beaucoup d'esprit ; son style est grave et sérieux comme les sujets qu'elle traite, et l'on y reconnaît une grande élévation d'idées en même temps qu'une pureté de goût et une précision d'expression qui laisseraient peu de prise à la critique la plus sévère. Mais Mme de Sévigné !. qui se lasserait jamais de lire ses lettres, où, tout entière à un sentiment qui a absorbé son existence, elle est toujours occupée de sa fille, sans que le lecteur soit un moment fatigué ! Renouvelle-t-elle les expressions de sa tendresse, de ses sollicitudes ? écrit-elle la manière distinguée dont le Roi et sa Cour l'ont traitée ? raconte-t-elle les événements du temps ? rend-elle compte des démarches qu'elle a faites pour l'avancement de M. de Grignan ? parle-t-elle des personnages qui forment sa société intime ? se plaint-elle des procédés de son cousin ? c'est toujours dans le même but qu'elle écrit. On y reconnaît sans doute des défauts et Une négligence inhérente à l'abandon auquel elle se livrait en écrivant ; mais c'est avec un charme inexprimable qu'elle vous entraîne, et son style vous force à reconnaître en elle une des femmes les meilleures, les plus spirituelles et les plus aimables de l'époque la plus féconde en personnes de mérite : et cependant elle était bien loin de se douter que des lettres qu'elle écrivait sous le sceau de l'intimité, fussent recueillies avec tant de soin, lues avec un plaisir toujours nouveau, et devinssent en ce genre un modèle vraiment classique.

La fin du siècle dernier signale deux hommes de génie ayant, chacun dans sa manière de penser et de sentir, des traits d'une différence bien caractéristique ; l'un et l'autre auteurs d'ouvrages les plus remarquables dans divers genres ; dont il ne nous appartient pas plus de caractériser le mérite éminent que de critiquer les vices inhérents aux principes dont ils ont fait profession publique : c'est leur correspondance seule que nous voulons parcourir, et si J.-J. Rousseau se montre toujours, dans la sienne, morose, chagrin, inquiet et peu reconnaissant, on ne peut méconnaître dans ses lettres cette logique serrée, cette éloquence entraînante, et cette habileté dans la discussion polémique qui distinguent ses autres ouvrages. Quant à Voltaire, il se présente avec un immense recueil de lettres écrites sur divers

sujets, toutes pleines d'esprit, d'érudition, de finesse, de cette facilité de style, de goût même, quand il sait mettre un frein à des idées parfois désordonnées ; et formant un code excellent pour l'homme qui veut étudier à fond toutes les ressources de l'art épistolaire et les ressorts qui en font l'un des principaux liens de la société.

De nos jours cet art a fait d'immenses progrès, et ils sont loin de se ralentir. Depuis trente ans, des passions et des intérêts, des opinions et des malheurs n'ont que trop divisé les membres de la grande société ; mais ces mêmes causes ont aussi multiplié le besoin de correspondre, ont resserré les liens sociaux et rendu bien plus vives les affections qui règnent entre les personnes professant les mêmes principes, unies par les mêmes sentiments de crainte, d'espérance et d'intérêt : lorsqu'enfin tant d'événements importants se sont passés et se passent journellement sous nos yeux, il n'est pas étonnant que de toutes parts on sente la nécessité de s'en entretenir, et qu'*en bien parler* soit la suite nécessaire de cet exercice. Aussi, le nombre des personnes qui écrivent parfaitement une lettre, dans tous les genres possibles, s'accroît-il visiblement : on y porte même une prétention qui, si elle n'est pas un succès, en est du moins le germe. La génération qui nous succède s'en étonnera, si on lui présente des recueils de lettres particulières, et c'est en les lisant, et en les comparant avec le caractère connu des personnes qui les ont tracées dans l'abandon de la confiance et de l'intimité, qu'elle pourra reconnaître la vérité du principe que nous nous efforçons de démontrer.

Un fait qui corroborerait ces observations, s'il était nécessaire, et qui semble particulier à l'époque actuelle, c'est le goût des *fac simile*, qui, au moyen de la gravure, a été mis à la portée de tous. Il ne paraît pas un ouvrage digne de quelque intérêt qui ne porte, en frontispice, le type de l'écriture du personnage dont on retrace la vie : en même temps il se forme partout de précieuses et d'innombrables collections de lettres *autographes*, qu'on ne saurait voir sans un attrait inexprimable, quand surtout elles se rattachent à des circonstances importantes de la vie du personnage. Que ne devrait-on pas éprouver, en effet, à la vue d'une lettre de Mme de Staël (et cette femme célèbre peut bien trouver, avec Mme du Deffant, une place parmi celles qui se sont signalées par le charme de la correspondance

privée) de Mme de Staël offrant un asile au duc de Montmorency, dont la France déplore la perte récente ! du cardinal de Bausset discutant, sous le sceau d'une correspondance privée, quelques points de l'histoire de Fénelon et de Bossuet ! de l'auteur du Génie du christianisme, faisant partager à ses amis les souvenirs et les inspirations qu'il a puisées sur la terre classique de la Grèce, de ce pays si malheureux, auquel se rattachent en ce moment tant de souvenirs et de sentiments ? Mais en nous rapprochant des lieux que nous habitons, et qui certes ne sont pas dépourvus d'intérêt, rappelons le plaisir que nous causa la lecture des lettres du bon roi René, lorsqu'un de nos savants collègues l'accompagna d'un commentaire qui contribua à l'ornement de plus d'une de nos séances. Quelques personnes ont pu voir ici des lettres de l'auteur d'Anacharsis, du cardinal de Bernis, de l'abbé Dubos, de d'Alembert, de Mme du Deffant, et de tant d'autres illustres membres de l'académie ; et l'émotion dont il est impossible de se défendre à la vue de ces monuments, prendra un caractère plus touchant si l'on nous montre, par exemple, des lettres de l'immortel évêque de Marseille, écrivant à un de ses amis¹⁴⁸, au milieu des horreurs de la peste de 1720, et demandant, à titre d'emprunt, *une modique somme de six cents francs*, attendu qu'il n'avait plus de quoi faire du bouillon aux malades dont il était entouré dans son palais. Qui pourrait se défendre d'un sourire en lisant les lettres où Puget¹⁴⁹ entretient ses amis, avec la candeur du vraie génie, du succès de ses ouvrages et des compliments que lui avait adressés le grand Monarque qui savait aussi bien distinguer que récompenser les hommes de mérite ?

En terminant cet essai, déjà trop long, Messieurs, en finissant de parcourir cette galerie où quelques noms, où quelques aperçus ont été tracés à la hâte, comme pour servir de jalons à des études plus sérieuses, convenons que c'est aux dames que doit rester la palme de l'art épistolaire. Douées d'une imagination vive, d'un tact parfait d'urbanité et de convenances, d'un goût exquis, d'une grande sensibilité ; se défendant en général de tout ce qui est maniéré ; moins distraites par les affaires, qui sont hors de leur sphère, elles écrivent comme elles sentent ; elles se peignent dans leur style, et c'est le moyen le plus simple et le plus sûr de se rapprocher de la perfection. Combien de personnes pourraient, dès ce

moment, révéler l'existence et les talents de nouvelles Sévigné, devançant ainsi le temps où la postérité jouira de ces collections ? Elles sont une des branches les plus précieuses de notre littérature, et comme contenant des morceaux intéressants, et comme complétant la connaissance, que nous sommes toujours si empressés d'acquérir, de la manière d'être des personnages offerts à notre intérêt. Espérons que ce genre d'illustration ne manquera pas plus que tant d'autres à l'ère nouvelle qui a ramené les enfants de S^t Louis et de Henri IV sur le trône de leurs pères. Ce ne sera pas dans le sein de l'académie qu'on verra jamais se ralentir le zèle et les efforts qui tendront à un but si digne de diriger tous les bons Français.

FIN DU TOME PREMIER.



lien vers <http://www.bnf.fr>



lien vers <http://gallica.bnf.fr>

***Collection de discours
administratifs et académiques,
de notices historiques,
mémoires, rapports et autres
oeuvres littéraires de M. le
comte de Villeneuve,...***

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62717967>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans...

Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'étape d'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format EPUB (*electronic publication*), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non-respect

de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr

Notes

- 1 M. Dudevant, ancien colonel de chasseurs à cheval.
- 2 M. de Montesquieu-Secondat, ancien capitaine de cavalerie,
- 3 M. Pieyre, qui de la préfecture de Lot-et-Garonne avait passé à celle du Loiret.
- 4 M. Vigne, conseiller de préfecture.
- 5 M. Vigne, ancien adjudant-général, maire de Sos.
- 6 M. l'abbé Roche, de l'Oratoire.
- 7 Ces travaux interrompus pendant quelques années ont été repris en 1821 et terminés en 1826.
- 8 Le 30 juillet 1808.
- 9 La métropole d'Auch qui alors faisait partie du diocèse d'Agen.
- 10 Cette route est terminée depuis plusieurs années et la poste y est établie.
- 11 M. le comte de Montalivet.
- 12 M. le comte Molé.
- 13 Ce pont interrompu pendant plusieurs années, a été terminé en 1826.
- 14 Messieurs les comtes de Montalivet et Molé.
- 15 M. Merie-Massoneau, maire d'Aiguillou.
- 16 Mascaron passa de l'évêché de Tulle à celui d'Agen en 1680.
- 17 Le séminaire, qui sert aujourd'hui de caserne, fut commencé le 5 juin 1684. (*Antiquités d'Agen, par Labrunie.*)
- 18 Voyez les manuscrits d'Argenton, intitulés : *Memoires pour servir a l'histoire des hommes illustres de l'Agenois et du Condomois.*
- 19 Elles y demeurèrent jusqu'en 1749, époque à laquelle elles en sortirent, parce qu'elles ne voulurent pas se soumettre au bureau. Les filles de la Croix leur succédèrent.
- 20 Voyez les registres des délibérations de l'Administration de l'hôpital Delas.
- 21 « Cet Etablissement est la première époque de la vivacité du commerce d'Agen, qui, dans la situation la plus heureuse pour un commerce florissant, avait resté jusques alors dans un engourdissement et une inaction dont il commence enfin à sortir. » (*Manuscrits d'Argenton.*)
- 22 M. l'évêque d'Agen fut empêché, par une indisposition subite, de réaliser le projet qu'il avait formé de bénir la chapelle du dépôt et d'y célébrer la

messe.

23 Mascaron était né à Marseille en 1634 ; le fonctionnaire qui administrait, en 1813, le département de Lot-et-Garonne, est né en Provence, et a depuis été appelé à la préfecture dont Marseille est le chef-lieu.

24 Voyez les manuscrits d'Argenton.

25 Elle existe encore sous le nom de *Dames du bouillon des pauvres*.

26 Mascaron mourut à Agen, le 16 novembre 1703 : il fut enterré dans le chœur de la cathédrale, vis-à-vis la place qu'occupait l'évêque. Voici l'épithaphe qu'on y lisait :

†
HIC JACET
JULIUS MASCARON,
MASSILIENSIS,
EPISCOPUS ET COMES
AGINNENSI,
EXPECTANS
RESURRECTIONEM
MORTUORUM
ET VITAM FUTURI
SÆCULI.
SEDIIT ANNOS 23.
OBIIT DIE 16 NOVEMBRE 1703.
VIXIT ANNOS 70.

†

On assure que la pierre tumulaire sur laquelle est gravée cette inscription fut employée, en 1793, à la construction d'un petit pont qui conduit de la rue S^t-Jean au dehors de la ville. Il serait intéressant de faire rechercher cette pierre et de la placer dans un lieu convenable.

27 Une inscription a été proposée à S. Exc. le ministre de l'intérieur pour consacrer l'institution du dépôt de mendicité.

28 Ce dépôt ayant été supprimé, ainsi que tous les Etablissements de cette nature, l'hôpital des malades y a été transporté, et ainsi a été réalisée l'arrière-pensée qui avait présidé à la construction de cet édifice si bien approprié à ses diverses destinations.

29 M.J.-J. Lacoste, depuis conseiller de préfecture.

30 M. le comte de Vaublanc qui quitta la préfecture des Bouches-du-Rhône : octobre 1816, pour prendre le porte-feuille du ministère de l'intérieur.

31 M. le comte de Vaublanc, ministre de l'intérieur.

32 Cette médaille fut décernée à M. Dugas.

33 Jules César vint mettre le siège devant Marseille, l'an du monde 3657, quarante-sept ans avant l'ère chrétienne.

34 Par le traité conclu avec Charles d'Anjou, en 1253 : on le connaît sous le nom de *chapitre de paix*.

35 Le roi René accorda plusieurs privilèges et immunités à la ville de Marseille (Voyez l'histoire de Marseille par Ruffi, page 175.)

36 Marseille et la Provence passèrent sous la domination des rois de France, par suite du testament fait en 1481 , par lequel Louis XI fut institué héritier de Charles du Maine, successeur du roi René, mourant sans postérité.

37 Marseille fut assiégée, en 1524, par l'armée où servait le connétable de Bourbon. Celui-ci avait promis que trois coups de canon soumettraient cette ville : une vigoureuse et opiniâtre résistance répondit à cette assertion. Les femmes elles-mêmes portèrent des fascines et des matériaux pour fortifier une partie de la ville qui était menacée. Ce quartier porte encore le nom de Bastion des dames. Francois I était venu en cette ville en 1516 : il y revint en 1535 et y eut une entrevue avec le Pape Clément VII.

38 Marseille se soumit à Henri IV, en 1596.

39 Louis XIV vint à Marseille, en 1660 , et y entra par une brèche faite dans les murs. Peu de jours auparavant le duc de Mercœur avait posé la première pierre de la citadelle St.-Nicol : le fort St.-Jean fut bâti huit ans après.

On remarque que Niozelles, long-temps emprisonné et ensuite exilé en Espagne par suite de ces discussion, se battit en duel contre un Etranger qui avait parlé peu respectueusement du roi de France.

40 L'édit qui établit le port-franc est du mois de mars 1669.

41 La peste qui enleva à Marseille 40,000 habitants commença en 1720.

42 Le 14 avril 1814.

43 Le drapeau blanc fut arboré à Marseille, le 15 juin 1815, à la première nouvelle de la bataille de Waterloo, et la garnison, quoique forte et nombreuse, fut contrainte de quitter la ville.

44 Le tribunal des prud'hommes pêcheurs (*probi homines piscarorum*) remonte au dixième siècle : des riglements lui furent donnés en 1451 par le Conseil municipal, et le roi René les confirma en 147. La communauté des pêcheurs avait prêté à ce prince des sommes assez considérables, puisque pour en effectuer le remboursement, il. aliéna en leur faveur le port de Morgiou, qui est à peu de distance de la ville.

45 L'hôpital du St.-Esprit fut fondé en 1188 par un Marseillais nommé Hasimel. En 1358, Bernard Garnier y adjoignit l'hôpital St.-Jacques, et les deux Etablissements furent réunis en 1592.

46 Hugues de Baux prit sous sa protection, en 1211, l'hôpital du St.-Esprit.

47 En 1592, la gabelle des aluns qui entraient à Marseille fut accordée par la ville aux hôpitaux, pour l'agrandissement des bâtiments, et cela pendant deux ans.

48 Rollin, Herbaud, en 1747 ; l'abbé Gauthier eu 1770 ; Bell en 1797 ; Lancaster en 1801.

49 Louis XVI donna des secours abondants au chevalier de Paulet, qui, dès 1780, avait établi l'enseignement mutuel dans son école des orphelins militaires.

50 Palamède de Forbin.

51 Jehan de Matheron.

52 M. le président de S^t- Vincens, correspondant de l'Institut.

53 M. Revoil, peintre de S.A.R. Madame, duchesse d'Angoulême, qui est allé présenter au salon deux tableaux représentant, l'un, Jeanne de Navarre enceinte de Henri IV ; l'autre, Jeanne d'Arc dans sa prison.

54 M. Chardigny, graveur provençal, qui, de son propre mouvement, a fait frapper une médaille du roi René, dont le travail et la ressemblance sont parfaits, et qui en a offert deux pour être déposées dans les fondations du piédestal.

55 Diverses circonstances ont retardé jusqu'ici la réalisation de ce projet. Nous n'en avons pas moins cru devoir rappeler le vœu que nous avons émis, et notre espérance de le voir un jour se réaliser.

56 En 1760 : en 1768 : en 1784 ; en 1786.

57 La distribution des médailles se fit le 5 décembre 1785.

58 Cet édifice, projeté depuis long-temps, n'a pu être encore commencé, à cause de diverses circonstances. On tenait à en rattacher la construction à l'année séculaire de la peste, et la première pierre en fut posée solennellement.

59 M. Durand, maire de St.-Remy ; MM. Tourame, Favier, adjoints.

60 M. Arquier, curé de St.-Remy : il est mort avant que l'église fût terminée.

61 M. le marquis de Lagoy, membre de la Chambre des Députés

62 M. le marquis de Montgran, Maire ; MM. Fabre, Vidal, Salavy, Rabaud, Garonne, Lemée, Adjoints.

63 On sent que, dans l'énumération qui va suivre, il peut être question seulement des Etablissements formés par l'Administration municipale ou auxquels elle a concouru par de fortes allocations.

64 Messieurs le baron de Damas, lieutenant-général commandant la 8^{me} division militaire ; Bleschamp, commissaire principal de la marine ; Hains, directeur des douanes.

65 M. Penchaud, architecte du département et de la ville de Marseille.

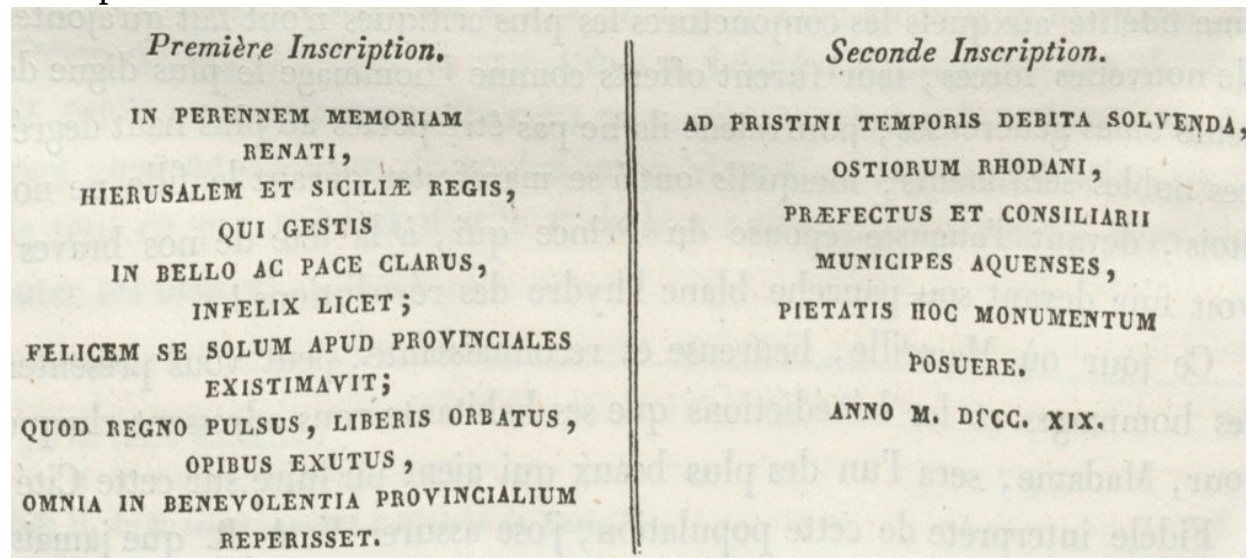
66 M. l'abbé Maccarthy.

67 M. de Bausset, archevêque d'Aix.

68 M. de Mazenod, nommé à l'évêché de Marseille.

69 Cette statue a été exécutée par M. David, statuaire à Paris, sur le dessin de M. Revoil, peintre de S. A. R. Madame, résidant à Aix. La première pierre de ce monument fut posée le 25 août 1819. Les deux inscriptions suivantes sont gravées sur le piédestal : elles sont l'ouvrage de l'Académie royale des

inscriptions et belles-lettres.



70 *Inscription de l'obélisque du port Dieudonné, rédigée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

NOVUM
IN. IPSO. MASSILIENSI. SINU
INSULIS. DUABUS. AGGERE. JUNCTIS
PORTUM
A. DEODATI. NOMINE. INSIGNITUM
NAVIBUS. QUADRAGENARIA. MORA. PROBANDIS
IN. PERPETUAM. CIVIUM. SECURITATEM
COMMERCIORUMQUE. COMMODA
TUM. REGIS. TUM. CIVITATIS. SUMPTIBUS
REGNANTE. LUDOVICO. XVIII
INCHOATUM
SOLIUM. FELICITER. OCCUPANTE. CAROLO. X
ABSOLUTUM
HOCCE. MONUMENTO
QUOD. TANTI. MEMORIAM. OPERIS
ACCEPTIQUE. BENEFICII. GRATIAM
POSTERIS. SIGNIFICET
OSTIORUM. RHODANI. PRÆFECTUS
ET. MASSILIÆ. EDILES

UNA. CUM. MERCATORUM
ET SANITATIS. PUBLICÆ. CURATORUM
COLLEGIIS
COMMENDARE. VOLUERUNT
ANNO. M. DCCC. XXIV

71 *Inscription de l'hôpital Caroline.*

CAROLO. X. FELICITER. REGNANTE
AD. ARCENDAM. FEBRIS. AMERICANÆ. CONTAGIONEM
ET. CURANDOS
HOC. MORBO. LABORANTES. ADVENAS
HOSPITIUM
EXTRACTUM. ABSOLUTUM. INSTRUCTUMQUE
SUMPTUM. PRÆBENTIBUS
ÆRARIO. PUBLICO. URBE MASSILIA. ET. COLLEGIO.
MERCATORUM
ANNO. M. DCCC. XXVI
M. R. PENCHAUD. ARCHITECTO.

72 M. Garella, ingénieur en chef du département, a dirigé les travaux de la digue et du port Dieu-donne le plan de l'infirmerie est l'ouvrage de M. Penchaud, architecte du département et de la ville de Marseille.

73 Ces travaux ont commencé le 13 juillet 1822, et le 30 juin 1824 les deux parties de la digue étaient jointes.

74 Ces quais auront de 6 à 7 mètres de largeur : ils sont creusés dans les rochers.

75 Il y a eu constamment 600 ouvriers et 60 charrettes employés dans ces ateliers.

76 Il a été jeté dans la mer 197,860 mètres cubes de pierre, pesant 514,435,844 kil.

77 La digue a une longueur de 300 mètres ; sa largeur à la base est de 90 mètres, et de 38 mètres sur l'eau. La profondeur de la mer dans cette ligne peut être calculée au terme moyen de 13 mètres ; son élévation sera de 7 m. 20 au-dessus de la basse mer.

78 Ce port aura 254,365 mètres de superficie.

79 M. Meyffren-Laugier, baron de Chartrouse.

80 M. de Perrin-Jonquières, maire en 1816.

81 Le canal de Bouc à Arles.

82 M. Plassiard, professeur d'hydropographie à Marseille.

83 M. le marquis de Montgrand, Maire ; MM. Salavy, Rabaud, Garonne, Lemée, Verdillon, Tardieu, Adjoints.

84 M. Fabre (Fortuné), décédé le 11 mars 1824.

85 M. Vidal, qui manifesta le désir d'être remplacé.

86 MM. Dubourguet, Maire ; de Fonsbelle, Bayll, Adjoints.

87 M. Chambaud, nommé juge de paix.

88 M. de Beaulieu aîné.

89 M. le comte de Forbin, directeur des musées royaux.

90 On lit les trois inscriptions suivantes sur les différentes faces de ce monument : la première est l'ouvrage de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

Inscription principale.

ALBINIENSES

J. J. BARTHELEMY. CIVI. SUO

OMNIS. ANTIQUITATIS. INDAGATORI. INDEFESSO

INTERPRETI. PERITISSIMO

QUI. SUB. FICTA. PEREGRINANTI. PERSONA

VETERIS. GRÆCIÆ

MYTHOLOGICAS. PHILOSOPHICASQUE. DOCTRINAS

LEGES. ET. MORES. ARTES. ET. MONUMENTA

ACTA. PRIVATA. ET. PUBLICA

PRÆCLARA. TUM. IN. BELLO. TUM. IN. PACE. GESTA

PARI. DOCTRINA. ET. ELEGANTIA

ELUCIDAVIT. RECENSUIT. ENARRAVIT

CUNCTAQUE. ET. SINGULA. ITA. DESCRIPSIT

UT. UNUSQUISQUE. LEGENDO

HÆC. OMNIA

SIBI. VELUT. OB. OCULOS. POSITA

PRÆSENS. CERNAT. ET. CONTEMPLATUR

Inscription placée sur la seconde face du monument.

LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

ET LA VILLE D'AUBAGNE,
A LEUR ILLUSTRE CONCITOYEN
L'ABBÉ J. J. BARTHÉLEMY,
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
GARDE DES MÉDAILLES DU CABINET DU ROI ;
ÉGALEMENT DISTINGUÉ PAR SES RARES QUALITÉS
ET PAR UNE VASTE ET BRILLANTE ÉRUDITION ;

AUTEUR

DU VOYAGE DU JEUNE ANACHARSIS EN GRÈCE,
DE LA DÉCOUVERTE DE L'ALPHABET DE PALMYRE
ET DE NOMBREUX OUVRAGES RELATIFS
A LA PHILOSOPHIE ET A LA LITTÉRATURE DES ANCIENS,
AUX BEAUX-ARTS ET A L'ARCHÉOLOGIE.

Inscription gravée au-dessous de la précédente, sur la base du monument.

CE MONUMENT DES VŒUX UNANIMES DES PROVENÇAUX
INAUGURÉ LE XXVIII SEPTEMBRE M DCCC XXVIII,
SOUS LES AUSPICES DU ROI CHARLES X,
ET AU NOM DE SA MAJESTÉ,
PAR LE COMTE DE VILLENEUVE, PRÉFET DES BOUCHES-DU-
RHÔNE,
A ÉTÉ COMMENCÉ SOUS LE MINISTÈRE DU COMTE CORBIÈRE
ET ACHEVÉ SOUS CELUI DU VICOMTE MARTIGNAC.
LE BUSTE DU SAVANT ILLUSTRE
DONT CETTE CITÉ S'HONORE DE POSSÉDER LA FAMILLE,
A ÉTÉ OFFERT PAR SON NEVEU,
LE MARQUIS BARTHÉLEMY, PAIR DE FRANCE, MINISTRE D'ÉTAT.
A.M.J. B. MARTINOT ÉTANT MAIRE D'AUBAGNE,
A. BOUIS ET J. H. ANDRÉ, ADJOINTS.

91 Le 20 janvier 1716 : sa mère y avait été visiter des parents lorsqu'elle fut saisie des douleurs de l'enfantement.

92 Une inscription gravée sur le marbre a été placée dans l'Hôtel-de-ville, et on y a voté l'acquisition d'une des belles éditions des Œuvres de l'abbé

Barthélemy : de plus le Conseil municipal a projeté l'érection d'une colonne ou d'un obélisque sur une des places publiques de cette ville.

93 D'abord à l'Oratoire, ensuite aux Jésuites.

94 Statistique du département, tom. 3 , livre VI, pag. 360 ; notes conservées à la bibliothèques de Marseille.

95 M. le comte de Choiseul-Stainville, depuis duc de Choiseul, nommé en 1754 à l'ambassade de Rome, le même qui fut ministre des affaires étrangères. L'abbé Barthélemy partit en 1755 et demeura trois ans en Italie.

96 Le Voyage du jeune Anacharsis parut en 1788.

97 Il mourut à Paris, le 30 avril 1795.

98 Elle se compose de MM. le baron Jourdan, conseiller d'Etat ; Barthélemy (Antoine), ancien proviseur du collège royal d'Avignon, dont quelquefois l'auteur d'Anacharsis avait pris les conseils quand il travaillait à cet immortel ouvrage ; Sauvaire (François), juge auditeur au tribunal de Marseille ; Payan d'Auzery, conseiller de préfecture.

99 M. Sauvaire-Barthélemy, auditeur de première classe au Conseil d'Etat, adopté par M. le marquis Barthélemy son oncle.

100 Inscription de ce monument, arrêtée par l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

PERPETUÆ. MEMORIÆ
ALPHONSI. 11
EJUSQUE. FILII
RAYMUNDI. BERENGARII. IV
INCLYTORUM. PROVINCIAE. COMITUM
QUORUM
PRÆSIDIO. ATQUE. TUTELA. PRÆSENTISSIMA
PROVINCIA
ARTIUM. ET. POESEOS. LAUDE
INCLARUIT
ET. DEPOSITIS. TANDEM. ARMIS. CIVILIBUS
NULLA. JAM. NISI. FESTIVA. EQUITUM. NOBILIUM. CERTAMINA
POETARUMQUE. DOCTÆ. CONCERTATIONES
POPULARIUM. ANIMOS
GRATA. EMULATIONEM. OCCUPAVERUNT

TANTORUM. PRINCIPUM. MEMORIA
 NE. DEBITO. SIDI. HONORE. ORBATA. REMANERET
 EGREGIUM. MONUMENTUM
 QUOD. DECURRENTE. SEculo. DECIMO. TERTIO
 PROVINCIÆ. INCOLÆ
 COMITIBUS. DE. SE. OPTIME. MERITIS
 PIE. CONSECRAVERANT
 QUODQUE
 ULTIMIS. SEculi. DECIMI. OCTAVI. ANNIS
 SCELESTE. DIRUTUM. ABOLITUM. QUE. FUERAT
 MAGISTRATUS
 TUM. CIVITATIS. AQUARUM. SEXTIARUM
 TUM. REGIONIS. OSTIORUM. RHODANI
 COMMUNI. CIVIUM. ÆRE. ET. APPLAUSU
 REGE. ETIAM. AUGUSTISSIMO. CAROLO. X
 PROBANTE
 ET. IMPENDIORUM. PARTEM PRÆBENTE
 A. SOLO. RESTITUTUM
 DEDICAVERUNT
 ANNO. M. DCCC. XXVIII

101 M. le comte de Forbin, directeur des musées royaux.

102 Il est décrit avec soin dans le Voyage de M. Millin dans les départements du Midi, tome II, page 286 : il est aussi gravé dans l'atlas, planche XLI.

103 Les écussons de quelques Grands-Maîtres et de plusieurs chevaliers se voient encore sculptés sous les voûtes ou sur les murs de cette église.

104 M. le chevalier Alexandre de l'Estang-Parade.

105 M. l'abbé Castellan, chanoine de la métropole. Le procès-verbal remonte à 1797 et est daté du 12 mai 1823 : la fabrique de s^t-Jean l'homologua le 26 décembre 1824.

106 Les personnes qui la composent sont : M. du Bourguet, maire de la ville d'Aix ; M. le marquis de Lagoy, membre de la Chambre des Députés ; M. de la Boulie, procureur général à la Cour royale d'Aix ; M. l'abbé Castellan, chanoine ; M. le chevalier de l'Estang-Parade ; M. Sallier, receveur

particulier des finances ; M. Teissier, curé de S^t-Jean, et M. Beisson, architecte de la ville d'Aix.

107 M. Bastiaui, sculpteur et peintre.

108 Mgr. de Bausset-Roquefort, Archevêque d'Aix, Pair de France, mort le 29 janvier 1829.

109 C'était vers cette époque qu'un Critique habile, mais passionné, avait attaqué particulièrement les Académies d'Agen et de Montauban.

110 M. le baron de Damas, alors Lientenant-général commandant la 8^{me} division militaire.

111 Liv. 34, chap. 4.

112 De bello Jug., pag. 7.

113 Liv. 6, pag. 495 et 496.

114 Un monument a été élevé à Aubagne en 1828 : voyez le Discours n^o 61, page 178.

115 On ne trouvera pas sans intérêt que nous puissions rapporter ici, à l'appui de cette opinio, une épitaphe qui touche à l'une des plus sensibles affections de l'auteur du discours, et que chacun a pu lire sur le tombeau où elle est inscrite. (*Note de l'éditeur.*)

ICI REPOSE

MARIE-ANTOINETTE-ROSE DE PRADES-LA-VALETTE,

VEUVE DE Mr JEAN-LOUIS DE LESCAZES, D'AGEN ;

UNIE PAR UN SECOND MARIAGE

A M^r LE C^{te} DE VILLENEUVE, CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DES
BOUCHES-DU-RHÔNE.

BONNE ÉPOUS, TENDRE MÈRE, AMIE DÉVOUÉE,

ESSENTIELLEMENT CHARITABLE,

ELLE S'ENDORMIT DANS LE SEIGNEUR, LE 30 JANVIER 1828.

AGÉE DE 47 ANS 5 MOIS,

APRÈS UNE LONGUE ET DOULOUREUSE MALADIE

PENDANT LAQUELLE ELLE MONTRA CONSTAMMENT

LA PLUS RELIGIEUSE RÉSIGNATION.

SON MARI, SES ENFANTS, SES GENDRE, SES PARENTS, SES

NOMBREUX AMIS,

LES PERSONNES QU'ELLE A CONSOLÉES ET SOULAGÉES,

UNE IMMENSE POPULATION

LUI DONNENT DE JUSTES ET D'INALTÉRABLES REGRETS.

116 Cette statue, long-temps déposée dans la tour des Accoules, fut donnée au célèbre Peyresc.

117 M. le comte de Tournon, ancien préfet de la Gironde, aujourd'hui Pair de France.

118 Voyez la Ruche d'Aquitaine, n° 26, pag. 74.

119 On a proposé l'inscription suivante pour ce monument : on suppose qu'il a quatre faces :

Première face.	Troisième face.
ICI NAQUIT FRANÇOIS I ^{er} , COMTE D'ANGOULÈME, DUC DE VALOIS, ROI DE FRANCE, EN M D XV. SA MÈRE, LOUISE DE SAVOIE, LUI DONNA LE JOUR SOUS CET ARBRE, LE XII SEPTEMBRE M CD XCIV.	PÈRE DES LETTRES, AMI DES ARTS, IL PROTEGEA LES SAVANTE ; IL HONORA LES ARTISTEe ; LE SIÈCLE DE LÉON X EST AUSSI CELUI DE FRANÇOIS PREMIER.
Seconde face.	Quatrième face.
VAILLANT, COURTOIS, LOYAL, ROI CHEVALIER, IL REÇUT SON ÉPÉE DE BAYARD, ET SA MAIN, SOUVENT VICTORIEUSE, TRACA CES MOTS VRAIMENT FRANCAIS : « TOUT EST PERDU, « FORS L'HONNEUR. »	SA BRAVOURE, SA FRANCHISE, SON URBANITÉ, SON AMOUR POUR LES LETTRES, SONT REVENUS, SUR LE TRÔNE DE FRANCE, AVEC LES ENFANTS DE HENRI IV.

120 Voyez le Moniteur du 5 août, n° 217.

121 Le monument projeté à Salon, et approuvé par le Gouvernement, pour honorer la mémoire d'Adam de Crapone a été ajourné par suite de diverses circonstances indépendantes de l'Administration.

122 Cette inscription sera transcrite dans le deuxième volume, où se trouvera une Notice historique sur Adam de Crapone.

123 Cette statue a été postérieurement érigée : voyez les Discours n° 32 et 47, pages 82 et 129.

124 M. Croze-Magnan, bibliothécaire de la ville et l'un des secrétaires perpétuels de l'Académie, mort le 11 août 1818.

125 M. Rigordy, président du Tribunal de première instance de Marseille. Il est mort en 1827. reportant l'estime et les regrets de tous ceux qui ont pu apprécier ses vertus et ses talents.

126 M. de Montgrand, Maire de Marseille.

127 M. Réguis, Procureur du Roi i ; il était grièvement indisposé.

128 M. le comte de Foptane, Pair de France.

129 484 Avant Jésus-Christ,

130 475 Av. J.-C.

131 450 Av. J.-C.

132 203 Avant Jésus-Christ.

133 60 Av. J.-C.

134 60 Après Jésus-Christ.

135 60 Après Jésus-Christ.

136 200 Ap. J.-C.

137 98 Avant J.-C.

138 85 Av. J.-C.

139 59 Avant Jésus-Christ.

140 Premier siècle de l'ère chrétienne.

141 Premier siècle de l'ère chrétienne.

142 Quelques années avant Jésus-Christ.

143 59 Après Jésus-Christ,

144 A la fin du premier siècle.

145 Le P. Bougeant.

146 L'abbé Dubos.

147 Le P. Bouhours.

148 Cette lettre est entre les mains de M. Capus, avocat, secrétaire de la Chambre de commerce : elle avait été écrite à son père.

149 Ces lettres sont conservées dans les archives de l'Hôtel-de-ville.

Table des matières

1. Page de titre
2. Avertissement de l'Editeur.
3. COLLECTION DE DISCOURS ADMINISTRATIFS ET ACADÉMIQUES, DE NOTICES HISTORIQUES, MÉMOIRES, RAPPORTS ET AUTRES ŒUVRES LITTÉRAIRES.
 1. PREMIÈRE PARTIE.
 1. SECTION I. Préfecture du Département de Lot-et-Garonne
 2. SECTION II. Préfecture du Département des Bouches-du-Rhône.
 2. DEUXIÈME PARTIE. DISCOURS ACADÉMIQUES.
4. Notes
5. À propos de cette édition numérique